



**HAL**  
open science

# Les propriétés formelles des rapports sociaux de sexe

Anne-Marie Devreux

► **To cite this version:**

Anne-Marie Devreux. Les propriétés formelles des rapports sociaux de sexe. Sociologie. Université Paris 8, 2004. tel-02507176

**HAL Id: tel-02507176**

**<https://hal.science/tel-02507176>**

Submitted on 12 Mar 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Paris 8 Saint-Denis

**LES PROPRIETES FORMELLES DES RAPPORTS SOCIAUX DE SEXE**

Mémoire pour l'habilitation à diriger des recherches  
présenté par

**Anne-Marie Devreux**

**Soutenu le 22 octobre 2004**

**Composition du jury :**

Christian Baudelot, Président

Jean-Claude Combessie, Tuteur

Christine Delphy,

Jacqueline Heinen,

Danièle Kergoat,

Michèle Riot-Sarcey

## Table des matières

	page
<b>Introduction</b>	<b>3</b>
Mon projet de sociologue	3
Pas de thématique particulière	5
Une sociologie féministe	7
Une démarche surtout collective	14
Ce mémoire...	17
<b>Chapitre I : Un cadre conceptuel pour l'analyse des rapports sociaux de sexe</b>	<b>20</b>
I-1 Les rapports sociaux de sexe comme faits sociaux observables	23
I-2 Un terme générique et un concept : pluriel et singulier de la notion	24
I-3 L'enjeu des rapports sociaux de sexe	26
I-4 Ce qu'opposent les rapports sociaux de sexe : groupes, catégories, classes	29
I-5 Sexe ou genre, genre ou rapports sociaux de sexe	37
I-6 Les rapports sociaux de sexe et la domination masculine	42
I-7 Idéal et matériel dans les rapports sociaux de sexe	47
I-8 Rapports sociaux de sexe et rapports sociaux de classe	50
I-9 Les propriétés et les activités des rapports sociaux de sexe	52
I-10 Conclusion	54
<b>Chapitre II : La transversalité des rapports sociaux de sexe</b>	<b>64</b>
II-1 La genèse de l'hypothèse de la transversalité	65
II-2 L'origine d'un champ de recherche : de la production de normes afférentes à la procréation à la reproduction sociale des producteurs d'enfants	70
II-3 La transversalité à l'œuvre dans la reproduction des producteurs de la vie humaine : maternité et vie professionnelle	75
II-4 Emergence du concept de parentalité : la comparaison hommes/femmes de l'articulation vie familiale/vie professionnelle	83
II-5 De la reproduction de la vie humaine à la production d'enfants : le statut de la gestation dans le monde du travail	93
II-6 De la production d'enfant à un retour critique sur les concepts de production et de travail	107

<b>Chapitre III : La dynamique des rapports sociaux de sexe</b>	<b>118</b>
III-1 Dynamique, reproduction des rapports sociaux de sexe et changement : définitions	119
III-2 La dynamique de la construction des systèmes de représentations dans les rapports sociaux de sexe : les cadres sexués de la mémoire	124
III-3 Un processus exemplaire de la dynamique de reproduction des rapports sociaux de sexe : la construction sociale de la parenté	136
III-4 La dynamique de la catégorisation de sexe : des exemples de mobilité de sexe	145
<b>Chapitre IV :L’antagonisme des rapports sociaux de sexe</b>	<b>158</b>
IV-1 L’antagonisme dans les rapports sociaux de sexe : du postulat à l’objet de recherche	159
IV-2 La socialisation des jeunes hommes par l’armée ou l’apprentissage de la domination masculine	166
IV-2-1 Les Travaux d’Intérêt Général ou comment exploiter sa supériorité pour échapper aux tâches domestiques	167
IV-2-2 Le maniement des armes ou l’apprentissage d’un rapport d’appropriation des femmes	170
IV-3 Les résistances des hommes au changement social : le cas du travail domestique	175
IV-4 Le partage de l’autorité parentale : interactions de l’idéal et du matériel dans la définition du droit de la famille	190
<b>Conclusion</b>	<b>201</b>
<b>Références bibliographiques</b>	<b>207</b>

## **Introduction**

### **Mon projet de sociologue**

Ce mémoire expose ce qu'a été mon projet de sociologue jusqu'à présent, ce que j'ai souhaité réaliser en tant que chercheuse en sociologie. Il retrace donc mon parcours de recherche non pas tant d'un point de vue biographique que sous l'angle du sens que j'ai voulu donner à mon travail scientifique : depuis quinze ou vingt ans, ce projet porte sur l'élaboration d'un cadre théorique autour du concept de « rapports sociaux de sexe », avec l'idée que cette enveloppe conceptuelle recouvre des faits sociaux bien trop complexes et bien trop variés et variables pour que la pensée puisse s'en emparer en vrac, sans instruments permettant de les décrypter, de les décomposer et de les associer les uns aux autres. Avec l'idée aussi que ce concept, si on en décompose les propriétés et en enrichit ainsi les possibilités heuristiques, peut servir à décrypter les faits sociaux relatifs aux inégalités de sexe et à la domination subie par les femmes dans des champs très différents de la société dans laquelle nous vivons, et dans des sociétés très différentes de la nôtre. Bref, avec l'idée de participer à l'élaboration d'un système conceptuel si ce n'est universel du moins exportable. Cette introduction tente d'explicitier ces ambitions et les grandes options méthodologiques que j'ai prises pour commencer à y répondre.

J'ai donc voulu, très tôt, associer la découverte empirique sur mes terrains de recherche à l'élaboration d'outils théoriques intermédiaires,

d'instruments de pensée opérationnels. Je suis maintenant arrivée au moment où il me faut ranger ma boîte à outils si je veux qu'elle puisse servir à d'autres. Projet qui ne manque pas d'être entaché de quelque prétention, mais n'est-ce pas l'objet même d'un mémoire pour l'habilitation à diriger des recherches que d'énoncer ce que l'on pense pouvoir apporter à la formation à la recherche dans un domaine disciplinaire ? En outre, précisément parce qu'il est conçu comme une boîte à outils, ce projet reconnaît ses propres limites : les outils évoluent avec l'avancée des connaissances, et ces outils-là que sont les catégories de l'analyse sociologique des rapports entre les sexes connaîtront le même sort, ils seront améliorés, précisés, modifiés, puis contestés, voire invalidés par l'évolution même de la matière qu'ils travaillent, la compréhension de la société, et finalement, peut-être, abandonnés, relégués au fond de la boîte à outils pour ressortir un jour, un peu rouillés, à l'occasion d'une quelconque anthologie de la pensée féministe<sup>1</sup> et plus probablement au cours d'une critique épistémologique. En tant que sociologues, nous travaillons dans le provisoire, même si certains de nos outils ont une relative longévité ou constituent la base solide de variantes postérieures. La « théorie » des rapports sociaux de sexe, qui n'est rien d'autre qu'un agencement de concepts, ne saurait être, compte tenu du caractère historique des rapports sociaux dont elle parle, une méta-théorie sociologique. Le changement social oblige à des redécouvertes scientifiques, à la contestation et l'abandon d'outils conceptuels, à l'actualisation des modes de pensée, bref à la remise en question des cadres théoriques qui ne sont que des moyens datés, non des fins en soi.

En l'occurrence, la mise en évidence d'« universaux » dans l'étude des rapports sociaux de sexe propose des moyens pour évaluer le degré de prégnance de ces rapports au sein d'une société, en forgeant des outils pour analyser les effets de leurs différents modes d'action et rendre visible et

---

<sup>1</sup> « Anthologie » est le terme qu'a choisi Naoko Tanasawa pour éditer, au Japon, des articles de bilan théorique sur la pensée féministe française contemporaine. Dans son livre, à côté des contributions de Christine Delphy, Michèle Perrot, Julia Kristeva, Sarah Kofman ou encore Luce Irigaray et Hélène Cixous, nous avons fait paraître, Danièle Combes et moi, un article de synthèse sur «Le concept de rapport social de sexe : genèse, construction et usages ». In Naoko Tanasawa (dir.), *Anthologie de textes féministes français*, Tokyo : Keiso Shobo, pp.65-116 (en japonais, disponible en français au CSU)

compréhensible ce que la complexité sociale cache au regard ou dont elle donne une apparence « naturelle ». Les appareillages conceptuels que nous sommes aujourd'hui plusieurs à présenter dans le cadre de la sociologie des rapports sociaux de sexe sont donc des décompositions cognitives, dont l'utilité est avant tout de permettre d'attraper ces rapports sociaux « par un bout », pour démêler l'écheveau complexe de leurs multiples expressions et de leurs multiples dimensions, historique, sociale et économique.

Pour ma part, ma démarche sociologique a consisté à tenir le fil d'Ariane des **propriétés** des rapports sociaux de sexe. D'autres ont tenu un fil différent, par exemple Monique Haicault qui a récemment produit la synthèse de ses recherches a plutôt tenu celui des « médiateurs » que sont le corps, l'espace et le temps dans le fonctionnement des rapports sociaux de sexe (Haicault, 2000). J'aurai l'occasion de m'expliquer plus loin sur cette notion de « propriétés » des rapports sociaux de sexe.

### **Pas de thématique particulière**

Si, aujourd'hui, je ne peux pas afficher une appartenance à une thématique ou l'autre de ma discipline, c'est que mon parcours a été volontairement ainsi conçu. Ma quête portant sur le fonctionnement des rapports sociaux de sexe et sur leur reproduction, je les ai traqués dans différents espaces de la pratique sociale, là où s'observe l'action des individus ou de leurs institutions. Je suis passée de l'un à l'autre de ces espaces de la pratique en fonction des besoins des questions théoriques qui surgissaient au fur et à mesure des étapes de cette quête. Ainsi, quand quelqu'un me demande quel est mon champ de recherche (« sur quoi travaillez-vous ? »), je ne peux que répondre : la sociologie des rapports sociaux de sexe. Ou du moins c'est cela qui me semblerait le mieux décrire l'objet général de mon travail scientifique. Cependant, l'objet en question n'est globalement ni encore assez

visible, ni légitime, ni reconnu sans conteste, pour être aussi abruptement énoncé. Le nommer ainsi est devenu possible dans un petit cercle de chercheuses et chercheurs déjà convaincus de la pertinence heuristique du concept de rapports sociaux de sexe. Mais, très vite, cette position d'énonciation, cette revendication d'une ligne de recherche fait « sectaire », par exemple par rapport à une nouvelle définition, qui se veut plus large, du champ, la sociologie du genre. Je reviendrai sur le débat relatif à l'alternative rapports sociaux de sexe ou genre dans le premier chapitre.

Se revendiquer de la sociologie des rapports sociaux de sexe comme d'autres se réclament de la sociologie de la famille ou de la sociologie du travail introduit cependant une contradiction avec le projet même de cette sociologie telle que je la conçois, en particulier avec une de ses hypothèses majeures, celle de la transversalité des rapports sociaux de sexe. Si ceux-ci traversent effectivement l'ensemble des champs de la pratique sociale susceptibles de faire l'objet d'une observation et d'une analyse sociologiques, alors se dire sociologue des rapports sociaux de sexe, n'est-ce pas se dire sociologue de tous les domaines de la société ? Un programme bien ambitieux ou bien alors une définition de mon champ de recherche à vrai dire tautologique !

De fait, mon parcours scientifique m'a amenée à fréquenter tour à tour, sans jamais pouvoir m'en dire spécialiste, la sociologie de la santé, du travail, de la famille, de l'armée. J'ai manqué de temps pour faire plus que frôler les rives de la sociologie des politiques publiques et de l'Etat, de l'éducation, du langage.

Sans m'être jamais inscrite dans la sociologie du travail, j'en ai souvent croisé les objets classiques : division du travail, qualifications, conditions de travail, socialisation par le milieu professionnel. J'ai émergé à la socio-économie de la santé au début de ma carrière, m'intéressant à l'hôpital, ses personnels, ses usagers, à l'offre de soins, puis, plus tard, croisant ou utilisant les outils et les résultats de l'épidémiologie en travaillant sur les conditions de travail des femmes enceintes. C'est peut-être cette proximité relative avec leur



domaine qui a incité quelques sociologues de la médecine à me demander de contribuer à un de leurs récents ouvrages en exposant les potentialités de la théorie des rapports sociaux de sexe pour leur champ de recherche (Devreux, 2001).

Cependant, il est incontestable que les allées et venues dues à l'emboîtement des questions théoriques que j'essayais de traiter m'ont le plus souvent ramenée vers la famille, ce qui, au fond, n'est guère étonnant. En tant que sociologie des rapports sociaux, celle des rapports sociaux de sexe place les groupes de sexe au centre de l'analyse et l'acteur, homme ou femme, au centre de l'observation. Or cette actrice ou cet acteur social ne cesse de revenir vers la famille. Qu'il s'agisse de ses apprentissages, de la formation de ses systèmes de représentations, de la reproduction de sa force de travail ou de sa reproduction biologique, il (ou elle) revient vers la famille. Les articulations méthodologiques que les sociologues des rapports sociaux de sexe ne cessent d'opérer depuis que les bases théoriques du champ ont été fondées finissent presque toujours par inclure la famille dans les relations établies entre les différents domaines du social. Il n'empêche qu'une sociologie généraliste comme prétend l'être finalement la sociologie des rapports sociaux de sexe se sent à l'étroit dans une spécialité disciplinaire comme la sociologie de la famille.

### **Une sociologie féministe**

Finalement, je me sens plutôt sociologue généraliste<sup>2</sup>. Ce qui ne va pas sans difficulté dès lors que j'affiche une position féministe dans ma démarche scientifique. En quoi la sociologie féministe peut-elle se revendiquer d'une sociologie généraliste ? En quoi la sociologie des rapports sociaux de sexe a-t-elle une portée générale ? Je m'en suis expliquée dans un article paru en 1995,

---

<sup>2</sup> Ce qui correspond à mon rattachement depuis maintenant vingt ans à un laboratoire généraliste de sociologie, le CSU (Cultures et Sociétés Urbaines) qui me permet de faire évoluer mes thématiques tout en bénéficiant d'un cadre de réflexion plutôt axé sur la sociologie des rapports sociaux, mais débattant d'autres grandes options théoriques, comme cela a été le cas longtemps avec la confrontation entre les schémas issus du marxisme et ceux inspirés de la sociologie de Pierre Bourdieu.

dans lequel j'examinais tour à tour, le caractère « particulariste » de la sociologie qui se dit généraliste et le caractère généraliste de la sociologie féministe travaillant en termes de rapports sociaux : « Démarche scientifique visant à la production de connaissances sur la société, la sociologie féministe retient dans son analyse que l'oppression des femmes est un fait majeur du fonctionnement social et, comme toute démarche scientifique vise, par ses avancées, à permettre l'évolution de la « matière » sur laquelle elle travaille, par conséquent à changer la société (...). Ce n'est pas la sociologie par les femmes, ni la sociologie sur les femmes, mais l'étude des formes que prend l'oppression des femmes par les hommes partout où elle s'exprime et en ce que sa prise en compte éclaire le fonctionnement de la société. (...) La sociologie féministe est une sociologie critique de la sociologie « généraliste » quand elle dit que cette dernière « rate » les rapports sociaux de sexe, oublie de les prendre en compte dans la construction de ses objets, ce qui l'amène à la production de connaissances partielles, tronquées ou faussement générales. La sociologie féministe n'est pas une sociologie « à côté », et n'a pas vocation à investir un terrain particulier, celui des « femmes » par exemple, simplement parce qu'elles seraient de sexe féminin. Son « champ », c'est toute la société, tous ses niveaux, ses domaines, et autres partitions. Ce qui met la sociologie féministe dans une situation particulière au sein de la discipline, c'est le traitement qui en est fait par les sociologues prétendument généralistes. » (Devreux, 1995 : 102-103).

Le point de vue féministe dans notre discipline a d'abord été un point de vue critique qui a déconstruit les fausses évidences d'une science prétendue neutre et objective. Pour de jeunes chercheuses, il n'est pas forcément aisé de réaliser aujourd'hui d'où nous partions quand nous avons, collectivement, questionné et remis en cause les outils que la sociologie nous offrait pour analyser la place des femmes dans la société.

Il est vrai que le terrain avait déjà été défriché (et qu'avaient déjà été pris les premiers risques pour leur carrière professionnelle) par des chercheuses, sociologues ou ethnologues, à qui, aujourd'hui encore, nous

devons d'avoir pu partir de points de déconstruction déjà acquis et de théorisations déjà fortes. A qui l'on doit surtout, en tout cas à qui je dois l'idée que la déconstruction critique des outils conceptuels inopérants bien que légitimés est une démarche essentielle, fondamentale et fondamentalement scientifique.

Ce temps de la déconstruction s'est imposé à nous, à des degrés divers, mais je pense que l'adoption d'un point de vue matérialiste nous a davantage encore poussés dans ce sens : dans les années 70, beaucoup d'idéalisme imprégnait la sociologie et les sciences sociales en général quand il s'agissait de parler des femmes. Il fallait d'abord aller contre les évidences. Je ne sais si le chemin n'a pas, d'une certaine façon et paradoxalement, été précisément facilité par le fait que nous nous trouvions devant beaucoup de présupposés manifestement idéologiques. Ce fut le cas par exemple quand, lors des Journées de la Société française de sociologie à Nantes en 1980, nous exposions nos premiers résultats en termes d'articulation de la vie professionnelle et de la vie familiale devant des savants reconnus, démographes et sociologues, qui, présidents de séance ou rapporteurs, tendaient à nous rabattre vers une lecture de l'activité féminine perçue comme un problème social responsable de la seule question qui semblait compter à leurs yeux : la baisse de la natalité. La démographie imposait alors son point de vue sur la question du travail féminin dont la seule dimension sociologiquement intéressante semblait tenir dans le fait que, professionnellement actives, les femmes n'étaient donc pas au foyer.

Il y avait manifestement dans ce point de vue une attitude obstinément aveugle à l'évolution des pratiques des femmes qui tendaient déjà vers la construction d'une place dans la société définie par leur double appartenance à la famille et au monde du travail. L'évolution ultérieure de la démographie nous a d'ailleurs donné raison, au moins pour la France, qui est l'un des pays occidentaux où les femmes sont à la fois les plus actives au plan professionnel et les plus fécondes (tandis que d'autres pays de même niveau économique ont

vu leur natalité se maintenir à un moindre degré malgré une proportion importante de femmes « au foyer »).

Ce qui pourrait sembler une digression à travers des considérations démographiques n'en est pas tout à fait une. Au tournant des années 80, à l'exception des travaux menés par et autour d'Andrée Michel (1977 et 1978), les questions quantitatives de la démographie gouvernaient la pensée sociologique sur la place des femmes dans la famille. Et cela se reflétait dans la construction des catégories utilisées par les sociologues : actives/inactives, mariées/célibataires, 1, 2, 3, 4 enfants et plus. La réalité petit à petit découverte par « les recherches sur les femmes et par les femmes » a montré que les choses étaient bien plus complexes. Les structures et modèles familiaux, les modalités d'insertion sur le marché du travail se sont certes diversifiées et complexifiées au cours de la période, mais l'absence de contenu des activités des femmes telles que les « observaient » alors les spécialistes de la famille en particulier était patente. Ce manque d'intérêt, sauf exception, pour la réalité concrète du travail des femmes, à l'extérieur comme à l'intérieur de la famille, était une représentation et un effet de l'idéologie masculine.

La construction qui était opérée de la question du travail des femmes et de ses conséquences sur l'évolution de la famille et de la natalité, ainsi que la définition des catégories d'analyse (statistiques, démographiques, sociologiques) qui leur était liée illustraient particulièrement bien que « les appréhensions conceptuelles (...) sont **la face mentale** des rapports concrets » comme le soulignait Colette Guillaumin (1981 et 1992 : 223).

Or ce sont les premiers textes remettant en cause ces constructions et leur parti pris idéologique qui ont été regardés comme rompant avec l'objectivité scientifique et imprégnés d'esprit militant. « Les premiers textes théoriques venant de groupes minoritaires sont toujours, sans exception, à leur apparition disqualifiés sur le plan théorique et présentés comme des produits « politiques ». Ce qui est bien évidemment le cas (mais ce l'est également de tous les textes théoriques en sciences sociales » (ibidem : 203).

Mais qu'est-ce que ce point de vue « politique » dans la démarche scientifique ? Pour moi, comme pour d'autres, et notamment Colette Guillaumin, la démarche scientifique vise à changer la réalité actuelle du monde : en produisant des connaissances, celles et ceux qui font de la recherche produisent des conditions nécessaires (et certainement pas suffisantes) pour faire évoluer le monde dans lequel elles et ils vivent. C'est vrai des sciences physiques comme des sciences humaines et sociales. S'il n'y avait pas cet objectif en point de mire, il n'y aurait pas de recherche. Ce que font les chercheuses féministes, quand elles étudient les conditions qui font se perpétuer la domination des femmes par les hommes, c'est d'abord de la recherche pour changer le monde où perdure cette domination. Elles le font avec un point de vue particulier, mais pas plus que les tenants de l'individualisme méthodologique ou bien encore ceux de la théorie des champs et de la lutte des capitaux ne le font. Chacun de ces points de vue particuliers part d'hypothèses fondamentales. Les chercheuses, et depuis peu, quelques chercheurs, féministes partent d'une hypothèse fondamentale : la domination des femmes par les hommes est le produit d'une histoire sociale et politique dont il convient de mettre au jour les composantes et les processus pour évaluer les voies du changement.

Or le féminisme en recherche fait l'objet d'une critique récurrente : il lui est reproché son militantisme, c'est-à-dire cette volonté d'agir pour le changement de l'objet même de son étude. Il est aussi reproché aux femmes qui le mettent en œuvre d'être trop concernées par leur objet, d'y être trop impliquées et, en conséquence, de ne pas mettre assez de distance entre elles-mêmes et leur objet, d'être aux premières loges en quelque sorte. Curieuse critique qui tendrait à demander à la recherche d'être indifférente à ses objets, au physicien des matériaux d'envisager sereinement que ses résultats ne servent jamais à rien ou à l'économiste du développement que ses analyses n'éclaircissent jamais en rien les politiques. Les femmes seraient trop concernées par leurs résultats et du coup seraient plus susceptibles que d'autres de dévier leur raisonnement pour tordre la réalité observée dans un sens favorable à leurs

objectifs de démonstration. C'est tout simplement supposer *a priori* que ces chercheuses féministes, parce qu'elles sont des femmes directement intéressées par leur sujet, sont inaptes à l'utilisation de méthodes scientifiques de distanciation et d'objectivation. A cet égard, il est d'ailleurs intéressant de juxtaposer les points de vue de deux de nos « grands hommes », sociologues contemporains dont nombre de sociologues féministes se sont pour partie inspirées dans leurs choix théoriques et méthodologiques. Erving Goffman note le rôle positif des « contestataires » dans la remise au cause des aveuglements traditionnels des sociologues à propos du genre : « Comme souvent au cours de ces dernières années, nous avons dû nous en remettre aux contestataires pour nous remémorer notre sujet » (Goffman, 1977, traduction française 2002 : 42), tandis que Pierre Bourdieu s'inquiète *a priori* des effets dévastateurs du point de vue militant sur la construction scientifique des objets : « On sait les dangers auxquels est infailliblement exposé tout projet scientifique qui se définit par rapport à un objet pré-construit, tout spécialement lorsqu'il s'agit d'un groupe dominé, c'est-à-dire d'une « cause » qui, en tant que telle, semble tenir lieu de toute justification épistémologique et dispenser du travail proprement scientifique de construction d'objet : et les *women's studies*, *black studies*, *gay studies*, qui viennent aujourd'hui relayer nos études populistes des « classes populaires », sont sans doute d'autant moins protégées contre la naïveté des « bons sentiments », (...) qu'elles n'ont pas à se justifier d'exister et aussi quelles confèrent à ceux ou celles qui s'en emparent un monopole de fait (souvent revendiqué en droit), mais en les conduisant à s'enfermer dans une sorte de ghetto scientifique (...) » (Bourdieu, 1990 : 30).

Notons d'ailleurs qu'il existe une autre façon d'invalider tout à la fois les acquis des sciences sociales féministes et, par avance, leurs potentialités théoriques ; elle consiste à faire passer de manière péremptoire leurs avancées pour des évidences acquises de toute éternité. Laissons Bourdieu continuer un instant : « Transformer sans autre forme de procès, en problème sociologique, le problème social posé par un groupe dominé, c'est se vouer à manquer

d'emblée ce qui fait la réalité même de l'objet en substituant à une relation sociale de domination une entité substantielle, une essence, pensée en elle-même (...). C'est aussi, plus simplement se vouer à un isolationnisme qui ne peut avoir que des effets tout à fait funestes, lorsqu'il conduit par exemple certaines productions « militantes » à créditer les fondatrices du mouvement féministe de « découvertes » qui font partie des acquis les plus anciens et les plus anciennement admis des sciences sociales, comme le fait que les différences sexuelles sont des différences sociales naturalisées » (Bourdieu, 1990 : 30). Dans l'article déjà cité où je démontrerais le caractère particulariste d'une grande partie de la sociologie se prétendant généraliste au regard d'une sociologie féministe supposée « particulariste », je faisais une étude du fonctionnement des rapports sociaux de sexe au sein même du champ professionnel de la sociologie française. J'y analysais le procédé du recours à la notion de ghetto comme moyen de fonder une division des territoires au sein de la sociologie française (Devreux, 1995).

Penser les faits sociaux d'un point de vue de sociologue féministe, c'est déjà permettre d'évaluer les possibilités de changement social en faveur des femmes et en faveur d'une plus grande égalité entre les sexes : « Puisque et parce qu'on n'analyse jamais que pour changer, pour intervenir. Penser c'est déjà changer. **Penser un fait c'est déjà changer ce fait** » (Guillaumin : 1981 et 1992 : 223, souligné par l'auteure). Et ceci est vrai, quel que soit le point de vue adopté, un point de vue s'affiliant au féminisme ou non. La militance liée à ces options et à cette science affiche sa volonté de changer le monde en faveur de la justice entre les sexes (donc, de fait, en faveur « partisane » d'un groupe socialement défavorisé).

Ma démarche scientifique est globalement celle d'un matérialisme féministe. Je m'inspire donc ici du point de vue adopté par des sociologues comme Christine Delphy ou Colette Guillaumin, et d'autres après elles, en considérant que la base matérielle de l'oppression des femmes se trouve dans l'exploitation de leur travail, c'est-à-dire dans l'infériorisation de leur statut de

travailleuse, autant dans la production que dans la reproduction (je reviendrai sur ces termes dans le chapitre I), dans la minoration des rémunérations de leur travail (jusqu'au niveau zéro dans le cas du travail domestique). La construction et la reproduction de cette exploitation ne sont cependant possibles qu'avec le « travail » de catégorisation (de clivage des valeurs liées au statut social respectif des hommes et des femmes) qu'opèrent les rapports sociaux de sexe, et avec la répartition du pouvoir qu'ils imposent. Adopter le principe du matérialisme ne signifie donc pas rejeter à la marge du système explicatif de la domination masculine, le poids des expressions idéelles des rapports sociaux de sexe, au contraire de ce que pensent aujourd'hui certaines chercheuses qui ont pris leur distance vis à vis du féminisme matérialiste. J'aurai l'occasion de revenir sur tous ces points ultérieurement. Pour le moment, je veux insister sur le fait que, me situant dans l'optique d'une analyse matérialiste et féministe, j'intègre, sans les hiérarchiser, les questions du « matériel » et de l'« idéal » dans ma démarche, dans la construction de mes terrains de recherche comme dans la lecture analytique que j'en fais. D'autres, avec qui j'ai collaboré à plusieurs reprises, l'ont également fait pour leur part. Cette double préoccupation me semble être la marque de fabrique du courant de recherche issu de l'Atelier Production-Reproduction, au moins par rapport aux débats antérieurs.

### **Une démarche surtout collective**

Aucune connaissance, surtout théorique, ne naît de rien. Elle s'appuie toujours sur d'autres connaissances, et d'autres élaborations théoriques. Voilà pourquoi, même si elle ne se fait pas ou pas toujours en collectifs de travail, la recherche est d'abord collective. Si la sociologie des rapports sociaux de sexe est aujourd'hui un domaine d'étude plus ou moins reconnu de la sociologie, avec encore ici ou là, parfois, des résistances institutionnelles à l'admettre, il a fallu pour la constituer puis la défendre la réunion et la collaboration de



nombreuses chercheuses. Les échanges et les solidarités intellectuels qui ont abouti à ce résultat en ont aussi marqué les contours et le contenu.

Mon parcours est marqué par ma foi dans l'apport de la réflexion collective, au plan de la confrontation et du cumul des résultats empiriques comme au plan théorique. Mais en quoi faire de la recherche collective constitue-t-il en soi une démarche scientifique ?

J'ai alternativement fait de la recherche en solitaire, en duo, en équipe ou encore en réseau. Ce fut un choix à chaque fois volontaire, correspondant aux besoins de l'étape de réflexion dans laquelle je m'engageais. Mais, à vrai dire, si l'on peut se trouver seule signataire d'une étude, seule face à un terrain d'enquête, on n'est jamais vraiment « seule » dans la recherche. Chacun de nos résultats, chacune de nos avancées doit plus aux autres qu'à chacune ou chacun de nous. Nous ne faisons jamais qu'apporter une brique supplémentaire à l'édifice et la brique n'est rien sans le reste de l'édifice, elle ne prend sens et ne soutiendra les recherches à venir que si elle est bien appuyée et soudée à celles du dessous. Ce n'est pas davantage vérifié dans la sociologie des rapports sociaux de sexe, mais c'est, me semble-t-il, davantage explicité ou assumé, dans la mesure où cette sociologie a une tradition de regard épistémologique sur l'histoire institutionnelle de son domaine et sur les rapports sociaux qui s'y développent. Cependant, comme le notait dès 1990 Rose-Marie Lagrave, dans un bilan provisoire sur les recherches féministes ou recherches sur les femmes, l'institutionnalisation des recherches féministes n'est pas sans conséquence : « le prix à payer pour la reconnaissance institutionnelle est la conformité des pratiques aux normes universitaires inséparables d'un retour à l'individualisme. Une à une, les entreprises collectives tombent (...), tandis que les ouvrages collectifs cèdent le pas à des livres et des articles signés individuellement ». D'une certaine façon, on pourrait dire que « ça ne s'est pas arrangé », mais le pronostic pessimiste de Rose-Marie Lagrave ne cesse cependant d'être déjoué par les efforts réitérés de collectifs ou d'individues pour préserver le formidable potentiel que constituent, pour nos objets eux-mêmes, la mise en perspective et la confrontation de nos résultats. C'est sans

doute pourquoi, en tant qu'espace de pratiques collectives, la sociologie des rapports sociaux de sexe (ou du genre) a une histoire courte mais déjà dense.

Au cours de cette histoire, nous avons pris l'habitude de mentionner nos dettes à l'égard de quelques « fondatrices », et j'en ferai autant dans la suite de ce mémoire. Toutefois, c'est d'une certaine façon faire apparaître un clivage historique entre les « mères » de notre sociologie et ses développements ultérieurs, ce qui n'est vraiment pas vérifié. Certains textes des années 70 continuent d'être nos sources d'inspiration, et surtout nous autorisent à produire de la théorie. Les analyses que contiennent ces textes ont par contre ceci de spécifique par rapport aux recherches ultérieures qu'elles ont été produites par des personnes isolées, et moins reconnues par leur institution que certaines d'entre nous le sommes aujourd'hui. Là réside à mon sens notre dette : il fallait beaucoup de courage et de sentiment d'urgence militante pour produire ces analyses dans ces conditions.

Pour ma part, outre ces sources d'inspiration, c'est sans doute le travail épistémologique auquel je me suis livrée avec cinq autres sociologues dans le cadre de l'Action Thématique Programmée du CNRS « Recherches féministes et sur les femmes » et, avant cela, la mise en commun des résultats de travaux empiriques et théoriques tout au long de l'histoire du courant de recherche constitué autour de l'articulation production-reproduction (groupe « ad hoc » au moment du Congrès mondial de sociologie de Mexico en 1982, fabrication de l'ouvrage collectif qui en est issu *Le sexe du travail*, publié en 1984, séminaire puis table ronde internationale de l'Atelier Production-Reproduction de 1985 à 1988), qui m'ont incitée à construire mon programme de recherche autour du projet de mise en place d'un cadre conceptuel pour l'étude des rapports sociaux de sexe.

## Ce mémoire...

Ce mémoire constitue par conséquent une étape importante dans ce programme puisqu'il est une tentative de clarification du statut, des unes par rapport aux autres, des notions que nous utilisons en sociologie des rapports sociaux de sexe. Sa conception et sa rédaction m'ont amenée à distinguer plus clairement les propriétés formelles, les formes « topographiques » (la configuration) et dynamiques que prennent les rapports sociaux de sexe d'une part, et leurs activités ou modalités d'action d'autre part.

Ces dernières années, les caractéristiques que j'appelle quant à moi les propriétés formelles des rapports sociaux de sexe ont fait l'objet d'analyses et de commentaires d'autres chercheuses inscrites dans le champ d'étude des rapports sociaux de sexe. Citons au moins le livre bilan de Monique Haicault (2000) ou le mémoire pour l'habilitation à diriger des recherches de Nicky Le Feuvre, intitulé *Penser la dynamique du genre* (2003). D'une façon générale, la transversalité, la dynamique et l'antagonisme des rapports sociaux de sexe sont, pour partie ou ensemble, au cœur des constructions théoriques de cette sociologie. J'y ai contribué, notamment en illustrant ces propriétés par des résultats de recherche (Combes, Daune-Richard et Devreux, 1991 ; Combes et Devreux, 1998 ; Devreux, 2001). Je pense cependant que ce mémoire constitue une première tentative de systématisation de l'exercice consistant à les situer les unes par rapport aux autres et aussi à caractériser, par rapport au concept central de rapport social de sexe, la place de la division sexuelle du travail, la question de la répartition des pouvoirs entre les sexes et celle des processus de catégorisation. Ce mémoire est donc une tentative d'assemblage de l'ensemble de ces instruments de pensée en système conceptuel, à travers la mise en perspective des résultats de mes diverses recherches empiriques (et seulement de celles-là, sauf exception, ce qui fait de lui une étape tout à fait partielle et intermédiaire vers un véritable bilan de la pertinence théorique de ce cadre).

Après avoir donné ou discuté un certain nombre de définitions, exposé les points en débat sur ces définitions et indiqué la manière dont, pour ma part

et provisoirement, je les ai tranchés (chapitre I), je développerai tour à tour mes résultats concernant la démonstration de la transversalité des rapports sociaux de sexe (chapitre II), de leur dynamique (chapitre III), puis de leur caractère antagonique (chapitre IV). Cependant, comme je les ai rencontrées, évidemment, au fil de mes recherches, les « activités » des rapports sociaux de sexe que sont la division sexuelle du travail, la répartition du pouvoir entre les sexes et la catégorisation de sexe constitueront, de fait, la matière même de l'analyse de mes résultats. Je reviendrai sur ce point et sur cette distinction entre propriétés et activités des rapports sociaux de sexe à la fin du chapitre I.

Dans ce mémoire, une fois posée la définition des rapports sociaux de sexe, je recours à trois ordres de conceptualisation : celui des activités c'est-à-dire ce que font les rapports sociaux de sexe, autrement dit leurs modalités d'action dans la réalité sociale ; le niveau des propriétés ou comment on les trouve, comment ils agissent, et le niveau des catégories de la réalité empirique qui sont des outils pour penser des phénomènes sociaux intervenant dans les rapports sociaux de sexe mais ne les résumant pas. La « parentalité », la « mémoire de sexe », ou encore la « mobilité de sexe » et les « résistances au changement » sont de celles-là. Ce sont des catégories d'analyse qui ont été forgées au cours de mes différentes démarches empiriques. Elles font émerger une vérité sociologique sur des objets que les systèmes de représentations sexuées recouvraient d'un voile de neutralité par rapport au sexe et montraient comme une caractéristique asexué des individus. Il y a en effet un enjeu propre au rapport social de sexe à faire, par exemple, de la reproduction biologique autre chose qu'une production organisée selon une division sexuelle du travail ou à faire de la mémoire, donc des constructions du passé, un processus neutre du point de vue du sexe. Je m'efforcerai de faire le point sur ces catégories d'analyse et d'en arrêter le contenu à la fin de la présentation des résultats de recherche correspondants.

Aujourd'hui, le concept de « rapports sociaux de sexe » me semble parfois avancé dans la littérature sociologique « en connaissance de cause », mais parfois introduit de manière un peu incantatoire, recouvrant toutes les

formes de rapports ou de relations entre les sexes, et comme tel, utilisé comme une vaste enveloppe dont on peut fixer le présupposé théorique à l'extérieur de la démonstration. C'est pour cette raison qu'il me semble utile d'en renforcer les contours pour en préserver la valeur explicative du fonctionnement de la société et ne pas risquer de tomber dans le travers qu'Alessandro Barrico (et d'autres) reproche à la science contemporaine : « Comme phénomène collectif, le savoir a cessé d'être la science des fondements, et il est devenu la science des effets » (Barrico, 2002 : 75) ; pour ne pas risquer de ne faire de la sociologie qu'une description de ce qui se voit et non une recherche sur ce qui ne se voit pas.

## **Chapitre I**

### **Un cadre conceptuel pour l'analyse des rapports sociaux de sexe**

Avec le recul, je pense que c'est grâce à la convergence de trois facteurs que s'est construit le concept de « rapports sociaux de sexe » autour duquel s'est peu à peu dessiné un domaine de la recherche française en sociologie qui est maintenant reconnu (ce qui ne veut pas dire favorisé) :

- En premier lieu, dans des textes que nous considérons aujourd'hui comme précurseurs, des sociologues et ethnologues féministes avaient commencé à faire appel au concept de « rapport social ». En démontrant l'essentialisme qui était au principe de la définition des catégories de sexe dans les travaux des sociologues ou des ethnologues (Mathieu, 1971 et 1991) ; en faisant apparaître l'existence du « système des sexes » ou même d'un rapport de « sexage », proche dans sa structure et sa fonction, des rapports de servage et d'esclavage (Guillaumin, 1978 et 1992) ; ou bien encore en disant que l'oppression commune des femmes trouve son origine dans l'exploitation par les hommes de leur travail –le travail domestique assuré gratuitement- dans le cadre d'un rapport patriarcal (Delphy, 1970 et 1998), ces chercheuses introduisaient l'idée d'une relation entre l'ensemble des hommes et l'ensemble des femmes et d'une structuration de cette relation en rapport social.

- Le deuxième facteur concerne la construction d'objets en articulation des sphères de la production et de la reproduction qui, vers la fin des années 70, a été initiée dans des recherches d'abord éparses puis, peu à peu, convergentes et cumulatives. De ce mouvement est née la nécessité d'adopter un terme commun qui nomme de façon synthétique le fait qu'une même division sexuelle du travail était à l'œuvre dans l'une et l'autre sphères. Un groupe de recherche, fondé à l'initiative de Danièle Kergoat, le Groupe d'Etude sur la Division Sociale et Sexuelle du Travail, GEDISST) prenait d'ailleurs acte de ce mouvement dès 1978<sup>3</sup>.

- Enfin, ces premières étapes réalisées, la volonté de conceptualiser, de nommer un concept pour faire « bannière » et pour « faire science » (Stengers,

---

<sup>3</sup> Créé d'abord au sein d'un laboratoire de recherche du CNRS, il fut reconnu unité de recherche au sein du Centre d'Etudes Sociologiques en 1980.

1992) s'est faite jour avant même que nos objets ne soient davantage développés ; avant qu'on ait acquis le sentiment d'avoir fait le tour de ce qui pouvait fonder complètement le concept de rapport social de sexe. Il s'agissait d'énoncer le fait que toute la société est traversée par les phénomènes relatifs à la division sexuelle du travail et à l'oppression des femmes et que, partant, il y a lieu, en tant que sociologues, d'en faire la problématique centrale de programmes de recherche.

Aujourd'hui, je pense également que les rapports sociaux de sexe fonctionnent et ont des implications à des niveaux tellement différents du monde social : société dans son entier, institutions, groupes sociaux, individus ; pratiques et représentations ; réalité matérielle et réalité idéale et, en conséquence, que leur lecture est d'une telle complexité qu'il n'est pas pertinent d'essayer de limiter leur définition conceptuelle au seul point de vue macro-structurel. Pour ma part, j'ai été longtemps tentée de le faire en cherchant, avec d'autres, à identifier et qualifier le lien théorique qu'entretiennent ces rapports sociaux avec l'ensemble de l'espace social ; la question était alors de savoir si ces rapports sociaux s'étendent d'un espace particulier, la famille, vers l'ensemble du monde social ou si, au contraire, ils sont d'emblée transversaux à l'ensemble de la société.

Donner la définition d'un concept que l'on met en œuvre, au regard duquel on a donc pris des options capitales pour la suite de sa démarche intellectuelle, c'est sans doute chercher d'abord à partager avec d'autres un code conceptuel, en premier lieu sous une forme langagière, mais c'est en même temps tenter de rendre compte de la portée, de l'extension des possibilités heuristiques de ce concept.

Pour ces raisons, je pense nécessaire de proposer successivement plusieurs entrées dans la définition du concept de rapports sociaux de sexe, de le soumettre à la discussion sous plusieurs critères.



## **I-1 Les rapports sociaux de sexe comme faits sociaux observables**

Les rapports sociaux de sexe représentent avant tout l'ensemble des faits sociaux par lesquels s'expriment la domination sociale des femmes par les hommes. Ces faits sont relatifs d'une part à l'oppression des femmes, par laquelle elles ne bénéficient généralement pas du même degré de liberté que les hommes ; d'autre part, ils sont relatifs à l'exploitation économique du travail des femmes ; enfin, ils marquent leur subordination en tant qu'individus placés en position d'infériorité sociale et leur assujettissement, leur soumission à un système juridique qui régleme leur accès aux ressources et aux libertés individuelles et collectives.

Pour ma part, je ne considère donc pas que les rapports sociaux de sexe sont davantage des rapports d'oppression ou de sujétion que d'exploitation économique ou inversement. Ils sont indissociablement les uns et les autres.

Dans des situations sociales extrêmes, en particulier dans les cas de violence, il arrive que ces faits sociaux soient quasiment visibles et déchiffrables à l'œil nu : dans certaines sociétés contemporaines, les rues des villes exposent la séparation radicale qui existent entre les groupes de sexe et les interdits qui pèsent sur les femmes, le port du tchadri dans les rues de Kaboul sous le régime des Talibans étant une illustration extrême de l'enfermement et de l'oppression des femmes. La violence des rapports de sexe est aussi directement déchiffrable dans l'assassinat collectif des étudiantes de l'Ecole Polytechnique de Montréal, après que l'assassin les ait sélectionnées, sur la base de leur appartenance au sexe féminin, parmi l'ensemble des étudiants et étudiantes<sup>4</sup>.

La plupart du temps par contre, ces faits sociaux que sont les expressions des rapports sociaux de sexe ne sont pas directement observables et doivent être décryptés derrière des pratiques ou des discours. On ne voit pas

---

<sup>4</sup> Parmi les analyses qui ont été faites de cet événement, voir en particulier celle de Colette Guillaumin dans son article « Folie et norme sociale. A propos de l'attentat du 6 décembre 1989 » : « L'auteur de l'attentat, lui, n'aimait pas les féministes, les femmes qu'il appelait féministes, c'est-à-dire des êtres humains qui n'acceptent pas d'être des objets, mais néanmoins prises dans une relation (« femmes ») qu'elles contestent et combattent. Et il a travaillé rationnellement. C'était un homme bien préparé physiquement, et qui a soigneusement préparé son attentat. » (Guillaumin, 1990 et 1992)

le « plafond de verre » au-dessus de la tête des salariées d'une entreprise mais il peut être reconstitué par la somme des pratiques et des barrages institutionnels et économiques qui interdisent aux femmes l'accès aux échelons supérieurs des hiérarchies professionnelles. On ne voit pas directement la division sexuelle du travail domestique au sein des familles (encore qu'aujourd'hui, de plus en plus de femmes et d'hommes sont à même d'en avoir conscience et de la repérer dans leur vie quotidienne), mais on peut la reconstituer en faisant apparaître la répétition des pratiques d'évitement des hommes face à la prise en charge de l'entretien de leurs enfants et du lieu de vie de leur famille et d'eux-mêmes (cf. infra, chapitre IV).

Pour résumé sur ce point, ce que j'appelle les rapports sociaux de sexe ce sont les diverses formes, les diverses modalités que prend cette domination des femmes par les hommes.

## **I-2 Un terme générique et un concept : pluriel et singulier de la notion**

Tous ces faits, visibles ou moins visibles, constituent la diversité et la variabilité et par conséquent le pluriel des rapports sociaux de sexe. De fait, les rapports sociaux de sexe ont d'abord été nommés au pluriel, en référence implicite à la pluralité de leurs formes (nous observions des formes diverses et variables des rapports sociaux de sexe) mais aussi sans doute en référence à l'analogie, à l'origine de leur émergence, avec les rapports sociaux de classe.

LE rapport social de sexe, au singulier, est l'enveloppe conceptuelle, la représentation scientifique synthétique, qui traduit l'unicité et l'irréductibilité de la logique d'organisation du social que constitue cette domination des femmes par les hommes.

La précision à propos de la forme singulier ou pluriel du terme apparaît finalement assez rarement sous la plume des sociologues ou spécialistes des sciences sociales qui travaillent sur les rapports sociaux de sexe. Nous avons, Anne-Marie Daune-Richard et moi, fait cet effort dans une discussion de

l'apport d'une analyse sociologique en termes de rapports sociaux de sexe à la clarification ou à la redéfinition de certains concepts classiques de la sociologie comme le travail, la mobilité sociale ou la production (Daune-Richard et Devreux, 1992), et j'en reprends ci-dessous à peu près l'idée directrice. Avec le recul, il est assez curieux de constater que nous avons apporté cette précision sur le pluriel et le singulier du terme dans une note de bas de page, un peu comme si la chose était un élément accessoire de notre démonstration, comme un additif un peu superfétatoire, ce qu'elle ne me semble plus aujourd'hui. Il m'apparaît en effet important d'essayer de distinguer ce qui fait le champ d'étude : les rapports sociaux de sexe et leur domaine sociologique, de ce qui fait le concept synthétique.

Dans le bilan qu'elle dresse de son propre parcours théorique et empirique, dans son livre *L'expérience sociale du quotidien* (2000), Monique Haicault s'empare également de la question : pour elle, le singulier rend compte du rapport social qui intéresse les deux catégories sociales de sexe, tandis que le pluriel exprime l'existence de ce qu'elle appelle « le rapport intra-sexe », dans lequel chaque catégorie de sexe est « mise en relation avec un autre rapport social essentiel ». Ainsi, les femmes ne constituant pas une catégorie homogène du fait des inégalités et des divisions sociales en sein de leur catégorie de sexe, elles entrent dans un rapport intra-sexe. Pour Monique Haicault, ce rapport rend « pluriel » les rapports sociaux de sexe car il introduit de la diversité (de la non-homogénéité) dans les modalités par lesquelles s'expriment les rapports sociaux de sexe.

Pour moi, le fait que les individus, des deux sexes d'ailleurs, se trouvent effectivement pris dans plusieurs types de rapports sociaux, ne permet pas de contester le caractère spécifique de la domination des hommes sur les femmes, donc du rapport social de sexe, et il ne m'apparaît ni théoriquement juste ni empiriquement efficient d'inclure les rapports de classe existant à l'intérieur d'un même groupe de sexe dans les rapports sociaux de sexe. Il est au contraire beaucoup plus heuristique de distinguer, malgré la complexité des positions sociales des individus, les rapports sociaux les uns des autres.

Danièle Kergoat est une autre des rares sociologues qui, au-delà de l'usage du terme dans leurs analyses, ont également voulu construire une définition des rapports sociaux de sexe. Dans le numéro de la revue *Actuel Marx* intitulé « Les rapports sociaux de sexe », elle dit utiliser le pluriel « pour reprendre l'expression consacrée au langage française » mais qu'il « serait plus juste, en tout cas dans la perspective qui est (la sienne), d'utiliser le singulier ». A partir du concept générique de rapport social, elle donne une définition qui est articulée autour de l'idée de « tension » : «Le rapport social peut être assimilé à une « tension » qui traverse la société ; cette tension se cristallise peu à peu en enjeux autour desquels, pour produire de la société, pour la reproduire ou « pour inventer de nouvelles façons de penser et d'agir », les êtres humains sont en confrontation permanente ». Selon elle, les rapports sociaux dont « aucun d'entre eux ne détermine la totalité du champ qu'il structure » sont « consubstantiels » en ce que, ensemble, « ils tissent la trame de la société et impulsent sa dynamique » (Kergoat, 2001 : 87).

Ainsi, chez cette auteure, la définition des rapports sociaux de sexe apparaît en quelque sorte interdépendante de l'ensemble des rapports sociaux qui traversent la société. C'est sans doute pourquoi elle passe par la définition de leur « enjeu », la question fondamentale de sa démarche générale devenant : quel est l'enjeu constitutif de chaque rapport social, en tout cas des rapports sociaux de classes et des rapports sociaux de sexe.

### **I-3 L'enjeu des rapports sociaux de sexe**

La définition théorique des rapports sociaux de sexe peut en effet être approchée par la question de leur enjeu. Quelle est leur raison d'être ? Quelle est la raison de leur reproduction ? Cela rejoint d'une certaine façon le principe durkheimien de la nécessité de s'interroger, au-delà de ses causes, sur la fonction d'un phénomène social, comme la division du travail par exemple : à quel besoin répond-elle ?

Danièle Kergoat a très clairement exposé sa position : « Le travail est selon nous l'enjeu des rapports sociaux de sexe. Il ne s'agit pas ici du seul travail salarié ou même professionnel mais du travail comme « production du vivre » (elle reprend ici une expression d'Helena Hirata et Philippe Zarifian, 2000). » Dans cette acception, le travail qu'il faut entendre comme l'ensemble du travail professionnel et du travail domestique et de soins aux enfants, est aussi une activité de « production de soi » comme le définit Christophe Dejours. Celui-ci voit dans l'activité de travail non seulement une transformation du monde, mais aussi une transformation de soi-même, ne serait-ce que par les transformations subjectives que cette activité induit (1998). L'enjeu des rapports sociaux de sexe pour Danièle Kergoat tourne donc autour de la maîtrise de tout ce qui produit les conditions de la vie des autres et de soi-même, y compris les conditions subjectives.

Les analyses qui mettent la reproduction de la vie humaine au centre de la question de l'enjeu des rapports sociaux de sexe, comme celle de Danièle Combes (1988) ou celle de l'anthropologue Paola Tabet (1985 et 1998), tendent également à la redéfinir en l'élargissant. Pour la première, il ne convient pas de séparer théoriquement la reproduction humaine *stricto sensu* (gestation, accouchement, allaitement) et la production de soins aux enfants, l'une et l'autre entrant dans un même procès de production des conditions de survie d'une société, un procès qui doit être organisé, géré, contrôlé. Pour la deuxième, la reproduction humaine constitue, dans le jeu des rapports de domination des hommes sur les femmes, un travail, qui plus est un travail exploité par lequel la sexualité des femmes est domestiquée.

Ainsi l'enjeu des rapports sociaux de sexe, qu'il soit défini de façon primordiale par le travail ou par la production de la vie passe par une redéfinition rompant avec la conception étroite entendue habituellement et tendant à englober la totalité soit des activités, soit du support de ces activités, le corps et la vie elle-même, une définition qui élargit le travail à la production de soi ou la production biologique au travail d'entretien de la vie, tout au long de celle-ci ; dans l'un et l'autre cas, l'individu au travail ou producteur de vie

est considéré comme se produisant lui-même. Quel que soit le point de vue, c'est donc la totalité de l'activité humaine et de la production humaine qui fait l'enjeu des rapports sociaux de sexe.

Pour ma part, après avoir traversé dans mon itinéraire de recherche divers champs de la pratique sociale où s'expriment les rapports sociaux de sexe, après avoir rencontré à travers mes objets de recherche, et le travail productif (au sens classique) et la reproduction de la vie humaine, j'en suis venue à conclure que l'enjeu des rapports sociaux de sexe, c'est le maintien de la domination des hommes sur les femmes elle-même.

Cette proposition, qui a des allures de tautologie -l'enjeu du rapport, c'est le rapport lui-même et sa survivance- veut surtout amener à s'interroger de la manière suivante : la question des enjeux est-elle bien posée ? Peut-il y avoir un enjeu dominant en permanence et dans toutes les sphères ? L'histoire même du rapport et son évolution au sein d'une société ne redéfinissent-elles pas le ou les enjeux ? C'est la totalité de la vie des femmes qui fait l'objet d'un contrôle par la domination masculine. L'enjeu du maintien de cette domination de la part du groupe des dominants n'est-il pas tout simplement de dominer l'entièreté du monde social, économique et politique et de continuer à en tirer des bénéfices, à la fois individuellement et collectivement, en utilisant pour cela la force de travail et la disponibilité totale des femmes, de leur personne physique et mentale, et de leur temps (ce que Colette Guillaumin a résumé sous le terme de « rapport de sexage » (1978 et 1992) ? Pour les femmes en tout cas, l'enjeu de l'évolution des rapports sociaux des sexe, c'est bien la reprise de la maîtrise de leur propre personne, de leur disponibilité à elles-mêmes et de leur liberté, et non pas seulement la maîtrise de la reproduction de la vie humaine ou celle du travail, même étendu au sens large de travail professionnel, domestique et de soins dans la conception large d'une production de soi-même à travers ces activités.

En résumé, il me semble que la question de l'enjeu ou des enjeux, de la raison d'être fondamentale des rapports sociaux de sexe me semble avoir

souvent été déviée par l'angle d'approche empirique adopté par la ou le sociologue qui la pose.

J'ai donc à cet égard une acception plus large, plus dynamique de l'enjeu : celui-ci est variable, il se déplace et il est multiple. Au bout d'un certain nombre de recherches sur les femmes, puis de comparaison sur les femmes et les hommes, et plus récemment sur les hommes dans leur spécificité de dominants, il m'est apparu que la domination elle-même, le maintien de la domination ou son allègement, et donc les bénéfices de cette domination, constituent ce que les hommes peuvent gagner ou perdre dans cette lutte que sont les rapports sociaux de sexe.

#### **I-4 Ce qu'opposent les rapports sociaux de sexe : groupes, catégories, classes**

Une autre manière d'aborder la définition théorique des rapports sociaux de sexe est de définir les ensembles sociaux qu'ils mettent en présence, en les nommant et en justifiant les choix terminologiques faits à leur propos.

Diverses dénominations des « hommes » et des « femmes » considérés comme deux ensembles parcourent les textes de la sociologie des rapports sociaux de sexe : on y parle des sexes, des groupes sociaux de sexe, des catégories sociales de sexe, des classes de sexe, ou bien encore des genres.

C'est à l'occasion d'un exposé destiné à un public extérieur à ma discipline, composé d'historiennes<sup>5</sup>, que j'ai essayé de systématiser l'approche épistémologique des catégorisations sociologiques du sexe (Devreux, 1985b). Sans remonter à la préhistoire de la recherche sur les femmes et les rapports hommes-femmes comme je le fis à ce moment-là en commençant par montrer en quoi les travaux en termes de « condition féminine » entérinaient le point de vue dominant des sciences sociales d'alors pour lesquelles il n'existait qu'un seul sexe, le sexe féminin, je reprendrai ici les éléments de cette analyse qui

---

<sup>5</sup> Des historiennes de l'Institut d'Histoire du Temps Présent avaient, pour la première fois, constitué un séminaire de réflexion pluridisciplinaire pour aborder l'histoire contemporaine des femmes. Sylvie Schweitzer et Danièle Voldman en étaient les animatrices.

montrent face à quoi les premières déconstructions féministes opérées dans les années 70 se sont trouvées au moment d'introduire l'idée d'une catégorisation des sexes construite par la société, construite par les rapports sociaux entre les sexes eux-mêmes et non plus déterminée par la nature et la biologie.

Les recherches sur le travail féminin ou le partage des rôles dans la famille (par exemple celles d'Andrée Michel (1974, 1975), d'Anne-Marie Rocheblave-Spenlé (1970), de Marie-Josée Chombart de Lauwe (1963)) avaient commencé à faire apparaître la nécessité de prendre en compte deux sexes pour analyser et comprendre les rôles socialement impartis aux femmes. La notion de rôle comporte l'idée d'un partage des rôles, elle n'a pas de sens sans cette idée de partage. Il y a rôle pour les unes parce qu'il y a rôle pour d'autres. Ceci est très différent d'une pensée en termes de « condition » sociale pour une catégorie « à part » d'individus, à part d'un cas général, une catégorie constituant le cas particulier d'un cas général donc.

Les analyses qui se développent à partir des années 1965-67 s'inscrivent dans un contexte scientifique sur lequel pèse l'influence de la sociologie américaine et notamment de la psycho-sociologie. Les concepts de celle-ci, en particulier ceux de statut, de rôle, de modèle, de norme, sont directement injectés dans les recherches sur les femmes, un moyen sans doute pour elles de se doter d'une certaine légitimité, au sein d'une discipline en train de rechercher elle-même un statut institutionnel<sup>6</sup>.

Témoin le travail de Madeleine Guilbert sur « les fonctions des femmes dans l'industrie », sa thèse qu'elle publie en 1966 et dans laquelle elle pose la question des différences entre les travaux industriels confiés aux femmes et ceux confiés aux hommes, entre les rôles professionnels des femmes et ceux des hommes. Existe-t-il un groupe particulier des femmes sur le plan professionnel ? se demande Madeleine Guilbert. Menant une enquête avec les méthodes de la sociologie du travail (études de postes de travail, entretiens avec l'encadrement et le patronat, etc.), elle se situe explicitement dans une

---

<sup>6</sup> A l'université, la licence de sociologie est créée en 1957. La Société Française de Sociologie est fondée en 1961-62. Jean Stoetzel a fait paraître *La psychologie sociale* en 1963 et même temps que R. Daval, F. Bourricaud, Y. Delamotte et R. Doron publiaient leur *Traité de psychologie sociale*.



problématique de « partage des tâches », décrivant, sans la nommer comme telle, une véritable division sexuelle du travail. Glissant des fonctions aux rôles, elle veut, par cette recherche, « dégager une notion plus complexe de « rôles masculins et féminins » dans les professions industrielles ». C'est, selon elle, au niveau des images (« image-type de la femme ouvrière ») et donc de l'idéologie que se trouve la seule clé de différenciation entre les sexes. Cette image-type de l'ouvrière est, dit-elle, essentiellement véhiculée par les employeurs. Les hommes et les femmes sont alors deux catégories de travailleurs, différentes dans les représentations du patronat, deux catégories par conséquent utilisées et exploitées différemment. Mais ils et elles se retrouvent en fin de compte unis dans une classe ouvrière unique.

S'il est intéressant de s'étendre un peu, encore aujourd'hui, sur la recherche pionnière de Madeleine Guilbert, c'est qu'elle a ouvert des voies qui restent pertinentes, par exemple quand elle examine l'utilisation par le système productif de savoir-faire acquis par les femmes dans le travail domestique. Cependant, le double présupposé de l'unité de la classe ouvrière d'une part, et, d'autre part, du poids déterminant de l'idéologie dans la répartition des tâches industrielles entre les sexes l'empêche de voir en quoi les rapports employeurs/ouvrières et ouvriers/ouvrières relèvent d'un même fait social, d'un même mode de structuration des rapports sociaux. Ici, le recours au cadre conceptuel de la psycho-sociologie et à son mode de catégorisation naturaliste des sexes conduit l'auteure à détourner la question de la division sociale du travail entre les hommes et les femmes vers celle des représentations sociales des sexes.

Dans ses premiers travaux sur la famille, le couple conjugal et le travail féminin, Andrée Michel mettait elle aussi en œuvre les concepts de rôle et de statut (Michel, 1972 et 1974). Mais elle intégrait les catégories de sexe dans un « système de stratification sexuelle », introduisant donc, au niveau de la catégorisation, l'idée d'une hiérarchisation sociale. Pour elle, la recherche sur les rôles des sexes est, à ce moment-là, une interrogation sur les conditions du changement social. Si les femmes sont, pour elle, l'objet d'une observation

privilegiée, c'est parce qu'elles jouent un rôle moteur dans ce changement du fait de leurs « attitudes et conduites novatrices », par exemple dans le travail.

Apportant donc l'une et l'autre des ouvertures dans la pensée des sexes et de la place des femmes dans les hiérarchies sociales de sexe, ces deux auteures fonctionnent néanmoins sur les catégories biologiques de sexe, elles parlent **sur** ces catégories sans les définir<sup>7</sup>.

La première conséquence des déconstructions opérées par les chercheuses féministes en sociologie et ethnologie dans les années 70 va être la rupture radicale avec l'utilisation sans distance de la catégorisation naturaliste des sexes, catégorisation reposant sur la représentation de la différence biologique des sexes.

Nicole-Claude Mathieu est celle qui, dans les débuts de la pensée des rapports hommes-femmes en termes de rapports entre des groupements socialement construits, a le plus travaillé la question de la définition des catégories en présence. Dans ses « Notes pour une définition sociologique des catégories de sexe » qui restent un texte fondamental sur cette question, elle montre que, pour ce qui est de la catégorisation de sexe, les scientifiques fonctionnent sur les mêmes catégorisations que celles en usage dans le sens commun. Elle prouve en outre que le traitement différentiel appliqué aux sexes en sociologie et en ethnologie (disciplines pour lesquelles féminin=spécifique et masculin=général) conduit à un illogisme qui a des conséquences capitales pour la validité des démonstrations scientifiques. « Puisque dans nos sociétés les deux catégories de sexe couvrent la totalité du champ social, il semble logique que toute spécificité de l'une ne se définisse que dans son rapport à une spécificité de l'autre, et que l'une comme l'autre ne puissent être étudiées isolément, du moins sans qu'elles n'aient été auparavant pleinement

---

<sup>7</sup> La reconnaissance institutionnelle d'un tel courant de recherche qu'obtient Andrée Michel au sein de l'Association Internationale de Sociologie par la création en 1973 d'un comité de recherche sur les rôles de sexe constitue une véritable avancée que notre brève histoire du champ des études sur les rapports hommes-femmes doit se garder d'oublier. Pour la première fois, les études sur les sexes font officiellement figure d'objet sociologique légitime.

conceptualisées comme éléments d'un même système structural » (Mathieu, 1991 : 37).

C'est donc à partir de sa conception de la catégorisation que Mathieu se donne et nous livre une représentation scientifique du système des catégories de sexe, des catégories n'existant qu'en système, qu'en tant qu'éléments d'une structure sociale de la société. Mathieu peut ainsi parler ensuite de « groupements sociaux », c'est-à-dire des groupements d'individus opérés par le fonctionnement de la société lui-même. Des groupements sociaux dont un seul n'émerge comme groupement sociologique dans les travaux d'ethnologues et de sociologues qui constituent le corpus de textes dont elle fait l'épistémologie critique : « Puisque la connaissance scientifique comme le système de pensée global tendent à nous dire que les femmes –et elles seules– se définissent socialement par des « conditions spécifiques » de vie, une « condition féminine », puisqu'elles seules se trouvent au centre des études sur les catégories de sexe, doit-on en inférer l'existence dans nos sociétés d'une sous-culture féminine, et, en retour, l'inexistence d'une sous-culture masculine, celle-ci se confondant avec la culture globale ?<sup>8</sup>. Autrement dit, existerait-il un groupe social « femme » et pas de groupe social « homme » ? » (Mathieu, 1991 : 38).

On voit ici que l'expression « groupe social » correspond à la construction sociale des sexes, par la réalité du fonctionnement social, par exemple par l'existence ou non d'une « culture » propre à ce groupe.

Mathieu introduit seulement ensuite l'idée de classe qu'elle relie à la conscience de classe dans l'optique d'une construction marxienne (son terme) du rapport de classe prolétariat-bourgeoisie. « C'est ici toute la discussion sur l'existence d'un groupe social avec ou sans conscience de groupe, et sur existence de classe et conscience de classe, qui permettrait peut-être d'éclairer la problématique sociologique des sexes ».

---

<sup>8</sup> Le corpus de textes scientifiques examinés par Mathieu porte principalement à ce moment-là sur l'ethnologie, d'où la référence centrale dans sa critique à la question des « sous-cultures ». Voir aussi « Homme-culture et femme-nature ? » (1973 et 1991)

A ma connaissance, après avoir également figuré en guise de conclusion politique dans l'article de Christine Delphy « L'ennemi principal » (1970 et 1998) ou à la fin du deuxième volet du texte de Colette Guillaumin « Pratique du pouvoir et idée de Nature » (1978 et 1992), cette question d'une relation théorique entre existence de classe et conscience de classe n'a généralement pas été reprise dans les recherches sociologiques contemporaines sur les rapports sociaux de sexe.

Sur cette question cependant, Mathieu ouvre une perspective de réponse utile, immédiatement efficiente, et qui ne s'enlise pas dans un grand débat théorique qui risquerait de ne jamais aboutir : de façon plutôt pragmatique et réaliste, elle conçoit comme une sorte de conscience de classe de sexe, « la généralisation chez les femmes (et non plus dans quelques milieux intellectuels restreints) de la conscience d'être déterminées socialement comme femme, et **surtout** la naissance d'un véritable malaise parmi les hommes, qui se manifeste en premier dans le langage des hommes politiques et de la presse : on a mauvaise **conscience** par exemple à utiliser le masculin pour le général (comme le prescrit la langue française). Aussi dira-t-on : « Françaises, Français... » ou « Les hommes et les femmes de ce pays... (...) On se trouve parfois obligé de spécifier l'autre catégorie, la masculine, et ceci représente un fait nouveau » (Mathieu, 1991 : 40 ; souligné par moi).

La construction des classes de sexe passe donc par un double mouvement de conscience, celle des femmes d'être socialement déterminées du fait de leur sexe, celle des hommes qui est une « mauvaise conscience », une sorte de culpabilité inscrite dans les mots, à prendre toute la place. Par son « surtout », Mathieu semble en faire, en apparence, et très curieusement de sa part, un véritable point d'ouverture sur la construction des groupes de sexe, les hommes et les femmes, en classes de sexe. Curiosité et paradoxe en apparence seulement selon moi, car c'est le malaise, c'est-à-dire le succès du travail de conscientisation mené par les femmes sur la société des hommes pour faire prendre conscience à ceux-ci de leur spécificité sociale et de leurs

généralisations abusives, c'est-à-dire au sens propre un effet de la lutte de conscience entre groupes de sexe, qui amène à ce résultat.

Associer ou non l'idée de « classes » aux groupes en présence dans un rapport social revient à s'interroger sur la nature antagonique ou pas de ce rapport social. Si cette idée de classes est moins présente depuis quelques temps dans nos débats, en particulier du fait de la montée en puissance de la conceptualisation en termes de genre, comme nous en traiterons ci-dessous, elle n'en est pas moins importante au regard de la définition théorique des rapports sociaux de sexe. Jusqu'à quel point ceux-ci sont-ils homologues des rapports de classes tels qu'ils sont conçus dans la théorie marxiste ?

Pour ma part, concevant les rapports hommes-femmes comme un rapport social, je considère comme fondamental leur caractère antagonique. S'il n'y avait pas antagonisme entre les hommes et les femmes, en tant que groupes sociaux pris dans ce rapport, il n'y aurait pas constitution de classes sociales (ici de sexe), c'est-à-dire deux groupes radicalement opposés du point de vue de leurs intérêts de groupes, de leurs intérêts communs au sein de chaque groupe. C'est donc l'antagonisme qui fait des groupes de sexe des classes de sexe en ce que ces groupes, pris dans le rapport social qui les oppose, luttent l'un contre l'autre, l'un pour le maintien de la domination masculine et des bénéfices qu'il en tire, l'autre pour l'allègement et la disparition de cette domination. Avec ou sans conscience de le faire. Mais certainement avec une certaine conscience d'appartenir à un des deux bords au plan du statut social et des bénéfices à en retirer ou à regretter de n'en jamais bénéficier.

En résumé, pour moi, aujourd'hui, les **groupes sociaux** réfèrent aux deux ensembles des hommes et des femmes tels qu'on les constitue comme catégories empiriques, par exemple tels qu'on peut lire leurs caractéristiques sexuées dans les statistiques. Les **catégories de sexe** sont le produit de l'activité de catégorisation et donc de hiérarchisation du rapport social, car, pour reprendre le processus idéologique que Colette Guillaumin met au jour à

propos de la catégorisation raciste, « sans échappatoire possible (...) le fait même de déterminer des frontières au sein d'un ensemble unique **crée** la hiérarchie ou **plus exactement l'opposition** » (1988, souligné par elle). Les **classes de sexe** sont les groupes en confrontation antagonique dans le rapport social de sexe, qui luttent l'une contre l'autre pour le maintien ou la disparition de la domination qui fait l'objet du rapport social de sexe.

Cette brève conclusion ne signifie pas pour autant que mes travaux et mes analyses aient toujours distingué de manière rigoureuse ces trois modalités d'appellation des groupements des hommes et des femmes. J'ai beaucoup parlé de « catégories de sexe » dans mon analyse des déplacements des individus hommes et femmes au centre ou à la marge de leur catégorie de sexe, ou encore dans l'analyse du travail de socialisation de sexe qu'opèrent des institutions comme l'armée. Je parle de « groupes de sexe » quand je mentionne une simple catégorie empirique, mais il m'est aussi arrivé d'en parler à propos de l'antagonisme. Le terme de « classes de sexe » apparaît finalement sans doute moins que les autres, d'une part, parce que, comme bien d'autres chercheuses du champ, je suis sujette à une certaine réserve, ou plus exactement un manque d'audace dans l'explicitation de la violence des rapports entre les sexes au sein de mon institution et au regard de ce qu'il y est permis de dire ou d'écrire sans passer pour une épouvantable sectaire marxiste. D'autre part, parce que finalement, les recherches où sont abordées explicitement, **par construction de l'objet**, les pratiques de lutte antagonique des classes de sexe l'une contre l'autre sont plutôt rares, voire impossibles à mener. J'ai par exemple échoué à faire financer un projet de recherche sur les solidarités masculines dans l'entreprise et leur rôle dans la construction du « plafond de verre », par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité qui m'a reproché, je dois dire peut-être à bon escient, de ne pas être sûre de pouvoir méthodologiquement mener une telle recherche.

## I-5 Sexe ou genre, genre ou rapports sociaux de sexe

Le concept de genre a pris son essor en France plus tardivement que celui de rapports sociaux de sexe. Il est, d'une certaine manière, entré en concurrence avec ce dernier. Les chercheuses (et rares chercheurs) présentes dans le champ s'obligent actuellement à définir leur position vis à vis de l'un et de l'autre, ce que je crois en effet nécessaire, notamment pour moi qui tend à récuser généralement l'usage du terme « genre ». Quand je dois m'exprimer simplement et rapidement sur la question, j'insiste, pour expliquer ma préférence, sur mon projet d'étudier et de comprendre avant tout le fonctionnement du rapport social qui oppose les deux groupes de sexe. Ou je résume en disant qu'avec une expression plus explicite du point de vue de mes intentions de faire une sociologie des rapports sociaux, je n'ai pas besoin du terme de « genre ». Cependant, pour moi, ce sont la construction et la genèse mêmes du terme « genre » qui posent problème.

Je ne ferai évidemment pas ici le tour des débats sur sexe et genre, des débats très riches depuis quelques années, et notamment depuis que paraissent des bilans collectifs théoriques et empiriques du champ des rapports entre les sexes<sup>9</sup>, mais j'essaierai de dire les raisons de ma position, ce qui m'amène à préciser les deux parties de la question : 1) sexe vs genre et 2) rapports sociaux de sexe vs genre.

Il me semble que le succès du terme « genre » dans les sciences sociales françaises, en particulier la sociologie, tient à la double nécessité d'une part de dialoguer avec les sociologues anglophones et, par exemple, de se faire publier et donc traduire dans des revues britanniques ou nord-américaines, ou de travailler en réseaux internationaux, et, d'autre part, d'accéder à la

---

<sup>9</sup> Citons : « Les rapports sociaux de sexe », *Actuel Marx*, n°30, deuxième semestre 2001 ; ; Le Feuvre Nicky (dir.), *Revue Utinam*, Le genre, de la catégorisation des sexes, Paris : L'Harmattan, 2002 ; Fougeyrollas-Schwebel Dominique, Planté Christine, Riot-Sarcey Michèle, Zaidman Claude (dir.), *Le genre comme catégorie d'analyse. Sociologie, histoire, littérature*. Paris : L'Harmattan, Bibliothèque du Féminisme/RING, 2003, sans oublier un ouvrage qui fait figure de précurseur sur la question : Hurtig Marie-Claude, Kail Michèle, Rouch Hélène, *Sexe et genre. De la hiérarchie entre les sexes*. Paris : CNRS Editions, 1991, réédité en 2002.

reconnaissance institutionnelle ici, en France, grâce à l'adoption d'une terminologie plus « consensuelle » qu'un concept qui inclut explicitement la référence marxiste au concept de « rapport social ».

Nicky Le Feuvre (2003), avant d'expliquer pourquoi le terme genre, qu'elle entend comme « système social des sexes » (p.47), convient à son projet d'analyser la dynamique des rapports de genre, parle de « l'acceptabilité académique du terme de « genre » du fait notamment qu'il servirait, selon elle, à « 'neutraliser' les études féministes, soit en faisant disparaître à nouveau 'les femmes' du paysage de la recherche académique, soit en 'dépolitiser' l'approche féministe ».

Selon Nicole-Claude Mathieu, « parler de gender studies fait (...) nettement moins trivial (ou « particulariste ») que women's studies ou gay and lesbian studies, et semble plus tranquille (ou « objectif ») que feminist studies. Ce qui permet de poursuivre des études sur les aspects symboliques et idéologiques du masculin et du féminin sans référence à l'oppression du sexe féminin » (2000 : 197). Le terme anglais de « gender » dont le mot français « genre » découle en partie, est polysémique, et c'est cette polysémie qui permet des glissements, des approximations<sup>10</sup>. L'apparente capacité du « gender » à parler à la fois des deux sexes cache le fait que les « gender's studies » sont avant tout des « women's studies ». Leur lien avec les récentes « men's studies » qui a l'air logique, n'est pourtant pas facilement définissable. Les « men's studies » ont d'abord voulu faire contrepoids aux women's studies sans pour autant s'intégrer, par choix de problématique, dans les études du genre en raison de la dimension d'analyse des rapports d'inégalité de ces dernières. Les « men's studies » affichent au contraire leur projet de reconstruire le masculin comme une catégorie pertinente pour faire apparaître les difficultés des hommes à être masculins, à vivre et revendiquer leur masculinité dans un monde social où la contestation du caractère essentialiste

---

<sup>10</sup> Mais nous avons aussi, dans notre langue, et ce n'est évidemment pas sans rapport avec nos préoccupations, le genre grammatical, qui, précisément, fait référence à une construction des représentations des différences de sexe dans la langue. Cf. Michard Claire, *Le sexe en linguistique. Sémantique ou zoologie ?* Paris : L'Harmattan, Bibliothèque du féminisme, 2002.



du féminin met en danger leur « droit » à s'imposer comme d'abord et naturellement ancré dans un sexe biologique spécifique, vivant sa différence, voire souffrant de ne plus pouvoir la vivre sans risquer d'être contesté.

Je pense pour ma part qu'au niveau du langage, ce que le terme de genre a d'abord permis de faire disparaître en ne le nommant pas, c'est le sexe. Le terme « genre » permet d'une part d'éviter les défauts linguistiques, en particulier la lourdeur de l'expression « rapports sociaux de sexe », et, d'autre part, la présence du mot « sexe » qui n'a pas fini d'apparaître comme gênante, voire provocatrice, aujourd'hui hors de notre petit milieu scientifique, mais jusqu'à récemment parmi nos collègues eux-mêmes. Il n'y a pas si longtemps que nous-mêmes nous posions la question d'éviter la référence au sexe pour nommer nos travaux : nous craignons tout simplement que ceux-ci soient rabattus sur les relations sexuelles entre les hommes et les femmes (alors même que nous étions conscientes du paradoxe dû à la relative absence, dans la sociologie française, de travaux menés en termes de rapports sociaux de sexe sur la sexualité).

Selon Christine Delphy, (1991 et 2001), « pour penser le genre, il faut repenser la question de son rapport au sexe (...), admettre et travailler (...) l'hypothèse (...) que le genre précède le sexe. Dans cette hypothèse, le sexe est simplement un **marqueur** de la division sociale (souligné par elle) ; il sert à reconnaître les dominants des dominés, il est un signe (...) Ce marqueur, la société le trouve dans l'univers des traits physiques » (2001 : 251-252) » et elle réduit les divers indicateurs du sexe biologique à un seul : la présence ou l'absence de pénis. Cette réduction est un acte social, conclut Delphy en reprenant à son compte la formule de Hurtig et Pichevin (1986).

« Le terme « sexe » dénote et connote quelque chose de naturel » reprend-elle plus loin (2001 : 253). C'est précisément cette utilisation du naturel par le rapport social de sexe opérant sa catégorisation qu'il me semble intéressant de garder en point de mire dans le concept lui-même. Tout ce qui va faire la reproduction du rapport social dès ce marquage, dès le classement qui s'opère à la naissance des individus, est ramassé dans ce critère du sexe. Sert-il

à distinguer les dominants des dominés, comme le dit Delphy, ou à réifier d'emblée l'infériorité sociale des individus n'appartenant pas au sexe mâle (ce qui est certainement le cas dans toutes les sociétés où avoir une fille ou naître fille sont d'emblée sanctionnés par l'ordre social) ? Toujours est-il que parler du genre non seulement évite de faire référence à la trivialité du critère de choix opéré par la société dans le classement des individus, mais cela déplace le rapport vers des phases plus sociales et plus construites que cette première minute du rapport social dans lequel entre tout individu en naissant.

En optant pour le principe de parler du sexe et des sexes, dans l'expression « rapports sociaux de sexe », plutôt que du genre, je prends donc le parti d'explicitier que le rapport social se construit sur l'opposition de groupes sociaux définis par une catégorisation biologique. Je parle donc déjà du processus de catégorisation à la fois comme moteur efficace et comme condition du rapport social. Comme il n'y a pas de races, il n'y a pas de sexes strictement délimités du point de vue biologique (Peyre, Wiels et Fonton, 1991 rééd. 2001 ; Kraus, 2000), mais il y en a bel et bien du fait des rapports sociaux qui, précisément, les construisent en catégories immédiatement signifiantes d'une différence et d'une asymétrie, comme les rapports sociaux de race construisent la couleur de peau en critère pertinent pour classer et hiérarchiser les individus. Nommer les « races » ou nommer les « sexes » constitue déjà une certaine façon de parler du rapport social de race ou de sexe comme d'un rapport appuyé sur la puissance des perceptions et des constructions sociales des dominants. C'est en quelque sorte retourner l'argument et dire : je prends pour une réalité sociale effective et efficiente la distinction opérée par la domination (le rapport social) au sein des individus et la partition du monde (et du pouvoir) qu'elle opère.

Aussi, le terme de « genre » me paraît-il concéder davantage à la domination et aux dominants en neutralisant la violence de l'oppression ou en faisant comme si celle-ci était encore à démontrer. Le terme de « genre » fait entrer dans l'analyse l'hypothèse d'une version atone de la domination, d'une certaine inertie des choses, comme s'il s'agissait de faits sociaux sans acteurs

et sans opposition entre les acteurs. Je pense que la référence au genre est ce qui permet par exemple à certains analystes des inégalités entre les sexes d'essayer d'imposer l'idée que celles-ci constituent des états de fait extérieurs aux acteurs et donc sans possibilité d'action pour les modifier. C'est le cas, comme je l'ai démontré (Devreux, 1995) des conclusions de Jacques Commaille (1993) lorsqu'il tire le bilan des recherches financées par la Caisse Nationale des Allocations Familiales sur les articulations entre famille et travail pour les femmes : les faits sociaux résistant à une volonté de changement des femmes, celles-ci ne devraient-elles pas entériner cet état des choses et renoncer au changement : « Plutôt que de poursuivre ce qui apparaît comme une chimère : l'égalité dans l'indifférenciation, la question posée est alors de savoir si la revendication d'égalité ne doit pas prendre en compte **la spécificité de la condition de la femme telle qu'elle continue d'exister dans les faits** » (souligné par moi) ?

De même, la neutralisation de l'oppression que l'utilisation du genre autorise permet de poser une égalité entre le pouvoir des hommes sur les femmes et le « pouvoir » que prendraient les femmes par exemple dans leur cuisine quand elles « imposent » leur rythme et leur savoir-faire dans l'accomplissement des tâches domestiques, comme Michel Glaude et François de Singly le disent (1986).

Ayant pu constater que dans les pays anglo-saxons, le « gender » a parfois déjà remplacé le « sexe » dans certaines situations sociales (comme la soumission au public d'un formulaire de grande diffusion : Quel est votre « gender » ? demande-t-on pour connaître le sexe de la personne qui répond), Martine Spensky voit dans la vulgarisation du concept de genre la cause de son imprécision et l'une des raisons pour lesquelles elle a, quant à elle, « opté pour l'analyse des rapports hommes/femmes en termes de rapports sociaux de sexe, plutôt que de genre » (1996 : 36). Par contre, menant des travaux de recherche dans le champ disciplinaire des « études de civilisation britannique », et ayant par conséquent à faire avec la langue anglaise, tant dans ses références que

dans l'expression et la diffusion de ses propres travaux, elle adopte le mot « genre » en anglais, mais en l'intégrant dans l'expression « gender relations ». Elle exprime donc par là la nécessité pour elle de spécifier qu'elle travaille à la mise au jour des rapports sociaux entre les sexes, et non à la description des positions, activités, caractéristiques des genres. Elle règle d'ailleurs l'épineuse question de la traduction en anglais de « rapports sociaux de sexe » qu'ont rencontrée toutes celles qui ont voulu un jour traduire ou faire traduire en langue anglaise un article français dont la problématique est exprimée en termes de « rapports sociaux de sexe ». Selon elle : « « Gender relations » traduit bien « rapports sociaux de sexe » tandis que « rapport de genre » n'a guère de sens en français. D'autant plus qu'on y perd l'idée de « rapport social », épicerie de l'analyse sociologique » (Spensky, 1996). J'ai, pour ma part (et en accord avec une traductrice britannique) opté pour l'expression « social relationships between the sexes » qui a les mêmes défauts de lourdeur que son homologue en français, mais qui conserve tout à la fois « social », « rapport » et « sexe ». Mais je conçois que dans le contexte de la langue anglaise, « gender relations » traduit bien l'idée de « rapport » et de « sexe social », ce qui retranscrit toutes les dimensions qu'il me semble nécessaire de maintenir pour mener une analyse en termes de rapports sociaux.

## **I-6 Les rapports sociaux de sexe et la domination masculine**

Un rapport social n'est rien d'autre qu'un rapport de domination sociale. Sans domination d'une classe (sociale, de sexe, de race), la classe des dominants sur une autre, la classe des dominés ou dominées, on ne peut pas parler de rapport social. A ce compte, parler de rapports sociaux de sexe ou de domination masculine peut, à première vue, sembler être la même chose. Ce serait, me semble-t-il, le cas si la « domination masculine » correspondait toujours au contenu théorique et pratique de son équivalent développé de « domination des hommes sur les femmes » et qu'elle en était fidèlement le raccourci commode. Ce qui ne m'apparaît pas toujours vrai. Comme dans le

cas du « genre », le raccourci peut dissimuler la force du rapport et de l'oppression subie par les dominées.

La construction qu'a faite Pierre Bourdieu de la domination masculine, d'abord dans son article paru en 1990 dans *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* puis dans son livre *La domination masculine* publié en 1998, me paraît constituer l'exemple type d'un tel phénomène, un exemple poussé d'ailleurs à un haut degré de théorisation, avec la référence à une bonne partie du dispositif conceptuel habituel de l'auteur. Je reprends ici, pour partie, l'analyse que j'en ai faite lors des Journées d'Etudes organisées par Delphine Gardey et Ilana Löwy à la Cité des Sciences et de l'Industrie à Paris en 1997 et intitulées : « L'invention du naturel : le rôle des sciences dans la conceptualisation et la légitimation du masculin et du féminin »<sup>11</sup>.

Pour Bourdieu, l'espace de la domination (le « champ ») est un espace d'affrontements entre possesseurs de capitaux : si on n'a pas de capitaux à valoriser, échanger ou accumuler aux yeux des autres agents présents dans le champ, on n'est pas agent du champ, on n'a pas de place dans cet espace de lutte pour le pouvoir, pour la domination particulière à ce champ. On est hors jeu, exclu du « champ de forces et champ de luttes » à l'intérieur duquel les agents s'affrontent avec des moyens, leurs « capitaux », et des fins, leurs intérêts. Si l'on n'a rien de tel, on est l'objet du rapport social, mais on n'en est pas l'un des termes. Dans le champ de la domination masculine, puisque Bourdieu la définit comme un « champ », et sur le marché des capitaux symboliques liés à cette domination, seuls les hommes sont en compétition car seuls les hommes sont en position d'apporter une vraie reconnaissance du capital symbolique possédé par l'un des leurs, à savoir une ou des femmes. Les femmes, ne se possédant pas elles-mêmes ni entre elles, sont par définition hors de ce marché, hors de la rivalité virile, d'emblée disqualifiées dans la course à la reconnaissance. D'ailleurs, par socialisation et habitus, elles vont, selon Bourdieu, s'exclure d'elles-mêmes de ces espaces de compétition

---

<sup>11</sup> publiées par la suite dans Gardey Delphine, Löwy Ilana, *L'invention du naturel. Les sciences et la fabrication du féminin et du masculin*, Paris : Editions des archives contemporaines, 2000.

masculine. L'habitus masculin lui, c'est-à-dire la formation incorporée à la domination sur les femmes, s'exprime et se réalise entre hommes, dans l'espace des jeux de la compétition masculine. L'exclusion des femmes repose donc sur la dissymétrie des places respectives des hommes et des femmes sur le terrain des échanges symboliques : la fonction des femmes sur ce marché du capital symbolique n'est rien d'autre que de contribuer au maintien ou à l'augmentation de ce capital.

Bourdieu peut alors conclure sur la question des fondements de la division entre les sexes : la réponse à cette question se trouve dans la logique de l'économie des échanges symboliques. Parti du fait que, selon lui, « dans tout rapport social de domination, il y a de la domination et de la violence symboliques », l'auteur aboutit au résultat selon lequel dans le rapport social de domination des hommes sur les femmes, il n'y a **que** de la domination symbolique et de la compétition symbolique... entre hommes. C'est bien parce que la base matérielle de la domination et de la division du travail entre les sexes est laissée en-deçà du champ de forces que constitue l'espace de compétition masculine, à l'extérieur, et, se faisant, en-deçà de l'analyse de la domination, que le rapport social se déplace, sous la plume du sociologue, du rapport dominé/dominant au rapport dominant/dominant dont l'enjeu est pour chacun d'eux d'asseoir davantage sa « domination » sur les autres dominants. Pour Bourdieu, c'est à cause de cela, de cette compétition entre eux, que les dominants sont aussi dominés par la force de la domination symbolique ; pour subsister comme dominants et ne pas être dominés par de plus dominants, ils doivent renforcer sans cesse leur domination.

Double mise à l'écart donc dans cette analyse : celle de la base matérielle de l'oppression des dominées, et celle des dominées exclues elles-mêmes du rapport social de domination.

Je démontrerais ensuite, dans le même article, comment, avec les matériaux qu'il avait sous les yeux (photos, observations ethnographiques, roman sur l'analyse duquel il appuyait sa théorie –celui de Virginia Woolf, *La promenade au phare*), Bourdieu avait largement de quoi intégrer dans son

schéma le poids de la domination matérielle et de l'exploitation du travail des femmes, du cumul des tâches, etc., s'il ne s'en était pas tenu à la domination symbolique. Et, au lieu de ne voir les femmes que comme des individus courbés sous le poids incorporé de la domination symbolique, il aurait pu les observer relevant la tête et se tenant droites dans toutes les situations où le poids matériel du travail domestique ou des soins aux enfants ne les obligeait pas à courber le dos (porter à la fois leurs enfants sur le dos et les sacs pleins d'olives que les femmes kabyles, observées par Bourdieu, venaient de ramasser ; faire des travaux de couture tout en gardant les enfants, pour le personnage principal de *La promenade au phare*). Il aurait ainsi pu voir ce qui est présent dans le roman et sur les photos de Kabylie reproduites en illustration de l'article paru dans *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* : les femmes se tenant droites lorsqu'elles discutent entre elles « à la pause », leurs petits enfants jouant par terre, ou Mrs Ramsay, le personnage de Virginia Woolf, enfin seule, pensant à sa propre vie ou bien encore l'autre personnage féminin du roman, une femme peintre célibataire, debout devant son chevalet, concentrée sur sa création.

La parution d'une telle analyse n'a guère favorisé, me semble-t-il, la mise à distance de la catégorie essentialiste du « masculin » et de ses variantes « la masculinité » ou « les masculinités » dans la construction de la domination masculine comme domination des hommes sur les femmes. Avec la volonté de constituer un champ des études sur les hommes et le masculin, les sociologues ou autres spécialistes des sciences sociales (historiens, anthropologues) qui se sont penchés sur les hommes ont d'abord voulu refaire le même chemin que celui qui avait été accompli dans l'étude de la place des femmes : faire apparaître la catégorie de sexe masculine comme une catégorie spécifique, aussi digne d'intérêt scientifique que la catégorie féminine, mais en oubliant que dans l'émergence de la question sociale des femmes, une fois passée par les premières étapes naturalistes qui, comme on l'a vu, faisaient des femmes le cas particulier d'un cas général neutre, les femmes ont été regardées comme un

groupe social pris dans un rapport de domination. Tout se passe en effet comme si les études sur les hommes refaisaient le chemin inverse, partant des acquis dans la connaissance des conditions de la domination masculine et de sa reproduction pour remonter vers l'essence même du masculin. C'est ce qui amène Mathieu à conclure, dans sa propre critique du livre de Bourdieu, que s'intéresser à la domination masculine ne signifie pas forcément que l'on s'intéresse à l'oppression des femmes (Mathieu, 1999).

Dès ses « Notes pour une définition sociologique des catégories de sexe », parues en 1971, elle pointait d'ailleurs le fait que « la catégorie homme en tant que catégorie sociologique spécifique n'existe pas » (1991 : 35). Elle comparait ce qui se passait alors pour les sexes avec le traitement sociologique des classes d'âge dans lequel « on ne trouve pas d'études sur l'adulte en tant que tel » et poursuivait : « de même dans la problématique sociologique des sexes ne trouve-t-on pas d'études sur l'homme en tant que tel (...). Autrement dit le dominé est étudié avant et davantage que le dominant, et il est, à l'apparition de la problématique, seul caractérisé, seul spécifié ». Ces notes, qui m'ont directement inspirée pour construire des objets de recherche d'analyse des rapports sociaux de sexe à partir de la place qu'y occupent les hommes, sont restées d'une clairvoyance rare sur le retard pris dans les analyses centrées sur les dominants, leurs pratiques, leurs systèmes de représentations, leurs stratégies, leurs itinéraires, bref tout ce qui fait les entrées empiriques des études sur les femmes comme dominées. Un retard que ne comblent pas les développements de sociologues ou d'historiens sur le malaise masculin face aux changements sociaux dus aux modifications dans les rapports sociaux de sexe, comme la remise en cause, ici ou là, du pouvoir des hommes ou de l'exclusivité de leur accès à certaines institutions. J'y reviendrai par la suite.



## **I-7 Idéel et matériel dans les rapports sociaux de sexe**

L'inspiration marxiste des débuts de l'analyse féministe de l'oppression des femmes a orienté vers les catégories du matérialisme historique. Ceci d'autant plus que, jusqu'à cette analyse, la pensée sociologique de la situation sociale faite aux femmes avait surtout porté sur les mentalités : le changement dans le domaine des rapports hommes-femmes devait venir d'un changement des mentalités qui permettrait d'améliorer la condition matérielle des femmes. Mais la base matérielle de leur oppression (l'exploitation de leur travail) était le point aveugle de cette conception.

Le raisonnement de la critique féministe a, d'abord, grosso modo, basculé à l'inverse. Toutefois, la pensée de la part de l'idéologie, comme reflet mécanique de la situation matérielle, puis comme condition de la reproduction du rapport social entre les sexes (cf. Daune-Richard et Devreux, 1986 : 213-219, à propos de l'évolution de la pensée de Colette Guillaumin) a introduit l'idée des interactions entre les « niveaux » idéologique et matériel.

L'analyse de Maurice Godelier sur la « part-pensée » des rapports sociaux comme condition de la naissance et de la reproduction de tout rapport social, « comme une part de son armature », et « comme son schéma d'organisation interne » (1984 : 21), a, en quelque sorte, permis de sortir de l'impasse de l'opposition ou de la hiérarchisation des niveaux. Si l'on repense à l'ensemble des travaux empiriques menés en termes de rapports sociaux de sexe dans la sociologie française, on constate que le niveau « mental » ou « idéal » est travaillé en termes de « représentations » par rapport aux « pratiques », parfois de « sens » de l'action par rapport à celle-ci.

Quelques auteures reprennent la terminologie de Pierre Bourdieu avec les notions de « doxa » (Monique Haicault parle de « doxa de sexe ») et d'« adhésion doxique » des hommes et des femmes aux représentations dominantes.

J'ai, pour ma part, construit la plupart de mes objets de recherche en terme d'articulation des pratiques et des représentations pour en saisir les

interactions. Mes résultats, en particulier ceux qui portaient sur la catégorisation de sexe et les positionnements des individus au sein ou à la marge de leur catégorie de sexe m'ont confortée peu à peu dans l'idée d'une non hiérarchie des « niveaux » : pratiques et représentations sont autant agissantes dans la dynamique des rapports sociaux de sexe, dans leur transversalité à l'ensemble des champs de la société. Les unes et les autres sont à la fois détectables et motrices dans l'antagonisme du rapport entre les sexes.

Le réel social est donc indissociablement fait de pratiques et de représentations, les unes inscrivant les rapports sociaux de sexe dans leur matérialité, les autres dans l'idéal, un terme qu'il me semble donc utile de reprendre pour décomposer commodément les niveaux du réel. Mais dans la description de l'intervention des actrices et des acteurs sociaux dans le fonctionnement des rapports sociaux de sexe, je parle donc de pratiques et de représentations et parfois d'action et de sens de l'action. Représentations ou sens de l'action constituent la face mentale de l'intervention des individus.

J'ai particulièrement étudié, à un moment de réflexion épistémologique sur nos constructions d'objet au sein de l'Atelier Production-Reproduction, le concept de « charge mentale » élaboré par Monique Haicault à propos du mode de gestion des espaces-temps par des femmes, ouvrières en situation d'accession à la propriété (Haicault, 1984 ; Haicault et alii, 1985). Débattant à l'époque avec les concepts de « mobilisation familiale » de Francis Godard et Paul Cuturello (1982) d'une part et de « disponibilité permanente » de Dominique Fougeyrollas et Danielle Chabaud (1985), Monique Haicault montrait, par rapport à la théorie des premiers, que les femmes avaient un mode spécifique des contraintes multiples liées à l'organisation du travail professionnel et domestique en cas d'accession à la propriété, et, par rapport à la théorie des secondes, que gestion des espaces-temps professionnels et gestion des espaces-temps de la vie familiale s'intègrent l'une à l'autre, au sein d'une même logique, en un même processus de gestion globale des temporalités par les femmes. Par quels moyens la charge mentale opère-t-elle cette gestion du temps et des espaces matériellement dissociés ? Par deux

« principes médiateurs », répond Monique Haicault. Le corps représente, dans le fouillis des temporalités, la continuité et parfois la rupture (quand le corps flanche, fait relâche). L'imaginaire tout à la fois aggrave les contraintes (par exemple à travers le mythe du « propre total » directement relié à l'idée d'une maison que l'on a « fait construire », et qui reste un idéal hors d'atteinte) et se fait lieu de résistance par une ré appropriation symbolique du sens de cette course au temps, lorsque les femmes se décrivent comme parfaites maîtresses de maison (Devreux, 1985a).

Cette notion de « mental » me semble particulièrement opérationnelle pour mentionner la double face de l'oppression que subissent les femmes dans les rapports sociaux de sexe et qui remet en cause leur existence identitaire ou, au moins, leur bien-être identitaire : l'oppression mentale vient redoubler l'oppression physique ou parfois la devance. L'une et l'autre travaillent en cheville pour maintenir les femmes en position de domination : c'est le cœur même de la violence dans les rapports sociaux de sexe, par exemple dans l'enchaînement du harcèlement moral et de la violence physique dans les violences conjugales (Jaspard et alii, 2003).

J'ai, par ailleurs, critiqué l'usage fait par Pierre Bourdieu de la notion de domination symbolique qui, pour être juste et plutôt parlante, n'en a pas moins acquis, selon moi, un grave défaut, celui d'avoir abouti à évacuer la matérialité de la division du travail entre les sexes aux yeux de Bourdieu, et de l'avoir fait passer de l'idée que « dans toute domination, il y a de la domination symbolique » à celle que « dans la domination masculine, il y a surtout et finalement seulement de la domination symbolique », comme on l'a vu plus haut.

Finalement, depuis les analyses de Christine Delphy mettant délibérément la dimension matérielle de l'oppression au cœur de la construction sociologique du rapport patriarcal, le matériel des rapports sociaux de sexe, s'il a, bien sûr, été régulièrement inclus dans nos travaux, n'a pas fait autant l'objet d'une réflexion théorique particulière quant à son statut que la « part-pensée » ou l'idéal des rapports sociaux de sexe. Cynthia

Cokburn s'y était attelée dès 1981. Pour elle, le « matériel » dans les rapports entre les sexes comporte les dimensions physiques, sociopolitique et économique de la réalité sociale. Elle a, par exemple, démontré que, si les capacités et donc les compétences physiques respectives des femmes et des hommes sont effectivement différentes, cette différence n'est pas naturelle mais est une construction sociale : la moindre force physique de certains individus est construite en incompetence technique. C'est le résultat d'un rapport de force entre les sexes qui s'exprime tant au plan physique et technique immédiat, qu'à travers une lutte sociopolitique (par exemple à travers une action syndicale des hommes pour obtenir du patronat le choix de techniques défavorisant les femmes) et une lutte dans le champ économique. Ainsi, c'est l'usage en vigueur dans une corporation masculine qui faisait prévaloir telle technique aux dépens d'une autre qui aurait permis aux femmes de pénétrer des métiers prétendument masculins par « nature » (Cokburn 1981 et 2004). Au cours de mon enquête sur les conditions de travail des femmes enceintes, j'ai moi-même rencontré cette question de la relation entre la matérialité des objets techniques de la production et les capacités physiques des femmes (cf. chapitre II).

Matérialité et idéal des rapports sociaux de sexe sont donc, pour moi, à considérer conjointement d'un bout à l'autre des analyses en termes de rapports sociaux de sexe, même si, par choix méthodologique, un objet de recherche empirique peut momentanément focaliser l'attention sur les seules représentations ou les seules pratiques (ce que j'ai fait, par exemple, délibérément, dans l'analyse du travail domestique des hommes –cf. chapitre IV).

### **I-8 Rapports sociaux de sexe et rapports sociaux de classe**

La formulation de la question de l'articulation des rapports sociaux les uns avec les autres est, à mon sens, un des résultats majeurs de la sociologie des rapports sociaux de sexe.

L'idée que l'exploitation du travail des femmes et leur oppression se verraient soulagées jusqu'à disparaître par la diminution de l'oppression de classe et de l'exploitation de la classe ouvrière a finalement assez rapidement disparu de la sociologie française des rapports sociaux de sexe, au fur et à mesure que celle-ci se détachait d'un schéma marxiste traditionnel (elle peut apparaître encore sous la plume d'une sociologue américaine telle que Martha E. Gimenez qui plaide « pour un retour à Marx » dans l'article publié dans le numéro *d'Actuel Marx* sur les rapports sociaux de sexe, 2001).

Cependant, la place historique des analyses de la division sexuelle du travail dans la pensée des rapports entre les sexes a orienté vers l'idée d'indissolubilité des liens entre rapports de sexe et rapports de classe. Pour Danièle Kergoat, les uns et les autres sont « consubstantiels » dans la mesure où « aucun d'entre eux ne détermine la totalité du champ qu'il structure. C'est ensemble qu'ils tissent la trame de la société et impulsent sa dynamique » (2001 : 87).

L'articulation sexe-classe a figuré d'emblée dans la définition de la plupart des populations concernées par mes enquêtes de terrain. Je l'ai fait pour voir comment les rapports sociaux de sexe jouaient ou non différemment selon l'appartenance de classe des individus et j'ai en effet pu observer des différences telles que, selon la classe (saisie par la position socioprofessionnelle), les hommes et les femmes pouvaient se trouver dans des positions différentes par rapport à leur classe de sexe, certains hommes par exemple se trouvant marginalisés par rapport au groupe des hommes du fait d'une position de classe fragilisée par leurs pratiques plus égalitaires dans la division sexuelle du travail les amenant à un moindre investissement dans leur carrière professionnelle, ou certaines femmes jouant de leur position de classe pour ne pas subir les effets de leur position de sexe dans leur vie professionnelle.

Ainsi, je peux dire qu'en ce qui concerne la définition de la position sociale des individus, classe et sexe interfèrent, comme interfèrent sexe et âge, un axe de questionnement que je n'ai pas (ou pas encore) développé.

Mais si l'idée de consubstantialité me convient donc au niveau de la définition de la position sociale des individus, elle ne signifie ni que l'analyse des rapports sociaux de sexe ne peut être autonomisée de l'analyse en termes de classe, ni que les rapports de classe entre femmes empêchent de concevoir celles-ci comme formant une classe de sexe du fait d'inégalités sociales et d'une division sociale du travail entre elles.

Ainsi, s'il est pertinent d'inclure les dimensions d'appartenance de classe sociale et, dans certaines recherches, d'âge ou de race, je retiens qu'il est essentiel d'autonomiser, dans l'analyse, les rapports sociaux de sexe afin d'en faire émerger toutes les caractéristiques et tous les modes de fonctionnement, tous les modes d'action. C'est l'objet de mon parcours de recherche et, par conséquent, de ce mémoire.

### **I-9 Les propriétés et les activités des rapports sociaux de sexe**

En travaillant sur la transversalité, puis la dynamique et l'antagonisme des rapports sociaux de sexe, j'ai cherché à en cerner les propriétés. Une fois admise l'existence de ces rapports, le problème de la sociologie consiste à les décrypter sous leurs multiples formes, dans toute leur variabilité dans le temps et dans l'espace, et à en organiser la connaissance. Les propriétés des rapports sociaux de sexe qui, ensemble, constituent le fil directeur de ce mémoire parce qu'elles ont été celui que j'ai tenu dans mon parcours de recherche, sont les catégories d'analyse que j'ai voulu développer à cet effet. Elles parlent des formes, de la morphologie des rapports sociaux de sexe. Ces formes sont des constantes. C'est pourquoi je les appelle les propriétés formelles de ces rapports. Il s'agit d'une démarche d'abstraction pour présenter les traits « universaux » des rapports sociaux de sexe, quel que soit le domaine ou la société où ils s'expriment. Ces propriétés ne sont pas spécifiques aux rapports sociaux de sexe, mais c'est à partir d'eux que cette formalisation d'un rapport social a été opérée, c'est la sociologie des rapports sociaux de sexe qui a décomposé et recomposé ces constantes des rapports sociaux.

Une autre grille de lecture possible des rapports sociaux de sexe concerne ce qu'ils font, ce qu'ils réalisent dans la société, bref leurs modes d'action. Ce sont ce que j'appelle leurs « activités ». On pourrait dire aussi leurs réalisations, les modalités par lesquelles ils façonnent la réalité sociale. Les rapports sociaux de sexe organisent la division sexuelle du travail, et, de manière intrinsèquement liée, la division du pouvoir entre les sexes ainsi que les catégorisations sociales comme conceptions des divisions du monde social. Chacune de ces trois activités a des conséquences sur les deux autres et, en même temps, s'appuie sur les deux autres.

Ces « activités » fonctionnelles des rapports sociaux de sexe se sont évidemment présentées à moi dans toutes mes recherches, de façon plus ou moins importante et plus ou moins centrale. La division sexuelle du travail qui n'a finalement été initialement et délibérément incluse dans la construction initiale de mon terrain de recherche que récemment, dans mon étude du travail domestique des hommes, a cependant été présente d'un bout à l'autre des travaux sur la parentalité, la construction sociale de la parenté ou encore la socialisation des jeunes hommes par l'armée.

Les questions liées à la catégorisation de sexe ont également été rencontrées dans toutes ces recherches mais je leur ai consacré plus spécifiquement un moment de mon programme pour en élaborer les contours théoriques. D'autre part, la recherche sur les appelés a comporté un volet qui mettait la définition de la catégorie des dominants au cœur de la démarche<sup>12</sup>.

La question du pouvoir et de la division sexuelle du pouvoir est celle qui a le plus échappé à l'élaboration initiale de mes objets de recherche, qui en est le plus absente. Elle a toutefois été la raison d'être d'un groupe de travail interdisciplinaire que j'ai contribué à faire fonctionner à l'IRESO pendant plusieurs années et au sein duquel j'ai développé une étude des rapports de pouvoir entre les sexes dans le champ professionnel de la sociologie française.

---

<sup>12</sup> Dans différents articles, constatant la centralité de cette modalité dans leur fonctionnement, j'ai présenté la catégorisation de sexe comme l'une des propriétés des rapports sociaux de sexe. Or le statut théorique de la catégorisation de sexe n'est pas du même ordre que ce que j'appelle maintenant les propriétés formelles. Elle constitue par contre une modalité d'action, une activité, de ces rapports sociaux.

Ainsi, tout en n'étant pas au point de départ de mes recherches, ces « activités » des rapports sociaux de sexe qui, séparément et ensemble, sont le rapport social de sexe en action dans la réalité sociale, représentent les points d'ancrage concret, les pivots autour desquels mes observations ont été élaborées.

## **I-10 Conclusion**

Il est temps d'essayer de ramasser les éléments de ma définition des rapports sociaux de sexe, telle que je la mets en œuvre dans mes recherches maintenant. Maintenant seulement, car cette élaboration théorique s'est faite tout au long du déroulement de mon itinéraire de recherche, lequel, puisqu'il a été concomitant de l'élaboration collective de la sociologie des rapports sociaux de sexe et en a constitué ma contribution, n'a évidemment pu se faire dans la sécurité relative, même si je la sais provisoire et incomplète, d'un cadre conceptuel un peu stabilisé. Et sans doute, au moment de ce bilan provisoire, convient-il de rappeler à nouveau ce que l'expression personnelle que j'utilise pour formuler cette synthèse doit au cumul des savoirs sur les rapports sociaux de sexe, dus à bien d'autres chercheuses, et à la confrontation de nos problématiques et résultats.

Le rapport social de sexe est le concept, l'instrument d'analyse scientifique, qui rend compte de manière synthétique de l'existence d'une logique d'organisation des relations entre les groupes sociaux de sexe. Une logique qui est systémique (qui « fait système ») en ce qu'elle traverse l'ensemble des espaces sociaux et en ce qu'elle met en rapport et articule ces espaces les uns avec les autres. Le rapport social de sexe a donc un effet de structuration du social, ce pour quoi je dis qu'il constitue une structure sociale fondamentale dans la société.

Dans les modalités sous lesquelles ils peuvent être déchiffrés par l'analyse, qu'il s'agisse d'une approche sociologique, historique, politique, ergonomique, psychosociale, etc, les rapports sociaux de sexe opposent des



groupes sociaux définis l'un par rapport à l'autre par leurs intérêts contradictoires autour de la domination qui fait l'objet du rapport, ici la domination des hommes sur les femmes. Cette opposition radicale d'intérêt, qui donc est au principe du rapport, constitue les groupes sociaux en présence en classes antagoniques. Ces deux classes sont de fait en lutte pour le devenir de cette domination, son maintien et son renforcement pour la classe des dominants, son affaiblissement et sa disparition pour la classe des dominées. Cette lutte qui fait de l'évolution du rapport social un processus historique représente la dynamique même du rapport. Quand je parle, avec d'autres, de dynamique des rapports sociaux de sexe, je parle de la dynamique de leur reproduction, entendue comme recouvrant autant les phénomènes de reproduction à l'identique que les phénomènes d'évolution dans un sens ou dans l'autre, dans le sens de l'aggravation de la domination pour les dominées ou de son allègement, et de la variation de ses modalités.

Les rapports sociaux de sexe sont à la fois domination symbolique et domination matérielle des femmes, oppression physique et mentale<sup>13</sup> (dans les deux cas, une oppression qui se répercute sur l'identité) et exploitation, au sens marxiste de l'exploitation du travail d'une classe par une autre classe, ici l'une et l'autre étant des classes de sexe et le travail en question étant le travail domestique et de soins aux personnes (et non une classe patronale contre une classe de femmes, salariées ou non). L'exploitation gratuite de ce travail domestique et de soins est ce qui permet et structure le positionnement inférieur des femmes dans le travail de production dans la sphère marchande. Ainsi les deux sphères de travail sont-elles conjointement concernées par le fonctionnement des rapports sociaux de sexe.

Il me faut préciser qu'en tant que rapport social, les rapports sociaux de sexe ne recouvrent pas toutes les modalités des relations entre les hommes et

---

<sup>13</sup> Je m'oppose donc ici au jugement de Monique Haicault (2000 : 34) qui qualifie de « notions peu opératoires proposées dans un premier temps », les notions d'oppression et de domination, et pense que l'analyse des « mécanismes de production et de reproduction des places et des fonctions occupées par les deux sexes et pas uniquement celles occupées par les femmes » les a avantageusement remplacées. Décrire l'oppression et la domination ne signifie évidemment pas ne s'intéresser qu'aux femmes, bien au contraire puisqu'on parle d'oppression ou de domination pour parler d'un rapport social et donc de ses deux termes.

les femmes. Toutes ne sont pas théoriquement de l'ordre du rapport social, n'entrent pas d'emblée dans la logique sociale qu'il constitue. Les relations inter-individuelles ne sont pas *a priori* de l'ordre de l'antagonisme, même si elles ont, toujours, une dimension sociale, y compris dans une relation affective.

Je fais ici une longue incidente sur l'amour à partir des réflexions de deux sociologues qui ont eu à cœur d'essayer de régler la question des relations théoriques du sentiment amoureux avec les rapports de domination entre les sexes. Bourdieu fait de l'amour une « mise en suspens de la lutte pour le pouvoir symbolique » (...) « Le sujet amoureux ne peut obtenir la reconnaissance que d'un autre sujet, mais qui abdique, comme lui-même, l'intention de dominer. Il remet librement sa liberté à un maître qui lui remet lui-même la sienne, coïncidant avec lui dans un acte de libre aliénation indéfiniment affirmé » (Bourdieu, 1998 : 118-119). Ainsi, dans cette conception, la domination est antérieure à la relation amoureuse qui est une cessation temporaire ou non, en tout cas locale, du rapport de domination. Selon Bourdieu, « l'amour pur » existe « surtout chez les femmes ». Ce qui introduit une contradiction notable dans le raisonnement du sociologue, puisque dans la domination masculine, les femmes ne peuvent, comme on l'a vu, être sujets, incapables qu'elles sont, de fait, d'attester de leur possession du moindre capital symbolique (elles-mêmes) à mettre en jeu dans une lutte pour la domination masculine. Incapables d'être sujets, elles ne peuvent « abdiquer » quoi que ce soit d'une « intention de dominer », du moins si l'on est bien, pour ce qui est de l'en deçà de ce rapport amoureux, dans un espace de domination masculine.

Ceci montre d'ailleurs combien la domination masculine chez Pierre Bourdieu est un construit *ex ante* toute relation interindividuelle, qui préexiste donc à toute action des acteurs sociaux. Avant même que d'être acteurs sociaux, les hommes et les femmes seraient surdéterminés par des rapports sociaux... dans lesquels, pour ce qui est de la domination masculine en tout cas, les hommes ont été montrés néanmoins comme agissant. Action des

acteurs et rapports sociaux sont chez Bourdieu en discontinuité, les derniers étant posés en amont de l'analyse des champs, ici du champ de la domination masculine. C'est pourquoi ces acteurs ne sont guère que des agents, sans qu'il soit jamais possible de comprendre, pour ce qui concerne la domination masculine, d'où elle vient et comment elle pourrait se transformer. Ce qui conduit logiquement à la conclusion que, féminisme ou pas, il n'y a pas d'autre avenir de la domination masculine que sa perpétuation, dans la mesure même où les hommes ne sont préoccupés que de dominer les autres hommes et les femmes parfaitement incapables d'agir le moins du monde contre leur domination.

Au cours des séminaires de l'APRE, nous avons à plusieurs reprises entendu la jolie formule de Monique Haicault : « Les rapports sociaux de sexe fonctionnent à l'amour ». Je n'ai pu retrouver cette expression dans ses écrits mais peut-être m'a-t-elle échappée. Dans son livre (2000 : 47-48), elle indique que « la nature des rapports sociaux de sexe est contradictoire et leur signification, polysémique. Ils peuvent fonctionner à l'antagonisme, comme à l'alliance, selon les enjeux et les situations. Ils paraissent à la fois inégaux et complémentaires, comme dans la famille, l'entreprise, l'espace politique. Ils se tendent et s'assouplissent selon les circonstances, les enjeux et les conflits d'intérêts ou les moments de la conjoncture sociale ».

Que les modalités des rapports sociaux de sexe ne soient pas faites que de tensions antagoniques exacerbées et surtout visibles, de moments de guerre ouverte et de lutte explicite entre les groupes de sexe, c'est certain, et, à vrai dire, la réalité est plutôt inverse, du moins dans notre pays. Mais ce sont les tensions qui sont plus ou moins explicites, plus ou moins directement visibles. Le fait que les femmes soient à un moment ou dans un champ de la pratique sociale donnés moins en butte à l'exploitation, moins opprimées, ne signifie pas que le rapport social est devenu un rapport complémentaire ou d'alliance, cela signifie que les femmes ont réussi à imposer un affaiblissement de la domination, pour un temps au moins, ou dans un domaine au moins. Mais si l'on parle d'antagonisme, on ne peut pas inclure dans le principe théorique du

rapport social un principe d'alliance entre les groupes de sexe. On ne peut que constater qu'il existe aussi du social et de l'alliance entre des individus sexués, parce que tout ce qui est relation sociale entre les individus n'est pas inclus dans les rapports sociaux de sexe. Par contre, ceux-ci s'appuient en effet sur ce que les sentiments et les nécessaires alliances entre individus produisent de collaboration et d'adhésion à des projets communs pour faire admettre des contraintes ou des inégalités sociales comme des impératifs naturels : par exemple, assumer seule les tâches ménagères au nom de l'amour de son mari et de ses enfants ; accepter le principe d'un temps partiel et d'un emploi en conséquence plus mal rémunéré ou dévalué au nom du bien être de ses enfants ; ou, à l'opposé, avoir droit à « la paix » et à se détendre en rentrant du travail, et donc échapper au cumul devoirs-cuisine-stress, au nom de l'amour conjugal.

\*

\*            \*

Comment aller à la rencontre des rapports sociaux de sexe dans la démarche empirique en sociologie ? C'est à cette question méthodologique que répondait le projet de décomposer leur cadre théorique qui a guidé l'ensemble de mon parcours de recherche. Comment aller à la rencontre d'une structure sociale sous-jacente, en faire émerger les modes de constitution et de fonctionnement : la réponse passe par une construction d'objets empiriques faite en appui sur des hypothèses de recherche. Les caractéristiques des rapports sociaux de sexe, ce que j'appelle maintenant leurs propriétés formelles, telles que je m'en suis expliquée plus haut, ont constitué les axes successifs de mon questionnement.

La transversalité, la dynamique et l'antagonisme des rapports sociaux de sexe constituent les trois propriétés formelles qui seront développées dans les chapitres suivants à travers les résultats de mes recherches empiriques. La question de la transversalité est apparue assez vite, dans la construction de mes premiers objets à l'articulation de la sphère familiale et de la sphère

professionnelle. Elle a surtout été soutenue d'une part par le courant de recherche défini par l'APRE, d'autre part par le débat suivant : les rapports sociaux de sexe ont-ils leur point d'origine dans la famille et s'étendent-ils ensuite à toutes les sphères du social ou leur sont-ils d'emblée transversaux ? Dans le chapitre de la recherche *A propos des rapports sociaux de sexe, parcours épistémologiques* que nous avons consacré, Anne-Marie Daune-Richard et moi, à leur reproduction, nous répondons à cette question en optant pour l'hypothèse de la transversalité, nous appuyant déjà sur un certain nombre de travaux, les nôtres ou ceux d'autres auteures. J'ai pu poursuivre dans cette voie en construisant par exemple l'hypothèse de la présence des rapports sociaux de sexe dans des espaces sociaux où une seule des catégories de sexe est physiquement présente. Ou bien en montrant qu'un champ de pratique, la parentalité, en s'articulant à un domaine de l'idéal (Godelier, 1984), le droit, révélait également le fonctionnement transversal des rapports sociaux de sexe.

La question de la dynamique de la reproduction est présente, comme toutes les autres d'ailleurs, dans toutes mes recherches puisque toute étude de ces rapports n'est rien d'autre que l'observation des modalités de leur reproduction, une fois posée qu'on entend par reproduction à la fois la reproduction à l'identique et le changement, dans un sens ou l'autre, c'est-à-dire dans le sens de l'allègement ou du renforcement de la domination. Pour ma part, j'ai traité cette question en recherchant les moyens que trouvent les rapports sociaux de sexe à se reproduire dans la constitution des systèmes de représentations des individus. Sur ce sujet, l'un de mes axes de recherche a été la construction d'une mémoire sexuée des modèles familiaux de division sexuelle du travail. J'ai aussi traité de la dynamique de reproduction à travers la question de la catégorisation de sexe. Celle-ci a émergé au cours d'une réflexion sur les déplacements des individus dans leur propre catégorie de sexe ; une réflexion qui m'a amenée à penser ces catégories en termes de centre et de marges, et donc aussi en termes de frontières entre les deux. La différenciation de sexe qu'opèrent les rapports sociaux de sexe se veut radicale et étanche. C'est sur cette étanchéité que repose la justification idéale de la

hiérarchie : les catégories de sexe sont censées fonctionner par opposition, une opposition dans laquelle les positions intermédiaires sont des déviations par rapport aux normes sociales dictées par cette « nécessaire » opposition, nécessité relative à la reproduction du rapport social. Or l'examen des positionnements des individus dans la division sexuelle du travail conduit à l'idée d'une mobilité de sexe, d'un possible passage d'une catégorie *sociale* de sexe à l'autre. C'est, par exemple, le cas de pères participant à quasi égalité au travail de soin aux enfants et au travail domestique qui, parfois, « basculent » dans un statut féminin dans leur carrière professionnelle. D'autres résultats ont permis de consolider cette hypothèse, d'ailleurs explicitée en collaboration étroite avec Anne-Marie Daune-Richard à partir d'une confrontation de nos résultats respectifs (Daune-Richard et Devreux, 1992).

Dans son propre essai de définition des rapports sociaux de sexe, Monique Haicault indique qu'ils fonctionnent « selon trois principes de spécification : l'identification, la différenciation et la hiérarchisation ». Je pense que cette distinction des temps de la spécification, qui correspond aux opérations de production de catégories qu'assurent les rapports sociaux de sexe, est pertinente et efficiente dans l'analyse. Mais elle ne parle que de ce que j'appelle, pour ma part, l'activité de production de catégories sociales des rapports sociaux de sexe. La catégorisation n'est pas tout le rapport social. Elle est un de ses modes de fonctionnement en effet, sans lequel le rapport ne peut pas s'imposer, mais elle n'en est qu'une facette.

Je présenterai seulement en dernier lieu la question de l'antagonisme, non pas qu'elle intervienne logiquement après les autres propriétés formelles, puisque, comme on l'a vu, elle est au principe même du rapport social de sexe, mais elle a longtemps fonctionné pour moi comme un postulat, une hypothèse admise comme vraie, d'ailleurs démontrée par d'autres pour partie. Mais, dans les premières étapes de mon travail, elle n'a pas été mise en œuvre ou du moins mise au centre de la construction d'un de mes objets de recherche. Cependant cette hypothèse semble avoir été remise au cause à plusieurs reprises : Monique Haicault, dans son bilan déjà évoqué des rapports sociaux de sexe,

pense qu'il faut « abandonner l'idée trop simplifiée de (l') antagonisme » qui, selon elle, s'inscrirait « dans une vision seulement matérielle » de ces rapports sociaux et empêcherait la prise en compte de leur dimension symbolique et du « rôle actif joué par les croyances dans les productions matérielles » (Haicault, 2000 : 55). « La double composante matérielle et idéale empêche de réduire (la) nature (du rapport) à l'antagonisme ou à la domination-soumission, à un contenu univoque. Elle lui confère également une diversité de formes et une grande plasticité repérables dans les transformations ou les recompositions des places sociales occupées par les femmes ou les hommes... » (p.39). C'est donc le constat de la plasticité des rapports sociaux de sexe, la multiplicité des formes sous lesquelles ils apparaissent, et aussi ce qu'elle appelle leur assouplissement qui interdiraient de retenir aujourd'hui comme encore valide l'hypothèse de l'antagonisme. Selon moi, ce raisonnement n'est toutefois possible que si l'on envisage la reproduction des rapports sociaux de sexe sous le seul angle de leur progrès en faveur des femmes, si l'on considère comme acquis définitif toute « recomposition des places sociales » pour chaque sexe. En outre, avoir inclus dans les rapports sociaux de sexe, comme le fait Monique Haicault, ce qu'elle appelle les « rapports intra-sexe », c'est-à-dire le fait que les femmes se trouvent dans d'autres rapports sociaux vis à vis d'autres femmes, (elle parle des rapports sociaux de sexe « entre sexes et intra-sexes ») ne permet plus en effet de conserver l'hypothèse de l'antagonisme entre les classes de sexe, puisqu'il n'y a plus possibilité de conserver le principe de deux classes de sexe par le seul fait que celle des femmes n'est pas homogène<sup>14</sup>.

La division sociale du travail n'a jamais signifié que des femmes n'étaient pas de part et d'autre du rapport de classes, mais elles y sont en tant que membres d'une classe sociale, non en tant que femmes. En toute logique, cet antagonisme de classe ne réduit en rien l'antagonisme de sexe et la communauté d'intérêts entre les femmes. Par exemple, les femmes pourraient

---

<sup>14</sup> En 2002, Monique Haicault et Marie-Blanche Tahon introduisent, dans leur raisonnement sur le « tiers inclus » dans les rapports sociaux de sexe, les rapports intra-sexe entre hommes que Monique Haicault ne mentionnait pas dans un premier temps.

trouver ensemble qu'il serait bon pour elles que des politiques de garde des enfants fassent que des hommes et des femmes soient correctement rémunéré-s pour accomplir cette tâche capitale pour la reproduction de la société et que l'aménagement des structures de garde n'oblige pas des femmes, toutes cadres qu'elles soient, à courir le matin chez la nourrice, pendant que leur conjoint commence déjà sa journée de travail et se rend donc déjà disponible à son entreprise... et à sa carrière.

La construction que j'ai opérée d'objets de recherche « au masculin » a eu pour but de traiter la question suivante : pouvait-on approcher la réalité de l'antagonisme par l'observation des pratiques et de la mise en place de systèmes idéels de justification de la domination des femmes par les hommes au sein du groupe social de ces derniers ? Sinon, l'antagonisme ne resterait-il pas qu'un principe théorique dont la fragilité heuristique n'allait pas tarder à invalider tout l'appareil conceptuel ?

Mon programme de recherche sur les hommes considérés sous l'angle de leur spécificité de dominants a donc petit à petit abordé cette question. Le fait d'avoir d'abord examiné le cas des hommes se trouvant, par leurs pratiques plus égalitaires, à la marge de leur catégorie de sexe m'a, d'une certaine façon, incitée à compléter ce point de vue et à examiner le « cœur » de la catégorie et sa reproduction, c'est-à-dire à m'intéresser aux voies de la reproduction de la classe dominante. Il resterait à systématiser le cumul des données attestant de solidarités masculines dans la construction de l'infériorisation des femmes, par exemple dans l'entreprise<sup>15</sup> (un sujet qui, comme je l'ai dit plus haut, n'a pu être financé), et, d'un autre côté, le cumul de données attestant de la lutte des femmes pour alléger la domination et la faire disparaître, bien que cet aspect de

---

<sup>15</sup> En 1981, dans son analyse déjà évoquée plus haut de la place du « matériel » dans les rapports entre les sexes et la domination masculine, Cynthia Cockburn a produit une analyse historique et sociologique d'un tel phénomène de solidarités masculines au sein du secteur de l'imprimerie britannique. Se liquant, au sens propre, pour empêcher l'accès des femmes aux machines à composer jusqu'à obtenir du patronat le choix de machines moins performantes mais physiquement plus inaccessibles aux femmes, les ouvriers qualifiés du secteur ont joué du rapport de force capital-travail pour préserver leurs prérogatives masculines et pouvoir continuer de définir les compétences physiques nécessaires à cette activité comme étant précisément les leurs (Cockburn, 1981 et 2004)



la question soit évidemment largement présent au moins dans les travaux sur le mouvement social du féminisme ou les mouvements sociaux émanant de catégories professionnelles comme les infirmières (Kergoat et alii, 1992).

## **Chapitre II**

### **La transversalité des rapports sociaux de sexe**

## **II-1 La genèse de l'hypothèse de la transversalité**

D'un point de vue épistémologique, l'hypothèse de la transversalité des rapports sociaux de sexe est liée à celle de la pertinence méthodologique de l'articulation des sphères de la famille et du travail : en effet, si l'on veut comprendre les déterminants de la place qu'occupent respectivement les hommes et les femmes dans ces rapports sociaux, il est nécessaire de mettre en œuvre une approche qui décroisse les champs dans lesquels s'inscrivent leurs pratiques et se forment leurs représentations. C'est l'unité de l'actrice ou de l'acteur social qui induit cette contrainte méthodologique.

Dans les travaux sur l'activité féminine et la vie familiale, menés, dès les années 70, notamment par Andrée Michel, la question de l'interdépendance de l'une et l'autre sphères est posée, mais elle est encore formulée en termes de détermination causale, d'influence de l'une sur l'autre : ce sont les effets de l'activité professionnelle féminine sur la vie conjugale et la fécondité qui sont alors au cœur des préoccupations des sciences sociales (Michel, 1974).

En 1977, une enquête du Centre d'Etude de l'Emploi sur la discontinuité de la vie professionnelle des femmes présente pour la première fois des données statistiques permettant de mettre en relation les caractéristiques de l'emploi des femmes et leur situation familiale, ce qu'il n'était pas possible de faire auparavant de manière suffisamment détaillée. Cette carence dans les statistiques n'était d'ailleurs que la conséquence logique du cloisonnement disciplinaire des domaines du travail et de la famille. Au contraire, l'enquête du Centre d'Etude de l'Emploi reconstituait des itinéraires de femmes en mettant systématiquement en relation leur trajectoire familiale –depuis leur famille d'origine jusqu'à la constitution de leur descendance– avec leur cheminement professionnel –depuis leur formation initiale jusqu'à leur carrière. L'étude montrait le comportement distinct, d'un bout à l'autre de leur itinéraire, du groupe des actives continues par rapport aux actives discontinues

et aux inactives. Pour la première fois, l'activité professionnelle des femmes était pensée comme interdépendante de leur trajectoire familiale (Labourie-Racapé, Letablier et Vasseur, 1977). Dans la recherche épistémologique que nous avons menée Anne-Marie Daune-Richard et moi, et dont je reprends ici certains développements, nous mettions l'accent sur le caractère précurseur d'une telle étude par rapport à l'ensemble des travaux en termes de trajectoires qui allaient se développer par la suite (Daune-Richard et Devreux, 1986 : 180).

Au plan institutionnel, nous notions d'ailleurs aussi la difficulté de la sociologie à intégrer les premiers travaux construisant les interdépendances entre famille et travail. Ainsi le Colloque de Nantes, organisé sur ce thème par la Société française de sociologie en 1980, n'allait-il donner lieu, contrairement aux habitudes, à aucune autre publication que celle de la synthèse réalisée par Agnès Pitrou et parue dans l'Année sociologique (Pitrou, 1981). Les auteures des communications sur ce thème, souvent de jeunes chercheuses, ne trouvèrent qu'avec difficulté et que partiellement les moyens de faire paraître leurs analyses. Mais il est vrai que l'heure n'était pas alors au soutien à la recherche sur les femmes et encore moins à la recherche par les femmes.

Néanmoins, pressées par la nécessité d'explorer les causes des inégalités entre les sexes et la subordination des femmes dans le monde du travail, ces chercheuses inspirées à la fois par le féminisme et le marxisme, ont multiplié les travaux sur les interactions entre la vie familiale et la vie professionnelle. La confrontation de ces travaux en plusieurs occasions, notamment lors du colloque « Femmes, féminisme et recherches » de 1982 puis au sein du séminaire de l'Atelier Production-Reproduction<sup>16</sup>, a permis de dégager collectivement l'idée d'articulation production-reproduction et de désigner cette articulation comme un champ, celui où se construit la place sociale des femmes. Dans la mise en place des recherches, le statut de l'articulation production-reproduction pouvait cependant passer de celui de « champ » des

---

<sup>16</sup> Colloque et séminaires ont été soutenus financièrement, donc politiquement, par le Ministère de la Recherche et le CNRS à la suite d'une inflexion de la politique de recherche concernant les femmes, grâce, notamment, à l'appui de Maurice Godelier, alors Directeur scientifique du Département des Sciences de l'Homme et de la Société au CNRS (cf. les Actes du Colloque de Toulouse, AFFER, 1982 et les *Cahiers de l'APRE*).

pratiques observées à celui de problématique, voire d'enjeu théorique de la recherche.

La référence à une articulation entre production et reproduction avait surtout pour objectif de marquer une rupture par rapport aux découpages traditionnels de la sociologie en domaines cloisonnés : le travail ou la production d'un côté, la famille ou la reproduction de l'autre, un cloisonnement rendant cette discipline incapable de rendre compte des modalités du positionnement des femmes dans l'une et l'autre sphère.

La question de l'histoire des relations entre sphère productive et sphère reproductive a été posée par des chercheuses soucieuses de « dégager les éléments de périodisation de la division du travail selon les sexes » à partir du développement du capitalisme et de la question de la reproduction de la force de travail (Chabaud et Fougeyrollas-Schwebel, 1984). Dans leur analyse, la séparation progressive du travail productif des femmes de leur travail domestique, au fur et à mesure de leur entrée dans le salariat et donc de la remise en cause de la famille comme unité de production, illustre le processus d' « autonomisation relative de la production et de la reproduction des individus ». Et si, dans l'un et l'autre domaines, on peut voir les rapports de sexe à l'œuvre, c'est qu'il y a eu « extension » des rapports sociaux propres à la reproduction de la sphère domestique à celle du salariat. Ainsi, des traits caractéristiques des modalités du travail domestique des femmes, comme par exemple leur « disponibilité permanente », pénètrent la sphère productive qui les intègre pour les réutiliser à son compte. C'est donc parce qu'elle en est une extension que la division du travail dans la sphère productive se trouve théoriquement liée à celle opérant dans la sphère reproductive. Plusieurs recherches ont nourri cette conception, notamment celles qui ont étudié le transfert de qualifications du travail domestique vers le travail professionnel, sans reprendre d'ailleurs pour autant de manière stricte, l'hypothèse de l'extension historique d'un rapport social qui serait propre à la sphère de la reproduction, le rapport social de sexe, vers la sphère de la production (Kergoat, 1982 ; Hirata, 1984).

Mais cette conception en terme d'extension des rapports de sexe de la reproduction vers la production rigidifie et cloisonne la définition du travail et de la production eux-mêmes. Des objets de recherche élaborés dans le domaine de la reproduction de la vie humaine ont déconstruit cette partition entre sphère de la production et sphère de la reproduction ce qui a amené à concevoir le caractère d'emblée transversal des rapports sociaux de sexe et à renoncer à l'hypothèse de leur extension d'une sphère vers l'autre.

Au départ, le schéma d'analyse de la transversalité s'est appuyé sur une double articulation dans l'élaboration des objets empiriques : d'une part, celle de la production et de la reproduction (articulation des champs), d'autre part, celle des pratiques et des représentations (articulation des niveaux d'analyse). Chez certaines chercheuses, la démarche incluait en outre une comparaison de la situation, dans cette articulation production-reproduction, des hommes et de celle des femmes.

Les deux sphères de la production et de la reproduction ne sont plus conçues comme s'étant « autonomisées » mais elles sont au contraire inséparables et elles doivent être étudiées conjointement, la structuration de l'une dépendant étroitement de la structuration de l'autre. Si elles sont nommées comme des champs distincts, ce n'est que dans un but analytique.

Cette perspective oblige à adopter des modalités différentes dans la construction des recherches et de leurs objets. J'aurai l'occasion de développer plus largement ce point par la suite à travers mes propres recherches.

Dire que le rapport social de sexe est transversal signifie que son action n'est pas limitée à un seul champ de la société, en particulier qu'il n'est pas limité à la famille, bien qu'on puisse noter que nombre de travaux en sociologie de la famille réduisent encore les rapports hommes-femmes aux rapports de couple (voir la critique de ce point de vue que fait Danièle Combes, 1989) et à la division des tâches dans la famille. Le cumul et la confrontation des recherches menées en terme d'articulation du travail et de la famille ont révélé qu'une même logique d'organisation des hiérarchies sociales, de la division du travail et de la division des pouvoirs entre les sexes est à l'œuvre

dans tous les espaces sociaux, une même logique de structuration de la société par conséquent. Une même division du travail entre les sexes organise le partage du travail domestique et professionnel entre les hommes et les femmes, fait prévaloir la gratuité de l'un et la rémunération de l'autre, décide de la définition des compétences requises pour l'un et l'autre, etc.

Du fait de leur caractère transversal, on peut donc dire que les rapports sociaux de sexe sont appelés à être décelés et analysés dans tous les champs d'analyse que se donnent pour objet les sciences sociales. Quel que soit l'espace social où l'on porte le regard, on y trouvera en action la logique du rapport social de sexe, et on l'y trouvera à l'œuvre avec d'autres rapports sociaux dans le fonctionnement desquels il s'imbrique. Les rapports de classe, parfois de race ou de génération, agissent, en étroite interdépendance avec les rapports sociaux de sexe autant au niveau des pratiques des actrices et acteurs sociaux, qu'au niveau de leurs systèmes de représentations. Pour Danièle Kergoat, rapports de classe et rapports de sexe sont même « consubstantiels » : « C'est ensemble qu'ils tissent la trame de la société et impulsent sa dynamique » (Kergoat, 2001 : 87), ce qui va plus loin que l'interdépendance ou l'influence réciproque. Ici, c'est l'action des rapports sociaux dans le fonctionnement et l'évolution de la société qui se fait de concert. D'une certaine façon, ils ne peuvent plus être autonomisés, ils fonctionnent ensemble et il faut les étudier ensemble. Une option qui, même si je tiens compte des rapports sociaux de classe (et dans certaines recherches, des rapports sociaux de génération) dans mon analyse des rapports sociaux de sexe, n'est pas tout à fait la mienne : je pense qu'il faut, pour en construire la théorie, continuer de tenir le fil d'Ariane des rapports sociaux de sexe dans la complexité sociale qui s'offre à nos analyses, et par conséquent l'isoler méthodologiquement pour en cerner les fonctionnements et les propriétés spécifiques, quitte à retourner vers les autres rapports sociaux, une fois mieux armées théoriquement pour en comprendre l'enchevêtrement, grâce aux acquis de ces analyses des rapports sociaux de sexe.

« L'articulation production-reproduction exprime donc, sans l'épuiser, la transversalité des rapports sociaux de sexe », disions-nous, Danièle Combes et moi, dans un texte produit pour un ouvrage paru au Japon et intitulé *Anthologie de textes féministes français* (1998). Je reviendrai cependant plus loin sur les rapports théoriques entre les « champs » ou « sphères » du travail et de la famille d'une part et le binôme production-reproduction d'autre part, car au fur et à mesure de l'avancement de mes travaux, il m'est apparu que la superposition que nous en faisons initialement n'a plus lieu d'être.

Du point de vue de la reproduction des rapports sociaux de sexe, ce paradigme de la transversalité a pour conséquence logique que ce sont tous les champs de la société qui impulsent conjointement l'évolution, la permanence ou le changement dans l'état de ces rapports.

C'est d'ailleurs au nom de ce corrélat que, pour mieux en comprendre le fonctionnement et la dynamique, mon programme de recherche a en quelque sorte « traqué » les rapports sociaux de sexe dans des champs de pratiques très différents, y compris dans des espaces où ils n'étaient pas supposés devoir agir.

## **II-2 L'origine d'un champ de recherche : de la production de normes afférentes à la procréation à la reproduction sociale des producteurs d'enfants**

Illustrer le caractère transversal des rapports sociaux de sexe a constitué la préoccupation de mes premières années de recherche sur les femmes, puis, assez rapidement, sur les hommes. Cependant, l'élaboration de mes premiers objets construits en articulation du travail et de la famille tire aussi son origine de résultats empiriques obtenus dans le tout premier domaine de recherche qui a été le mien, celui de la sociologie de la santé. Je ferai donc un bref détour par les recherches menées dans ce domaine pour montrer comment, pour moi, s'est construit sur cette base le champ d'étude sociologique de la reproduction de la vie humaine et de la parentalité.



Après quelques travaux alimentaires dans le domaine de la socio-économie de la santé<sup>17</sup>, le premier programme dans lequel je me suis engagée en ce qui concerne les études sur les femmes a été une recherche sur l'interruption volontaire de grossesse et la mise en place de la loi Veil de 1975 (Devreux, Horellou-Lafarge et Picard, 1978 ; Devreux et Ferrand-Picard, 1982 ; Ferrand et Jaspard, 1987).

L'analyse du dispositif institutionnel mis en place par la loi Veil qui légalisait l'interruption volontaire de grossesse a révélé la volonté des pouvoirs publics, au moment où ils accordaient une liberté obtenue de haute lutte par les femmes et le mouvement féministe, de garder un contrôle social sur les pratiques des femmes en matière de choix procréatifs et contraceptifs. Ce contrôle social est passé par des voies tout à fait spécifiques qui avaient alors un caractère de relative nouveauté : l'institution de l'entretien pré-IVG, prévu dans la loi et destiné, selon le texte législatif lui-même, à apporter aux femmes en demande d'IVG des « conseils et moyens nécessaires pour résoudre les problèmes sociaux posés », constituait pour, le législateur, « l'élément essentiel et original de cette loi... Il en (était) une articulation extrêmement importante ». L'intervention, au moment de ces entretiens pré-IVG, d'une catégorie de professionnelles de l'aide psychosociale a été le volet de la loi que j'ai plus particulièrement étudié (Devreux, 1981 et 1982).

La loi Veil remettait aux femmes le pouvoir de décider elles-mêmes de l'interruption de leur grossesse, ce qui modifiait le rapport classique entre le corps médical et ses patients. Mais cela n'a pas été sans un dispositif visant à dissuader les femmes d'avoir recours à l'avortement comme moyen de régulation des naissances, si ce n'est au moment de cette première demande, du moins en cas de nouvel échec de la contraception. Car, pour le législateur et ses

---

<sup>17</sup> Menés dans mon premier laboratoire, le Laboratoire d'Economie et de Gestion des Organisations de Santé (LEGOS, Paris 9 Dauphine), de 1973 à 1979, ces travaux ont porté sur la comparaison de l'hospitalisation publique et privée, la durée de séjour à l'hôpital, la médecine de groupe et sa clientèle (un projet de recherche déposé auprès d'un organisme financeur a été refusé pour manque d'intérêt de la « demande sociale » par rapport au sujet : la transformation de la médecine de ville par la suite allait démentir ce verdict). Mon intérêt pour la place des femmes dans la société s'y faisait déjà sentir : ainsi j'ai reçu avec bonheur la charge de m'intéresser de manière privilégiée au personnel para-médical dans l'enquête sur l'hospitalisation (Levy, Bungener, Devreux, Dumenil, Horellou-Lafarge, Lafarge, Picard, 1977).

relais dans le dispositif institutionnel, l'IVG signait un échec : « si ce n'est un échec de la vie, du moins un échec de la contraception », disait alors un de ses commentateurs.

Inscrite dans la loi, la médiation de l'entretien pré-IVG s'opérait par une énonciation des motifs de la demande d'avortement et de l'interprétation que faisait la femme de son impossibilité ou de son refus d'avoir un enfant à ce moment-là. Cette procédure, qui imposait aux femmes un délai d'attente entre leur premier contact avec le dispositif institutionnel et la réalisation de l'acte médical, était destinée à leur laisser le temps d'une réflexion personnelle avant un acte médical considéré comme grave sur le plan psychologique et physiologique. L'entretien se déroulait avec une conseillère conjugale, une psychologue ou une assistante sociale. Il était censé non seulement permettre à la femme de s'exprimer sur son désir et son refus d'enfant mais aussi explorer avec elle les moyens socio-économiques qui pourraient lui permettre de mener sa grossesse à terme. Un souhait du législateur (qui avait tenu à inscrire dans la loi la notion de « détresse » recouvrant globalement la détresse morale et la détresse matérielle) que la pratique des entretiens et les réalités économiques ont bientôt fait tomber dans l'oubli.

L'intervention de ces spécialistes de l'écoute tendait vers un double objectif :

- d'une part, permettre une connaissance de la population féminine en demande d'IVG. Dès lors qu'on avait pris conscience de ce que « le désir d'enfant est de nos jours le facteur déterminant de la fécondité », ainsi que l'indiquaient alors les démographes (comme Gérard Calot de l'INED, consulté au cours de la préparation de la loi), une bonne connaissance des comportements individuels face aux moyens de régulation des naissances s'avérait nécessaire.
- d'autre part, permettre l'élaboration et la diffusion de normes sociales, en proposant aux femmes les modes de comportement que la société autorisait ou en indiquant ceux qu'elle réprouvait en matière de comportement procréateur et contraceptif.

Remis en cause depuis la généralisation de la contraception et le développement de l'activité féminine, le système de valeurs traditionnelles concernant la constitution de la famille était en effet en pleine mutation. La notion de « désir d'enfant » a été reprise et utilisée comme un pivot dans ce nouveau système de normes. Sans nul doute, le présumé le plus opératoire dans l'entretien pré-IVG a été celui qui affirmait que le désir d'enfant est en toute femme, qu'il est constitutif de son identité psychoaffective. D'où la nécessité de faire surgir ce désir, sous les yeux de la consultante, des profondeurs de son « moi ». « Toutes les femmes ont un désir d'enfant » ; « la maternité est quand même l'aboutissement normal et la dimension absolue et finale de la femme » ; dans l'avortement « la femme se laisse pousser contre son désir », tels étaient les propos des professionnelles intervenant dans les entretiens que nous avons pu recueillir lors de l'enquête auprès des associations homologuées pour les mener<sup>18</sup>.

Chargées par le législateur de lutter contre la banalisation de l'avortement, les praticiennes des entretiens en ont imposé une lecture tragique ou morbide, parlant de « la blessure narcissique de l'avortement et la cicatrice qu'elle laisse », de « la mort du désir », ou encore de femmes « avortant de leur désir ». Corrélativement, la demande d'avortement était conçue comme une impossibilité, chez les femmes, d'assumer ce désir. Assumer son désir d'enfant devenait en quelque sorte la nouvelle norme vers laquelle devaient tendre les femmes, sans qu'il soit d'ailleurs répondu à la question des conditions matérielles d'accueil des enfants à naître de ce désir.

Dans le même temps où cette dimension morbide fondait la nécessité de l'entretien et son projet d'assistance vis à vis des femmes, elle instaurait une norme du bon comportement à l'égard de l'avortement : il devait être vécu avec gravité, si ce n'est péniblement, pour ne pas tomber dans le domaine des

---

<sup>18</sup> L'enquête a aussi révélé les enjeux économiques attachés à l'intervention de ces associations. Entre le bilan de leur activité en 1974, soit avant la loi, et celui de l'année 1975, pour la première année d'application de la loi, le nombre total de leurs heures de consultation avait doublé et leur activité de formation de nouveaux conseillers conjugaux et familiaux s'était considérablement accrue, montrant l'existence d'un nouveau « marché », au moment où la profession se trouvait à un moment historique important pour sa reconnaissance institutionnelle et professionnelle (Devreux, 1982).

techniques habituelles de contrôle des naissances<sup>19</sup>. La récurrence relevait dès lors d'un comportement anormal puisqu'elle constituait un ancrage morbide dans la déviance. Corollaire de la « responsabilité parentale » à laquelle voulaient éduquer la plupart des associations de conseil, s'instaurait la responsabilité contraceptive. Assumer sa contraception, maître mot d'une certaine phraséologie sur le nouvel idéal féminin à laquelle était très sensible le milieu des conseillères conjugales et familiales, est devenue la règle prescrite aux femmes, quels que soient d'ailleurs leur système de références ou leur culture. Diverses études, de l'époque (Morokvasic-Muller, 1981) ou plus récentes comme celle de l'équipe GINÉ (Bajos, Ferrand et équipe GINÉ, 2002) montrent qu'en France, les modèles de comportement en matière de contrôle des naissances diffèrent selon la culture de référence des femmes, non sans être vécus de manière contradictoire, notamment par les jeunes femmes issues de l'immigration maghrébine par exemple.

C'est à partir de ces analyses du dispositif d'encadrement de la demande d'interruption volontaire de grossesse que je me suis posé la question de la production et de la réception des normes en matière de procréation et de constitution de la famille.

Basés sur des axiomes d'origine exclusivement naturaliste et psychologique, les travaux sur la fécondité, alors totalement pris en charge par les démographes, évitaient de considérer les reproducteurs -hommes et femmes- de la vie humaine comme des individus insérés dans des contextes socio-économiques et idéologiques et dans des rapports sociaux. Surtout, ces travaux entérinaient sans critique la séparation entre vie « privée » et vie « publique », entre vie familiale et vie professionnelle. Compte-tenu des visibles changements dans le comportement procréateur des femmes depuis les années 60, les démographes et les sociologues de la famille leur emboitant le pas avaient bien été obligés de tenir compte de l'activité professionnelle

---

<sup>19</sup> ce qu'il était alors et est toujours dans d'autres pays développés, comme le Japon par exemple, dont la société reste au contraire très réticente à la diffusion des techniques contraceptives.

croissante au sein de la population féminine dans leur schéma explicatif de l'infécondité des femmes. Mais ils ne lui donnaient aucun contenu à l'exception du fait que cette activité professionnelle éloignait les femmes de la sphère familiale.

### **II-3 La transversalité à l'œuvre dans la reproduction des producteurs de la vie humaine : maternité et vie professionnelle**

Comprendre ces changements en matière de fécondité d'un point de vue sociologique en les intégrant dans la totalité des projets des femmes a donc constitué l'objectif initial d'une recherche articulant les sphères familiale et professionnelle. Simultanément, une réflexion sur la reproduction sociale à laquelle invitait la parution d'importants ouvrages centrés sur cette problématique (en particulier celui de Daniel Bertaux « Destins personnels et structure de classe », 1977) m'a amenée à retenir l'hypothèse d'une socialisation des individus tout au long de leur vie et non pas seulement au sein de leur famille d'origine. Cette hypothèse accompagne d'ailleurs l'ensemble de mon parcours de recherche. Elle est intervenue non seulement dans l'élaboration de mon programme sur la parentalité et le travail mais aussi dans mon étude des conditions de vie professionnelle des femmes enceintes et enfin dans ma recherche sur la socialisation des garçons par l'armée.

Selon cette hypothèse, l'imprégnation des systèmes de représentations et de normes des individus par les représentations et normes sociales qui circulent dans les milieux qu'ils côtoient et dans lesquels ils agissent, se poursuit tout au long de leur vie et façonne leurs pratiques et leurs modes d'investissements sociaux. Je ne retiens pas comme particulièrement opérationnelle, au plan de l'analyse sociologique en tout cas (ce pourrait être différent dans une perspective psychologique ou psychosociologique), l'idée d'une socialisation secondaire qui viendrait compléter, modifier ou supplanter la socialisation primaire reçue dans l'enfance. Je conçois en effet la socialisation comme un processus continu dans lequel les influences ne cessent

de se chevaucher et s'entremêler et dans lequel les actrices et acteurs sociaux sont eux-mêmes agissant, avec il est vrai plus ou moins de marges de liberté : les processus d'identification ne sont jamais totaux ni unilatéraux. Par exemple, le choix, par l'actrice ou l'acteur social, d'un investissement militant (syndicalisme ou féminisme, par exemple) viendra modifier les « messages » reçus du milieu dans lequel s'effectuent la formation ou l'exercice de la profession, et, bien sûr, la construction de la famille. Mais, en retour, ses propres représentations et expériences, ainsi éclairées d'un autre point de vue, viendront modifier les représentations et normes qu'elle-même ou lui-même diffuse dans son cercle relationnel.

Je dois dire que, lorsque j'ai commencé à me poser la question des articulations entre projets familiaux des hommes et des femmes et projets professionnels, si les ouvrages de Daniel Bertaux (1977) ou de Yves Barel (1973) m'avaient inspirée, il n'en était pas encore de même de toute la littérature sur la socialisation professionnelle, notamment la littérature américaine, que Claude Dubar, en particulier, a par la suite contribué à faire connaître en France (1991, réédition 2000).

Deux enquêtes successives m'ont permis d'étudier les interdépendances des projets familiaux et professionnels des femmes, puis des hommes.

A l'aide d'entretiens biographiques, la première, adoptant une perspective à la fois diachronique et synchronique, a reconstitué des trajectoires de femmes actives et mères et le récit des faits quotidiens concernant les modalités de gestion des fonctions maternelle et professionnelle. Ces femmes étaient mères d'au moins un enfant qu'elles avaient eu tout en exerçant leur profession. Elles appartenaient, pour une part, à la catégorie des cadres supérieurs et professions libérales, pour une autre, à celle des employées de bureau et de service. Les conditions de travail, les rapports hiérarchiques, l'ensemble des relations sociales dans le milieu professionnel et par ailleurs, les modèles familiaux et les normes sociales véhiculés dans les milieux professionnels et relatifs à la maternité et à l'éducation des enfants,

constituaient le volet professionnel des entretiens. Les projets passés et à venir en matière de constitution de la famille, les pratiques domestiques et parentales, et l'ensemble de la trajectoire conjugale et maternelle en composaient le volet familial.

A partir du thème des modèles parentaux et des relations entretenues avec leurs père et mère par ces femmes au cours de leur enfance, j'ai mis en regard la trajectoire projetée par les parents pour leur fille et le projet de vie de cette dernière. Si le projet d'activité professionnelle était souvent explicitement lié à une volonté de « sortir » du domestique chez les employées de bureau ou de service (et sur ce point, le modèle et parfois le contre-modèle maternel, dans le cas des mères inactives, était déterminant), le projet de travailler avait cependant, quel que soit l'appartenance socioprofessionnelle des femmes, un contenu réel : même s'il ne s'agissait pas du métier qui fut exercé par la suite, le projet professionnel était évoqué sous des formes et un degré de détail relativement diversifié mais toujours conséquent. En regard de cette diversité, il était frappant d'observer la constante difficulté qu'avaient les femmes de se souvenir et de verbaliser leur projet en ce qui concernait leur devenir maternel. « Je ne me suis jamais posée la question d'emblée... c'est une évidence au départ d'avoir des enfants » disait de façon emblématique une femme architecte, ajoutant : « Je voulais exercer un métier ».

Le modèle idéologique prégnant de la maternité comme fonction féminine première et « naturelle » qui irriguait alors toutes les représentations sociales relatives à l'insertion des femmes dans la société, déteignait autant sur les projets des parents pour leurs filles que sur ceux de ces dernières. Ainsi, la mère d'une employée de service, qui estimait que « les filles sont faites pour avoir des enfants et non pour faire des études », la chargea-t-elle très jeune de ses frères et sœurs, lui fit interrompre ses études puis entrer à 14 ans (avec dérogation d'ailleurs) dans la vie active. Dans le même temps, les autres membres de la fratrie, s'ils ne poussaient guère plus loin leur cursus scolaire, n'en recevaient pas moins une petite formation professionnelle. Pour cette femme, il était évident qu'elle devait être mère ; il l'était tout autant qu'elle

travaillerait malgré une absence totale de formation. En dehors de ce projet très affirmé d'être active, son objectif consista, une fois mère elle-même, à éviter à son fils de revivre sa situation d'aînée chargée de la fratrie et privée de perspectives d'avenir (elle ne percevait pas cependant que son propre sexe avait probablement déterminé les projets de ses parents à son sujet et la fonction qui lui avait été attribuée dans sa famille d'origine). Pour réaliser ses vœux concernant l'avenir de son fils, elle choisit de restreindre sa descendance à cet unique enfant, afin de pouvoir lui préparer financièrement « un avenir ».

D'autres profils de projets parentaux donnaient d'autres réponses et débouchaient sur d'autres stratégies (Devreux, 1985d), mais le résultat global le plus saisissant à propos de cette enquête c'est qu'il ne s'est pas trouvé une seule femme, parmi les interviewées, qui n'ait subi de modifications dans sa vie professionnelle à la suite de ses maternités : modifications qui sont parfois intervenues dès la grossesse (comme le confirmera une recherche ultérieure sur les conditions de vie professionnelle des femmes enceintes) ou qui émergent plus tard, au moment où devaient se concilier charges professionnelles et charges familiales. Ce résultat, qui, *a posteriori*, peut paraître un truisme, sera toutefois éclairé par la comparaison avec la recherche sur les pères présentée plus loin. Interrogés sur les changements qu'aurait pu induire leur paternité dans leur vie et leur trajectoire professionnelles, les hommes répondirent en général par la négative absolue, quand encore ils percevaient le sens de la question et de cette éventualité : comment un fait relatif à leur vie familiale aurait-il pu avoir prise sur leur vie professionnelle ? Aujourd'hui, une telle représentation masculine de la séparation radicale entre travail et famille pour les hommes ne s'exprimerait sans doute pas de façon aussi catégorique, en tout cas dans toutes les catégories socioprofessionnelles.

Quant aux femmes, les changements subis dans leur insertion professionnelle venaient moins des contraintes physiques de la grossesse (ce qui ne sera plus vrai quand il s'agira d'ouvrières, comme on pourra le voir dans l'exposé de la recherche sur les conditions de travail des femmes enceintes) que de la définition de leur place dans la sphère du travail et des



représentations sociales attachées au « rôle »<sup>20</sup> féminin circulant dans leurs milieux de travail.

Selon la catégorie professionnelle des femmes et leur place dans la hiérarchie sociale, les conséquences de la maternité se faisaient sentir à des niveaux différents. Les pressions opérées par le milieu professionnel sur les cadres supérieurs et les femmes exerçant une profession libérale pesaient davantage sur les rapports informels et symboliques. « Déçus » par leur collaboratrice et se sentant « trahis » par elle lorsqu'elle avait choisi de mener de front carrière et maternité, la hiérarchie tout comme les collègues avaient tendance à réviser les jugements positifs qu'ils portaient auparavant sur les qualités professionnelles de la femme concernée. La grossesse de celle-ci venait soudain rappeler avec force son appartenance au sexe féminin. C'est un peu comme si elle hyper-féminisait l'individu en question et par conséquent marquait l'incongruité de sa présence dans les sphères supérieures des milieux de travail. Responsabilités professionnelles et maternité physiquement manifeste semblaient tout d'un coup antinomiques. Une assistante de réalisation dans le cinéma évoquait ainsi le manque de « sérieux » pour « ce milieu-là » que représente le fait de « trimballer son ventre ».

Dans les milieux de travail des petites employées, en revanche, la maternité était perçue comme une étape naturelle, évidente et attendue de la vie des femmes. Elle était en tout cas implicitement prévue dans l'organisation du travail, surtout lorsque le personnel était en majeure partie féminin. « Il y en a une qui rentre, l'autre qui repart. De toutes façons, tu es remplacée. Ils (les patrons) savent que c'est du roulement », dit une employée de bureau d'une grande centrale d'achats. Les changements dans la vie professionnelle de ces femmes opéraient davantage, ou du moins de façon plus directe, sur leur place dans la production et sur le principe même de leur activité professionnelle. « Remplacées », ces femmes l'étaient effectivement tant leur fonction était conçue comme dépersonnalisée et instrumentale. Il n'était pas rare qu'elles ne

---

<sup>20</sup> J'utilise ici le terme de « rôle » non en tant que concept sociologique mais en tant que catégorie du discours des interviewés, tel qu'on le trouve précisément dans les récits des femmes concernant les discours et les normes véhiculées par leurs milieux professionnels.

retrouvent pas leur poste initial à la suite d'un congé parental par exemple, et qu'elles soient mutées, sous des prétextes divers : « Ils ont dit que je valais mieux ! ». De toutes façons, le milieu professionnel et la hiérarchie s'attendaient à terme à ce que ces femmes quittent leur emploi d'elles-mêmes pour une période plus ou moins longue. Ceci, qui était déjà avéré lors de l'enquête menée au début des années 80, s'est encore renforcé avec l'extension de l'Allocation Parentale d'Education aux couples parents de deux enfants, après avoir été initialement prévue pour régler les problèmes de garde des familles ayant un troisième enfant. Nombreuses sont les femmes ayant de petits salaires qui préfèrent ne pas réintégrer leur emploi à l'issue du congé parental<sup>21</sup> (Afsa, 1996 et 1999 ; Bonnet et Labbé, 2000).

Pour répondre à ces pressions des milieux professionnels, les femmes adoptent des stratégies, plus ou moins conscientes, de résistance ou d'adaptation. Ainsi plusieurs femmes cadres ou de profession libérale ont mentionné le fait qu'elles évitaient de parler de leur maternité, qu'elles en occultaient la réalité, « cachant leur ventre sous la table », pour reprendre l'expression de l'une d'entre elles, ou faisant purement et simplement abstraction du fait qu'elles avaient des enfants. Face à des comportements de la hiérarchie ou des collègues parfois extrêmement conflictuels, tendant à signifier aux femmes actives la voie à suivre pour rester dans la norme du milieu de travail, les femmes montraient une certaine capacité à adapter leur stratégie de telle sorte qu'elles puissent poursuivre leur double projet de vie professionnelle et de vie familiale. Ces stratégies se sont exprimées en termes de « concessions » faites aux attentes du milieu, une stratégie du « dos rond »

---

<sup>21</sup> Le taux d'activité des mères de deux enfants est de ce fait passé de 74% en 1994 à 56% en 1998 (l'élargissement de la mesure aux couples ayant eu un deuxième enfant date de 1995). Alors que le lien des dispositions relatives à l'APE avec le congé parental d'éducation (congé accordé de droit, à plein temps ou à temps partiel, à tout salarié par son employeur) garantit la réembauche du parent dans son entreprise, un nombre important de femmes ne reprennent pas leur activité professionnelle à l'issue du congé : sur les 60 % de femmes ayant adopté l'APE et qui avaient auparavant un emploi (contre 40% qui étaient au chômage, la mesure ne s'adressant pas aux femmes inactives), la moitié n'ont pas repris leur activité professionnelle. Employées et ouvrières représentent 84% des bénéficiaires parmi les mères de deux enfants. Or la baisse du taux d'activité féminine consécutive à la mise en place de l'APE concerne surtout les femmes pas ou peu qualifiées. Les femmes cadres optent le plus souvent pour une APE à taux réduit (qui représente 24% des cas) et restent ainsi dans l'emploi avec un temps partiel.

qui devait néanmoins, dans bien des cas, être complétée de tout un ensemble de pratiques concrètes amenant les femmes à jongler entre leur activité professionnelle et les nécessités de leur vie familiale. Pour que « ça n'intervienne pas » dans le travail, « il ne fallait rien refuser, il ne fallait rien rater », résumait l'une d'elles. Plusieurs femmes racontaient comment elles organisaient repas du soir et suivi du travail scolaire des enfants à partir de leur bureau, et cela, presque quotidiennement. Lorsque les contraintes de leur travail ne permettaient plus ce dédoublement, il leur restait la solution de jouer sur les horaires : ainsi en était-il plus spécialement des employées de bureau ou de service qui optaient pour des horaires décalés ou un temps partiel, ou bien encore récupéraient sur les temps de pause afin de se réserver des plages de temps quotidiennes pour l'autre versant de leur vie.

L'étude de ces pratiques quotidiennes des mères actives a été par la suite largement développée, notamment à partir des données sur les emplois du temps, ou, d'une façon générale, dans tous les travaux suivant la problématique de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. A l'époque de cette enquête pour laquelle j'avais pris l'initiative de croiser fonction professionnelle et fonction familiale des femmes, faire apparaître les pratiques stratégiques de maintien des mères dans l'emploi face aux stratégies des milieux professionnels et, dans l'ensemble, de toute l'organisation du travail et du marché de l'emploi, pour les en exclure, constituait une nouveauté. L'idée d'un changement social opéré par les pratiques et les stratégies des femmes visant à résister au renvoi dans la sphère domestique quand elles avaient des enfants allait finir par être actualisée dans la nécessité pour la société de prendre en compte cette articulation effectuée de fait par les femmes entre vie professionnelle et vie familiale. Ces questions ont été aussi, depuis, largement médiatisées dans la presse féminine qui s'est emparée d'une question enfin reconnue comme cruciale pour les femmes.

Certaines femmes poussaient ainsi la résistance à un système qui voulait les exclure du monde du travail jusque dans leurs pratiques familiales, récupérant sur le temps domestique ou parental pour tenter un « pas de côté »

par rapport à leur trajectoire probable, telle cette employée de service qui avait dû arrêter très tôt sa scolarité. Pour compenser son manque de formation, elle lisait chaque soir au moment où sa famille s'installait devant la télévision et concevait son travail comme une occasion de « discuter de tout, le monde, l'éducation... ».

Le projet professionnel global des mères employées de bureau ou de service semblait donc être remis en cause beaucoup plus radicalement que celui des femmes des catégories socioprofessionnelles supérieures dans la mesure où c'était leur appartenance au monde du travail elle-même qui était en jeu. Ce que craignaient de perdre ces femmes, du fait de leur choix d'avoir un enfant, c'était la possibilité d'échapper à l'enfermement et la solitude dans le domestique<sup>22</sup>.

Pour les femmes cadres, le risque encouru se traduisait davantage par une limitation des perspectives d'avenir professionnel et un blocage de carrière que par une sortie d'activité. L'alternative n'était pas pour elles : l'enfant ou l'emploi. Elle s'exprimait plutôt en terme de trajectoire : l'enfant ou l'ascension professionnelle telle qu'elle leur aurait été promise si n'étaient intervenus que leur niveau de formation et leurs antécédents professionnels.

Je conclusais un des articles rendant compte de cette recherche de la manière suivante : « Quel rééquilibrage entre la sphère de la production et la sphère de la reproduction s'opère-t-il par le fait que les femmes se maintiennent simultanément dans les deux domaines et font de cette simultanéité le cadre même de leur vie ; et ce, au moment où se manifeste une mise en cause de leur droit à l'emploi sous couvert de crise économique. Il nous semble que les pratiques féminines, de superposition des rôles, des types d'activités et des temps familial et professionnel viennent remettre en question les notions de travail et de hors-travail et la dichotomie classique production/reproduction » (Devreux, 1985d).

---

<sup>22</sup> L'enquête d'Anne-Marie Daune-Richard, menée à la même époque, auprès d'employées et d'ouvrières, a également mis en évidence l'importance de l'extériorité du travail professionnel par rapport l'enfermement dans la sphère domestique, dans le jugement que portaient les femmes sur leur emploi et leur travail (Daune-Richard, 1984)

Par la suite, la sociologie des rapports sociaux de sexe a largement contribué à contester le découpage du travail et du « hors-travail ». Nous avons généralement continué à superposer le binôme production/reproduction sur celui de travail/famille ou de vie professionnelle/vie familiale. Toutefois, dans une note de base de page du même article, je faisais la remarque suivante à propos de la reproduction : « Sphère de la reproduction, au sens de lieu de reproduction sociale et physique de la vie humaine et, si l'on veut, de la « force de travail ». Cependant, c'est là une terminologie commode mais quelque peu abusive puisque, pour nous, il figure bien du « reproductif » dans tous les domaines et à tous les niveaux de la société, notamment dans la sphère de la production des biens » (Devreux, 1985a). La confusion des lieux du travail et de la famille comme espaces de pratiques avec les fonctions productives et reproductives commençait donc à faire obstacle au raisonnement. Les questionnements issus de la recherche sur les conditions de travail faites à la grossesse allaient me conduire à revenir aussi sur la définition de la production (cf. infra).

Néanmoins, dans ce même article, j'envisageais « l'articulation de la production et de celle de la reproduction » comme « un troisième champ ». Je faisais donc une lecture encore très marquée par la division de l'espace social en « champs » de la production et de la reproduction s'excluant globalement l'un de l'autre sauf dans un espace d'intersection où se situaient les mères actives.

#### **II-4 Emergence du concept de parentalité : la comparaison hommes/femmes de l'articulation vie familiale/vie professionnelle**

A partir du début des années 80, on a assisté, en France et, à des degrés divers, en Europe occidentale, à la montée en puissance des discours sur les « nouveaux pères » et les changements d'attitude chez les hommes suite à la remise en question des comportements masculins par le mouvement

féministe. Ce contexte politique et idéologique m'a incitée à entreprendre le même type de questionnement sur les trajectoires masculines que celui que j'avais suivi à propos des femmes. J'y étais d'autant plus poussée que la recherche sur les trajectoires maternelles et professionnelles des femmes m'avait amenée à constater des « déplacements » des femmes au sein de leur catégorie de sexe du fait des conséquences prévisibles de la maternité sur leur place dans le monde du travail, une analyse développée en termes de catégorisation de sexe et de mobilité de sexe, sur laquelle je reviendrai par la suite. La paternité produisait-elle des effets de même ordre sur la place des hommes au sein de leur propre catégorie de sexe ?

Le Ministère de la Santé finançait ce programme de recherche sur la paternité, mené en collaboration avec Michèle Ferrand. A travers des histoires de paternité recueillies auprès d'une vingtaine d'hommes de différents milieux sociaux, nous avons cherché à voir comment le fait d'avoir des enfants s'inscrivait dans les trajectoires familiales et professionnelles masculines.

Peu de travaux sociologiques avaient considéré les hommes sous l'angle de leur vie familiale, et encore moins sous celui de leur paternité. Les études sur les hommes étaient jusqu'alors plutôt des essais sur la ou les masculinités et leur remise en cause par la critique féministe. Certaines, émanant de groupes militants, abordaient la question de la contraception masculine. Seul l'ouvrage de Georges Falconnet et Nadine Lefaucheur, *La fabrication des mâles*, paru en 1975, avait tenté de mettre en évidence les processus de construction de l'identité sociale masculine à travers les expériences des hommes dans la famille, le couple, le sport, l'armée, etc.

Poser la question, comme nous l'avons fait, des articulations entre la fonction paternelle et la vie professionnelle des hommes représentait une démarche qui allait à contre courant de l'évidence socialement admise d'une radicale coupure entre les deux domaines dans la vie des hommes. Une représentation dichotomique que nous avons retrouvée dans les récits des pères que nous avons interviewés. Je m'appuie ici sur le texte d'un article écrit par la suite, en collaboration avec Michèle Ferrand (Devreux et Ferrand, 1986).

Les entretiens portèrent sur les modalités de la décision d'avoir un enfant, les pratiques paternelles, en particulier l'agencement des pratiques des pères et des mères dans les tâches de soin aux enfants, et la façon dont la paternité avait ou non modifié le rapport au travail, la vie professionnelle et les priorités des hommes.

Au début de leur vie d'adulte, la majeure partie des hommes avaient prévu d'avoir des enfants. Pour certains, ce projet, pour assuré qu'il semblait avoir été, n'était pas réellement précisé dans le temps ; pour d'autres, sa réalisation était au contraire programmée, insérée dans un projet d'installation tout à la fois familiale et professionnelle : avoir des enfants deviendrait alors impératif à un certain âge, surtout lorsque les enfants constituaient le but explicite du mariage.

Toutefois, d'autres hommes évoquaient leur refus initial d'avoir des enfants ou n'avaient même pas eu le temps de se poser la question avant l'arrivée accidentelle de leur premier enfant. « Je n'ai pas rêvé... je n'ai pas rêvé d'avoir des enfants », disait un ouvrier, père de deux enfants. Un autre, technicien, père de trois enfants, se souvenait des discussions au sein de son couple à propos de son souhait d'avoir recours à l'avortement pour chacune des grossesses de sa conjointe. Mais les difficultés d'accès à la contraception et à l'interruption de grossesse n'expliquaient pas toutes ces paternités contraintes. Dans plusieurs cas, la femme avait eu un rôle décisionnel déterminant : soit en imposant son désir avant même la contraception (dans un cas, la future mère en avait fait la condition de survie du couple), soit en décidant de mener à terme une grossesse imprévue.

Quoi qu'il en soit, la mise en perspective de ces projets relatifs à la paternité d'une part et des pratiques paternelles adoptées ultérieurement montrait qu'il n'y avait pas de corrélation univoque : ce n'est pas parce que les hommes avaient voulu des enfants qu'ils en assumaient la charge quotidienne matérielle (autre que financière) ; et, pas plus, parce qu'ils avaient, a priori, refusé la paternité, qu'ils se déchargeaient plus que d'autres des tâches d'entretien et de soin aux enfants. Le clivage paternité choisie/paternité subie

ne se reflétait donc pas dans le modèle de partage du travail parental et domestique adopté par le couple. D'une certaine façon, on aurait presque pu dire « au contraire »... : on constatait en effet une nette tendance chez les hommes qui avaient énoncé une attitude initialement très positive vis-à-vis de la paternité, à émettre des réserves quant au principe de l'activité professionnelle des mères (un discours que les représentations sociales du travail féminin pouvaient encore permettre au tout début des années 80) et, finalement, la division sexuelle du travail parental et domestique s'avérait, chez eux, nettement plus inégalitaire que dans les couples des hommes ayant déclaré une position ambivalente vis-à-vis de la paternité.

Ces derniers pouvaient exprimer un vécu tout en dualité de la paternité : avoir des enfants, c'est devenir indisponible pour d'autres choix, c'est aliéner une partie de sa vie, disaient-ils. A chaque instant de leur vie, il y avait possibilité de conflit entre ce qu'ils auraient aimé faire pour eux-mêmes et ce qu'ils aimaient faire avec leurs enfants. Or, presque tous ceux qui pouvaient être regroupés dans ce type de perception de leur paternité trouvaient normal, voire même évident (au point qu'ils ne comprennent pas bien notre questionnement à ce sujet), que la mère de leurs enfants exerce elle-même une profession. Ils avaient du mal à envisager une situation contraire et surtout, ou plutôt, en conséquence, ils partageaient beaucoup plus systématiquement les charges parentales et le travail domestique lié aux enfants. Dans le discours de ces hommes, nous avons d'ailleurs pu noter un passage du « je » au « on » ou au « nous » lorsque l'entretien abordait le thème des pratiques de soin et d'éducation des enfants, qui était alors dilué dans un récit de pratiques de couple parental.

Au plan de l'analyse longitudinale des trajectoires masculines, les paternités volontaires et choisies s'inscrivaient dans des trajectoires socioprofessionnelles sans accident, du moins sans ruptures occasionnées par l'arrivée des enfants, en lien avec le fait que les conjointes minimisaient davantage les tensions que dans les autres couples par suite de leur inactivité professionnelle plus fréquente ou du choix d'un travail à temps partiel. En



revanche, les conjointes des pères plus ambivalents ou contraints étaient, toutes sans exception, « actives continues »<sup>23</sup>. Les parcours professionnels de ces hommes n'avaient certes pas subi de réelles modifications du fait de leurs paternités mais leurs parcours professionnels étaient parfois plus accidentés (chômage, déclassement relatif, travail au noir pour compléter les revenus familiaux) et leur situation familiale beaucoup moins normée pour l'époque (vie maritale, y compris dans les couples avec plusieurs enfants, ce qui, au début des années 80, représentait encore une situation hors norme, même si le refus du mariage était déjà très répandu).

Si, comme je l'ai dit, des travaux ou des essais avaient commencé à traiter des changements chez les hommes et des modalités de leur inscription dans la famille, cette étude de la paternité dans ses articulations avec la vie professionnelle des hommes et de leur conjointe ouvrait une nouvelle voie dans l'analyse de la place spécifique des hommes dans la société. En outre, elle posait la question des imbrications entre les représentations (de la famille, du travail, de la carrière) chez les hommes avec leurs pratiques parentales. Ainsi, l'évidence de la paternité telle que la mettaient en avant certains hommes était-elle corrélée, dans leur pensée, à celle de l'inactivité de leur conjointe devenue mère, ou tout au moins au fait que celle-ci devait alléger sa participation à la sphère du travail professionnel. Il s'agissait plus d'une démarche idéologique d'ensemble sur ce que doit être la famille et la position de la femme en son sein, que d'une analyse de la charge réelle que représentent les enfants. Un cadre supérieur, père de trois enfants, interrogé sur sa contribution aux charges parentales, nous déclarait ainsi les conduire de temps en temps à l'école, surveiller leur travail scolaire, en ajoutant : « Qu'est-ce qu'il y a encore comme tâches matérielles concernant les enfants ? ». En contre-point, on trouvait chez un technicien, père lui aussi de trois enfants, des réflexions dénotant à la fois une ambivalence dans ses sentiments et un ancrage de ses représentations dans la réalité matérielle des besoins de ses enfants : « Quand ils sont arrivés, je

---

<sup>23</sup> Nous reprenons ici le terme des auteures de l'étude du Centre d'Etude de l'Emploi, déjà citée (Labourie-Racapé, Letablier et Vasseur, 1977)

n'étais pas prêt. Je ne les avais ni choisis, ni décidés... Ils sont là actuellement... Il faut qu'ils vivent, et...et c'est moi leur père... La paternité, c'est un mot pour moi, qui a un sens théoriquement et culturellement, mais en tant que sensation, je ne l'ai pas encore eue ».

Si, pour les hommes, les projets de paternité présentaient une assez grande variété, du refus initial à une certitude d'avoir des enfants, la question de la paternité ne prenait cependant jamais le pas sur celle d'exercer un métier. Au contraire de ce qui se passait chez les femmes, c'était l'activité professionnelle qui, pour les hommes, relevait d'un rapport d'évidence : évidence de l'exercice d'une profession, mais aussi celle d'avoir un revenu personnel et, parfois, la responsabilité économique d'autres personnes. C'est d'ailleurs toujours à travers cette question de la responsabilité financière que se trouvaient liées paternité et activité professionnelle, que cette relation se soit, par la suite, imposée aux pères « contraints » ou qu'elle ait été programmée, l'entrée sur le marché du travail et dans une carrière ayant conditionné la construction d'une famille.

En terme de statut professionnel, si cette évidence de l'activité professionnelle n'était pas perturbée par le changement de statut familial lors de l'arrivée des enfants, la paternité a parfois semblé conforter le nouveau père dans sa trajectoire professionnelle<sup>24</sup>. Les hommes rencontrés lors de l'enquête nous ont dit aborder rarement la question des enfants dans leur vie de travail. Mais là encore, depuis que cette enquête a été réalisée, le développement des discours sur la paternité dans les médias, de même que les débats sociaux sur l'ouverture théorique des politiques publiques en faveur des familles,

---

<sup>24</sup> Cette relation entre paternité et carrière ou insertion des hommes dans l'emploi sera davantage étudiée, y compris dans les études statistiques, par la suite. Par exemple, Jean-David Fermanian et Sylvie Lagarde, en étudiant « Les horaires de travail dans le couple » en 1998 à partir d'une enquête Emploi de l'INSEE ont montré le surinvestissement des pères dans le travail professionnel au rythme de l'accroissement du nombre des enfants dans la famille. Ainsi un père de deux enfants accorde en moyenne à son activité professionnelle une demi-heure de plus par semaine qu'un père d'un enfant unique, et une heure qu'un homme sans enfant. La tendance s'accroît chez les hommes ayant plus de deux enfants. (Fermanian et Lagarde, 1998). Charles Gadéa et Catherine Marry (2000) ont, d'une certaine façon, conforté nos résultats concernant le lien positif de la paternité avec la progression de carrière des hommes. Sophie Pochic a, quant à elle, étudié les effets de la perte d'emploi sur la vie familiale et le rapport aux charges domestiques et parentales de cadres masculins au chômage (Pochic, 2000).

notamment en matière de garde d'enfant, aux pères tout autant qu'aux mères, ont modifié les frontières idéologiques entre le travail des hommes et leur paternité, et les hommes introduisent sans doute un peu plus aujourd'hui qu'hier la dimension familiale et paternelle de leur vie dans leur milieu et leurs relations professionnelles.

Pour les hommes, le problème du temps était et reste posé, généralement, en extériorité à la sphère professionnelle et le temps qu'ils accordent à l'exercice de leur profession, leur disponibilité à son égard, ne semblent pas devoir être altérés par l'arrivée d'un enfant. « Le système de délégation des tâches reproductives à d'autres qu'eux-mêmes fonctionne à tel point et fait l'objet d'une telle intériorisation que le fait d'être père ne modifie en rien les stratégies quotidiennes d'insertion dans le milieu de travail », telle était ma conclusion dans la comparaison que j'établissais entre les deux enquêtes exposées ci-dessus, dans l'ouvrage collectif *Le sexe du travail* en 1984. « Tant chez les femmes que chez les hommes, la disponibilité apparaît comme étant le seul facteur de réussite et d'avancement dans la carrière (...) Cette disponibilité est synonyme de prise de responsabilités. Ce sont là, semble-t-il, les traits essentiels qu'hommes et femmes attribuent aux carrières modèles. Or, implicitement ou non, ces modèles de carrière sont très masculins (...). La parentalité agirait donc en sens inverse pour les hommes et les femmes (...) La parentalité, comme on l'a vu, conforte les hommes dans le droit à la carrière, sous couvert de responsabilité économique de la famille ; tandis qu'elle déstabilise la situation professionnelle des femmes. » (Devreux, 1984a : 123-124)

Ainsi, c'est à partir de la comparaison de la maternité et de la paternité dans leurs relations avec la trajectoire et la vie professionnelles des femmes et des hommes que j'ai dégagé la notion de parentalité, mais les prémisses de cette comparaison se situent dans une réflexion préalable sur la construction sociale du « désir d'enfant » comme lecture sociale situant exclusivement les déterminants de la maternité dans la nature et la psychologie des femmes. La

comparaison des articulations entre famille et travail pour les femmes et pour les hommes s'est faite tant au niveau de la construction des trajectoires sociales féminines et masculines, dans une perspective diachronique, qu'au niveau des pratiques et des représentations saisies dans une perspective synchronique. Dégager le concept de parentalité sur cette base ne consistait pas à adopter un simple terme générique pour couvrir l'ensemble des faits relatifs à la maternité et à la paternité. Au contraire, il s'agissait de rompre avec l'idée d'un couple maternité/paternité en se démarquant des présupposés essentialistes qui les considéraient comme des entités séparées et irréductibles l'une à l'autre. « La notion de parentalité prétend les intégrer comme deux aspects d'un même fait social : la production d'enfants ou plus exactement la reproduction sociale des producteurs d'enfants », telle était la définition que j'en avançais en 1985, lors d'un séminaire de l'APRE (Devreux, 1985a : 9). Cette définition a été reprise et, dans une certaine mesure, critiquée par Marie-Blanche Tahon et Geneviève de Pesloüan, dans le bilan qu'elles établirent quelques années plus tard de la Sociologie de la famille et des rapports sociaux de sexe (Tahon et de Pesloüan, 1989). Elles remarquaient, avec juste raison, le glissement opéré dans une telle définition entre la production d'enfant et la question de la reproduction des acteurs de cette production. Et elles attribuaient ce défaut à un évitement de la question même de la production d'enfants du champ d'analyse des rapports sociaux de sexe. Il est vrai que la maternité et la reproduction de la vie humaine n'ont, longtemps, pas été inscrites de façon suffisamment importante au programme des recherches françaises sur les femmes et les rapports entre les sexes (Combes, 1988). Et, sans doute aujourd'hui, je ne séparerais pas la reproduction sociale des producteurs d'enfants de la production d'enfants, comme je semblais vouloir le faire dans cette définition de la parentalité.

La paternité, en tant qu'objet sociologique, ne peut être définie qu'en regard de la maternité et inversement. L'une et l'autre sont en interdépendance théorique et elles concernent la façon dont les individus hommes et femmes sont socialement produits pour prendre une part relative à la part assumée par l'autre sexe dans la prise en charge de la production de la vie humaine et de

l'entretien des enfants. « Ces relations peuvent être trouvées dans le fait que cette paternité (pratiques masculines procréatrices et d'élevage des enfants, trajectoire familiale des hommes) se définit par rapport à la place des femmes (en particulier des conjointes) dans la division du travail dans la famille et dans la sphère de la production. De même que la maternité des femmes se construit en étroite relation avec la place qui leur est faite concrètement et symboliquement dans la division sexuelle du travail et donc en fonction de la place dominante qu'y occupent les hommes (dominance « en relief » dans la production, mais, plus invisible, dominance « en creux », par l'absence, dans l'ensemble de la reproduction). Ainsi n'y a-t-il pas deux modes de production des enfants, l'un féminin, l'autre masculin, mais un même système de normes et de conditions objectives de production mais qui, grosso modo, s'inverse selon la position sexuée des individus » (Devreux, 1985d : 9)

La parentalité est donc à la fois une catégorie de l'analyse empirique désignant l'ensemble des faits sociaux relatifs au domaine des pratiques et des relations parentales qui concernent l'entretien et l'éducation des enfants et une abstraction qui met à bas la conception par nature sexuée de cet ensemble de faits, un outil synthétique pour penser la paternité et la maternité comme les deux faces d'une même fonction sociale, la fonction de reproduction et d'entretien de la vie humaine. La construction des objets en articulation entre sphère professionnelle et sphère familiale a été la condition qui a permis l'élaboration de cette abstraction : les parents sont produits en tant que parents masculins et féminins dans l'ensemble des champs de leurs pratiques.

La parentalité ainsi définie fournit un objet de recherche qui agit comme un révélateur dans l'analyse des catégories de sexe et qui, en particulier, permet d'apercevoir les mouvements des acteurs sociaux sexués à l'intérieur de leur catégorie de sexe, un point sur lequel je reviendrai dans la partie concernant la dynamique des rapports sociaux de sexe et leur activité de production de catégories.

Pour conclure sur cette comparaison de la maternité et de la paternité dans le travail, je dirai un mot de l'usage que j'ai fait, tout au long de ces analyses, des trajectoires. Dans le courant de recherche développé à l'occasion de la fabrication de l'ouvrage collectif *Le sexe du travail*, les trajectoires ont parfois constitué l'objet même de la démarche, notamment dans les travaux en termes de mobilité sociale (Chaudron, 1984) et ceux sur l'insertion double des femmes dans la vie professionnelle et dans la famille (Battagliola, Barrère-Maurisson et Daune-Richard, 1983) ; dans d'autres études, plutôt que d'être l'objet, elles ont été un outil méthodologique au service d'un autre objet. C'est le cas de ma démarche. Il est clair cependant que le projet d'articuler production et reproduction, ou, dans la construction des objets empiriques, vie professionnelle et vie familiale, nous a collectivement conduites à non seulement utiliser mais aussi retravailler de façon critique la notion de trajectoire. D'une part, nos travaux incluaient par construction, pour la plupart, les dimensions matérielles et idéelles (Godelier, 1984 ; Daune-Richard et Haicault, 1985) des insertions différentielles des hommes et des femmes dans les champs de pratiques observés. D'autre part, la question du temps et des temporalités sociales a été largement dynamisée par les travaux de chercheuses inscrites dans ce courant (Langevin, 1984). Sans en avoir fait un objet central de mon questionnement, ces réflexions sur les temporalités sociales et leurs relations avec la construction des différences de sexe ont nourri certains moments de mon itinéraire de recherche, en particulier quand j'ai retravaillé les matériaux d'enquête de ces travaux sur la maternité et la paternité pour aborder la question de la mémoire sexuée des modèles parentaux (cf. infra, chapitre III).

## **II-5 De la reproduction de la vie humaine à la production d'enfants : le statut de la gestation dans le monde du travail**

La recherche sur les trajectoires maternelles et professionnelles des femmes a fait apparaître l'expérience de la grossesse comme un moment à forte incidence symbolique dans les rapports entre les femmes et leur milieu professionnel, leur hiérarchie et leur groupe de collègues. La problématique de la socialisation des femmes adultes par leurs relations professionnelles y gagnait un éclairage particulier. En même temps, la problématique démographique des conditions favorables à un accroissement du taux de fécondité pouvait trouver les voies d'un renouvellement à partir du moment où elle prenait en compte tous les aspects de la vie sociale des femmes. En effet, si l'on ne pouvait plus ignorer que les mères d'un enfant restaient dans l'emploi après cette première maternité (dans plus de 80% des cas), force était de supposer qu'une deuxième puis, éventuellement, une troisième grossesse serait vécue par ces femmes dans une situation de superposition de leurs fonctions productive et reproductive. Bref, il devenait évident que la très grande majorité des gestations se déroulent dans la sphère productive tout autant que dans la famille. Hormis des travaux d'épidémiologie sur les risques périnataux liés à l'exercice d'une profession et aux conditions de travail, ou des travaux pluridisciplinaires, menés à l'INSERM, essayant d'évaluer la charge totale de travail des femmes enceintes (Mamelle et alii, 1981 ; Morin et alii, 1981 ; Saurel-Cubizolles et Garcia, 1983 ; Saurel-Cubizolles, Kaminski et Rumeau-Rouquette, 1982), il n'existait pas, en France, d'études proprement sociologiques sur les femmes enceintes, que ce soit d'une façon générale ou dans le cas des femmes actives. La grossesse était, et est restée à ce jour, un objet quasi ignoré de la sociologie française, en dehors de la recherche que j'ai entreprise en 1986<sup>25</sup> sur les conditions de vie professionnelle des femmes

---

<sup>25</sup> C'est à tel point vrai que les magazines féminins, qu'ils soient généralistes ou centrés sur la famille, continuent de s'adresser à moi, quinze ans après la fin de ma recherche, quand ils souhaitent ouvrir un dossier sur le travail et la maternité. Ils ne disposent pas de données plus récentes sur les conditions faites à la grossesse dans le travail. Ainsi par exemple, dans le chapitre de l'ouvrage *La santé des femmes* consacré à « La grossesse, santé des femmes, santé des enfants », l'épidémiologiste Claude

enceintes (Devreux, 1988) et de celle que Marie-Josée Saurel-Cubizolles a menée, au même moment, pour l'INSERM, sur les mesures concernant la protection des femmes enceintes au travail (Saurel-Cubizolles, 1988 ; Devreux et Saurel-Cubizolles, 1990).

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales a financé ces deux études dans le cadre d'un appel d'offre intitulé « Activité professionnelle et vie familiale », un appel d'offre qui a fait date car, pour la première fois, il marquait l'inscription du thème de l'articulation travail-famille dans les préoccupations des pouvoirs publics. L'ensemble des recherches ainsi financées a ensuite fourni l'occasion d'une synthèse rédigée par Jacques Commaille sous le titre *Les stratégies des femmes. Travail, famille et politique* (1992).

S'agissant de faire apparaître les pratiques sociales autour de la maternité dans les milieux professionnels et les représentations de la fonction reproductive qui y circulent, la recherche devait porter une attention particulière aux images, aux pratiques symboliques, aux « petits faits »<sup>26</sup>, à ce qui pouvait apparaître anecdotique mais devait être analysé comme les signes du fonctionnement des rapports sociaux dans les groupes de travail interpellés par l'irruption de la maternité dans leur quotidien. Traquées dans les récits de femmes enceintes, les expressions formelles et informelles de ces rapports ont constitué l'objet empirique de l'enquête par entretiens recueillis auprès de cinquante-quatre femmes. Ces femmes appartenaient, par construction de l'échantillon, à quatre groupes socioprofessionnels : des ouvrières, des employées, des femmes de professions intermédiaires et des cadres supérieurs ou des femmes de profession libérale.

---

Rumeau-Rouquette ne dit-elle pas un mot (en dehors de considérations juridiques) sur les conditions de travail ni même sur l'activité professionnelle des femmes enceintes (Rumeau-Rouquette, 1996). Il existe néanmoins des travaux québécois sur le sujet, notamment du fait d'un questionnement politique sur l'opportunité de retirer ou non les femmes de l'emploi pendant la gestation (Malenfant, 1996 et 1999).

<sup>26</sup> Dans ma démarche empirique, je me suis, à ce moment-là, beaucoup inspirée du livre de Henri Lefevre (1961, rééd.1980). *Critique de la vie quotidienne. Tome II. Fondements d'une sociologie de la quotidienneté*. Paris : L'Arche Edition.



Les difficultés rencontrées pour obtenir un sous-échantillon d'ouvrières enceintes ont d'ailleurs illustré, avec une particulière acuité, l'état du marché du travail féminin d'alors. Les Caisses d'Allocations Familiales de la Région parisienne qui m'avaient permis de constituer le reste de l'échantillon de l'enquête s'étaient révélées incapables de contacter, d'après leurs fichiers, suffisamment d'ouvrières enceintes pour en rencontrer quelques unes acceptant de participer à l'enquête. Des sages-femmes des consultations de PMI ou d'hôpitaux, des responsables de sections syndicales ou des services sociaux des villes de la banlieue parisienne dans lesquelles s'est déroulée l'enquête ont ouvert pour moi leurs fichiers, se faisant fort de me fournir sans difficulté les coordonnées d'ouvrières enceintes, mais ne trouvant guère finalement que des ouvrières déjà mères de famille ou des femmes d'ouvriers. Dans cette catégorie socioprofessionnelle, on sait que les femmes passent, au cours de leur trajectoire professionnelle, d'un type d'emploi à un autre, étant successivement ouvrières, employées de service, vendeuses. En outre, elles alternent les périodes d'activité avec des périodes de retrait du marché de l'emploi ou de chômage. Ces femmes choisissaient-elles les moments où elles n'étaient pas dans des emplois ouvriers pour mener leurs grossesses ? L'analyse de leurs conditions de travail, telle qu'elle allait ressortir de l'enquête, peut, à elle seule, valider cette hypothèse.

Toutefois, cette difficulté méthodologique invitait aussi à réfléchir à l'élaboration *a priori* d'un échantillon et aux filières de repérage des enquêtées. Si la CAF de la Région parisienne n'avait pas trouvé, dans ses fichiers<sup>27</sup>, d'ouvrières venant de déclarer une grossesse, c'était sans doute à la fois pour la raison invoquée ci-dessus, et parce que le profil socioprofessionnel recherché était devenu statistiquement beaucoup plus rare dans cette région. Le déroulement de l'enquête nous a fait rencontrer de nombreux cas d'entreprises en restructuration économique et donc de redéfinition des contours du marché local de l'emploi. Les femmes en étaient les premières victimes, d'où l'absence

---

<sup>27</sup> Des tris répétés avaient été effectués dans cinq unités de gestion différentes.

de plus en plus marquée, dans les emplois ouvriers du secteur industriel de la région parisienne, de jeunes femmes en âge de procréer.

La première hypothèse faite à propos de cette difficulté méthodologique montrait tout l'intérêt d'une prise en compte de cette catégorie dans l'étude, tandis que la seconde en révélait toute la difficulté pratique. En rappelant ici ces incidents du parcours de la recherche, il s'agit bien de montrer, au-delà des aléas méthodologiques, comment l'articulation production-reproduction est à l'œuvre dans le réel que nous voulons étudier, jusqu'à venir perturber le calendrier de la recherche<sup>28</sup>.

La moitié des femmes ayant participé à l'enquête ont été interviewées à deux reprises (une première fois, au cours de leur grossesse, après l'avoir déclarée à leur hiérarchie – souvent dans le 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> mois de leur grossesse ; puis, peu de temps avant ou après leur départ en congé maternité), afin de voir comment les représentations et les motivations des femmes se transforment au cours de la grossesse ; afin, aussi, d'avoir le récit des réactions des collègues et de l'encadrement des femmes interviewées devant une grossesse devenant de plus en plus visible. Les entretiens auprès des femmes enceintes ont été complétés par ceux de chefs de service du personnel, d'assistantes sociales des entreprises concernées, de sages-femmes, de médecins du travail, de délégués du personnel, auxquels s'est ajoutée l'analyse des textes de loi et des conventions collectives régissant la protection de la maternité dans le travail.

Les conditions physiques et matérielles dans lesquelles s'effectue habituellement le travail : contraintes de temps, de rythme, station assise ou debout, figée ou mobile, environnement, etc., produisent de réelles différences parmi les salariées enceintes. Au temps très contraint et très précisément délimité de la production ouvrière, s'oppose l'élasticité du temps de travail des

---

<sup>28</sup> Un peu de patience de la part de l'organisme commanditaire de l'étude et beaucoup de démarches et de sollicitations auprès d'assistantes sociales, elles-mêmes motivées par l'objet de la recherche, ont finalement permis d'aboutir à un sous-échantillon d'ouvrières enceintes, certes encore moins représentatif que les autres (7 ouvrières, 14 employées, 16 femmes de professions intermédiaires dont 7 de professions para-médicales, et 17 cadres supérieurs ou femmes de professions libérales dont 5 de professions médicales), mais permettant finalement de montrer, de façon cohérente, les conditions faites à la gestation dans le travail, dans des usines de la Région parisienne.

femmes cadres. Entre ces deux pôles, le temps des employées est à la fois plus délimité que celui des autres emplois de bureau et plus souple que celui des ouvrières. Ces caractéristiques différentes exercent une influence notable sur le déroulement physiologique de la grossesse et sur son vécu. Le rythme du travail intervient également. Lassitude du travail ouvrier répétitif mais stressant : le corps des ouvrières enceintes semble toujours soumis au rythme propre des machines. A cette lassitude, s'ajoute l'impression de ne jamais parvenir à être dans le temps imposé par le rendement qui détermine pour une part essentielle la rémunération. Pour les ouvrières et elles seules, les revenus du travail dépendaient de ce qu'elles étaient capables de faire dans des limites de temps données (à travers le système des primes de rendement). Le rythme de travail des employées est également sous contrôle, mais moins soumis à une urgence de tous les instants : elles pouvaient circuler, quitter, ne serait-ce qu'un instant, leur poste de travail et donc rompre ce rythme. Avec le développement de nouveaux services relevant du secteur tertiaire, comme l'accueil ou les services téléphoniques aujourd'hui le plus souvent doublés d'un poste informatique, la question du rythme de travail des employées ne se pose certainement plus de la même façon depuis quinze ou vingt ans, et les emplois du tertiaire se sont probablement rapprochés, à cet égard, des emplois ouvriers.

Lorsque le degré d'autonomie s'accroît avec l'élévation de la place dans la hiérarchie, l'emploi du temps s'assouplit mais la charge horaire et les indéterminations de sa définition tendent à s'aggraver. Ce sont les « bonnes journées » des femmes cadres se terminant par des retours tardifs au domicile. La grossesse modifie assez peu ce rythme. Parfois même, la perspective du départ en congé de maternité accentue la pression et renforce les dépassements d'horaires.

En analysant trois types de problèmes liés aux conditions matérielles de travail, l'étude a cherché à situer le corps reproducteur dans le contexte matériel du travail productif.

Ainsi, on observe parfois un corps à corps avec la machine qui constitue un véritable rapport de force physique : entre le corps de la femme enceinte et

l'instrument de production (presse à métaux, table à dessin, machine à laver de la blanchisserie industrielle, binoculaire du montage en micro-électronique, magnétophone de reportage, etc.) s'instaure un rapport physique qui est à redéfinir, à rééquilibrer sans cesse tout au long de la grossesse. Mais la possibilité d'y échapper ou d'en diminuer l'intensité est elle-même fonction des relations entre la salariée et son supérieur hiérarchique. Ici, le propos ramassé de l'exposé sociologique ayant, à mon sens, le défaut d'euphémiser par trop la violence de ce rapport social, il me semble préférable d'appuyer ma démonstration sur le témoignage des premières intéressées : je reproduis pour cela un des « portraits » parus dans l'ouvrage issu de cette recherche.

Madame Collin : « Les machines, elles sont tellement fortes... »

« Travailler sur les presses, c'est pénible, en ce moment, je tiens pas le coup, en plus, parce que moi, physiquement, je tiens pas le coup ; quand je travaille sur ces presses, c'est horrible ».

C'est par ces quelques phrases que Madame Collin débute l'entretien sans même attendre d'y être invitée.

Cette jeune femme de 27 ans attend son premier enfant. Elle est enceinte de cinq mois et travaille depuis six ans environ dans une entreprise de 80 salariés de la région de Mantes. L'usine fabrique des pièces métalliques en sous-traitance pour l'industrie automobile de la région. Son salaire mensuel est d'environ 4800 francs, primes comprises.

En entrant ainsi dans le vif de la description de ses conditions de travail, Madame Collin dit d'emblée toute la pénibilité du travail ouvrier sur machine et ce rapport particulier qu'introduit la rémunération au rendement : c'est à la salariée, quel que soit son état physique, de « tenir le coup », et d'assumer la responsabilité de l'échec ou du succès dans l'aventure que constitue le fait de se lancer dans « la double production ».

« Je travaille sur des presses, c'est-à-dire que je fais beaucoup de pièces,... des pièces de voiture, c'est-à-dire la ferraille, l'huile, ces choses-là. Quand on sort

de l'usine, on est obligé de se changer parce que les blouses sont noires, elles sont pleines d'huile. Souvent, on se coupe... oui, très souvent, des coupures ; oui, c'est que du métal ».

« Il y a des presses qui sont quand même assez grosses et ça fait énormément de bruit, et maintenant, il y en a beaucoup plus que quand je suis rentrée... C'est un grand bâtiment et toutes les machines sont toutes ensemble... Avant, les hommes étaient avec nous, les outilleurs, et maintenant, ils ont séparé l'usine en deux : donc les femmes avec les régleurs, on doit être une cinquantaine dans l'usine (...) que des femmes sur les machines. Tous les chefs sont des hommes, il n'y a aucune femme, je pense pas que ce sera demain la veille qu'on aura une femme chef (...). Bon, tout dépend de la personne, il y a certains chefs qui sont plus agréables que d'autres, mais il y en a d'autres, c'est encore tout juste s'ils ne vous prendraient pas pour un chien... parce que automatiquement, sur les machines, il y a quand même du travail qui est plus dur que d'autres (...). On fait une série, une fois qu'on a fini sa série, on change de machine sans arrêt. Il y a des machines où, automatiquement, le travail est très très dur par rapport à des machines où c'est beaucoup plus facile. Et selon la tête de la fille, on va lui donner tel ou tel travail... il y en a qui en bavent (...). Il y en a, ça se passe très mal. Il y en a une, ils ne pouvaient pas, comme on dit, la sentir, ils lui donnaient du travail pas possible. Je l'ai vue faire du travail que moi, je n'aurais même pas pu tenir... Ils lui ont donné de grosses plaques, des plaques que je faisais avant d'être hospitalisée... ce qui n'a pas dû arranger mon état... Elles sont tellement lourdes, parce que c'est des grandes bandes qu'il faut faire pivoter sur soi-même, pour reprendre dans l'autre sens. Ils lui donnent ça alors qu'elle était enceinte de cinq mois, des plaques qui sont très très lourdes en temps normal, sans être enceinte. Ils lui ont donné ça, alors ça a suffi pour la faire éclater, cette fille-là, elle est repartie (elle a accepté le licenciement)... elle en avait tellement eu marre. Ils lui ont donné que du travail comme ça, que des découpes, des machines à pédale. Je ne sais même pas comment elle a eu le courage pour tenir le coup, parce que

moi, je n'aurais pas pu... Ils l'avaient dans le nez. Parce que... de ne pas faire assez ses cadences, c'est-à-dire les comptes qu'ils demandent à l'heure...

« Si on a fini sa série, on peut changer trois, quatre fois de machine dans la journée... Si c'est une grande série, on peut rester trois semaines, un mois, dessus... Disons que changer au bout de trois jours c'est assez agréable, parce que bon, à force de rester sur une machine... même si le travail n'est pas trop pénible, on en a marre à force, à force d'être assise, ou d'être debout, on finit par avoir mal. Et puis je trouve qu'être positionnée sur une machine, c'est assez dur, parce que nous, les machines sont positionnées comme ça, alors quand vous êtes petite, il faut toujours que vous ayez des espèces de trucs en bois à rajouter pour que vous puissiez mettre votre siège dessus... Oui, il arrive que la position peut être comme ça, au lieu de travailler bien droite, automatiquement on va être comme ça toute la journée (elle fait un geste de la main indiquant que le corps devra se pencher en oblique avant au-dessus de la machine)... que moi, je supporte pas. C'est pénible parce que quand on se sert des deux mains et même des pieds, quand on appuie deux ou trois mille fois dans la journée, c'est énorme...

« D'ailleurs, c'est pour ça que je n'allais pas du tout. J'ai essayé de tenir sur le travail, mais rien qu'avec les machines, elles sont tellement fortes que j'arrivais à sentir les vibrations dans le ventre, parce que, quand on est sur les machines comme ça, automatiquement, en plus moi je suis petite des bras, aussi les outils se trouvent au milieu des machines et souvent on travaille à bout de bras, alors ça fait qu'on est obligée de se rapprocher plus près de la machine, donc souvent les genoux sont collés contre la machine... Alors, ça fait qu'automatiquement les machines elles sont fortes, les vibrations, nous, on les sent. Bon, ben avant que je sois arrêtée, j'arrivais à sentir les vibrations, ça me faisait terriblement mal dans le ventre. Bon, en plus être assis, et les genoux collés contre la machine, à la fin de la journée, il faut qu'on pivote de droite à gauche sans arrêt comme ça, et bien ça fait extrêmement mal dans le ventre.

« Disons que c'est maintenant pour moi que c'est le plus pénible, parce que j'ai plus de mal à me positionner sur les machines, automatiquement je comprime

le ventre et comme là j'ai des contractions, alors si j'ai le malheur d'être trop assise ou trop debout, automatiquement, je le ressens tout de suite.

« ... Parce que je ne peux plus aller vite comme avant, automatiquement, je perds cette prime de rendement. Ça fait que, tous les mois, maintenant, je me retrouve avec une base de SMIC automatiquement, alors bon, ça commence à faire... Souvent on essaie de tenir parce que... une personne comme moi qui a fait construire, malheureusement qui est obligée de regarder au niveau finances... c'est pour ça qu'en général, on essaie de ne pas trop s'arrêter.

« Je crois qu'on ne peut pas se rendre compte comme ça, il faut voir. Il y a beaucoup de gens à qui j'en parle... Ils ont l'impression quand on parle qu'on exagère, mais quand ils le voient vraiment, ils peuvent se rendre compte que c'est quand même pénible, que c'est un travail très pénible physiquement » (Devreux, 1988 : 46-47)<sup>29</sup>.

La question de la position requise par le travail, position debout ou assise, constitue un deuxième type de problèmes liés aux conditions matérielles de travail. La position assise a parfois représenté l'unique mesure de prévention des risques offerte par l'employeur. Lorsqu'elle n'était pas assortie de la faculté de se déplacer librement, de détendre ses muscles et ses membres inférieurs, cette position était souvent ressentie comme une contrainte sur le corps de la femme enceinte, comme en témoigne le récit en encadré. Cependant, la station debout, souvent liée aux professions de service à d'autres personnes (personnels soignants, employées de restauration, de commerce) peut être tout autant source de tension physique et d'excès de fatigue quand elle n'est pas associée à la possibilité de s'asseoir librement dans les interstices

---

<sup>29</sup> Pendant plusieurs années, j'ai mené, parallèlement à mes enquêtes, un travail d'analyse de discours, en collaboration avec le groupe de travail fondé par Pierre Achard. J'ai ainsi utilisé les formes du discours des femmes interviewées au cours de cette enquête, pour comprendre comment la réalité matérielle des conditions de vie et de travail pouvaient marquer le discours lui-même, et par conséquent la représentation du monde que se font les actrices et acteurs sociaux. On voit par exemple, dans ce récit de Madame Collin, comment l'automatisme des gestes imprègne une représentation « automatiquement » fataliste des conditions de travail ou comment la violence du rapport capital-travail est euphémisée, mais néanmoins bien traduite, par la « force » dont sont qualifiées les machines auxquelles ont affaire les corps en train de travailler.

de temps laissés vacants par le service. Des vendeuses en boulangerie par exemple, se voyaient refuser cette possibilité sous le prétexte de devoir toujours prévenir l'arrivée d'un client dans la boutique.

Cet exemple amène au troisième type de problèmes liés aux conditions matérielles faites à la grossesse des salariées. Dans les emplois de service, en particulier dans le secteur de la santé ou du commerce, le principe de disponibilité permanente aux autres règle les temps de pause et de travail. Les femmes qui exercent ces professions doivent être par conséquent très mobiles et promptes à aller au devant de la demande d'autres personnes. Déplacer des corps ou des objets, les porter, piétiner alentour, autant de gestes de la vie professionnelle qui, en période de grossesse, rappellent toute la dépense d'énergie qui leur est nécessaire.

Pour compléter cette analyse des incidences des conditions matérielles et physiques de l'accomplissement des tâches professionnelles, la recherche a examiné les effets des rythmes physiologiques propres à la gestation sur la vie des femmes enceintes au travail : les moments fastes et les moments pénibles au cours de la grossesse, ou au cours de chaque journée. Les débuts de la grossesse ont toujours été mentionnés comme étant très difficiles à vivre sur les lieux de travail, tant par les transformations et les états physiologiques du corps (nausées, envies de dormir) que par l'invisibilité de la grossesse. La difficulté de faire admettre l'événement à venir et le choix de la femme d'avoir un enfant tout en exerçant une activité professionnelle prenaient alors tout leur poids. « Il suffirait, ont dit plusieurs interviewées, d'avoir un lieu pour s'allonger et de pouvoir se reposer un moment plutôt que de s'épuiser à combattre le sommeil ». Mais l'enquête a montré un manque général de lieux de repos ou même d'infirmières dans la plupart des entreprises. Les femmes enceintes partagent quasiment toutes un sentiment de fatigue accrue, mais voulant être considérées comme des femmes actives comme les autres, elles doivent trouver par elles-mêmes les moyens de récupérer un peu de cette énergie physique que leur prend la gestation. Elles jouent alors sur tous les registres, relâchant parfois sur le travail domestique, ralentissant leur vie sociale, freinant sur les



loisirs, afin de faire contrepoids à l'accroissement de la charge physique due à la grossesse.

D'une façon générale, l'enquête a montré que les relations sociales qui, dans l'entreprise, se jouent autour de la future maternité et du ventre de la salariée enceinte varient d'une part selon la place que cette dernière occupe dans l'échelle des statuts socioprofessionnels et, d'autre part, selon le degré de féminisation de la hiérarchie. Pour la plupart des ouvrières et des employées, le fait qu'il y ait des femmes au sein de l'encadrement a favorisé la prise en compte de la grossesse et évité la marginalisation de la salariée. La présence d'une femme au poste de chef d'atelier a permis l'application de mesures, même minimales, de protection de la grossesse et une répartition la moins défavorable possible des tâches. Les chefs d'atelier masculin, à moins qu'ils n'aient été eux-mêmes jeunes pères, apparaissent au contraire plus insensibles à l'état particulier de la travailleuse enceinte.

Pour les employées et les femmes de professions intermédiaires, cadres moyens ou techniciennes, le rapport entre la féminisation de la hiérarchie et l'accueil fait à la maternité s'est révélé encore plus étroit en favorisant nettement le vécu de sa grossesse par la salariée enceinte. Quant aux cadres, plusieurs ont souligné qu'être une femme dans leur milieu définissait d'emblée une spécificité négative qui devait être compensée pour être admise et préserver sa place dans le cercle des cadres et dirigeants d'entreprise ou de certaines professions intellectuelles supérieures (journalisme, corps médical, etc.). Il était évident pour beaucoup que la maternité, et sa face visible, la grossesse, accroissaient leur handicap dans la progression de carrière. A cet égard, le moment crucial de l'annonce de la grossesse s'est révélé un bon indicateur des capacités d'un milieu professionnel à accueillir un tel événement : la plupart du temps une « neutralité de bon aloi » accueille l'annonce d'une première grossesse chez une femme cadre. Toutefois, si celle-ci informe qu'elle attend un deuxième ou un troisième enfant, il arrive qu'elle soit qualifiée de « récidiviste ». En tout état de cause, porter un enfant est son

affaire, une affaire privée qui ne doit en aucun cas perturber la vie professionnelle.

Si, chez les ouvrières, l'absence d'entraide découle surtout d'une impossibilité matérielle pour les salariées d'alléger réciproquement leur charge de travail, du fait de leur isolement face à leur poste de travail, du fait aussi de la contrainte financière induite du système de rémunération par des primes de rendement, chez les femmes cadres, l'indifférence correspond davantage à un manque d'espace social pour la gestation : celle-ci n'a pas sa place dans l'espace de travail défini par les fonctions de responsabilité. Si, par le choix d'avoir un enfant, une femme cadre montre qu'elle appartient parallèlement à un autre monde que celui du travail, qu'elle s'inscrit dans une autre logique que celle de la carrière, alors elle fragilise son insertion dans le monde professionnel. Plusieurs exemples dans l'enquête ont montré que la future maternité de l'une des leurs constitue une occasion pour les cadres de se livrer au jeu de la concurrence et de chercher à prendre sa place, en supposant son relâchement vis-à-vis de sa stratégie professionnelle.

Chez les employées, les attitudes de collègues autour de la femme enceinte apparaissent beaucoup plus variées, oscillant entre l'indifférence et la solidarité, selon le degré de sécurité d'emploi et de féminisation des services. Il n'est pas rare cependant qu'une future maternité soit l'occasion, pour l'encadrement, de retirer des responsabilités à la salariée enceinte ou de l'exclure d'actions de formation. Au total, ce sont les femmes de professions intermédiaires qui semblent les plus favorisées, bénéficiant d'attentions et d'intérêt pour leur future maternité ou de gestes de prévention pour leur éviter des déplacements, une station debout prolongée ou de porter des poids trop lourds.

L'arrêt de travail et le départ en congé de maternité sont parfois vécus comme un véritable soulagement physique, mais parfois aussi, comme une rupture trop brutale, une cassure violente du rythme de vie. Certaines femmes les ont également ressentis comme une limitation de leur liberté, impression qui a amené des revirements par rapport à leurs projets d'avenir : après une

telle expérience d'isolement et de sentiment d'inactivité, le projet de s'arrêter de travailler pour la durée de la petite enfance de l'enfant à venir pouvait être remis en question. Le sentiment de perte d'une partie de son identité en quittant, pour le congé de maternité, son milieu professionnel, manifeste l'attachement de ces femmes à leur emploi et à leur fonction sociale de productrice, au moment même où elles concrétisent leur projet de maternité.

Les présupposés qui ont guidé la mise en place de l'Allocation Parentale d'Education venant indemniser une cessation d'activité pour assurer l'éducation d'un jeune enfant sont à l'opposé des souhaits que les femmes enceintes interviewées ont exprimé en matière de conciliation de la maternité et du travail. Pour elles, une conciliation réussie passerait plutôt, pour ce qui est de la période de la gestation, par une meilleure intégration de la grossesse et de la maternité dans le monde du travail. Une réelle politique de prévention des risques périnataux liés à l'exercice de l'activité professionnelle devrait se faire tout au long de la grossesse et pas seulement à partir du 4<sup>ème</sup> ou 5<sup>ème</sup> mois, en particulier dans les emplois ouvriers. Une culture de l'intégration de la vie familiale à la vie professionnelle devrait remplacer des mesures d'extension de la marginalisation que représente la mise en congé totale. Certaines ont évoqué l'idée d'un congé de maternité progressif, commençant à temps partiel.

La question de l'absentéisme des femmes enceintes et des femmes en général concentre les tensions que provoque l'irruption de la maternité sur les lieux de production. Au moment où l'enquête a été effectuée, les statistiques générales de l'absentéisme comptabilisaient certes les congés de maternité comme un type particulier d'absence mais ceux-ci y figuraient néanmoins, tandis que les congés « autorisés » pour formation ou activité syndicale, par exemple, ou les congés annuels n'y figuraient pas. La définition sociale du congé de maternité, telle qu'elle s'exprime dans les représentations des partenaires sociaux concernés, renvoie donc à celle de l'absentéisme. Et c'est parce qu'elles savent que leur employeur percevra ce congé comme l'indice d'un comportement absentéiste, associé au soupçon d'une démotivation professionnelle, que certaines femmes cadres moyens et supérieurs préfèrent

« ne pas aggraver leur cas » en utilisant pour partir leur quota de congés annuels plutôt que des arrêts maladies greffés sur le congé de maternité, en cas de besoin de repos supplémentaire. A l’opposé, les ouvrières, contraintes par leurs conditions de travail à s’arrêter plus tôt au cours de leur grossesse, prévoient de reprendre leur activité dès la fin des congés de maternité « légitimes » (le plus souvent après le congé pour suites de couches pathologiques, qui, de même que le congé pour grossesse pathologique, relève de l’assurance maladie et non du régime d’assurance de la maternité). Cette stratégie des ouvrières correspond au souci de ne pas dépasser d’une part le quota annuel de congés pour maladie au-delà duquel leur rémunération baisserait sensiblement, et, d’autre part, la limite acceptable pour leur employeur.

Le remplacement d’une salariée partie en congé de maternité a souvent, pour elle, un coût symbolique, celui de voir quelqu’un d’autre occuper sa place. Mais son absence va aussi se traduire en termes tout à fait matériels : le cas des salariées qui sont évaluées annuellement est à cet égard sans ambiguïté. Le congé de maternité équivaut alors à « quatre mois de vide » dans l’année, pour reprendre l’expression de l’une d’elles, quatre à six mois qui pèseront lourd au moment du bilan et du calcul de l’avancement ou de la répartition entre les salariés des primes exceptionnelles. Dans ce cas, le seul fait de fabriquer de la vie humaine a un coût financier, en tant que tel, pour les femmes qui l’assurent.

Cette enquête a donc mis en évidence la place que la société dans son ensemble et le monde du travail en particulier réservent à la gestation, c’est-à-dire à la phase primordiale de la reproduction de la vie humaine.

L’étude des pratiques et des représentations liées à la grossesse dans les milieux de travail fait apparaître une situation paradoxale : à la visibilité physique du corps des femmes transformé par la gestation, le monde du travail tend à opposer une relative cécité, contribuant ainsi à rendre socialement invisible la fonction reproductive.

Cette invisibilisation prend sa source dans la conception naturaliste de la fonction reproductive des femmes. Une revue de la littérature en histoire des femmes et en histoire des mentalités et de la famille m'a menée au constat que la grossesse n'a pas d'histoire (Devreux : 1990a). S'il y a une histoire de l'accouchement ou des pratiques contraceptives, il n'y en a pas de la grossesse. La gestation est conçue comme un phénomène tellement naturel, individuel, intime, qu'elle perd toute dimension sociale, qu'elle en devient a-historique, a-sociale. Elle constitue d'ailleurs une expérience qui ne se transmet pas : autant les récits d'accouchements circulent entre mères et filles et entre femmes, autant la grossesse ne fait que rarement l'occasion de témoignages. Les rares femmes des générations précédentes qui ont parlé de leurs expériences de gestation sont elles-mêmes des femmes qui ont toujours été actives et parfois le sont encore, quand leurs filles (interviewées dans l'enquête) font elles-mêmes l'expérience de la grossesse dans le travail. Les grossesses des mères se sont, selon leurs filles, toujours « très bien passées », ce qui laisse un peu songeur dans les cas de familles nombreuses ou de conditions de vie et de travail difficiles.

## **II-6 De la production d'enfant à un retour critique sur les concepts de production et de travail**

Les analyses issues de cette recherche empirique ont débouché sur une réflexion sur la définition de la production et du travail, à l'éclairage de la confrontation entre le travail professionnel (représentant la production, au sens habituel) et la gestation (représentant la reproduction de la vie humaine, au sens habituel). Cette réflexion s'est nourrie des représentations des femmes interviewées sur le travail (le travail en général et le leur en particulier) et sur la grossesse comme création.

En quoi peut-il être utile et pertinent, dans une démarche de théorisation sociologique, de faire une telle place aux représentations que les acteurs

sociaux se font des grandes catégories d'analyse qu'utilise la sociologie et qu'elle applique à leurs pratiques ? Non à remplacer ces catégories d'analyse par celles qui constituent le système de pensée des acteurs. Mais au moins à questionner leur pertinence. Ici, passer par la parole des femmes actives et enceintes nous instruit de la complexité du rapport qu'entretiennent reproduction biologique et production économique. Cela signale le double danger d'une démarche simplificatrice et réductrice (et c'est là l'intérêt d'une analyse articulant les deux sphères de la production et de la reproduction et les deux fonctions productive et reproductive), car l'alerte porte autant sur le statut théorique que l'on donnera à la fonction reproductive que sur celui que l'on accorde à la production et au travail. En effet, les contradictions qui apparaissent dans les discours des femmes en ce qui concerne la représentation qu'elles se font de leur rôle et de leur action dans la fabrication de la vie humaine –une représentation qui, globalement, minore leur place dans le processus– interrogent autant le champ conceptuel de la production économique que celui de la reproduction biologique.

Ces discours montrent l'adhésion des femmes aux valeurs qui leur sont socialement attribuées : passivité, intériorité, plus grande proximité que les hommes à la nature, etc. Pour elles, la gestation est, pour reprendre l'expression de l'une d'elles qui synthétise bien ce type d'intériorisation, « un travail pour le corps, oui, mais pas un travail pour la mère ». « Non, je ne compare pas ça à un travail. C'est un travail de l'organisme, c'est sûr, mais c'est quelque chose... je ne sais pas comment l'expliquer... C'est quelque chose de beau, de naturel. Un travail c'est machinal, c'est comme ça et c'est comme ça, tandis qu'une grossesse, on ne sait pas comment elle va évoluer, c'est un truc naturel... et il ne faut pas se surpasser, il ne faut pas oublier que pendant ce temps-là, on doit quand même prendre garde (...). C'est vrai, c'est une création, mais c'est une création naturelle qui est belle, magnifique, qui n'est pas machinale. On y participe quand même avec ce vouloir de se reposer, de manger ci, de faire attention à ça, on y participe », dit une ouvrière qui exécute un travail répétitif sur une machine avec laquelle elle fabrique des

pièces métalliques pour des pompes à essence (« comme ça toute la journée », dit-elle).

En même temps qu'est affirmée la non-maîtrise d'un processus qui se poursuit malgré soi, est mentionnée comme secondaire et futile, comme un agrément, l'activité qui consiste à assurer le bon développement du processus. La « machine » maternelle produirait seule, la femme qui l'alimente et l'entretient ne travaille pas. Pourtant lorsqu'elles fournissent à leurs presses à métaux ou à leur équipe de travail de quoi « produire », ces femmes travaillent et en ont conscience. « J'ai déjà monté des trucs dans le travail, mis des systèmes comptables en place... C'est plutôt intellectuel. Tandis que là, c'est quand même le corps qui travaille. Je ne peux pas dire que je maîtrise ça. Moi je n'ai qu'à attendre c'est tout. Bon, avoir une vie équilibrée, bien manger, ça j'y fais attention, mais ça ne va pas au-delà », dit une comptable qui attend son deuxième enfant. Passivité de l'état d'attente de la femme enceinte comparée à l'action et à l'initiative que comporte le travail professionnel ; opposition du corps et de l'intelligence.

A l'écoute de ces propos et des représentations qu'ils dénotent, on s'aperçoit que faire entrer la procréation et la gestation dans le moule du travail productif, tel que la société en construit les contours et en donne un contenu asexué et universel, constituerait une démarche trop simpliste, faisant fi, en tout cas, de la réalité sociale vécue par les actrices de la reproduction de la vie humaine.

Si la dimension physique de la charge de travail impliquée par la grossesse bénéficie d'un début de reconnaissance sociale grâce aux études épidémiologiques et à la construction d'indicateurs pour la mesurer<sup>30</sup>, la

---

<sup>30</sup> Certains travaux d'épidémiologie définissent la grossesse comme une « charge de travail », perspective qui conduit à l'élaboration d'une « charge globale de travail » où peut être incluse la charge de travail domestique. Un tel outil sert ensuite à mener une approche des incidences réciproques de la gestation et de l'exercice d'une activité professionnelle. Cependant, à l'époque où j'ai fait cette étude, les chercheurs en épidémiologie considéraient que s'il était possible de réduire la charge de travail professionnel, la charge de travail de la grossesse comme la charge de travail domestique étaient l'une comme l'autre tenues pour incompressibles. Le travail domestique étant considéré comme un attribut naturel de la femme, la seule issue possible au problème de la surcharge physique de travail pour la future mère consistait à alléger sa charge de travail professionnel, en la retirant de la production.

dimension matérielle du produit de cette grossesse fait au contraire l'objet de fortes résistances idéologiques que l'on peut déceler dans l'expression des représentations des femmes. Les mécanismes de constitution du fœtus au sein et par l'organisme maternel sont connus des femmes pour l'essentiel, et avec eux le transfert de matière vitale de l'un à l'autre. Pour autant, il leur est difficile d'assimiler l'enfant à naître à de la matière à produire, à entretenir, à parachever. Est-ce parce qu'il s'agit de matière vivante ? Les femmes enceintes buttent effectivement sur ce caractère vivant de l'objet de leur activité maternelle pour définir celle-ci comme un travail. Elles refusent le matérialisme contenu dans les notions de travail et de production, et elles opposent à la matière inerte, aux objets qu'elles produisent dans le travail professionnel, la vie humaine qui se crée et se développe en elles. Cependant la venue de l'enfant au monde (au monde matériel et idéal) lui rend sa matérialité et permet de le concevoir comme un « petit être produit ». En regardant son premier né, l'une d'elles se disait « C'est moi qui ai fait ça... je n'ai pas raté mon coup. J'ai bien fait mon travail » tandis qu'une autre se souvient : « C'était très très bien, j'étais fière de moi, je l'ai fait toute seule. J'étais très fière par rapport à mon mari, c'était du beau boulot ». Au terme du processus, les femmes pourraient donc enfin se prévaloir du résultat de la gestation et revendiquer d'avoir accompli un travail. Au point que l'une d'elles dont le conjoint avait quitté le domicile conjugal au cours de la grossesse, remarquait : « La loi est mal faite. Ils portent toujours le nom du père. Je trouve que c'est un peu comme un nègre en littérature, on écrit, c'est l'autre qui signe quoi ! C'est un travail quand même ! ».

Devenu matérialité visible, détaché du corps de sa mère, l'enfant n'en perd pas pour autant sa dimension de création idéale, il reste le support d'un projet et d'une idée, mais il manquerait à ce que leurs propres mots nomment parfois un « travail » une dimension intentionnelle et intellectuelle pour lui conférer le statut de travail et de production. Or, autant pour la décision d'entamer le processus que pour son suivi ultérieur, il m'est apparu légitime de parler de travail, matériel et intellectuel, et de gestion, à propos de cette



production d'enfant. Malgré toute l'activité désirante, reconnue par les femmes, dont est faite la décision de procréer, la gestation est chargée d'objectivation et de calcul intellectuel. Ceci apparaît particulièrement dans la confrontation de cette « production » d'enfant avec la production de biens ou de services fournie par ce qui est socialement reconnu comme le « travail ». De la programmation des naissances, du bon écart entre elles, du choix du bon moment dans la trajectoire professionnelle et familiale de chacun des parents, etc. à la gestion des risques liés à la grossesse, des rythmes parfois contradictoires entre l'activité professionnelle et la gestation, s'opère une gestion de la qualité du « produit » à naître. Cette bonne gestion est reconnue comme telle quand elle est opérée par le travail du corps médical<sup>31</sup>. Mais la part non maîtrisée, le développement cellulaire qui échappent au contrôle des femmes leur sont des prétextes pour valoriser l'action de la « nature ». Avec parfois quelques incertitudes et révisions de jugement sur cette prénance de la nature, particulièrement après le « travail » de l'accouchement, la matérialisation et l'extériorité de l'enfant.

A écouter ce que les femmes disent de leur attachement à leur activité professionnelle, à leur emploi et, le plus souvent, à leur travail lui-même, on ne peut longtemps adhérer à l'opposition qu'elles font entre la maternité et le travail, entre un libre choix et l'effet d'un désir d'une part, et une pure contrainte d'autre part. Cependant, si elles insistent sur le caractère irréconciliable de l'une avec l'autre, n'est-ce pas que la notion de travail telle qu'elle leur est proposée à travers les représentations sociales qui circulent, notamment dans les milieux professionnels, ne correspond ni à leurs valeurs, ni à ce qu'elles ressentent, ni même à la réalité ?

Le travail serait contrainte, non-désir, non-créativité (sauf exceptions devant être reconnues socialement), exploitation, et, en même temps, maîtrise, objectivation, initiative, extériorité, matérialité visible. Le travail serait surtout

---

<sup>31</sup> Comme le note Louise Vandelac, la même activité menée par le médecin ou la sage-femme et par la future mère sera appelée travail pour les uns (qui plus est, rémunéré) et non travail pour l'autre. Ainsi en est-il de l'accouchement qui, dit-elle, voit la femme « en travail » (au sens initial de travail, comme état de celui qui souffre, qui est en douleur) et l'accoucheur en train de travailler, au sens productif et économique du terme (Vandelac, 1981).

du domaine du « public », du non personnel, justification d'un statut social et, comme tel, porteur de légitimité. Tout ce que ne seraient pas la fonction maternelle et la reproduction de la vie humaine, relevant du domaine du privé, tant dans les choix qui les gouvernent que dans leur réalisation. Tout comme l'étaient la production domestique et le travail de soin aux enfants, jusqu'à ce que les analyses féministes en démontrent la dimension de production sociale et contestent leur non prise en compte dans l'ensemble de la production nationale (Delphy, 1978 et 1998). Or les femmes, dans le récit qu'elles font de leur vie professionnelle, ne limitent pas leur perception du travail à ces caractéristiques. Par exemple, la progression de leur statut professionnel, quand elle est envisageable, n'est pas seulement perçue comme une progression de carrière, mais comme une réalisation de soi à travers une évolution personnelle vers des intérêts notamment intellectuels. J'ai mentionné, dans le premier chapitre, à propos des enjeux des rapports sociaux de sexe, la redéfinition du travail intervenue à partir des acquis de la psychodynamique du travail qui a amené à penser le travail comme étant non seulement une activité de production de biens ou de services mais aussi une activité de production de soi, de production de subjectivité<sup>32</sup>. L'articulation de la (re)production de la vie humaine avec la production de biens ou de services a permis de mettre au jour l'affectivité et la subjectivité liées au travail productif lui-même, à partir du cas des femmes enceintes.

Le fait de définir la fonction de reproduction de la vie humaine comme une production (ce qui m'a amenée à intituler l'ouvrage issu de cette recherche sur les conditions de vie professionnelles des femmes enceintes *La double production*) invite à revenir sur d'autres catégories relatives au travail et en

---

<sup>32</sup> A propos du travail de conseiller financier de La Poste, Philippe Zarifian montre qu'il nécessite autant de savoir relationnel (avec le client, avec le reste de l'organisation) et de maîtrise des données objectives qu'une « concentration sur soi et par soi, une sorte de respiration intérieure » dans une situation où le travailleur doit prendre en charge l'intégralité de la situation. Une situation où il est seul (« le client et lui sont deux mais en position non symétrique ») dans « une activité plus profondément individuelle, car plus intense quant à l'engagement de la subjectivité intellectuelle », « une activité porteuse de subjectivation ». « C'est le sujet salarié qui porte sa propre action dans cette situation dont il assume, dans sa solitude, l'initiative et la responsabilité » (Zarifian, 2003 : 63). Ce schéma d'interprétation de la part de la subjectivité dans la production me semble éclairer d'un jour intéressant la réflexion sur la contribution maternelle à la production d'enfant, comme situation de « bulle », de « totalité en soi », pour reprendre les images utilisées par Zarifian.

usage dans la société, ce qui vient modifier les termes du débat social sur la place faite à la maternité. Ainsi, la notion d'absentéisme devrait-elle être révisée dans le cas des femmes enceintes. Si les congés annuels servent à reconstituer la force de travail, si les congés de formation servent à recycler et améliorer en les adaptant la force intellectuelle et les savoir-faire, on peut dire que les congés de maternité ont pour utilité sociale de permettre la fabrication de la vie humaine. Comme tels, au regard de la logique productive elle-même, ils ne sont pas plus à comptabiliser dans l'absentéisme que les premiers. Par son assimilation à des pratiques d'absentéisme, le congé de maternité signale les femmes, toutes les femmes *a priori*, comme des dilettantes par rapport au travail. Cette assimilation fonctionne idéologiquement dans toutes les relations entre employeurs et salariés de sexe féminin, avant même que les femmes ne soient enceintes.

Face aux normes de la production qui supposent une totale disponibilité de la part des producteurs et qui imposent un mode concurrentiel d'inscription dans la sphère du travail (sur le plan des salaires, de la carrière, de la reconnaissance des compétences, etc.), la majorité des femmes répondent, de fait, par des projets de vie qui englobent projet professionnel et projet familial. Elles tendent à s'inscrire de moins en moins dans une logique d'exclusion : produire OU reproduire, mais au contraire, dans une logique d'inclusion où reproduire la vie est, pour elles et malgré les conditions difficiles qui leur sont faites, en harmonie avec leur participation à la vie économique. Ce faisant, elles introduisent, dans la réalité même de la production, la contradiction dans le principe de séparation de celle-ci avec la reproduction. En cela, le travail des femmes n'est pas qu'une superposition de deux fonctions, il est une révision du principe de séparation des sphères de la production et de la reproduction.

Dès lors, peut-on encore parler de « sphères » de la production et de la reproduction ? Dans les premiers temps de la réflexion en termes d'articulation production-reproduction, les unes et les autres avons plus ou moins hésité, au moins dans la définition méthodologique de nos terrains de recherche, entre le principe d'une superposition d'espaces homologues (travail et production d'un

côté, famille et reproduction de l'autre) et une division socialement instituée des fonctions productive et reproductive. La distinction entre espaces, lieux de la production (ou de la reproduction) et fonction productive (ou reproductive) n'était, je crois, pas toujours clairement établie, à l'exception de quelques contributions s'étant plus particulièrement emparées de cette question au plan théorique (Combes et Haicault, 1984). Comme d'autres, et s'appuyant sur ces premières élaborations théoriques, la recherche sur *La double production* a renforcé la contestation de la séparation entre production et reproduction et conduit à l'idée d'un continuum entre (re)production de la vie humaine (la production des enfants, leur entretien et l'entretien de la vie<sup>33</sup>) et production de biens ou de services. En effet, existe-t-il une production dite économique qui ne serve pas finalement l'entretien de la vie humaine (à laquelle, comme on le sait, est attribuée une valeur bien différente et sont affectés des coûts d'entretien plus ou moins élevés d'un bout à l'autre de la planète) ?

L'incompatibilité matérielle entre maternité et travail est socialement construite et fondée sur la résistance de la « sphère » de la production économique à se plier aux contraintes de la reproduction (par exemple en prévoyant une place matérielle adéquate pour la gestation). La « sphère » de la production économique gère habituellement la question en excluant temporairement les femmes. Si, finalement, la « conciliation » entre travail et famille est rendue possible sur le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, c'est du fait des stratégies d'adaptation des femmes elles-mêmes, en particulier à travers des usages du temps qui permettent cette « conciliation », mais au prix d'une réduction du temps de loisir des seules femmes. D'ailleurs, cette notion de conciliation, largement reprise et valorisée à l'heure actuelle par les discours des politiques familiales et des politiques de l'emploi au niveau des institutions nationales et européennes, a été analysée comme « une métaphore

---

<sup>33</sup> A propos de la « production-reproduction des êtres humains », Danièle Combes parle de la nécessité « pour la survie de toute société » de « maîtriser le volume et les caractéristiques des produits qui ont la triple particularité de n'être achevés qu'à leur mort, de s'auto-produire en partie et de devenir eux-mêmes producteurs de biens et d'autres êtres humains ». La production de la vie humaine ne s'achève donc pas avec la naissance, ni même avec l'élevage des enfants mais se poursuit tout au long de la vie (Combes, 1988).

des discriminations » (Junter-Loiseau, 1999) subies par les femmes dans le partage temporel entre activité professionnelle et vie familiale. L'idée de « conciliation » omet en effet de préciser que seules les femmes oeuvrent, dans leurs pratiques quotidiennes et au cours de leur trajectoire, à rendre possible la double production. « Conciliation n'est pas partage » résume Annie Junter-Loiseau.

\*

\*      \*

Pour conclure ce chapitre sur la transversalité des rapports sociaux de sexe, je reviendrai sur les principaux acquis conceptuels issus de l'ensemble de ces travaux sur les articulations entre famille et travail.

Le concept de **parentalité** paraît aujourd'hui avoir existé de toute éternité. Dans les sciences sociales, son utilité a pourtant été contestée dans un premier temps pour sa redondance supposée avec le concept de parenté : pourquoi distinguer les pratiques parentales des liens de parenté ? Ceux-ci n'entraînent-ils pas logiquement ceux-là ? Cette conception d'une unité entre parentalité et parenté correspondait à celle d'une affectation « naturelle » des femmes à la prise en charge des tâches de soins aux enfants, comme prolongement « naturel » de leur fonction reproductive. Être parent, pour une femme, c'était assurer les soins parentaux-maternels ; être parent, pour un homme, c'était en être dégagé.

Mais, aujourd'hui, le concept est banalisé au point de figurer maintenant dans le vocabulaire courant des médias et du sens commun à propos des pratiques parentales. Au cours de ce processus de banalisation, il s'est d'ailleurs opéré une sorte de désexuation du travail parental sous couvert d'une égalité supposée des pères et mères dans les interventions auprès des enfants. L'évolution du droit de la famille a, en outre, apporté sa pierre à cet édifice idéologique en parlant d'autorité parentale pour définir le rapport juridique des pères et mères à leurs enfants en termes de droits et de responsabilités. Le

sociologue Gérard Neyrand considère, quant à lui, la parentalité comme un troisième terme : « Au-delà de la référence à la sexualité fondatrice et aux identifications de genre sexuel, il y a dans la survie de l'enfant du parental neutre engagé (...). Cela veut dire que les parents (notamment en tant que supports d'une fonction parentale d'étayage de l'enfant) n'ont pas de sexe, à la différence de la mère et du père. Autrement dit que, s'il faut bien une mère et un père pour faire un enfant par le biais d'une relation sexuelle, il n'est pas besoin de sexe pour faire un parent » (Neyrand, 2002).

S'il n'est « pas besoin de sexe pour faire un parent », la réalité de la division sexuelle du travail dans la famille vient pourtant consolider le fait que parentalité féminine et parentalité masculine sont encore loin d'être socialement équivalentes, même si leur réunion dans une même catégorie d'analyse sociologique veut démontrer que leur différence est une construction sociale.

Le deuxième apport conceptuel de ce programme de recherche, au niveau des catégories de l'analyse empirique, concerne la définition de la gestation comme une production socialement utile et socialement organisée, **la production d'enfants**. « Considérer la production d'enfants comme une production sociale nécessaire à la reproduction de la société obligerait à lui faire une place de choix et à prendre en considération les besoins des (re)productrices dans l'organisation du travail et dans la hiérarchie des statuts sociaux. Cela nécessiterait une redéfinition des critères sociaux d'évaluation du travail et de la production et renverserait les valeurs attachées au travail productif » (Daune-Richard et Devreux, 1992). On voit donc que l'enjeu de la séparation, au plan théorique, de la production et de la reproduction, est la définition théorique des termes de la division sexuelle du travail, la définition de ce qui entre ou non en ligne de compte dans cette division, lorsque la ou le sociologue l'étudie. Si la vie humaine était réellement tenue pour être le premier moyen de production et le premier besoin d'une société humaine, les sciences sociales du travail devraient repenser leur objet et élargir leurs

contours au-delà du travail salarié industriel masculin comme elles ont, aujourd'hui encore, tendance à s'y limiter.

Sur le plan théorique, la suite logique de ce programme de travail sur la reproduction de la vie humaine et la place qui lui est réservée dans la sphère de la production économique, consistait à s'intéresser au devenir institutionnel de son « produit », une fois celui-ci fabriqué et venu au monde. Avec Danièle Combes qui, comme je l'ai dit, avait également travaillé sur le statut théorique de la reproduction de la vie dans le fonctionnement des rapports sociaux de sexe (Combes, 1984 et 1988), nous avons fait du « devenir parent » un objet d'étude sociologique destiné à approfondir cette réflexion sur la production d'enfants (Combes et Devreux, 1991). Cette recherche a, elle aussi, articulé les sphères du travail et de la famille, dans la reconstruction des trajectoires des parents, hommes et femmes, que nous avons rencontrés. Elle a ajouté à cette première articulation, celle qui fait intervenir le champ du droit comme espace de pratiques et de reproduction et d'évolution des représentations. Elle a ainsi également contribué à la démonstration de la transversalité des rapports sociaux de sexe. Cependant, en déconstruisant la conception du lien parental comme donné naturel, évident et définitif, cette recherche a mis en évidence les processus par lesquels ce lien se définit et redéfinit selon les enjeux de la division sexuelle du travail au sein de la famille. Il s'agit donc d'une recherche qui a travaillé sur le fonctionnement des rapports sociaux de sexe en termes de processus dynamique. C'est pourquoi ses résultats seront exposés dans le chapitre suivant, consacré à la dynamique des rapports sociaux de sexe.

## **Chapitre III**

### **La dynamique des rapports sociaux de sexe**



Théoriquement, la dynamique des rapports sociaux de sexe n'est rien sans l'antagonisme qui la met en œuvre, et elle n'a pas de sens en soi, séparée de la transversalité qui en manifeste l'action. C'est pourquoi, maintenir le principe de la séparation, dans l'exposé de mon cadre théorique, des trois propriétés formelles des rapports sociaux de sexe s'avère ici un exercice plus difficile. Ceci d'autant plus que, au contraire de la transversalité et de l'antagonisme, je n'ai pas, à proprement parler, construit d'objets de recherche dans le but délibéré d'étudier la dynamique des rapports sociaux de sexe. Mais je l'ai évidemment rencontrée à chaque détour de mes observations, autant dans l'étude des pratiques concrètes que dans celle des systèmes de représentations.

### **III-1 Dynamique, reproduction des rapports sociaux de sexe et changement : définitions**

En reconstituant la genèse du concept de rapport social de sexe à travers la littérature sociologique sur les femmes, nous nous sommes intéressées, Anne-Marie Daune-Richard et moi, aux conceptions du changement social que les théorisations successives des rapports hommes-femmes sous-tendaient. C'est ainsi que nous en sommes venues à élaborer la question de la reproduction et de la dynamique de ces rapports : « La question de la reproduction d'un rapport social s'insère logiquement dans toute analyse du fonctionnement de ce rapport : c'est la question de sa dimension dynamique même, de son caractère vivant » (Daune-Richard et Devreux, 1986).

C'est le fait de penser les rapports entre les sexes comme un rapport social qui permet d'en envisager théoriquement l'évolution : en tant que rapport social, ils constituent un rapport de force entre deux classes agissant pour faire évoluer leur position dans la domination, dans un sens qui consolide cette position pour les dominants ou qui l'améliore et allège la domination

subie, pour les dominées. Bien qu'il ne soit pas aisé de l'envisager, compte-tenu de la pesanteur et de la permanence historique de l'oppression subie par les femmes, le terme *théorique* de cette évolution, c'est la disparition même de cette domination.

Après le fixisme intrinsèquement lié aux conceptions naturalistes des sexes, la dénonciation féministe du système des sexes comme système d'oppression patriarcale a plutôt eu tendance à renforcer la représentation d'un système figé, non dynamique. Cependant la perception, notamment par Colette Guillaumin (1978 et 1992), de la contradiction introduite dans ce système par le développement du salariat des femmes venant contrecarrer leur dépendance économique à l'égard de leur mari, permettait d'envisager une voie de sortie de l'oppression. Mais, dans les premiers temps des développements des « recherches sur les femmes et par les femmes », l'urgence était à la mise en évidence de toutes les formes de l'oppression, non seulement d'un point de vue militant en vue de la libération des femmes, mais aussi d'un point de vue scientifique (les deux points de vue étant d'ailleurs intimement liés, notamment dans cette période de premières déconstructions critiques). Il s'agissait de mettre en cause les constructions scientifiques existantes qui renvoyaient les femmes au cas particulier d'un handicap social défini par rapport à la norme soi-disant neutre du masculin.

Dans ce contexte scientifique, parmi les trois propriétés formelles des rapports sociaux de sexe, leur dynamique a donc été, d'une certaine façon, la plus difficile à concevoir, tant au plan conceptuel qu'au plan de la réalité empirique historique. De ce dernier point de vue cependant, il est peut-être plus facile aujourd'hui d'imaginer que les rapports sociaux de sexe puissent connaître une évolution favorable aux dominées dans la mesure même où l'accumulation des analyses féministes, militantes ou scientifiques, démontrant leur fonctionnement et le poids de leur réalité, a permis une prise de conscience et ouvert la voie à des évolutions par la médiation de changements institutionnels, d'ordre juridique ou politique. Il est clair que, dans nos sociétés développées, des choses bougent dans l'ordre des sexes, au point que des

auteurs parlent d'une redéfinition du « contrat social entre les sexes » (Fougeyrollas, 1999). Ce que j'appelle les activités du rapport social de sexe, tant la division sexuelle du travail, que la répartition sexuelle des pouvoirs ou le travail de catégorisation sociale de sexe ne s'opèrent plus de la même façon, sont sans cesse en rééquilibrage et donc en redéfinition, la situation des femmes en France ou en Europe en donnant de multiples exemples contemporains.

Mais, dans la pensée sociologique ou dans la pensée du sens commun (qui ne se distinguent d'ailleurs pas toujours rigoureusement), autant la reproduction est souvent conçue comme une répétition à l'identique<sup>34</sup>, autant le changement n'est le plus souvent pensé que dans le sens d'un progrès social. Invariance d'un côté, changement unilatéralement positif de l'autre. Dans un cas, pas de mouvement, dans l'autre, mouvement dans un seul sens.

Nommer les rapports de sexe comme des rapports sociaux, c'est au contraire parler d'emblée de leur mouvement, du fait qu'ils sont l'opposition de deux forces qui s'affrontent pour faire évoluer la société dans le sens du maintien ou du renforcement de la domination pour les dominants, dans celui de l'allègement de la domination pour les dominés. C'est pourquoi j'ai recours à l'idée de dynamique quasiment au sens de la physique : dynamique d'accélération ou dynamique de frein au changement social. Danièle Kergoat aime utiliser l'image de la spirale pour illustrer le mouvement des rapports sociaux, du même toujours en déplacement et en mutation. Je pense qu'effectivement, par rapport à l'axe de la transversalité qui traverse les divers champs de la pratique sociale, travail, famille, école, armée, politique, etc., et par rapport à l'opposition des deux axes de forces en présence dans l'antagonisme, l'image de la spirale décrit assez bien le mouvement permanent que sont les rapports sociaux, en particulier les rapports sociaux de sexe.

Ainsi la reproduction des rapports sociaux de sexe équivaut à leur (re)production incessante, à la « fabrication » d'une opposition entre les

---

<sup>34</sup> « Il n'est pas habituel de décrire la reproduction sociale comme une combinaison d'invariance et de changement. En fait, dans la mesure où le terme de reproduction ou des synonymes approchés sont utilisés dans les sciences sociales, ils sont assimilés à l'invariance » (Barel, 1973 : 250).

hommes et les femmes toujours en redéfinition, en déplacement, revenant parfois sur elle-même, redéfinissant de l'identique ou du quasi-identique, et modifiant les données, par exemple les contours des catégories sociales en présence dans le rapport social de sexe. La reproduction consiste donc à la fois en un changement et en un maintien de la situation sociale des groupes opposés dans les rapports sociaux.

C'est l'action même des acteurs sociaux, hommes et femmes, qui produit ce mouvement, action parfois médiatisée par des changements institutionnels. Mais au départ d'un changement institutionnel, il y a toujours de l'action, de l'intervention coordonnée de la part des acteurs sociaux.

Cette conception des rapports sociaux de sexe comme un système dynamique en perpétuel mouvement conduit à appréhender les faits sociaux relatifs à la division sexuelle du travail et du pouvoir et à la catégorisation sociale de sexe en terme de processus.

Dans le mouvement de ces processus sociaux relatifs à la construction sans cesse renouvelée, car sans cesse remise en question, de l'opposition de sexe, s'entremêlent les pratiques concrètes et les représentations des acteurs qui s'appuient les unes sur les autres pour se renouveler, au double sens de se reproduire et de se modifier. La spirale fait circuler ces deux réalités sociales, ces deux « matières » de l'analyse sociologique, tout au long de son mouvement, et elle « monte » ou « redescend » par la pression conjointe de ces deux « niveaux » de la réalité. J'emploie ici la notion de niveaux au sens qu'elle a dans l'expression utilisée par Colette Guillaumin parlant de « la solidarité des niveaux du réel social » : « L'homogénéité des niveaux du réel, ou leur solidarité, a été mieux montrée par la vague de fond qui portait les relations de sexe au premier plan de l'analyse du système social que par l'attention aux faits de classe (au sens banal), ou à l'impérialisme. La difficulté de penser une situation dans sa totalité (...) a été surmontée dans les analyses produites par et autour du mouvement qui a mobilisé les femmes ces quinze dernières années. L'avortement, le travail ménager, le travail domestique, le harcèlement public et privé, et le reste, impliquaient aussi bien le fait concret

immédiat de la contrainte pour chaque individu que les systèmes juridiques les plus sophistiqués ; impliquaient la dépendance individuelle comme la dépendance collective. Le concret et l'idéologique se montraient plus clairement dans cette relation comme les deux faces de la même médaille » (Guillaumin, 1981 et 1992).

Les pratiques constituant l'ancrage concret des rapports sociaux de sexe et les représentations en constituant le niveau idéal –la doxa de sexe, pour reprendre le terme choisi par Monique Haicault (2000)– forment, ensemble, les axes de transmission dans la dynamique de ces rapports : on y décèle les coups de frein à l'évolution des rapports sociaux de sexe ou, au contraire, elles enregistrent leurs avancées et, en même temps, les produisent. J'ai particulièrement pu repérer ce mouvement dans les interdépendances entre représentations mémorisées des modèles parentaux de division sexuelle du travail dans la famille d'origine et pratiques du partage du travail domestique dans la famille actuelle en reprenant les interviews des hommes et des femmes ayant participé à mes enquêtes sur les articulations entre paternité ou maternité et vie professionnelle.

L'activité de catégorisation sociale qu'effectuent les rapports sociaux de sexe a été un autre axe de recherche par lequel s'est manifestée la dynamique de leur reproduction entendue comme permanence et changement. J'illustrerai ce point à partir de la réflexion que nous avons menée, Anne-Marie Daune-Richard et moi, sur ce que nous avons appelé la « mobilité de sexe » c'est-à-dire les déplacements des individus au sein et aux marges de la catégorie de sexe dans laquelle les classent les rapports sociaux de sexe. J'ai, par la suite, à nouveau décelé des phénomènes de mobilité de sexe dans l'histoire individuelle et familiale de certains appelés, lors de ma recherche sur la socialisation des jeunes hommes par l'armée.

Mais c'est sans doute la recherche sur la construction sociale de la parenté, effectuée avec Danièle Combes (1991), qui illustre le mieux l'imbrication des systèmes de représentations avec les pratiques dans les

processus sociaux qui produisent le renouvellement des rapports sociaux de sexe.

### **III-2 La dynamique de la construction des systèmes de représentations dans les rapports sociaux de sexe : les cadres sexués de la mémoire**

Dans un contexte scientifique où se développait une réflexion épistémologique et méthodologique sur les récits biographiques, et après en avoir recueilli moi-même plus d'une centaine au cours de mes différentes enquêtes sur les articulations entre parentalité et activité professionnelle, il était logique que se pose à moi la question des recompositions de sens que ces récits biographiques entraînent. Ces recompositions passent par le travail de la mémoire. L'étude des modalités de la restitution des souvenirs, différentes selon le sexe des personnes interviewées, a permis d'approcher le rôle que jouent les représentations dans le positionnement de sexe des individus dans les diverses sphères de la vie sociale auxquelles ils appartiennent. C'est une manière d'appréhender les interactions entre représentations et pratiques dans l'évolution dynamique de ces positionnements.

Dans les années 80, au moment où se développaient les bases de l'histoire des femmes, la question du fonctionnement de leur mémoire s'est posée : pouvait-on relever des spécificités dans la mémoire des femmes ? Cette question soulevait chez les historiennes d'autant plus d'intérêt que, devenues sujets privilégiés des sources orales par la force de l'ignorance traditionnelle dans laquelle l'histoire les avait tenues, les femmes ont été de plus en plus appelées à témoigner elles-mêmes de leur contribution aux événements de l'histoire contemporaine par les historiennes féministes soucieuses de remplir les vides laissés par la science masculine. Mais ces sources orales en passaient par des discours individuels, exprimant eux-mêmes des souvenirs individuels de faits collectifs. D'un point de vue méthodologique, la question des filtres de la mémoire se posait donc de manière cruciale.

Cependant ce point de départ des historiennes tendait à reprendre la problématique de la spécificité des femmes par rapport à une histoire générale, conjuguée au neutre, dont on n'avait pas encore tout à fait achevé de déconstruire le caractère sexué, au masculin<sup>35</sup>.

Débatu avec des historiennes mais abordé en sociologue, mon questionnement du fonctionnement sexué de la mémoire est parti de l'hypothèse d'une construction différenciée selon le sexe des systèmes de représentations.

Pour aider cette réflexion, j'ai appartenu pendant quelques années à un réseau de chercheurs constitué autour de la méthode biographique (le Comité « Biographie et Société » de l'Association Internationale de Sociologie, initié par Daniel Bertaux). Le fait de côtoyer, également pendant quelques années, des historiennes impliquées dans le développement de l'histoire des femmes en France (en particulier à l'Institut d'Histoire du Temps Présent) m'a amenée à systématiser davantage ce travail sur la mémoire. J'ai d'ailleurs exposé mes analyses sur la mémoire sexuée d'une part dans des colloques de sociologie, et, d'autre part, dans une revue d'histoire féministe et un colloque d'histoire orale.

Sans toujours l'identifier clairement, la démarche sociologique se trouve dans bien des cas aux prises avec le travail de la mémoire individuelle ou collective, notamment lorsqu'elle s'appuie sur le recueil de discours reconstituant *a posteriori* des parcours de vie.

Bien que peu d'auteurs aient pris les processus mémoriels pour objet central de leurs analyses, la question des rapports entre passé et présent traverse régulièrement la sociologie. « Le mort saisit le vif » disait Pierre Bourdieu dans le titre d'un article paru en 1980 à propos des « relations entre

---

<sup>35</sup> Ce n'est que par la suite, et avec un certain décalage dans le temps par rapport à la sociologie, que l'histoire des femmes a, peu à peu, intégré la dimension relationnelle de la différence des sexes, en dépit de la traduction, dès 1988, de l'article de Joan Scott « Genre : une catégorie utile d'analyse historique » dans les *Cahiers du Grif*. Chacun à leur façon, les articles de Christine Bard et de Cécile Dauphin parus dans l'ouvrage de bilan *Le genre comme catégorie d'analyse. Sociologie, histoire, littérature* (Fougeyrollas-Schwebel, Planté, Riot-Sarcey, Zaidman, 2003) rendent compte de la progressive imprégnation de la discipline historique par l'analyse des différences hommes-femmes dans l'histoire en termes de rapports sociaux.

l'histoire réifiée et l'histoire incorporée ». L'analyse comparée de discours d'hommes et de femmes évoquant leur passé familial et la place qu'y tenaient leurs père et mère m'a amenée à m'interroger sur le sens de la relation. « Lequel du « vif » ou du « mort » saisit l'autre ? » me demandais-je dans un article paru dans la revue *Pénélope Pour l'histoire des femmes* (Devreux, 1985c). Si le passé vient imprimer sa marque sur les pratiques actuelles et s'y trouve « incorporé », si nos façons de faire, nos actes d'aujourd'hui portent en eux les traces des expériences vécues et si, de ce fait, le passé pèse sur ce que nous sommes à présent, il n'en reste pas moins que notre position acquise dans la société oriente notre relecture du passé, c'est-à-dire le travail de notre mémoire. Il faut, ici, bien sûr, en revenir à Maurice Halbwachs pour qui « la raison de la réapparition (des états passés) n'est pas en eux, mais dans leurs rapports à nos idées et perceptions d'aujourd'hui : ce n'est donc pas d'eux que nous partons mais de ces rapports » (Halbwachs, 1925, réédition 1976).

L'exploitation secondaire d'entretiens d'hommes et de femmes portant sur leur trajectoire individuelle, sur leur famille d'origine et sur leurs propres pratiques parentales m'a permis de montrer comment cette « histoire » qu'ils et elles racontent sur leur parcours de vie vient approuver ce qu'ils et elles veulent donner à voir d'eux ou d'elles-mêmes, de leurs pratiques actuelles et des idées dont ils ou elles se réclament. Discours sur le passé, « la mémoire parle toujours du présent et fonctionne par et pour les autres ; et elle ne fonctionne que sur la base d'éléments du présent permettant de la réactiver » (Cornu, 1984).

Un des premiers indicateurs du mode d'action de la mémoire est sa sélectivité. « Le couple mémoire-oubli est indissociable du fonctionnement de la mémoire » (Lequin et Métral, 1980). La mémoire n'est donc pas traitée, dans mon analyse, comme le porte-parole fidèle de la réalité dans sa totalité. Ce qu'il semble pertinent de retenir, c'est justement la subjectivité de la mémoire, des tris qu'elle opère, c'est ce que révèlent les contradictions qui apparaissent entre les thèmes du discours de mémorisation, les souvenirs et les images mis en évidence et valorisés par le discours d'une part, et, d'autre part, le réel



« objectif » tel qu'on peut le reconstituer par recoupement entre les données recueillies tout au long de l'interview. Il s'agit donc aussi d'un travail d'analyse sur les « trous » de la mémoire, les passages sous silence, les déformations manifestes des souvenirs.

En reprenant ainsi les interviews des hommes ayant participé à l'enquête sur la paternité que j'ai effectuée avec Michèle Ferrand (voir chapitre II), j'ai pu constater que le thème du sens de la paternité a généralement induit, de manière spontanée, une évocation et une mise en scène du propre père des hommes interviewés. Pour certains, il s'agissait même d'un véritable fil conducteur de l'interview, d'un référent central du discours. Les mères de ces hommes n'apparaissaient pas selon les mêmes modalités, surtout lorsque la figure paternelle était vraiment centrale, sauf par une mention au détour d'une phrase. Les interviews de femmes, de mères actives par conséquent, restituaient la présence de chacun de leurs parents de manière plus équilibrée, et surtout, la position sociale de chacun d'eux était davantage située que chez les hommes interviewés.

Chez certains hommes, exerçant eux-mêmes leur fonction paternelle sur le mode traditionnel de la distance par rapport aux contingences matérielles du quotidien, un lien évident est apparu entre l'importance donnée au père et à son autorité et l'invisibilisation de l'activité de la mère au sein de la famille. Alors que tout se passait comme si ils n'avaient pas « vu » leur mère exister, ils parlaient abondamment d'un père de fait absent de la vie quotidienne dans leur famille d'origine. Tel ce fils d'un ouvrier, militant communiste, qui, selon l'interviewé, avait « tout sacrifié, sa vie matérielle, sa vie de famille, à son idéologie », ce fils qui aurait mis son père « sur un piédestal, c'est là-dessus que je l'installerais », et qui rêvait d'être comme lui « le papy à la façon corse », « la petite flamme qui brûle » pour mieux réunir « le cercle familial autour de lui ». Mais ce fils qui, abrupt, concluait : « La mère, c'était quelqu'un aussi, je ne lui reproche rien, elle est très bonne, c'est une bonne mère, elle est ma mère quoi ». Elle n'avait pas d'autre consistance, pas d'autre existence tout au long de l'entretien. Pourtant, par le seul fait qu'elle avait

élevé ses enfants tout en exerçant le métier d'assistante maternelle à son domicile, cet homme l'avait côtoyée au quotidien durant toute son enfance.

Le discours apparaissait plus concret, restituant des repères chronologiques, des durées, l'organisation de la vie familiale dans la famille d'enfance chez les hommes et les femmes qui laissaient place, dans l'énoncé de leurs souvenirs, à la situation de leur mère dans la famille. On remarquait notamment chez les femmes et certains hommes, dont on savait par ailleurs qu'ils participaient aujourd'hui au travail domestique et parental dans leur propre famille, une similitude entre la narration qu'elles et ils faisaient de l'activité de leur mère dans leur enfance et le récit de leurs propres pratiques. Similitude quant au travail décrit, similitude aussi quant à la forme du récit : les phrases étaient courtes, se succédant comme les tâches courtes, multiples et répétitives du travail domestique, telles ces évocations du lever des enfants et de leur préparation avant le départ pour l'école, hier et aujourd'hui.

Discours généralisant, abstrait, comme s'élevant au-dessus de ces tâches basement matérielles pour les uns ; parole prise, « engluée », dans la quotidienneté et le caractère concret du travail domestique pour les autres. On voit émerger une différenciation entre un rapport réaliste et un rapport mythique à la fonction parentale.

On peut analyser cette élaboration d'une figure mythique de père comme un exemple de « mythe familial », à la fois d'un point de vue sociologique, en reprenant les termes d'Halbwachs : « les souvenirs (de famille) (...) ne consistent pas seulement en une série d'images individuelles du passé. Ce sont, en même temps, des modèles, des exemples, et comme des enseignements. En eux s'exprime l'attitude générale du groupe » (Halbwachs, 1976) ; et d'un point de vue psychologique, pour lequel le mythe familial « objet transitionnel collectif » (Lemaire, 1984) se définit comme « un récit, une histoire impliquant un ensemble de croyances partagées par toute la famille, éventuellement transmises depuis des générations... il s'agit en fait d'une conviction partagée et c'est ce qui le rend particulièrement efficace. (Pour l'équilibre du groupe familial), il ne doit jamais être remis en question »

(Eiguer, 1984). De fait, l'interviewé cité plus haut mentionnait l'admiration de ce père, « mis sur un piédestal », pour l'autorité de son propre père (grand-père de l'interviewé). Il décrivait aussi la communion de l'ensemble de la famille dans l'évocation ritualisée de la personnalité de ce père, en particulier depuis son décès.

Selon moi, cette construction d'une figure mythique de père correspond à la production sociale d'un autre mythe qui lui est lié, le mythe de l'autorité paternelle. Ce que dit la description toute en allégorie de ces liens familiaux autour de la figure d'un père, c'est l'influence bénéfique, le nécessaire pouvoir de l'autorité paternelle. C'est la forme du mythe. Le « concept mythique » quant à lui, ce « mobile qui fait proférer le mythe » (Barthes, 1957), c'est l'autorité paternelle elle-même. C'est bien l'objet du discours, à peine caché derrière cette mise en scène d'un père particulier. Ici ce père autoritaire est l'exemple, l'illustration positive d'une règle qu'il convenait, pour cet interviewé, de rappeler au moment où il était interrogé sur sa propre paternité et sur la façon dont il la mettait en pratique dans sa propre famille. Pour lui, la fonction paternelle, c'était d'être la figure autoritaire, le référent moral, l'arbitre situé au-dessus des contingences quotidiennes de la vie domestique, et comme tel, supposé en être absent. « Le mythe ne cache rien, sa fonction est de déformer, non de faire disparaître » (Barthes, op.cité). C'est la convergence, chez cet interviewé, de ce modèle paternel avec une opinion de ce que doit être un père qui, « sur un mode de présence mémoriel » (ibidem) le faisait élaborer cette représentation allégorique, mythique. Le thème de l'autorité et de l'arbitrage des conflits par le père, et son corollaire, celui de sa non ingérence dans les problèmes matériels du quotidien, se retrouvent dans bien des évocations masculines des modèles parentaux. Tel cet autre père, cadre supérieur, interviewé au cours de l'enquête sur la construction sociale de la parenté qui, bien qu'il n'ait pas, du fait de sa situation conjugale, l'autorité parentale sur ses enfants, nous déclarait à ce propos : « Je m'en fous. Complètement ! Dans un certain nombre de choses, le droit, c'est moi. Et dans le cas présent, le droit, c'est moi ». Et en cas de séparation ? « J'avoue que je

n'ai pas tellement pensé à cette hypothèse ». Quel que soit le droit en vigueur, les rapports hiérarchiques dans la famille « font la loi » et le père reste celui qui dit et fait la loi, commentions-nous en substance, Danièle Combes et moi (Combes et Devreux, 1991).

A l'opposé de ce type de discours, on peut trouver des descriptions beaucoup plus ancrées dans la réalité de la quotidienneté, alliées à une définition beaucoup plus floue de l'image de la paternité. Un père de trois enfants, technicien, se souvenait ainsi de ses père et mère qui avaient eux-mêmes élevé une fratrie de dix enfants, dans un contexte de division du travail tout à fait traditionnelle : « Mon père, il allait tous les jours au bistrot, ou au café, ou jouer aux cartes, et ma mère, elle restait à la maison avec nous, avec les enfants, à faire le repassage, à préparer la cuisine, à faire le ménage, à faire ceci, à faire cela... Mon père, il faisait son boulot pour gagner de l'argent ; elle, elle n'était pas rémunérée, lui, il l'était... ». Cet interviewé disait par ailleurs « ne pas sentir » sa propre paternité. « Je vis pratiquement dans ma tête et dans mon travail comme si je n'étais pas père ». Il disait « subir » ses enfants qu'il n'avait pas voulu. « C'est le côté négatif... Le côté positif, c'est la vie courante... les choses de chaque jour, des embêtements journaliers à chaque minute, je crois que ça fait partie de la vie ». Il décrit ce que « du point de vue pratique » il fait pour les enfants, reproduisant un récit d'activités domestiques que l'on trouve chez toutes les mères. Il affirme à plusieurs reprises la contrainte, l'immanence de la réalité quotidienne qui fait de lui un père : « Quand ils sont arrivés, je n'étais pas prêt. Je ne les avais ni choisis, ni élus, ni décidés... Ils sont là actuellement. C'est des êtres qui dépendent de moi ». Refus de se complaire dans l'abstraction et de mythifier : « La paternité c'est un mot pour moi ». « Ça arrive dans les films, tout le monde est content, ça se publie partout », disait-il à propos de ce que pourrait être un sentiment paternel sans ambivalence à la naissance des enfants. Ce rapport à la paternité, immédiate et quotidienne plutôt qu'abstraite, s'observait chez d'autres hommes, qui, tous, étaient des pères participant au travail domestique et parental quotidien.

La mémoire n'opère donc pas une division stricte entre les sexes. Si elle est sexuée, c'est par la médiation d'un rapport réaliste ou mythique à l'objet des souvenirs et par le rapport qu'entretiennent les individus à la réalité actuelle, par la place qu'ils occupent dans la division actuelle du travail. Pour certains interviewés, le travail domestique avait gardé à travers le temps son caractère d'invisibilité, il n'était pas plus « réel » pour eux hier qu'aujourd'hui, à tel point qu'un des interviewés employait le verbe « travailler » pour tous les hommes de sa famille, et « s'occuper » pour les femmes puisqu'elles étaient en charge du domaine intérieur (y compris dans le cas d'une activité professionnelle agricole).

C'est donc bien en fonction de leurs pratiques actuelles et de leur insertion dans la famille et dans le travail qu'hommes et femmes se souviennent et reconstruisent les figures de leur passé familial. « Parmi toutes les images que les traditions familiales, religieuses, politiques peuvent fournir aux individus, ne sont ravivées que celles qui peuvent s'inscrire dans la praxis des individus engagés dans le présent » dit François Raphaël dans une réflexion sur « le travail de la mémoire et les limites de l'histoire orale » (1980).

En tant qu'objet d'un processus de mémorisation, le travail domestique frappé d'invisibilité semble bien relever d'une sorte d'« amnésie structurelle » (Barnes, cité par Cornu, 1984) chez certains hommes qui « ne peuvent pas » le voir, du fait de leur position dominante dans la structure sociale et la division sexuelle de travail actuelles. L'autorité paternelle érigée en mythe a, quant à elle, une fonction tout à fait idéologique. Construire une figure héroïque et, par sa continuité à travers les générations, extra-temporelle de la paternité, revient à extraire celle-ci, par essence, des contingences matérielles. Le mythe prend une dimension universelle et a-historique, transcende non seulement les circonstances particulières et matérielles de la vie quotidienne de la famille, mais les structures mêmes de celle-ci. « Dans tout groupe, il faut une certaine autorité », poursuivait le fils du père « statufié » plus haut, « c'est celui qui sait parler, qui sait faire comprendre, qui a la

stature,... Je pense que le genre humain, en général, a besoin d'être commandé... qu'il y ait un chef, un chef de meute ». La conception qu'avait cet homme de l'ordre familial s'étendait donc à l'ensemble de la société, non pas une société historique, mais une société naturelle, « le genre humain », « la meute ». Comme le dit Barthes : « Nous sommes ici au principe même du mythe : il transforme l'histoire en nature (...) Il a pour charge de fonder une intention historique en nature, une contingence en éternité » (op.cité). Du même coup, cette autorité va de soi ; aller contre elle, c'est aller contre l'essence même de l'ordre familial, contre la nature. Le mythe de l'autorité paternelle, c'est-à-dire de la nécessaire situation dominante du père dans les rapports sociaux au sein de la sphère familiale, tient son efficacité de ce caractère a-historique et naturel.

Dès lors, on est fondé à analyser ces « souvenirs » sélectifs, cette opération de tri et de reconstruction de la mémoire comme une entreprise de justification du présent (pas toujours consciente ni explicite). La relation que l'on a pu observer entre les modifications de comportements masculins à l'égard du travail domestique et la reconstruction différente des figures maternelles chez certains hommes renforce cette analyse : un décalage ayant commencé à se produire dans la division traditionnelle du travail domestique, le présent ne puise plus tout à fait les mêmes éléments dans le passé pour les hommes qui, aujourd'hui, font eux-même une part de ce travail.

On voit donc comment, à travers cet exemple du fonctionnement de la mémoire, se construisent, à partir des schémas de pensée et d'action mis en œuvre aujourd'hui, des représentations consolidées des fonctions des hommes et des femmes dans la division sexuelle du travail et de leur place dans les rapports sociaux de sexe. On comprend ainsi comment s'opère un jeu dynamique dans la reproduction, d'une génération à l'autre, des pratiques liées à la division du travail. Cette dynamique de reproduction des pratiques est intrinsèquement liée à celle de la reproduction des schémas de pensée et des représentations (ici, du mythe de l'autorité paternelle dégagée des contingences matérielles). Le travail domestique devient un filtre qui sert aux individus,

hommes et femmes, à « relire » les conditions de la vie familiale dans leur enfance, mais, en sens inverse, la verbalisation des souvenirs couvre un processus de légitimation des pratiques actuelles.

Travailler sur les silences de la mémoire, sur les personnages non mentionnés, sur les activités occultées, est plus qu'un choix méthodologique, c'est une nécessité qui s'impose dans le domaine des rapports sociaux de sexe. Ce que cachent les discours et les récits de pratiques des dominants dans un rapport social, ce sont justement les activités socialement invisibilisées, infériorisées, délégitimées dans leur système de valeurs. Le dit comme le non-dit sont des modalités du discours soumises à des logiques de construction sociale des représentations. « Ce qui est mémorisé ne donne jamais lieu à une restitution inerte ; le mode du récit, les faits structurants, la manière de les évoquer, leur tri, leur choix, tout est expression de la dynamique des rapports sociaux dans lesquels est inscrit le narrateur et qui sont à l'œuvre dans ces codes collectifs de réorganisation du passé » (Devreux et Langevin, 1987).

On est donc autorisé à parler de « cadres sociaux sexués de la mémoire » pour reprendre, en la spécifiant pour les rapports entre les sexes, l'expression de Maurice Halbwachs. L'exemple déjà évoqué dans le chapitre précédent de l'absence de mémoire collective et d'histoire de la grossesse, en dépit du développement de l'histoire des pratiques familiales, y compris relatives aux comportements de fécondité et de contrôle des naissances, indique que ces cadres sociaux sexués peuvent rendre difficile, voire impossible une mémoire collective pour le groupe dominé dans les rapports sociaux de sexe. Le phénomène massif « d'oubli » de leurs expériences de grossesse des femmes des générations antérieures, reproduit tant dans les récits de leurs filles que dans le discours savant des historiens, montre qu'une partie de l'activité des femmes constitue des non-événements. Tout se passe comme si, sur certains sujets, et à partir de certaines positions sociales actuelles, la transmission était d'emblée bloquée. « Ils font partie de cette génération pour laquelle c'était l'évidence même », dit l'une des femmes interviewées à propos de l'histoire procréatrice de ses parents, sa mère ayant connu sept grossesses, et

elle-même attendant un quatrième enfant. Occultation ou version idyllique d'un passé reconstruit à l'éclairage des valeurs du présent : « Elle n'a jamais eu de problèmes avec ses quinze enfants. Elle a travaillé, elle était bien obligée, jusqu'au dernier moment, le ménage et tout ça, elle n'a jamais eu de problèmes » : ce discours optimiste ne reflète-t-il pas une attitude de soumission à une norme éternelle, celle qui veut que cet épisode, parmi d'autres d'ailleurs, de l'histoire individuelle des femmes ne fasse pas problème, n'entre pas dans l'histoire et ne donne lieu qu'à une banalisation, une normalisation inter-générationnelle.

Ces cadres dominants de la mémoire font donc le tri entre ce qui est valorisé et ce qui ne l'est pas, entre ce qui doit être ostensiblement présent dans le discours et ce qui doit être systématiquement occulté. La dynamique transgénérationnelle de la reproduction des systèmes de valeurs au sein des lignées masculines d'une part, féminines de l'autre, devient, dans le fonctionnement des rapports sociaux de sexe, le moteur de la reproduction de la domination elle-même.

Comme je l'ai évoqué plus haut, ceci pose en outre la question de la constitution d'une mémoire collective pour un groupe dominé. Quelles sont les activités sociales et les expériences communes pouvant légitimer au plan idéal la constitution d'un tel groupe à ses propres yeux et l'autorise à parler au nom de sa « mémoire collective » ? Quelle mémoire collective du travail domestique, par exemple, lorsqu'on sait dans quelles conditions d'isolement et d'invisibilité sociale il est effectué, alors qu'il est au cœur de la définition de l'oppression commune du groupe des dominées dans le rapport social de sexe ? « Faut-il qu'il y ait luttes collectives, mouvement social pour qu'il y ait légitimation, y compris scientifique, d'une mémoire collective ? », nous demandions-nous, Annette Langevin et moi, au terme de notre contribution à une table-ronde sur le thème « Générations et mémoire collective » (Devreux et Langevin, 1987). Dans un rapport social, la définition de ce qui est social, historique, et ce qui est nature, a-historique, ce qui relève du savoir et de la détermination humaine, et ce qui n'en relève pas, est une prérogative du groupe



des dominants. Ici le passage par la référence à la nature est le plus sûr instrument de l'opération d'occultation : ce qui est naturel tombe sous le sens commun, est évident pour tout le monde, connu de tous et n'a donc pas à être mentionné, décrit ou analysé. L'amnésie structurelle évoquée plus haut, impossibilité socialement organisée de se souvenir, agit dans la dynamique de la reproduction des schémas de pensée, dans la production de la « part-pensée » des rapports sociaux de sexe (Daune-Richard et Haicault, 1985) jusqu'à produire une impossibilité pour les femmes de se penser en tant que groupes, à partir de leurs expériences communes. C'est d'ailleurs pourquoi la dénonciation de l'exploitation du travail domestique gratuit des femmes comme base matérielle de leur oppression commune a été si importante dans leur prise de conscience collective au début du mouvement féministe des années 70.

Au plan de la méthode, oublier de traiter les silences et les non-dits, et ne s'en tenir qu'aux représentations et faits énoncés équivalent bien souvent à prendre pour base de l'analyse la seule parole du dominant ou la seule parole autorisée par le groupe dominant. Ce serait, au sens propre, faire une sociologie et une histoire de dominants, risque qui a d'ailleurs été compris depuis longtemps par les historiennes construisant l'histoire des femmes (Perrot, 1984).

Cette analyse des cadres sexués de la mémoire illustre le fait que la reproduction sociale des pratiques et des schémas de pensée n'est pas dans une relation unilatérale avec la transmission intergénérationnelle. La reproduction ne fait pas que « descendre » le sens des générations. A travers la construction des représentations du passé, la division sexuelle du travail et les rapports sociaux de sexe redéfinissent ce passé dans un sens efficace pour leur reproduction, c'est-à-dire leur maintien ou leur évolution.

### **III-3 Un processus exemplaire de la dynamique de reproduction des rapports sociaux de sexe : la construction sociale de la parenté**

Au fil de mes recherches, le domaine des pratiques relatives à la parenté et à la famille est décidément apparu comme un lieu de prédilection pour la déconstruction des évidences. C'est un espace de pratiques et de représentations pour lequel la mise en œuvre de la problématique des rapports sociaux de sexe impose une décomposition fine de la complexité des processus par lesquels se définissent, se cristallisent ou se modifient les statuts sociaux des hommes et des femmes.

Pour appréhender la construction sociale de la parenté, nous sommes allées, Danièle Combes et moi, au-delà des apparences qui veulent que l'établissement de la parenté serait fixé une fois pour toute au moment de la naissance des enfants et limité à ses expressions juridiques : reconnaissance, légitimation et dénomination des enfants (Combes et Devreux, 1991).

Aujourd'hui, cette recherche qui a déroulé diverses thématiques (le sens du nom de l'enfant, la connaissance du droit de la famille, ou encore les rapports entre parenté et pratiques parentales) me semble constituer un bon exemple d'une analyse en termes de processus et de dynamique des rapports sociaux de sexe dans le champ de la famille.

Dans sa forme juridique, l'établissement de la parenté s'opère dans la majorité des cas au moment de la naissance des enfants, bien que le droit français contienne de multiples opportunités pour qu'il n'en soit pas toujours ainsi, avec les possibilités, par exemple, de reconnaître un enfant avant sa naissance, et ainsi de lui pré-attribuer un patronyme, ou encore, à travers le jeu du mariage, de légitimer un enfant né bien antérieurement, ou même de changer son nom.

Cependant, dans sa réalité sociologique, l'établissement de la parenté prend ses origines dans l'histoire individuelle de l'individu, homme ou femme, concerné. Et, comme l'a mis en évidence notre recherche, il se poursuit et peut se redéfinir bien après que la filiation juridique ait été énoncée. Notre

problématique a distingué la construction de la parenté de l'établissement de la filiation, en faisant du « devenir parent » le processus par lequel un individu se déclare père ou mère d'un enfant et se dote ainsi d'un statut bien particulier aux yeux de la société, un statut qui va lui octroyer des prérogatives juridiques et sociales fondamentales dans la structuration des liens familiaux. Si, à travers le droit civil, la société édicte en clair les règles de la filiation entre un enfant et ses père et mère, elle attribue, des droits et des devoirs à ceux-ci à travers les choix qu'ils feront au moment où ils reconnaîtront l'enfant comme le leur. On devient donc parent, non seulement en ayant (biologiquement ou non) un enfant, mais aussi en s'énonçant comme tel.

« Construire sa parenté, c'est activer en un moment particulier de sa vie où l'on a un enfant, tout un ensemble de déterminants qui se conjuguent ou s'entrechoquent et qui plongent leurs racines dans les générations antérieures, dans les rapports que l'individu a entretenu et entretient avec sa famille d'origine, avec sa fratrie, puis dans son histoire conjugale, dans la construction de son identité sociale, à travers son insertion professionnelle et parfois son appartenance politique ou confessionnelle. Construire sa parenté c'est en fait se positionner dans la complexité des articulations des rapports sociaux de sexe et de classe. C'est donc se situer socialement, d'abord comme homme ou comme femme, comme héritier d'un capital, d'un nom ou d'une culture. C'est aussi s'affirmer, à travers un enfant, comme fils ou fille de ses propres parents et comme membre d'une lignée. C'est enfin prendre place dans la succession des générations en désignant son enfant comme son représentant dans les générations futures » (Combes et Devreux, 1991 : 39-40).

La recherche *Construire sa parenté*, dont je reprends ici certains développements, a donc décomposé et exposé, les unes après les autres, les multiples articulations de facteurs dans lesquels interfèrent tour à tour, avec les rapports sociaux de sexe, les phénomènes de transmission d'une culture, de valeurs religieuses, de valeurs morales issues de la famille d'origine ; les processus de socialisation sexuée, différenciée selon la place occupée dans la famille d'origine ; la construction de la conjugalité, constituant elle-même un

processus marqué par la place occupée dans les rapports de classe, dans la fratrie d'origine, sur le marché du travail, etc. ; et, enfin, le processus qui amène au positionnement de classe des hommes et des femmes concernés.

Toutes ces dimensions, tous ces processus auxquels emprunte la construction de la parenté, se sont entrecroisés dans les récits des interviewés, hommes et femmes, que nous avons rencontrés, comme ils s'entrecroisaient dans le déroulement même de leur vie, leur dynamique et leur enchevêtrement venant d'ailleurs bousculer l'idée d'une linéarité des itinéraires.

Comme il est évidemment impossible de détailler ici toutes les modalités par lesquelles interfèrent les différents processus convoqués dans la construction de la parenté (et dont rend compte l'ouvrage issu de la recherche), j'illustrerai la complexité de cette dynamique par un récit dans lequel l'histoire de la famille d'origine rencontre la dynamique du positionnement de sexe et celle du positionnement de classe.

Madame Mangin : Histoire familiale de déracinement culturel, position de sexe et de classe et construction sociale de la parenté

« Vous êtes tombée sur la famille classique » dit d'entrée de jeu Madame Mangin. En effet, elle est mariée, a deux enfants de 12 et 9 ans, conçus dans le mariage et portant donc le nom de leur père. Professionnellement, Madame Mangin « aide » son mari, architecte : elle assure le secrétariat de son agence, et par là-même a adopté le profil « classique » de femme de classe moyenne-supérieure, épouse d'un homme de profession libérale.

Au premier regard, son parcours matrimonial et parental apparaît sans surprise. Mariée jeune à un étudiant en architecture, alors qu'elle-même avait commencé une carrière d'enseignante de langue, elle a eu son premier enfant à 28 ans, au bout de trois ou quatre ans de mariage, le deuxième trois ans après. Professionnellement, les trajectoires des deux conjoints se sont construites en interdépendance. Venue du Canada, où elle avait fait des études de langues

pour être professeur d'allemand et de français, elle est arrivée en Autriche où son université lui avait trouvé un emploi. Elle y rencontre son futur mari, lui-même employé pour l'été dans une banque, afin de financer ses études en France. Elle le suit dans ce pays où elle aura toutes les difficultés pour trouver un emploi d'enseignante, du fait qu'elle n'a pas réussi, moralement, à renoncer à sa nationalité canadienne. Issu comme sa conjointe d'une famille ouvrière, son mari va d'agence en agence, multipliant les « charrettes » sur des chantiers, car, au contraire de ses camarades d'école, il ne dispose pas des capitaux nécessaires à l'installation de son propre cabinet d'architecte. Il y parvient au bout de quelques années néanmoins et connaît les aléas du marché. Madame Mangin assure alors « bénévolement » le secrétariat de l'agence, permettant ainsi de faire l'économie du salaire d'une secrétaire, et palliant aussi l'absence du père auprès des enfants, en organisant elle-même son emploi du temps en fonction des horaires irréguliers et tardifs de son mari.

Au départ homogame, leur couple voit se creuser l'écart entre leurs deux trajectoires professionnelles. Au moment où nous la rencontrons, Madame Mangin pense sérieusement à reprendre un emploi salarié qui lui permettrait de reconstruire son identité sociale à travers son autonomie financière, et peut-être aussi de s'insérer mieux dans cette société française dont elle n'a cessé de ressentir l'intolérance et la froideur à son égard.

Car d'un bout à l'autre, l'histoire de Madame Mangin est une histoire de déracinement et sa parenté s'est construite sur cette base à la fois volontairement choisie et coûteuse sur le plan de son identité sociale. Cette histoire de déracinement commence avec les générations précédentes : le père de Madame Mangin est fils d'immigrés et sa mère est américaine d'origine. Elle a dû suivre son mari au Canada, où elle ne s'est, d'après sa fille, jamais sentie chez elle, et elle se promet de retourner dans son pays, si son mari, venait à disparaître. L'une comme l'autre, la mère et la fille n'ont pu se résoudre à renoncer définitivement à leur nationalité et à leur culture d'origine. Elevée dans une famille protestante et, d'après ce qu'elle en dit, « bien canadienne », pour laquelle les études n'étaient pas l'affaire des filles, Madame

Mangin n'a dû qu'à sa réussite scolaire la possibilité d'aller à l'Université (« C'est parce que j'ai gagné une bourse que j'ai eu le droit. ») Mais, limitée financièrement, elle n'a pas pu vivre sa vie d'étudiante comme ses condisciples. Elle a durement ressentie le fait de devoir continuer d'habiter chez ses parents, et, par conséquent, de voir l'écart social entre ses propres origines et celles des autres étudiants. Elle a un frère cadet, qui, du fait d'un léger handicap, quitte rapidement l'école. A l'âge où sa sœur est encore au lycée, il travaille déjà. Il s'installe auprès de ses parents, se marie, a trois enfants avec une épouse qui travaille mais préférerait rester au foyer pour mieux répondre à la norme de son milieu social. Cette différence de parcours entre le frère et la sœur participe sans doute au souhait de la jeune fille de s'éloigner de sa famille d'origine.

« J'ai fait avec les possibilités que j'avais, qui n'étaient pas grandes. Il fallait quitter ce milieu ». Mais le prix de ce déracinement, conçu comme la condition d'une construction de sa personnalité et de son indépendance par rapport à une ambiance familiale et à une culture sociale et religieuse qui les lui refusent, c'est la solitude dans le pays d'adoption. Un pays qui, précisément, ne l'a pas adoptée, elle. Un pays où sa différence ressentie est accentuée par ses rapports avec une belle-famille inhospitalière et une belle-mère jalouse de l'épouse d'un fils unique et en mobilité sociale ascendante par rapport à son propre milieu d'origine. Lorsque Madame Mangin a son deuxième enfant, la grand-mère paternelle se lamente : « Maintenant vous êtes plus mère que moi ».

Dans son pays d'adoption, par mariage, elle a compris trop tard l'importance de son propre projet professionnel. Déracinée par obligation, elle ne s'est pas enracinée en France: « Quand on n'a plus son pays, on n'a plus de repères ». Et sa parenté se ressent de cet éclatement entre deux cultures : elle a ainsi tenu à ce que ses deux enfants aient la double nationalité. Transmettant à sa manière ses attaches culturelles et sa façon de se construire une vie, elle a donné à l'aîné un prénom anglais, Tomy, qu'à son grand regret le père transforme en Tom, et les professeurs de l'enfant en Thomas. A sa fille, elle a donné le prénom d'Alice parce que « j'ai toujours aimé Alice au Pays des Merveilles,

cette fille qui utilise sa tête », s'autorisant ainsi ce qui était normalement refusé aux filles de son milieu d'origine.

Aujourd'hui, son projet parental est précisément de donner un métier à sa fille. Mais ses deux enfants subissent à leur tour la logique du déracinement et le choc des cultures. Leurs difficultés dans la langue française entraînent des échecs scolaires, ce qui a provoqué un conflit dans le couple parental et avec la belle-famille quand Madame Mangin a refusé d'inscrire ses enfants dans une école confessionnelle qui imposait le baptême catholique et un enseignement du catéchisme. Plus encore, les enfants connaissent aussi un certain isolement social, accentué par l'éloignement de leurs grands-parents maternels et la distance affective et culturelle entretenue par leurs grands-parents paternels qui ne pensent pas à les recevoir.

Le mariage de leurs parents a donc donné à ces deux enfants un nom et une ascendance paternelle dont ils sont socialement, culturellement et affectivement loin ; une ascendance maternelle tout aussi lointaine, du fait de la distance spatiale et aujourd'hui, sociale. Enfants d'une famille bien dans la norme française actuelle, ils sont le produit d'une histoire de parenté dont les étapes sont définies tout autant par l'origine sociale, culturelle, religieuse de leurs pères et mères, et par la construction de la conjugalité et de l'insertion professionnelle et sociale de chacun d'eux. D'un bout à l'autre, la construction de la parenté de leurs père et mère est le fruit d'un positionnement de classe, comme d'un positionnement de sexe, dans la famille d'origine d'abord, dans la famille actuelle ensuite.

Au moment où se construisent les liens sociaux (la filiation et la parenté) entre les individus et leurs enfants, les règles, implicites ou non, de la transmission familiale pèsent de tout leur poids dans les choix des hommes et des femmes. Héritiers de valeurs culturelles, religieuses, parfois politiques, et représentants d'une identité familiale collective plus ou moins énoncée, ils sont chargés de perpétuer cette identité et ces valeurs au moment où ils définissent

leurs liens de parenté avec de nouveaux descendants. La construction de la parenté est donc, de ce point de vue, un vecteur de la transmission familiale, dont le nom de famille n'est que le symbole le plus évident, tandis que le patrimoine économique, quand il existe, en est l'enjeu matériel.

La transmission intergénérationnelle de valeurs familiales peut aussi bien concerner les normes liées au mariage que celles liées à la taille de la famille. Ainsi, le « concept » de famille nombreuse perdure et se transmet de génération en génération bien que sa taille réelle ait évolué en même temps que se transformait l'image de la famille « moyenne ».

Autre forme familiale, celle qui construit plus ou moins explicitement la suprématie d'un sexe sur l'autre, jusqu'à parfois faire quasiment disparaître ce dernier du processus de construction de la parenté : c'est le cas des « familles de femmes » dans lesquelles les hommes sont peu à peu mis à l'écart, ou se mettent à l'écart de l'histoire du groupe familial. Il s'y reproduit, d'une génération à l'autre, le modèle de la famille monoparentale : « C'est mon petit-fils, c'est normal qu'il porte le nom de sa mère ! » lance une interviewée dont la fille aînée a, très jeune, reproduit son propre itinéraire, d'abord fille d'une mère restée seule après un divorce, puis mère elle-même, élevant seule ses enfants. Aux femmes de son entourage, elle donne le conseil de reconnaître leur enfant en premier, et de leur donner leur nom : « Moi j'ai peur qu'on emmène le gosse, je dis toujours « reconnais-le en premier », comme ça si... ». Dans cet entretien, revient comme un leitmotiv une image d'homme qui est plus celle d'un kidnappeur d'enfant que celle d'un père. La société qui, elle, par la médiation de la DASS, a vraiment « enlevé » ses enfants à cette mère ouvrière, fille de parents ouvriers, à un moment de grande difficulté, exigeait jadis « qu'ils aient un nom », celui d'un homme. Mais elle n'en fait plus une norme absolue ; dès lors, la présence d'un homme dans la construction de la parenté n'a plus toujours sa raison d'être pour la génération suivante.

La construction de la parenté est un processus au long cours, qui déborde de toutes parts la construction du lien parent-enfant. Ainsi, elle est également une construction de la « grand-parenté » : on fait des enfants pour



soi, pour son conjoint, pour ses enfants premiers-nés, mais aussi pour ses propres parents et, au-delà d'eux, pour les lignées ascendantes. Ce faisant, on perpétue les valeurs qui dessinent l'identité familiale, mais, en même temps, par le croisement d'autres lignées, et par l'itinéraire personnel que l'on suit, on ne cesse de faire évoluer ces valeurs et d'en modifier les expressions. Toutefois, si cette construction de la parenté se déroule sous le regard des ascendants, les pressions implicites à reproduire les systèmes de valeurs en vigueur au sein des lignées jouent différemment selon le sexe des acteurs concernés et la place que chacun a occupée dans sa fratrie.

Au moment où ils construisent leur parenté, les individus sont porteurs de projets sexués aux yeux de leurs propres parents. Devenir ainsi l'héritier ou l'héritière d'un projet sexué est un processus qui se développe tout au long de l'enfance, c'est-à-dire aussi tout au long de l'histoire parentale de ses propres père et mère. Au fil de l'histoire de la famille d'origine, au rythme des naissances et de l'agrandissement de la fratrie, la place symbolique et parfois matérielle attribuée à chacun des enfants, dans la réalité ou les attentes et espoirs des parents, évolue, se déplace de l'un à l'autre des descendants ; en fonction des événements de la vie familiale et professionnelle des parents, de la scolarité des enfants, du rapport affectif entre membres de la famille ; en fonction également des normes sociales qui suggèrent aux parents les projets qu'ils forment pour leurs enfants et qui les orientent vers des objectifs différents selon qu'il s'agit de filles ou de fils.

Notre recherche nous a permis de montrer en quoi la socialisation sexuée dans la famille d'origine et la place occupée par les interviewés dans leur propre fratrie ont été déterminantes dans leur histoire parentale ultérieure et ont orienté leurs choix en matière de construction de la parenté. Au plan méthodologique, cette analyse a été possible du fait que, parmi les interviewés, figuraient non seulement des couples conjugaux, mariés ou non, mais aussi des « couples » de frères et sœurs, et parfois, leurs conjoints respectifs, ce qui nous a permis de reconstituer des constellations familiales de pratiques en matière d'établissement de la parenté.

Les valeurs familiales relatives au sexe peuvent ainsi être différemment transmises selon le sexe des enfants. Au moment où ils auront des enfants, les frères et sœurs vont par conséquent représenter différemment la famille d'origine. « On a un ego relativement fort dans la famille » dit un homme, frère de deux autres garçons, son jumeau et un cadet, et d'une fille qui est l'aînée. Une autre fille est morte accidentellement à huit ans, laissant donc l'aînée seule fille de la fratrie. « Une famille d'hommes », dit l'interviewé, évoquant les promenades en bateau entre hommes, la complicité entre le père et les fils. Le mariage, préalable à la constitution de la famille, est la norme dans cette famille de la bourgeoisie catholique d'une grande ville de province. « Pour le nom des enfants, il n'y avait pas le choix ». Il est d'ailleurs normal aux yeux des frères que la fille aînée n'ait pas transmis à son fils son propre nom –le leur aussi par conséquent– en dépit du caractère clandestin de la naissance de son enfant né d'un père marié par ailleurs. « Si un jour tu te maries, et que tu veux que tous tes enfants aient le même nom, tu pourras leur donner le nom que tu veux », aurait dit cet homme marié et père simultanément dans deux foyers. Si elle a tenu à donner le nom du père à son enfant, c'est, dit-elle, afin d'exister elle-même vis-à-vis de sa famille à lui et vis-à-vis de ce conjoint partagé. Dans sa déviance par rapport aux normes familiales, la sœur, devenue fille unique par accident, a donc reproduit le schéma « normal » de la construction de parenté cher aux hommes de la famille, pour ce qui est du nom du père, et ainsi honoré le principe de la transmission du patronyme des hommes, mais d'une part son enfant n'a pas été légitimé, et d'autre part elle a donné à ses choix un sens différent, relatif à sa propre inscription dans une conjugalité problématique.

La conjugalité comme la parenté se construisent par les interférences entre divers facteurs plongeant leurs racines dans les histoires des deux membres du couple. En postulant qu'il s'agissait de deux processus certes étroitement liés mais différents, cette recherche a permis une analyse de leur relation. Elle a, en outre, approfondi le thème de la transmission intergénérationnelle, déjà bien balisé par la sociologie de la famille, mais en

montrant qu'il ne s'agit pas d'un processus univoque : les schémas de pensée, les valeurs familiales sont modifiés par la rencontre de deux lignées, par le croisement de plusieurs processus. Dans cette complexité, les rapports sociaux de sexe s'exprimant à travers le positionnement des hommes et des femmes dans la famille d'origine, dans la fratrie, dans le couple conjugal et parental, apparaissent à tout moment du processus de construction de la parenté l'élément moteur de l'agencement des systèmes de déterminants.

#### **III-4 La dynamique de la catégorisation de sexe : des exemples de mobilité de sexe**

Comme on l'a vu dans le premier chapitre, la question de la définition des catégories de sexe a d'abord été abordée d'un point de vue d'épistémologie critique, quand Nicole-Claude Mathieu, dénonçant l'essentialisme sur lequel fonctionnaient les ethnologues lorsqu'ils étudiaient les différences de sexe, a montré l'illogisme qu'il y avait de leur part (et de la part des sciences sociales en général) à ne considérer la spécificité que d'une seule catégorie de sexe et non pas des deux.

Au plan empirique, la question de la catégorisation s'est posée pour moi quand j'ai comparé la parentalité masculine et la parentalité féminine dans leur relation avec la trajectoire professionnelle des hommes et des femmes. J'ai montré que, dans certains cas, les hommes qui adoptaient des comportements plus égalitaires dans le travail domestique et dans la prise en charge de leurs enfants pouvaient se trouver, du point de vue de leur insertion dans la vie professionnelle, en position marginale par rapport au reste du groupe des hommes : dans leur façon de concevoir et de définir leur place dans la société, dans la famille ou dans la division du travail, comme dans leur mémorisation des modèles paternel et maternel de leur enfance, ils se rapprochaient du groupe des femmes. Leur implication dans la vie familiale induisait une fragilisation de leur carrière comme elle le fait communément pour les femmes qui sont mères. C'est dans ce groupe de pères « participants » que l'on trouvait

des écarts par rapport à la norme de l'emploi à plein temps et du surinvestissement masculin dans le travail. En outre, leurs représentations du travail des femmes, de leur propre avenir professionnel, de leur propre position sociale, révélaient un relatif décalage par rapport aux hommes aux attitudes plus traditionnelles à l'égard de la division sexuelle du travail dans le couple parental. On était donc en présence d'une définition plus incertaine, plus floue, de l'appartenance à un groupe de sexe, même si le classement socialement imposé à ces hommes venait toujours en dernier ressort les rappeler à leur sexe social.

J'ai tiré de ces observations l'hypothèse que les rapports sociaux de sexe s'exprimant dans la division sexuelle du travail ne jouent donc pas de la même façon, toujours et partout, et qu'ils ne figent pas les individus dans des positions de sexe toujours identiques. C'est pourquoi j'ai suggéré l'idée qu'il fallait travailler à la fois sur les frontières et sur le centre des catégories de sexe, les individus pouvant se trouver dans une position différente du reste de leur catégorie à certains moments de leur trajectoire.

La pertinence de cette hypothèse était d'ailleurs confortée par mes résultats sur les conséquences différentes de la maternité sur la vie professionnelle des femmes selon leur appartenance de classe. Dans les milieux de petites employées, où la maternité est perçue comme quelque chose de normal et est « attendue » par le milieu professionnel, les femmes qui deviennent mères sont perçues comme étant encore un peu plus du côté du féminin. Il devient donc normal, « naturel » qu'elles quittent pour un temps plus ou moins long la sphère du travail. De même, cette « hyperféminisation » induite par leur maternité rend logique qu'elles ne « réussissent » pas dans leur carrière. A l'inverse, pour les femmes cadres, cette appartenance au sexe féminin rendue plus évidente par leur maternité entre en contradiction avec les caractéristiques réputées masculines (responsabilités, totale disponibilité à l'entreprise) attachées aux emplois de cadres. C'est pourquoi les femmes cadres sont contraintes d'étouffer le plus possible leur appartenance de sexe.

Pour « faire l'homme » comme dit l'une d'elle, il faut cacher, voire nier, les signes d'appartenance au sexe féminin.

Au moment où j'établissais cette comparaison du positionnement de sexe des hommes et des femmes en fonction de leur rapport à la parentalité et à la vie professionnelle, Anne-Marie Daune-Richard et Catherine Marry (1990) faisaient des observations du même ordre dans une enquête auprès de jeunes filles inscrites dans des filières de formation « masculines » (techniciens supérieurs dans des spécialités industrielles liées aux nouvelles technologies : automatismes, productique, électronique et informatique industrielles). Je cite ici un article dans lequel Anne-Marie Daune-Richard et moi confrontons nos résultats pour illustrer l'apport de l'analyse des rapports sociaux de sexe aux conceptualisations de la sociologie du travail (Daune-Richard et Devreux, 1992 : 21-22). Anne-Marie Daune-Richard y constatait que, « si ces jeunes filles semblaient, *a priori*, occuper des positions très proches du fait d'une apparente rupture avec la catégorisation de sexe (par leur choix de filières de formation masculines), des différences très importantes entre elles du point de vue de leur propre positionnement dans le rapport entre les sexes (se faisaient jour) (...). Les unes empruntaient des voies de promotion socioprofessionnelle traditionnelles dans leur milieu, sans bien réaliser la transgression de sexe que le technique supérieur industriel représente pour une fille (...), les autres, au contraire, entraient délibérément et consciemment dans l'opposition, et donc la lutte, que constitue le rapport entre les sexes et pour lesquelles l'accès à la profession de technicienne supérieure dans ces filières « viriles » constitue un « défi » (un terme souvent employé par elles-mêmes) aux hommes de ces professions, mais aussi et en même temps un défi aux hommes de leur famille et un dépassement du destin des femmes de leur entourage, et en particulier leur mère (...) ».

En mettant ainsi en perspective nos résultats respectifs, nous pouvions conclure ensemble : « (...) la prise en considération des représentations autant que des pratiques permet donc d'envisager des processus de mobilité sociale d'une catégorie de sexe à l'autre... », en nous référant d'ailleurs à d'autres

travaux menés dans une perspective proche, comme ceux que l'anthropologue québécoise Hélène Guay a menés sur la socialisation de sexe chez les Inuit, une socialisation inversée définie par les fonctions productives qu'occupent hommes et femmes dans leur société (1988).

Le concept de mobilité renvoyant habituellement aux déplacements des individus sur l'échelle des catégories socioprofessionnelles, et en général d'une génération à l'autre (la « mobilité sociale »), son utilisation dans le cadre d'analyses portant sur des catégories censées être déterminées par des faits de nature pouvait sembler pure provocation intellectuelle. Pour nous, son utilisation prenait acte d'une part de la transversalité des rapports sociaux de sexe car la définition mouvante de l'appartenance de sexe était observable au cœur même des articulations des différentes sphères ; et, d'autre part et surtout, du caractère dynamique et sans cesse en mouvement de ces rapports au moment où ils agissent sur la catégorisation sociale de sexe c'est-à-dire où ils opèrent le classement des individus dans l'une ou l'autre des deux catégories de sexe. « Utiliser un outil « mobilité » qui analyse les processus de catégorisation issus d'un rapport social suppose de ne pas s'enfermer dans des catégories descriptives, et donc mesurables, des catégories taxinomiques (comme les catégories socioprofessionnelles de l'INSEE). Celles-ci (...) donnent des photographies des comportements, des descriptions structurelles. Mais elles ne donnent pas toute leur signification sociologique et, en particulier, elles ne disent rien du sens et de la représentation que les actrices et acteurs donnent aux places occupées par leur propre personne et par les autres dans le rapport » (Daune-Richard et Devreux, 1992 : 20-21).

La réflexion sur les processus de catégorisation et les déplacements des individus hommes et femmes au sein de leur catégorie de sexe a donc, d'emblée, tenu compte des interactions entre pratiques et représentations. Ce sont ces interactions qui dynamisent les positionnements des individus.

Dans mon cheminement, le travail sur la catégorie masculine a ainsi débuté par des observations sur les déplacements des hommes aux marges de leur catégorie, dans un contexte, il faut le préciser, où les travaux existant sur

les hommes mettaient surtout en évidence les changements positifs (pour les femmes) du fait de l'émergence de « nouveaux » comportements masculins, notamment dans leurs pratiques au sein de la famille. La recherche sur la socialisation des garçons par l'armée, que j'ai mise en place quelques années après, avait plutôt pour objectif de travailler sur le noyau dur de la catégorie masculine, sur son centre. Il s'agissait en effet de s'interroger sur les pratiques et les représentations des hommes considérés comme étant les dominants dans le rapport social de sexe. J'y reviendrai plus en détail dans le chapitre suivant concernant la question de l'antagonisme. Toutefois, au cours de cette recherche, un volet portant sur une catégorie particulière d'appelés, les garçons volontaires pour prolonger leur service national au-delà du délai légal, m'a permis de développer mes analyses sur les processus de mobilité de sexe.

L'étude des motivations des appelés Volontaires du Service Long (VSL) (Devreux, 1991) a été la condition qui m'a permis d'avoir accès au terrain dans ma recherche sur les appelés. L'Armée de Terre qui, à la fin des années 80, voyait se profiler à court terme la réduction du service national d'abord de douze à dix mois puis à six, se posait alors le problème du remplacement de la main d'œuvre ainsi perdue. Voulant jouer sur la possibilité de garder les appelés sous les drapeaux au-delà de la durée légale du service national, elle s'interrogeait sur les caractéristiques individuelles des garçons qui acceptaient de prolonger leur service militaire (d'une durée de six à douze mois supplémentaires, selon le contrat signé entre l'appelé et l'institution militaire)<sup>36</sup>. Elle m'a donc demandé de mettre en œuvre une enquête qualitative par entretiens auprès d'appelés VSL et d'appelés non-VSL, pendant qu'elle faisait effectuer par ses propres services une enquête quantitative par questionnaires, ceci afin de disposer simultanément de données suffisamment

---

<sup>36</sup> Le Volontariat Service Long qui, comme son nom l'indique, se faisait sur la base du volontariat à l'issue de la période obligatoire de service national, existait depuis 1983, mais il était peu pratiqué, voire en perte de vitesse. En 1989, au moment où mes négociations avec l'institution militaire ont eu lieu, seulement 4% des appelés, toutes armées confondues, avaient signé un contrat de VSL au cours des douze mois de leur durée légale de service national. Ils n'étaient que 3% dans l'Armée de Terre, plus du double dans la marine ou la gendarmerie qui offraient des formations professionnalisantes plus intéressantes. Pour l'Armée de Terre qui avait l'habitude de disposer des trois quarts du contingent, il fallait développer cette formule pour compenser le départ d'appelés au moment où ils étaient enfin formés et opérationnels.

globales et suffisamment fines pour savoir sur quelles populations d'appelés porter sa politique de communication concernant la formule du Volontariat Service Long. J'ai ainsi pu entrer dans cinq régiments de l'Armée de Terre et mener une enquête par entretiens semi-directifs<sup>37</sup> sur les lieux mêmes où les garçons accomplissaient leur service militaire. De mon côté, j'entreprenais cette enquête pour saisir les processus de socialisation des garçons par l'armée. Une recherche sur cet espace choisi pour sa non-mixité devait me permettre d'examiner l'hypothèse de la présence des rapports sociaux de sexe jusques et y compris dans un lieu où les deux catégories de sexe ne sont pas physiquement en présence l'une de l'autre, et de nourrir ainsi la réflexion sur la transversalité des rapports sociaux de sexe. D'autre part, l'étude de la socialisation des jeunes hommes par l'armée offrait une occasion de voir comment la catégorisation biologique est socialement utilisée comme base de la catégorisation sociale : le service national a longtemps été la seule institution subsistant en France qui définissait sa base sociale par des critères strictement biologiques puisque tous les individus de sexe masculin appartenant à une même classe d'âge étaient théoriquement appelés à former le contingent. Comment cette catégorisation institutionnelle agissait-elle sur la production des individus comme acteurs sociaux, c'est-à-dire sur leur socialisation ? Comment, notamment, s'articulaient l'action socialisante de la famille et celle de l'armée pour produire des individus socialement masculins ? Le cas des appelés Volontaires du Service Long s'est révélé éclairant de ce point de vue.

L'enquête par entretiens avait en particulier pour objectif de montrer comment les modalités du service militaire s'inscrivaient dans l'ensemble de la trajectoire familiale, amoureuse, pré-conjugale, scolaire, pré-professionnelle et

---

<sup>37</sup> Un peu plus d'une quarantaine d'entretiens ont été réalisés après sélection des appelés, selon nos critères, en particulier en terme d'origine sociale, par les états-majors des régiments. Le fait d'avoir ainsi été « choisis » soit par sondage dans les fichiers des personnels du régiment, soit, dans au moins deux cas, par les gradés, représentait évidemment un biais dans l'enquête. Les appelés étaient en quelque sorte « sommés », sur ordre, de parler « librement » de leur expérience militaire. Il a souvent fallu que l'enquêtrice qui me secondait et moi-même fassions preuve de conviction quant au secret professionnel auquel nous étions soumis pour libérer un tant soit peu la parole de nos interviewés. Sauf quelques exceptions, les entretiens ont cependant été de qualité suffisante pour nous informer sur les différents thèmes retenus pour l'enquête. Ils ont aussi, parfois, été l'occasion pour les appelés de raconter plutôt librement leur histoire personnelle et de parler de leur vécu de cette expérience militaire (Devreux, 1992a, 1992b, et 2002).



professionnelle des garçons. La comparaison des VSL et des non-VSL a permis de révéler toute la complexité de ces imbrications, au-delà de l'agencement visible et institutionnellement prévisible des parcours.

L'option pour le Volontariat Service Long devait être prise au cours de la durée légale du service national. Elle faisait l'objet d'une négociation au cas par cas entre les appelés et l'état-major du régiment. Plusieurs types d'arguments plaidaient en faveur de l'armée qui les utilisait pour « vendre » sa formule aux appelés qu'elle pensait intéressant de garder plus longtemps, compte-tenu de leur attitude vis à vis de l'armée, de leurs compétences, et aussi, de leur manque de perspectives à l'issue du service militaire. Dans l'Armée de Terre, outre une solde améliorée au cours du service militaire lui-même, le contrat de Volontariat Service Long se négociait contre une formation pour l'obtention d'un permis de conduire<sup>38</sup> ou contre la promesse d'un départ dans une garnison située outre-mer. Or, au moment de l'enquête, la perspective de la (première) guerre du Golfe s'annonçait<sup>39</sup>. Le « départ outre-mer » prenait une signification particulière et fit beaucoup rêver, ou trembler selon les cas, les postulants au VSL. Pour l'armée et pour les jeunes hommes, le volontariat service long pouvait aussi être un moyen de tester les dispositions personnelles des garçons avant un engagement comme militaire de carrière.

Cependant, les entretiens approfondis et la reconstitution des trajectoires familiales et scolaires antérieures au début du service national ont montré qu'au-delà des justifications immédiates du choix du VSL, les motivations profondes des volontaires devaient être recherchées dans leur histoire personnelle.

---

<sup>38</sup> En fonction de la durée de la prolongation acceptée au départ, les appelés pouvaient passer un permis de conduire pour véhicules légers, poids lourds, semi-remorques ou pour transport collectif, qui représentait dans tous les cas une qualification négociable par la suite, une fois l'appelé de retour sur le marché civil du travail.

<sup>39</sup> L'enquête dans le cinquième et dernier régiment visité a eu lieu quelques jours avant le déclenchement de la guerre, et la fermeture devant moi de « portes » et d'échanges auparavant consentis avec diverses personnes des états-majors m'a fait penser qu'une semaine plus tard, l'enquête n'aurait plus été possible. Cependant, cette circonstance m'a permis d'observer l'usage que faisait l'institution militaire d'une occasion d'« action » sur le terrain dans le recrutement de ses VSL.

Par rapport aux autres appelés, les VSL appartenait un peu plus souvent à des familles de niveau social moyen ou faible et étaient plus souvent en attente d'un premier emploi. Ils étaient plus souvent en situation d'échec scolaire, annonçant par exemple un « niveau CAP » sans en avoir le diplôme ou un « niveau 5<sup>ème</sup> » indiquant qu'ils avaient quitté le système scolaire à l'âge limite de la scolarité obligatoire, après plusieurs redoublements<sup>40</sup>. Ces « échecs » pouvaient être mis en relation avec une représentation très négative de tout ce qui, dans la vie militaire, ressemblait de près ou de loin à de l'instruction. A ce rejet de l'instruction, s'opposait un point de vue très positif sur « l'action » militaire (sorties sur le terrain, manœuvres, exercices de tir) et, de manière très fantasmée sur la participation éventuelle au conflit qui s'annonçait.

D'autres caractéristiques, plus discriminantes encore par rapport au « groupe témoin » des non-VSL, concernaient la famille d'origine : les VSL étaient presque dans tous les cas issus de familles nombreuses, de familles comptant déjà soit un père ou un frère militaire, soit un frère déjà VSL. On pouvait donc conclure à un effet de reproduction sociale au sein de la famille, mais, à y regarder de plus près, on pouvait aussi observer des signes de positionnement incertain des postulants au VSL au sein de leur fratrie. Face à un frère héritier évident du rôle masculin, face à un père pour qui l'armée représentait la virilité et qui véhiculait très explicitement l'idée, alors couramment liée à l'expérience du service militaire, selon laquelle « l'armée fera de toi un homme », ou encore face à une famille « de femmes » qui attendait que le jeune homme soit son représentant mâle aux yeux de la société, le jeune homme se trouvait, en quelque sorte, en situation de devoir confirmer son appartenance au groupe social des hommes, alors qu'il était scolairement et professionnellement en situation d'échec et de difficulté à s'affirmer dans un statut social lié à l'emploi.

---

<sup>40</sup> Ces tendances lues dans mes entretiens ont trouvé confirmation dans l'enquête statistique menée parallèlement par l'Observatoire Social de la Défense (Josselin, 1991).

L'un des interviewés, fils, comme il le disait lui-même, « d'une famille militariste » (père et grands-pères militaires) et frère cadet d'un engagé dans l'armée, s'était vu bloqué dans une carrière qu'il pensait tracée d'avance, par un chef de peloton qui avait contrecarré son avancement. Grâce à un contrat de VSL, il avait tout juste eu le temps de remplir son « contrat » vis à vis de son père en allant un peu au-delà du minimum requis : « Mon père me dit toujours que quelqu'un qui ne fait pas son service militaire n'est pas un homme ». Un autre appelé, aîné d'une fratrie de quatre garçons, avait échoué, du fait de sa petite taille, à intégrer divers corps militaires ou para-militaires auprès desquels il avait fait acte de candidature. Timide et ne sachant pas « parler aux autres » (disait-il) avant l'expérience du service militaire, il s'appropriait à s'engager à l'issue d'un contrat de VSL qui lui avait valu de passer sergent et, par conséquent, d'être responsable d'un groupe d'appelés. Il rêvait qu'on lui « donne » un groupe de jeunes recrues dès leur arrivée sous les drapeaux pour les instruire, les former lui-même, d'un bout à l'autre. L'armée, disait-il, lui avait donné l'assurance qui lui manquait après les échecs de sa scolarité et de sa formation pré-professionnelle. Quant à cet autre appelé, il était le seul fils d'une famille réunionnaise, au milieu d'une fratrie de six filles. Il était donc le seul « à leur avoir fait honneur » en accomplissant le service militaire. Fuyant des fiançailles conclues trop tôt, il décida de prolonger son temps obligatoire sous les drapeaux en rêvant d'un départ dans le Golfe. Mais les aspects domestiques de la vie militaire le rebutaient : « Quand on est arrivé, ça nous déplaisait (l'entretien des locaux)... Pourquoi je fais ça, je ne suis pas une femme, je suis un homme ! », mais maintenant je suis habitué (...). Au début, je croyais qu'il y avait des femmes pour laver nos vêtements, pour nettoyer (...) On est obligé de s'occuper de nos vêtements, de laver tout le bordel ». Pensait-il que des femmes militaires sauraient s'occuper aussi bien que les hommes du matériel militaire ? « Oh oui, à nettoyer oui, parce qu'elles sont habituées au ménage. » Honneur d'accomplir un devoir national, déshonneur de « nettoyer tout le bordel », clivage entre le devoir masculin du service à la nation et du service domestique.

Le cas d'un appelé, frère jumeau d'un garçon déjà VSL, illustre encore plus clairement le processus de récupération d'un statut de sexe au sein de la famille grâce à l'armée. Dans le couple de jumeaux, le frère avait pris la place et le statut d'aîné aux yeux des parents. C'est lui qui, sans en avertir son frère, avait demandé que les deux garçons accomplissent leurs obligations militaires dans des régiments différents. Il représentait le modèle en tout, un modèle inatteignable : il sortait en boîte, fréquentait des jeunes filles, toutes activités pour lesquels notre interviewé se définissait lui-même de la manière suivante : « je ne suis pas fort là-dedans ». Celui-ci se disait « vite perdu », sauf lorsqu'il suivait son père lors de ses tournées professionnelles de chauffeur-livreur. Alors, il rêvait de voyages, de « voir la route », une aspiration que réveilla en lui l'idée de faire un VSL outre-mer. Partir pour le Golfe ? « Oui, mais que pour le voyage, c'est tout, rien que pour le voyage, et après revenir. Je ne sais pas, on a peut-être pas une chance de revenir, c'est pour ça que..., rien que pour le voyage, voir le paysage, comment c'est, à l'autre bout du monde ». Mais, il avait renoncé à ce projet « J'ai déjà signé un VSL, c'est déjà pas mal, si je pars là-bas, ça c'est autre chose, quand il faudra le dire aux parents : « Je pars là-bas », ça va les inquiéter (...). Non, là c'est pour la guerre ! » Dans ce couple de jumeaux, l'un était devenu tout à la fois l'aîné et le représentant mâle de la famille, le « débrouillard » tourné vers l'extérieur, comme disait de lui son frère. L'autre avait, semble-t-il, été chargé du rôle de benjamin, couvé par des parents qui le confinaient à l'intérieur de la maison familiale et le protégeaient de la société, comme ils l'auraient fait d'une fille. Ici se mêlait la recherche d'un statut d'adulte dans la famille à celle d'une position sexuée dans la fratrie, ce qui illustre le double sens de la formule : « L'armée fera de toi un homme ».

Le cas d'une jeune fille volontaire du service militaire féminin (VMF), intégrée par hasard dans l'échantillon d'enquête<sup>41</sup>, éclaire d'un jour particulier

---

<sup>41</sup> L'entretien de cette VMF s'est avéré très fécond. C'est grâce à elle, qui était dans un statut différent des autres appelés, du fait de son double volontariat, de VMF et de VSL, et qui avait un rapport différent aux armes et à la fonction militaire, que j'ai pu saisir le sens de certaines pratiques militaires, notamment celles de l'encadrement, qui m'auraient sans doute sinon échappé. A l'époque de l'enquête, l'Armée de Terre comptait dans ses rangs à peu près un millier de jeunes filles VMF. Les candidates à

le processus de positionnement de sexe dans la fratrie, grâce à une insertion sociale dans une institution comme l'armée. Aînée d'une famille de six enfants, quatre filles et deux garçons, elle était devenue, après le remariage de sa mère, la belle-fille d'un militaire de carrière qui l'avait élevée. Par sa mère, elle descendait d'une famille de militaires de carrière. Dans son enfance, elle avait vécu avec sa famille la vie de garnison, faite de déracinements par rapport à ses camarades d'école, mais aussi de socialisation collective en tant que membre d'une famille de militaires. Lorsque la jeune fille avait 16 ans, sa mère s'était renseignée pour elle sur les conditions d'entrée dans une école de sous-officier. Toute la famille avait fait la fête lorsqu'elle avait reçu son ordre d'appel, à l'exception du beau-père qui n'approuvait pas la présence de femmes dans l'armée, point de vue qu'il semblait avoir révisé depuis. Depuis son entrée dans l'armée, ses deux frères avaient également signé un VSL. Avec son BEP de comptabilité, elle aurait pu envisager une toute autre voie professionnelle, d'ailleurs bien féminine, mais, en tant qu'aînée des enfants, elle avait visiblement en charge d'être, en dépit de son sexe, l'héritière de la tradition militaire familiale aux yeux de sa propre mère. Le contrat de VSL n'était d'ailleurs à ses yeux que la première étape d'une carrière qu'elle envisageait néanmoins aussi comme une carrière féminine quand elle parlait des arrêts qui seraient nécessaires pour avoir des enfants.

Le Volontariat Service Long n'a ici d'intérêt que dans la mesure où, s'agissant d'une démarche de libre-arbitre au contraire du service militaire « normal », son analyse met en évidence la manière dont les jeunes hommes utilisaient leur passage sous les drapeaux dans leur stratégie de recherche d'un statut social de sexe amélioré ou récupéré. Il faut d'ailleurs remarquer que, sans une préoccupation d'analyse diachronique des processus de sexuation sociale et sans la perspective des rapports sociaux de sexe, l'étude serait passée à côté de ce type d'explication du choix du Volontariat Service Long qui

---

ce « volontariat » représentaient le triple. L'Armée ne voyait donc pas dans les jeunes filles une solution à son problème de main d'œuvre. D'ailleurs, elle confinait le plupart des VMF dans des fonctions de secrétariat ou de comptabilité, ne les sortant des bureaux des états-majors que pour quelques exercices de tirs réglementaires.

n'était donc pas qu'un moyen d'attendre un emploi ou de retarder un retour à la vie civile comme l'institution militaire avait tendance à le supposer.

Prolonger volontairement leur temps de présence dans l'armée faisait de garçons initialement contraints par la conscription obligatoire, des postulants au statut symbolique lié à la fonction militaire perçue comme le modèle du statut viril. Ce « je suis un homme » exprimait la crainte de ces appelés de ne pas l'être, de ne pas être reconnus comme tels, et, ainsi, de ne pas « être du bon côté » (Devreux, 1992a). Cette revendication identitaire trouvait son expression complémentaire dans leur rejet des contraintes domestiques liées à la vie en collectivité qui faisait dire à certains : « je ne suis pas une femme pour faire ce type de tâches ». J'y reviendrai dans le chapitre suivant.

On voit, à travers cet exemple des appelés volontaires du service long, comment la position de sexe n'est pas définie et fixée une fois pour toutes. Elle se rejoue dans certaines situations. L'activité de catégorisation qu'opèrent les rapports sociaux de sexe (ici en dépit même de l'absence des femmes) se fait de façon dynamique, remettant en cause ou renforçant les positions acquises.

\*

\*      \*

Dans ce questionnement sur le fonctionnement dynamique des rapports sociaux de sexe, on voit que le jeu interactif des pratiques et des représentations des actrices et acteurs sociaux est central. Dans la catégorisation de sexe, les unes et les autres interfèrent pour amener les hommes et les femmes à se positionner et se repositionner par rapport à leur groupe de sexe. C'est ce que nous avons appelé la mobilité de sexe. Ce concept, issu, comme on l'a vu, de la confrontation de mes observations empiriques avec celles d'autres chercheuses, permet de parachever la rupture avec les catégories de sexe reposant sur une conception essentialiste. Il peut être un outil pour penser les différences « de sexe » à l'intérieur d'une même catégorie de sexe. Il intègre le jeu des autres rapports sociaux dans celui des

rappports sociaux de sexe : positions de classe et d'âge (aîné/cadet)<sup>42</sup> composent, avec la position de sexe, le positionnement social des individus mais chacune d'elles connaît du mouvement, de la mobilité, ne serait-ce que parce que la trajectoire individuelle évolue, les pratiques et le sens des choix changent, se contredisent ou se renforcent.

Le positionnement de sexe apparaît comme un processus relatif, ce qui peut éclairer d'un jour nouveau la question de l'identité de sexe, que j'ai, pour ma part, peu travaillé en tant que telle, si ce n'est par cette question du sens donné à leurs pratiques par les hommes et les femmes.

Dans cette recherche de sens, la mémoire des modèles parentaux est parfois convoquée pour témoigner en faveur des pratiques et des options idéologiques actuelles. Le cas de la mémoire comme processus différent selon le sexe manifeste le sens bilatéral et la non linéarité des phénomènes de reproduction liés aux rapports sociaux de sexe. De même, la construction sociale de la parenté illustre le caractère tout autant ascendant que descendant des processus qui mènent à la construction d'une identité sociale de parent. Si l'étude de la dynamique des rapports sociaux de sexe est particulièrement complexe, plus encore que celle de leur transversalité ou de leur caractère antagonique, c'est bien du fait de ces mouvements à la fois incessants et jamais à sens unique.

---

<sup>42</sup> Les rapports sociaux de race interfèrent également dans ces différences de positionnement à l'intérieur d'une même classe de sexe. Cette relation est encore assez peu étudiée en France, à la différence de la sociologie féministe américaine.

## **Chapitre IV**

### **L'antagonisme des rapports sociaux de sexe**



#### **IV-1 L'antagonisme dans les rapports sociaux de sexe : du postulat à l'objet de recherche**

Dans le déroulement de mon programme de recherche, l'antagonisme des rapports sociaux de sexe a d'abord été pour moi un axiome, une proposition nécessaire que j'ai momentanément admise pour pouvoir développer d'autres hypothèses : celles de la transversalité et de la dynamique de ces rapports. Cet axiome était issu de la construction des rapports sociaux de sexe inspirée de la conception marxiste des rapports de classe. Ceux-ci sont définis par l'antagonisme entre deux classes sociales aux intérêts diamétralement opposés. Cette opposition est structurelle et permanente en dépit de relations de coopération de fait dans la réalisation de la production économique, à travers l'association nécessaire du capital et du travail dans l'économie capitaliste. Calqués sur cette structure, les rapports sociaux de sexe supposaient donc, par construction, la lutte d'un terme du rapport contre l'autre.

Cependant, concernant les rapports entre les hommes et les femmes, l'idée d'antagonisme est particulièrement difficile à justifier. En l'exposant, on a un peu le sentiment de faire violence à son auditoire quand, à travers elle, on suggère l'affrontement que constituent intrinsèquement les rapports entre groupes de sexe. L'idée de « guerre des sexes » semble d'ailleurs mieux admise quand, de manière inversée, elle est utilisée pour caricaturer soi-disant de façon humoristique la lutte des femmes ou leurs revendications individuelles ou collectives. C'est évidemment une utilisation à portée politique qui fait de la lutte des dominées un combat illégitime qui ne viserait que le renversement symétrique d'un pouvoir entre les sexes. Celui-ci par conséquent devient une donnée naturelle n'ayant pas lieu d'être aboli, seulement de changer de main. C'est une façon de faire de ce pouvoir d'un sexe sur l'autre un postulat essentialiste, posant l'égalité comme un principe hors de portée, un principe seulement idéaliste.

Lier antagonisme et violence à travers l'image de la « guerre » n'est pourtant pas hors de propos si l'on pense à la lutte belle et bien physique que mènent les hommes contre les femmes dans certaines régions du monde – comme je l'ai déjà évoqué dans le premier chapitre-, à propos de la façon dont sont réprimés les actes de dissidence des femmes par rapport aux lois masculines. Plus près de nous, on peut y ajouter les actes relatifs à la violence domestique ou au viol dans lesquels la volonté de posséder physiquement une femme le dispute à celle de la détruire « corps et bien », si l'on ose dire, en l'atteignant dans son identité et son être corporel avant parfois de lui ôter la vie.

Cependant s'ils en sont des expressions, ce ne sont pas, en tant que tels, ces faits extrêmes qui sont au principe de l'idée d'antagonisme comme propriété formelle des rapports sociaux de sexe. Ou, du moins, ces faits représentent-ils « seulement » le degré le plus fort d'un principe qui fonctionne bien en deçà de ces expressions paroxystiques de la domination de sexe. L'antagonisme est une propriété structurelle théoriquement indispensable à l'idée de rapport social et c'est ce qui fait qu'elle a été, pour moi, dans un premier temps un axiome, avant de devenir une perspective de recherche quand le fait qu'elle reste un postulat non argumenté de façon précise par les réalités empiriques a commencé à gêner mon raisonnement sur les rapport sociaux de sexe.

Nous avons vu dans le premier chapitre que, pour certaines chercheuses, l'idée d'antagonisme entre en contradiction avec deux types de faits observés dans la réalité sociale : d'une part, les rapports hommes-femmes sont composés autant d'alliances que d'oppositions ; d'autre part, les catégories de sexe, en particulier celle des femmes, ne sont pas homogènes et voient s'affronter des intérêts contradictoires entre individus du même sexe. Pour ces raisons, l'antagonisme est perçu comme une idée trop dichotomique, trop binaire, excluant ce que Monique Haicault appelle la « plasticité » des

rappports sociaux de sexe (2000)<sup>43</sup>. S'agissant des relations entre les hommes et les femmes, l'idée d'antagonisme, qui évoque une lutte sans merci, peut en effet apparaître inopportune compte-tenu que ces relations ne sont pas faites que d'opposition et de violence, mais aussi d'alliance, de coopération et, comme on le sait, d'amour et parfois de solidarité. Comme je l'ai dit plus haut, j'ai, pour ma part, une définition plus restrictive des rapports sociaux de sexe qui n'incluent pas *a priori* la totalité des relations et des échanges inter-individuels entre les individus sexués. C'est la domination d'un groupe sur un autre (et ses formes économiques ou symboliques d'exploitation, de subordination ou d'oppression) qui fait le rapport social. Quand il n'y a (quand il n'y aura) plus de domination, il n'y a plus (il n'y aura plus) de groupes sociaux définis par leur différence (ici de sexe), il n'y a (il n'y aura) donc plus de sexes sociaux. Il n'y a (il n'y aura) plus que des individus dont l'appartenance sexuelle n'est (ne sera) pas un déterminant de leur positionnement social.

Pour travailler la question de l'antagonisme, je suis donc, pour ma part, repartie de la construction théorique du rapport social de sexe qui est l'opposition entre deux classes d'individus aux intérêts antagonistes autour d'un enjeu, la préservation des intérêts issus de la domination sur l'autre classe de la part des dominants ou l'allègement de cette domination pour les dominées. Mes résultats sur les catégories de sexe et les déplacements des individus en leur sein et à leur marge, comme j'en ai parlé dans le chapitre précédent, m'ont amenée à envisager de travailler sur la classe de sexe la moins étudiée jusqu'à présent en la spécifiant par sa place même dans le

---

<sup>43</sup> Pour dépasser la rigidité conceptuelle de l'antagonisme et la pensée binaire qui lui est liée, Monique Haicault et Marie-Blanche Tahon proposent d'inclure l'idée du tiers dans l'analyse des rapports sociaux de sexe. Le « tiers », c'est tout ce qui s'introduit dans le face à face, bien peu réalisé dans la réalité, entre groupes de sexe. Cependant, cette notion de tiers m'apparaît trop « plastique » précisément. Par son absence de définition et de contours préalables, elle semble répondre à tous les besoins du ou de la sociologue pour démontrer que les choses sont beaucoup plus mêlées et complexes que l'idée d'opposition antagonique ne semble le suggérer à ces deux auteures (Haicault et Tahon, 2002).

rapport social de sexe, c'est-à-dire en la considérant comme la classe des dominants.

Au moment de la table ronde internationale de l'APRE en 1987, je définissais ma problématique de la manière suivante : « Il nous faudrait donc, idéalement, traiter simultanément des deux termes du rapport ou encore considérer ensemble le recto et le verso de l'image qu'il constitue de la société : la reproduction des rapports hommes-femmes, c'est (on me pardonnera cette évidence) à la fois la reproduction de la domination des femmes par les hommes (reproduction des femmes comme dominées) et la reproduction de la domination des hommes sur les femmes (reproduction des hommes comme dominants » (Devreux, 1988). Je parlais donc du point de vue de la reproduction des catégories de sexe définies par le rapport social de domination des hommes sur les femmes pour entrer en matière dans l'étude des hommes comme dominants<sup>44</sup>.

La démarche que j'ai adoptée par la suite dans mon programme de recherche sur les hommes a été définie, dans ses grandes lignes, à ce moment-là : « (Le choix) qui est suggéré ici est de placer, pour un temps, au cœur de nos préoccupations, l'analyse des pratiques, des représentations et de la position sociale sexuée des hommes dans les différents champs de la société. Nul doute que ce souci n'ait été présent dans de nombreuses recherches comparant les situations respectives des hommes et des femmes par rapport à un même objet : des trajectoires professionnelles aux pratiques domestiques en passant par le rapport à la parentalité, par exemple. Toutefois, le plus souvent, le groupe des hommes avait au mieux un statut de référent, sorte de « groupe

---

<sup>44</sup> J'utilisais d'ailleurs alors le binôme conceptuel de domination/dominance pour parler de la domination subie et de la domination exercée, « avec l'idée de ne désigner ainsi, rapidement, que l'ordre hiérarchisé des positions dans le rapport et non de synthétiser dans un seul terme les différentes expressions de ce rapport (exploitation, oppression,...). On comprend qu'il ne s'agit pas de deux faits distincts mais de la possibilité que l'on se donne d'avoir un double point de vue heuristique sur un même phénomène social » (Devreux, 1988). J'ai abandonné cette partition entre domination et dominance parce que, si elle était un outil commode, pour dire rapidement de quel point de vue je me situais quand j'exposais mes résultats et mes analyses, il aurait fallu à chaque fois rappeler la définition de « dominance » par rapport à « domination ». Voilà un exemple de « concept » qui ne « prend » pas car sa définition est totalement dépendante d'un autre, il ne se suffit pas en lui-même. Finalement, je préfère aujourd'hui faire le choix de la lourdeur dans l'expression (mais les rapports sociaux de sexe et la domination qu'ils mettent en place ne sont pas choses légères) et, mettant les points sur les i, parler de domination des hommes sur les femmes.

témoin » de l'infériorité des femmes dans le rapport ; au pire, on le sait, l'analyse comparait à un magma asexué un spécifique très sexué, tellement sexué qu'il était seul porteur de sexe du point de vue sociologique. (...) Faisons à leur tour des hommes une catégorie spécifique. Nous disposons déjà d'éléments pour le faire : les hommes ont pour spécificité par rapport aux femmes d'être majoritairement en position supérieure. Ils représentent les « plus » des statistiques, là où on ne voyait par exemple que les moindres salaires, moindres qualifications (socialement reconnues !) des femmes. Mais ils ne sont pas seulement dans cette position parce que les femmes sont au-dessous de celle-ci. Ils y sont parce que les rapports de sexe les y mettent, parce qu'ils sont produits pour y être, et parce qu'ils luttent pour s'y maintenir » (Devreux, 1988).

C'est de cette manière qu'après avoir travaillé sur les individus relativement en marge de leur catégorie de sexe « d'origine », du fait de leurs pratiques et de leurs systèmes de représentations dissidents par rapport au noyau dur de cette catégorie, je m'engageais dans un programme d'étude sur « les processus de production de la dominance ». Avec, d'ailleurs, une perception des difficultés méthodologiques soulevées par une telle optique et liées à la « réception » de ce type de recherche dans le contexte scientifique d'alors : « Sans parler de l'illégitimité encore plus grande alors de notre domaine de recherches : on sait que les femmes posent un « problème social » pour le règlement duquel le sociologue peut être appelé à offrir sa compétence. Mais à qui les hommes pourraient-ils bien poser un « problème social » ? » (ibidem).

Si l'armée, du fait de sa non-mixité semblait un espace propice à l'étude de la socialisation de sexe « entre hommes », d'autres terrains auraient pu être choisis, comme celui du sport qui, à mon sens, n'a pas encore été étudié sous cet angle, bien que l'analyse des rapports sociaux de sexe y soit maintenant menée à partir de la question de la division sexuelle du travail et du pouvoir, ou des représentations sociales du masculin et du féminin (voir par exemple Louveau, 2004).

Un autre type de difficultés méthodologiques prévisibles tenait dans la nécessité, pour bien appréhender les modalités du positionnement des hommes dans certains champs de la pratique sociale, de travailler dans le cadre de ce que j'appelais une « sociologie de l'absence, de l'insertion en creux ». J'avais déjà rencontré cette nécessité dans le travail sur le fonctionnement sexué de la mémoire où j'avais dû aborder la question des « silences » de la mémoire et de ses non-dits (voir chapitre III). L'analyse croisée des trajectoires paternelles et professionnelles avait révélé que le surinvestissement dans le champ productif (heures supplémentaires, travail au noir, stratégies ascensionnelles grâce à la formation permanente) était corrélée à un désinvestissement et à un mode d'insertion en creux dans la sphère familiale. Comme les femmes, les hommes ont un rapport au travail professionnel qui est dépendant de leur rapport au travail domestique ; comme elles, ils ont une « charge mentale »<sup>45</sup> même si elle est plus légère que celles des femmes relativement à leur mode d'insertion dans la sphère domestique et dans le travail parental. J'ai retrouvé cette problématique dans mon étude sur le travail domestique des hommes dont je parlerai plus loin.

Dans cette démarche, il ne s'agissait donc plus, comme cela avait été nécessaire pour les femmes dans les premiers temps de nos recherches, de faire apparaître un groupe social de sexe jusqu'ici absent de pans entiers de la sociologie. Il s'agissait au contraire de reformuler en les sexuant, les analyses de la sociologie concernant les hommes et, à l'éclairage des rapports sociaux de sexe, d'étudier les modalités spécifiques de leur participation à la reproduction de la domination subie par les femmes.

Les recherches sur les hommes ont commencé à se développer en France à partir du début des années 80. Elles ont surtout traité du masculin ou des masculinités et du malaise (thème alors dominant dans cette littérature) provoqué chez les hommes par les remises en question induites par la critique féministe. J'ai fait le bilan de cette littérature à plusieurs reprises (Dagenais et Devreux, 1998 ; Devreux, 1999). Dans cette production, la référence à la

---

<sup>45</sup> pour reprendre le concept de Monique Haicault (1984 et 1985)

notion de rôle était massive. Ainsi, l'évolution des rapports entre les sexes était-elle censée dépendre des conflits de rôles et des changements de rôle désirés par les hommes. Comme auteur masculin travaillant sur les hommes, Daniel Welzer-Lang qui a, lui aussi, publié des bilans critiques de la littérature sur les hommes (Welzer-Lang, 1992 et 2000), a été l'un des tout premiers à intégrer la problématique des rapports sociaux de sexe dans ses analyses de la violence masculine ou des pratiques domestiques des hommes. Dans le numéro conjoint de *Recherches féministes* et de *Nouvelles Questions Féministes* que nous avons dirigé Huguette Dagenais et moi (1998) sur le thème des changements chez les hommes, nous avons constaté que le domaine du travail professionnel ou domestique restait le parent pauvre de ces études. La problématique des « nouveaux » hommes, des « nouveaux pères » et, d'une façon générale, des nouveaux comportements masculins, concernait surtout le domaine privé des relations avec les femmes, dans la conjugalité ou la sexualité. Le travail, professionnel ou domestique, restait une boîte noire au regard des interrogations sur les pratiques masculines. Ce n'est que très récemment que cette boîte a commencé à livrer son contenu, notamment avec les analyses sur la construction du masculin et de la virilité en psychodynamique du travail (Molinier, 2000). Une autre optique est celle qui articule, pour les hommes, la dimension familiale et notamment paternelle de leur trajectoire, et leur carrière professionnelle (Gadéa et Marry, 2000 ; Pochic, 2000). Un autre grand absent dans ces interrogations sur les pratiques masculines et leurs relations au changement social est le domaine du politique, en dépit des analyses, récentes ou non, sur les rapports sociaux de sexe dans ce champ. Tout se passe comme si la réflexion sur les hommes et le changement dans leurs pratiques ne pouvait aborder frontalement que les domaines où les femmes sont traditionnellement censées se situer prioritairement. Les domaines « réservés » des hommes résistent pour le moment à l'étude en termes de rapports sociaux de sexe, comme si, très paradoxalement, le fait qu'ils y soient en position dominante au point que les femmes en soient absentes ou depuis moins longtemps qu'eux partie prenante faisait qu'il aurait été moins urgent

d'y déceler les pratiques menant à la domination masculine... à moins qu'il soit plus difficile d'y envisager le changement ?

Poser la question des modalités de résistance des acteurs au système d'oppression qu'ils subissent, ou dont ils bénéficient et qu'ils activent, a été pour moi une façon d'aborder la démonstration de l'hypothèse de l'antagonisme. Après avoir examiné la question de la reproduction sociale des dominants, à travers une recherche sur la socialisation des jeunes hommes par l'armée, j'ai étudié plus directement les pratiques ordinaires des hommes dans l'espace quotidien de la vie familiale pour évaluer les changements ou la permanence des pratiques masculines dans la division sexuelle du travail. Un récent retour sur la question du partage de l'autorité parentale, déjà abordée au moment de la recherche sur la construction de la parenté, m'a permis d'examiner un cas de lutte simultanée des hommes et des femmes dans la mise en place d'un nouveau volet du droit de la famille. Cet exemple rend manifeste l'antagonisme des rapports sociaux de sexe qui transparait derrière ce que tout un courant de l'actuelle sociologie de la famille appelle la « négociation » entre les sexes au sein de la sphère privée.

#### **IV-2 La socialisation des jeunes hommes par l'armée ou l'apprentissage de la domination masculine**

J'ai exposé plus haut les conditions dans lesquelles a débuté la recherche sur la socialisation des jeunes hommes par l'armée. Mon projet était en quelque sorte d'isoler les hommes dans la construction d'un objet de recherche et d'aller voir ce qui se passait dans « l'entre-nous » masculin, avec l'idée que la prégnance des rapports sociaux de sexe dans la société devait irriguer cet espace non-mixte. Encore fallait-il comprendre par quels vecteurs cette transversalité s'opérait et dynamisait les rapports sociaux dans l'espace en question. Deux types d'activité propres au service militaire se sont révélés être



des occasions particulièrement efficaces de la transmission de valeurs sexistes et d'apprentissage de la domination masculine : ce sont les travaux d'entretien et le maniement des armes. J'ai exposé ces analyses dans différents articles dont je fais ici la synthèse (Devreux, 1992a, 1994, 1997 et 2002).

#### **IV-2-1 Les Travaux d'Intérêt Général ou comment exploiter sa supériorité pour échapper aux tâches domestiques**

Comme dans l'espace familial, le travail domestique à l'armée, jamais qualifié comme tel, mais désigné sous le sigle « TIG », est caractérisé par la répétition des tâches et par la succession des courtes séquences qui le composent. Lorsqu'ils accomplissaient leur service militaire, les TIG laissaient aux appelés une impression de lassitude et de manque d'intérêt, mais aussi un sentiment de fatalité liée à la disponibilité permanente qui caractérisait leur statut. Le temps de l'appelé était morcelé par des activités discontinues, comme l'est le temps de la ménagère ou de la mère au foyer, un temps dont ni l'un ni l'autre ne se sentent maîtres. Au-delà du discours officiel qui soulignait le caractère formateur de ces travaux d'intérêt général pour des jeunes gens qui n'avaient le plus souvent jamais tenu un balai de leur vie ni essoré une serpillière, et pour certains jamais fait leur lit eux-mêmes, le travail domestique à l'armée fut l'occasion d'un apprentissage de la division du travail et de rapports hiérarchiques informels. En principe, en tant que tâches visant à maintenir un niveau d'hygiène nécessaire à tous, les TIG ne devaient pas servir de sanction. En pratique, l'encadrement rapproché des appelés –les sous-officiers de l'armée de métier comme les appelés récemment promus– n'hésitaient pas à y avoir recours pour mettre en oeuvre un système de sanctions positives ou négatives. D'autant plus que, de la propreté des locaux, dépendaient les autorisations de départ en permission : en cas de manquement, toute la section ou toute la chambrée pouvait se voir refuser la possibilité de

partir à temps pour attraper le dernier train ramenant les garçons dans leur famille pour la fin de semaine.

Au fil du temps, les appelés apprenaient à échapper à une partie de ce que l'on appelait autrefois les « corvées ». Le premier moyen était quasi officiel puisqu'il suffisait de monter en grade pour se voir d'emblée déchargé du travail domestique du fait qu'on passait du côté de ceux qui l'organisaient et le contrôlaient. Une échelle informelle était « instituée » de manière tacite : les caporaux en faisaient moins que les soldats de 2<sup>ème</sup> ou de 1<sup>ère</sup> classe ; les caporaux-chefs moins encore, et les sergents, passés dans les rangs des sous-officiers, n'en faisaient plus du tout. En outre, des hiérarchies informelles entre militaires du rang s'étaient instaurées : tous les deux mois, l'arrivée d'un nouveau contingent de recrues permettait à ceux qui, du coup, pouvaient se définir eux-mêmes comme les « anciens », de déléguer leurs tâches aux plus « jeunes » dans l'institution. A l'approche de la fin du service, les garçons interviewés nous firent comprendre que les TIG ne les concernaient plus guère. En tout cas, ils savaient bien que les gradés n'avaient plus les mêmes moyens de pression sur eux pour les obliger à les accomplir.

C'est ainsi que s'était mise en place une division informelle du travail entre appelés, parallèle à celle qui figurait officiellement sur les tableaux de service à l'entrée des bâtiments. Cette division du travail recouvrait un partage entre tâches nobles (les activités techniques de la fonction militaire proprement dite) et tâches inférieures (les tâches d'entretien) dont se sentaient déchargés les plus puissants.

Grâce aux récits des appelés interviewés, j'avais en outre pu reconstituer la division du travail dans l'entretien du matériel militaire. Grosso modo, si l'entretien des chars ou des grosses pièces d'artillerie relevait de tâches techniques, celui des armes légères utilisées lors des exercices de tir ou au cours des manœuvres sur le terrain suivait le même schéma d'organisation que les TIG : alors que le discours officiel soulignait que chacun se devait d'être responsable de son arme « personnelle », remise individuellement par l'armurier, et donc l'entretenir après l'avoir personnellement utilisée, aucun

des gradés que j'avais pu rencontrer au cours de l'enquête ne nettoyait son arme lui-même, à l'exception de la jeune fille VMF. Tous les sergents masculins déléguaient cette tâche à un appelé de rang inférieur. Les témoignages d'appelés non gradés qui avaient dû effectuer cette tâche pour un supérieur corroboraient cette version.

De retour chez eux pendant les permissions, les appelés pour qui le travail ménager était devenu synonyme de tâches répétitives, dévalorisées et dégradantes se retranchaient derrière le fait qu'ils en faisaient « bien assez pendant la semaine » pour ne plus mettre la main à la pâte. Lorsqu'on leur demandait par exemple qui nettoyait leurs tenues militaires, la question les choquait tant la réponse leur semblait évidente : « Bah, ma mère ! ». Il est vrai que l'entretien du linge était la seule tâche domestique à ne pas être faite habituellement à la caserne, en dépit d'exigences réglementaires à ce propos. Ceci m'a paru symboliquement important dans ce contexte d'apprentissage : l'entretien des effets vestimentaires, et par conséquent de la bonne tenue physique des garçons, n'était pas pris en charge par l'institution qui donnait la priorité au matériel militaire. La famille conservait sa fonction d'entretien de l'enveloppe corporelle de la « force de travail », comme elle le fait à l'égard de l'entreprise. Et dans ce partage, la division sexuelle du travail la plus ordinaire jouait à plein.

D'une façon générale, j'ai tiré de ces observations la conclusion que, pour ces garçons, l'expérience de la division du travail domestique à l'armée a induit une assimilation des fonctions d'entretien et donc de reproduction des conditions de vie (entretien du linge et des lieux de vie) à des fonctions inférieures. Mais, parallèlement à cette hiérarchie entre les fonctions, l'armée enseignait les rapports de pouvoir par lesquels on peut échapper à ces tâches et au statut dévalorisant qui leur est lié. A bien des égards, être chargé du travail domestique à l'armée (donc être cantonné à l'intérieur, sous le regard de gradés en assurant le contrôle, et soumis à des tâches parcellisées<sup>46</sup>), c'était se trouver

---

<sup>46</sup> Par exemple, dans certaines casernes, les lits étaient faits en deux fois : le matin, pliage des draps et des couvertures « au carré » (les « bords francs » tournés vers l'entrée de la chambre afin de ne pas heurter le regard par les lignes floues des bords du linge !). Puis un premier nettoyage du sol des

du côté de l'infériorité et du féminin, comme l'atteste cette réflexion d'un appelé, déjà cité dans le chapitre III qui se demandait pourquoi il avait à accomplir de telles tâches : « Pourquoi je fais ça, je ne suis pas une femme, je suis un homme ». La jeune fille VMF avait d'ailleurs un rapport très différent aux tâches d'entretien des locaux et même des armes. Pour elle, il était simplement fonctionnel que les uns et les autres soient correctement entretenus.

Le partage du travail domestique à l'armée trouble l'ordre des choses (des garçons doivent faire des tâches ménagères), mais il le conforte aussi : ayant gagné un tant soit peu de pouvoir sur les autres par le jeu de la promotion, on est en position de les dominer et on dispose alors des moyens pour éviter le travail domestique et le déléguer. C'est la mise en place d'une division du travail que l'on retrouve dans le partage du travail domestique et parental au sein de la famille.

#### **IV-2-2 Le maniement des armes ou l'apprentissage d'un rapport d'appropriation des femmes**

Le maniement des armes au cours de l'apprentissage de la fonction militaire proprement dite est apparu comme un deuxième vecteur de la socialisation sexuée des garçons. L'analyse des entretiens a mis en évidence l'utilisation que les instructeurs militaires faisaient de la référence aux femmes, de l'opposition masculin/féminin et de la crainte que les jeunes hommes pouvaient avoir, au moment du passage à l'âge adulte, de ne pas être dans la norme de la virilité.

---

chambrées et des sanitaires était effectué. A midi, les lits étaient refaits, un deuxième coup de balai parfois passé ou une autre partie du ménage faite : dessus d'armoires, montants des lits, etc. Parfois une troisième séquence quotidienne intervenait en fin de journée. En fin de semaine, avant le départ en permission, tout était nettoyé à fond : plinthes, armoires, vitres des fenêtres. Pourtant nombre d'appelés nous ont dit avoir l'impression de vivre le plus souvent dans des locaux mal entretenus, regrettant l'indifférence ou la négligence des autres face au travail de nettoyage qu'ils avaient accompli. Regrettant par conséquent que leur travail reste invisible et ne soit pas reconnu par les membres de leur collectivité. Vivant par conséquent, sans en avoir conscience, l'infériorisation et l'invisibilisation du travail domestique accompli généralement par les femmes.

La référence aux femmes et au statut supposé de la femme dans la société est apparue une première fois dans le cas des cibles utilisées lors des exercices de tir. Si, en général, ces cibles ne représentaient qu'une silhouette humaine sans particularité, dans un régiment au moins, elles figuraient un homme tenant une femme prisonnière. L'exercice consistait à viser l'homme, plus précisément à tirer dans le « visuel » posé sur sa poitrine. La consigne transformait donc l'appelé en sauveur de la femme, dans une imagerie où les rôles de chaque sexe sont clairement partagés : les femmes se font agresser, enlever et sauver, et les hommes sont agresseurs, violents mais aussi défenseurs des femmes et détenteurs des armes.

Toutefois, c'est dans les discours des instructeurs sur le fusil d'assaut utilisé en manœuvre<sup>47</sup> et les pratiques concrètes qui en découlaient pour les appelés que j'ai trouvé les exemples les plus remarquables de référence aux rapports hommes-femmes et à la hiérarchie sociale des sexes.

Sur le terrain de manœuvre imitant une situation de conflit armé, pour faire comprendre aux appelés qu'ils devaient être très attentifs à leur arme et qu'ils en étaient personnellement responsables sur le terrain, l'encadrement leur expliquait: « une arme, c'est comme votre femme. Elle doit toujours être à côté de vous, vous ne devez jamais la quitter des yeux ». Garder toujours un œil sur son arme afin que l'ennemi ne soit pas en mesure de la prendre, telle est la responsabilité du soldat. Pour mieux montrer les risques encourus par les appelés qui, la nuit, oubliaient la consigne et laissaient leur fusil hors de la tente, les gradés s'ingéniaient à le leur dérober, mettant ainsi en acte la menace d'enlever au fautif son attribut de militaire. Or perdre son arme (ou se la laisser prendre) constitue une faute grave passible d'un séjour dans la prison de la caserne, que les appelés appelaient communément « le trou ».

Les garçons devaient ainsi conserver leur arme sur eux ou près d'eux nuit et jour. Ils devaient par exemple la placer dans leur duvet pour dormir, mais, comme disait l'un d'eux : « C'est des vieux fusils, un morceau de bois

---

<sup>47</sup> A l'époque, ce fusil d'exercice répondait au diminutif particulièrement suggestif de FAMAS (pour « fusil d'assaut de la Manufacture de Saint-Etienne »).

avec le fer. Le fer c'est froid et vu qu'on est sur le terrain, on dort pratiquement nu dans le duvet, parce que, quand on se réveille le matin, si on n'a plus rien de sec à se mettre, il faut (sic) mieux dormir nu, en caleçon, chaussettes,... et puis l'arme. On sent le froid (...) Bon, tout le temps avec l'arme, c'est un peu... c'est lourd déjà. J'ai trouvé ça lourd, le sac, le casque, l'arme, on est crevé... ». Un autre raconta comment « on dort à la belle étoile, pffft... dans un sac de couchage, entre les jambes, je veux dire euh... l'arme entre les jambes. Si on ne dort pas avec, ils nous la piquent (« ils », ce sont ici à la fois les gradés et l'ennemi imaginaire que les appelés affrontaient au cours des manœuvres sur le terrain). Les gradés font le tour... ils nous la piquent, et alors là, si on se la fait piquer, on a tout faux. Après, c'est le trou... ».

Dans plusieurs entretiens, les connotations sexuelles des termes employés pour parler du fusil, ou des situations dans lesquelles il était présent étaient tellement fréquentes et se référaient si souvent au phallus que le risque fantasmé de se le faire prendre et de le perdre traduisait un enjeu plus fort encore que la perte militaire : ce qui était en jeu, c'était la sauvegarde ou la perte de la virilité elle-même. Le fusil, la femme et le phallus devenaient un seul et même attribut, figurant tout autant les emblèmes de l'appartenance de sexe des garçons et l'objet de la convoitise imaginaire de l'ennemi (mais aussi, dans le cas présent, des aînés).

Les interviews de ces jeunes hommes disent toute la pénibilité de l'enchevêtrement d'une situation matérielle faite de contraintes corporelles et de fatigue physique avec le poids psychologique d'une utilisation équivoque des images de la femme et de la sexualité. « Vous devez dormir avec votre arme. Déjà que le duvet, il n'est pas tellement large, mais avec une arme, c'était pas vraiment supportable ». Même si certaines des expressions populaires à l'époque parmi les jeunes référaient déjà souvent au mental : « ça me prend la tête », « c'est fou », « j'étais tout fou », « ça m'énervait », les références au malaise psychologique étaient notablement fréquentes dans le discours des appelés.

Ce n'était pas seulement le poids matériel de l'arme qui pesait sur les appelés, c'était aussi le poids symbolique de ce qu'elle représentait : une virilité à assumer, contraint et forcé, sous peine de se la faire enlever voire kidnapper, par plus puissant que soi, ennemi ou supérieur hiérarchique. Les appelés apprenaient que leur arme passait avant tout. Ils étaient censés acquérir le réflexe de la sauver, quitte à la détruire, plutôt que de la laisser aux mains de l'ennemi. « L'arme, on doit y faire attention plus qu'à nous. C'est... c'est dingue, oui. Si jamais on devait se faire prendre, on doit d'abord destroy, destroy l'arme quoi : la détruire. Au lieu de se sauver quoi. Quitte à prendre une balle dans la tête, hein ! Non, non, il faut détruire l'arme avant. ».

Si certains exprimaient par leurs mots ou le rythme même de leur discours (« destroy destroy ») leur « énervement » corrélatif au sentiment qu'ils avaient d'un risque pour leur propre vie, d'autres, plus souvent, manifestaient un état de grande lassitude mentale qui les poussait à abandonner l'idée de comprendre le sens de ce qu'ils faisaient, se démettant en quelque sorte de leur statut de sujet pensant. « C'est ça l'armée, il n'y a rien à comprendre » résumait leur fatalisme. Mais, dans cette formation militaire, ils devaient aussi affronter, parfois pour la première fois, les représentations liées aux hiérarchies entre les sexes dont est imprégné ce monde des hommes qu'est l'armée. Parfois pour la première fois car ils avaient vécu leur scolarité dans la mixité, ils venaient de familles où ils vivaient avec des femmes, et ils aspiraient à retrouver cette mixité dès les permissions venues. L'un d'eux parlait ainsi de ce qui le frappait dès qu'il revenait dans le monde civil : « Quand on sort, de toutes façons, moi... la première chose, c'est le parfum de femmes, c'est ça, c'est tout. Je me rappelle, la première fois que je suis sorti, c'était le parfum (...) Je ne sais pas mais tiens, on se sent plus libre, on se sent ailleurs, on n'est plus enfermé, on peut faire le vide quand même, le parfum des femmes, c'est vrai, ... ».

Des analyses d'ordre sociolinguistique ou psychanalytique auraient sans doute compléter judicieusement la lecture sociologique de ces matériaux d'enquête.

Quoi qu'il en soit, les références au féminin servaient aux instructeurs militaires à faire des appelés « des hommes », non seulement des adultes, mais aussi et surtout des mâles, jaloux entre eux de leurs propriétés : leur Famas et leurs femmes.

L'apprentissage de la domination masculine, de la possession des femmes comme de l'ordre hiérarchique entre les fonctions assignées à chaque sexe, ne se faisait pourtant pas sans douleur ni sans incompréhension chez ces jeunes hommes qui, s'ils étaient d'accord pour échapper aux corvées de la vie domestique, n'en étaient pas pour autant prêts à reprendre à leur compte les schémas mentaux des hommes des générations précédentes en dominant les femmes au point d'en faire des objets de conquête (au sens guerrier du terme) vis-à-vis des autres hommes. En tout cas, cet apprentissage en amenait plus d'un sur les rives de la peur de la folie. L'ambivalence même des représentations des femmes véhiculées par l'institution militaire en était la cause : à la fois propriété à défendre et objet gênant dans la vie quotidienne et intime, empêchant de vivre et de dormir tranquille, les femmes, dans ces représentations, étaient celles par qui l'identité masculine était censée se construire autant dans le désir que dans l'aversion. Dans une étape socialement conçue comme un rite de passage à l'âge adulte, l'armée incluait dans ses objectifs de formation, de façon informelle mais permanente, une construction des représentations des rapports de domination des hommes sur les femmes. Pour être opérante dans les systèmes de représentations des jeunes hommes, cette construction s'appuyait sur ce qui faisait à la fois leur quotidien et la spécificité de la vie militaire : le maniement des armes.

L'exemple de la socialisation sexuée des garçons lors de leur passage dans l'armée et de l'apprentissage de normes afférentes au couple masculin/féminin montre que l'antagonisme des rapports entre les sexes s'exprime notamment à travers les systèmes symboliques. A l'instar des sociétés mentionnées ou observées par exemple par Françoise Héritier (2002)



ou par Pierre Bourdieu (1990), la « société » militaire présente des oppositions conceptuelles structurant les représentations de la place respective des hommes et des femmes chez les individus qui la composent : femme, être faible à sauver, encombrante, ambivalente, et surtout attribut viril c'est-à-dire signe de puissance (si on la possède) vs homme, sauveur, aspirant à la tranquillité (être sans femme, c'est-à-dire entre hommes), puissant (si il possède les signes de la puissance). Absente de la réalité concrète dans la vie militaire, la femme y est introduite comme symbole négatif, comme contre-valeur, et maintenue avec obstination par une institution soucieuse de « cadrer » dans son système hiérarchique ceux de ses membres qu'elle doit former et socialiser.

### **IV-3 Les résistances des hommes au changement social : le cas du travail domestique**

Poursuivant mon programme de recherche sur la catégorie masculine, j'ai repris, en 1999, le thème de la paternité. Mon dessein était de faire une évaluation sociologique du changement réel dans les pratiques masculines alors que les discours sur l'évolution des rapports hommes-femmes dans la société française tendaient à poser ce changement comme un fait acquis. Depuis l'émergence, au début des années 80, de la notion de « nouveaux pères », l'idée d'une transformation des modalités de la « négociation » conjugale dans la famille avait été reprise et théorisée dans la sociologie de la famille, en particulier par François de Singly et ses divers collaborateurs. Ce type d'explication s'appuyait beaucoup (et s'appuie toujours) sur une conception des rapports sociaux en termes de lutte de capitaux issue de la sociologie de Pierre Bourdieu. Face à la montée en puissance des « capitaux » féminins venus de l'élévation du niveau scolaire des femmes (et donc de leurs « capitaux » sous formes de diplômes) et de leur insertion durable sur le marché du travail (et, par conséquent, de leur « capital » économique et social, leur assurant une plus grande autonomie financière), les hommes auraient été

contraints de réviser leur position dans la négociation conjugale, non seulement au moment de la mise en couple et du mariage (de Singly, 1987), mais encore dans le partage des charges domestiques (Glaude et de Singly, 1986 ; Zarka, 1990).

Ces raisonnements sont venus appuyer la problématique du changement social dans les rapports entre les sexes telle qu'elle était développée dans les réflexions concomitantes sur les hommes et le masculin (Welzer-Lang, 1992 et 2000). Ensemble, ces problématiques ont suggéré l'idée d'un changement en profondeur dans les pratiques et les schémas de pensée masculins. Dans les médias, l'expertise des sciences sociales a largement relayé l'image des « nouveaux hommes » issue de ce contexte scientifique, s'appuyant en fait sur des changements apparus dans le comportement et, plus encore, dans les discours d'hommes appartenant à des fractions socialement très localisées de la population masculine pour étendre les mutations observées à l'ensemble du groupe des hommes. Je pense d'ailleurs que, d'une façon générale, la sociologie contemporaine de la famille et de la conjugalité s'est beaucoup appuyée sur l'évolution des modèles familiaux dans les couches moyennes-supérieures et intellectuelles de la population française pour parler des transformations sociales dans le champ de la famille, sans toujours bien tenir compte de ce que la diffusion des modèles en question n'est ni automatique ni vérifiée dans les pratiques concrètes.

Le cas des « nouveaux pères » est justement assez représentatif de cette extrapolation quelque peu abusive d'un changement socialement localisé à une transformation radicale et globale de la société, transformation, qui plus est, pensée le plus souvent comme définitivement acquise (ou du moins l'hypothèse de la réversibilité d'un changement y est-elle rarement prise en compte). Après s'être développés sur des sujets comme la contraception et d'une façon générale les rapports avec les femmes dans la vie privée, les travaux sur le masculin et les masculinités (cf. supra) ont d'ailleurs relayé ces descriptions des nouveaux hommes et, de là, des nouveaux pères en abordant le thème du vécu des liens père-enfants. Dans ces réflexions cependant, la

question de la prise en charge matérielle des enfants est restée très marginale au profit des dimensions affective et symbolique de la paternité.

Concernant le travail domestique des hommes, une seule étude du rapport masculin à l'espace domestique a longtemps tenu lieu d'état de la question sur la place spécifique des hommes dans la division sexuelle du travail domestique (Welzer-Lang et Filiod, 1993). S'interrogeant sur le rapport différent qu'entretiennent hommes et femmes à l'espace domestique, à la propreté et à la saleté, à l'ordre et au désordre, les deux anthropologues signataires de la recherche avaient mené une enquête par entretiens et par observation participante auprès d'hommes recrutés dans des réseaux militants auxquels ils avaient appartenu. Ces réseaux avaient œuvré pour le développement de la contraception masculine et/ou l'égalité entre les sexes. Ce qui constituait sans doute une population sensible au sujet du travail domestique mais bien peu représentative de la population masculine française, ce dont les auteurs se disaient d'ailleurs conscients. Néanmoins, ils tiraient de leurs observations le constat général que les hommes n'ayant pas les mêmes goûts et exigences que les femmes en matière d'ordre et de propreté dans la vie domestique, la division du travail entre les sexes devait être examinée à l'aune de cette différence. Toutefois, pour ces chercheurs, cette différence était le résultat des rapports sociaux entre les sexes et le rapport des hommes au domestique était bien le fruit d'une construction sociale.

Voulant prendre des distances avec la tonalité dominante des travaux sur les hommes qui, jusqu'alors, avaient privilégié l'approche du changement social par l'évolution de leurs mentalités et représentations, la recherche que j'ai entreprise sur le travail domestique des hommes a pris d'emblée le parti de centrer l'observation sur leurs seules pratiques en s'appuyant sur une étude de leurs usages du temps.

Cette optique a intéressé le Ministère de l'Emploi qui, au moment où se mettait en place la réduction du temps de travail dans les entreprises avec la loi sur les 35 heures, se posait la question des différences d'utilisation du temps ainsi libéré au sein des couples de salariés : cet aménagement du temps de

travail permettrait-il finalement un rapprochement des investissements masculins et féminins dans la vie familiale ou, au contraire, creuserait-il encore davantage l'écart entre les emplois du temps hebdomadaires des hommes et des femmes ? En particulier, allait-il aboutir à un renforcement de la tendance des mères de famille à consacrer leur mercredi à la garde de leurs enfants scolarisés tandis que les hommes préféreraient allonger leurs congés de fins de semaine. Pour le Ministère de l'Emploi, ces évolutions ne manqueraient pas d'avoir des répercussions tant sur la demande de structure de garde des enfants que sur les besoins en matière d'ouverture de services et de commerces. Nous étions alors au début d'une réflexion politique sur les usages sociaux du temps qui allait se concrétiser dans l'essai de mise en place de « bureaux du temps » dans certaines municipalités.

Pour mieux évaluer les mutations dans les systèmes de pratiques masculines relatives à la vie domestique, outre le choix de s'appuyer sur les données quantitatives des enquêtes nationales sur les emplois du temps, une comparaison entre deux pays européens a été entreprise afin d'analyser les effets de contexte sur ces mutations.

Dans la plupart des pays européens, la division du travail entre les hommes et les femmes se présente aujourd'hui avec de nouvelles données : la principale tient dans la participation de plus en plus importante des femmes, en particulier des mères, au travail salarié. Dans la période récente, elle s'est faite selon des modalités qui accentuent la flexibilité du travail féminin et, notamment, le développement du travail à temps partiel parmi la population active féminine. Pour une bonne part, ce temps partiel est non volontaire et souvent associé à des horaires décalés qui rendent plus difficiles encore l'articulation des contraintes de la vie familiale avec celles de la vie professionnelle. Parallèlement, et en particulier sous l'égide des Communautés européennes, cette question de la conciliation de la vie familiale avec la vie professionnelle a été inscrite à l'agenda des pouvoirs publics. Elle est conçue pour l'essentiel au féminin, bien que les textes européens s'efforcent de plus en plus de rendre leurs discours neutres du point de vue du sexe.

Dans ce contexte, l'idée d'étudier les modalités de la participation des hommes au travail domestique et l'évolution de leurs pratiques au cours des vingt ou trente dernières années correspond à une interrogation sur la réaction spécifique des hommes face à ces changements sociaux.

Cette analyse a été menée en fonction de deux choix méthodologiques importants.

La comparaison de la France et des Pays-Bas devait permettre d'évaluer ce qui, dans l'évolution de la division sexuelle du travail, relève d'une structure commune des rapports entre les sexes et ce qui relève de comportements culturels (Devreux et Frinking, 2001). Au regard de l'ensemble des pays membres des Communautés européennes, ces deux pays sont à la fois proches et différents. Similaires, ils ont en commun de connaître, comme d'ailleurs d'autres pays de l'Europe du Nord et l'Allemagne, une régulation étatique par rapport à l'économie de marché, à la différence, par exemple, du Royaume-Uni (Fagan, O'Reilly, Rubéry, 1998). De ce fait, la réduction de la durée de travail et l'encadrement du développement du travail à temps partiel ont touché les relations entre famille et travail dont les articulations sont plutôt moins difficiles pour les femmes qu'ailleurs (Barrère-Maurisson et Marchand, 2000). Différents, ils le sont sensiblement au plan de la structure de l'emploi féminin, notamment selon la durée du travail. En effet, si le temps partiel des femmes se développe ici et là, cela ne se fait pas selon les mêmes modalités temporelles, les Pays-Bas ayant vu l'activité féminine s'accroître surtout par les emplois à temps partiel court (de moins de douze heures hebdomadaires au mi-temps) tandis que le temps partiel féminin en France correspond davantage soit aux 4/5èmes de temps de travail des mères de famille, soit au temps partiel long synonyme d'un chômage partiel. Autre différence forte, celle des orientations affichées par les discours accompagnant les politiques publiques qui parlent simultanément d'égalité des chances entre les sexes aux Pays-Bas et du rôle déterminant de la présence de la mère à la maison dans l'éducation des enfants, et plutôt de libre choix des couples et des personnes en France, ce qui donne,

par exemple, des mesures différentes en matière de garde d'enfants et laisse l'Etat en dehors du règlement des inégalités entre les sexes.

Seconde option méthodologique : les statistiques nationales sur les emplois du temps des hommes et des femmes ont été utilisées comme moyen privilégié d'objectivation de la division du travail. A l'opposé des enquêtes par interviews qui recueillent des discours d'hommes, voire de femmes, sur le « vécu » masculin des changements dans les rapports hommes-femmes ou dans la vie familiale, cette démarche a fait le choix d'un repérage objectif de l'investissement temporel des hommes dans la vie domestique, par rapport à leur investissement dans la vie professionnelle, dans les loisirs ou dans les relations sociales. Grâce à ces enquêtes « Emploi du temps » statistiquement représentatives des populations nationales, nous disposons du relevé de toutes les activités quotidiennes d'hommes et de femmes. Il est ainsi possible de voir quelles sont les contraintes temporelles mais aussi les choix opérés par les individus des deux sexes, parmi les activités familiales, professionnelles, associatives, de loisir ou de sociabilité qui se présentent dans la vie courante. Itératives, ces enquêtes ont permis d'évaluer les changements des pratiques masculines dans la vie domestique sur les trois dernières décennies. Pour la France, nous avons utilisé les enquêtes Emploi du Temps produites par l'INSEE en 1974, 1986 et 1999. Aux Pays-Bas, le *Sociaal en Cultureel Planbureau* produit ses enquêtes *Tijdsbestedingsonderzoek* tous les cinq ans, la dernière parution utilisée dans l'étude étant celle de 1995. Toutefois, ces enquêtes nationales n'offrent pas encore des données strictement parallèles. Aussi l'étude s'est-elle faite davantage par comparaison des logiques internes aux deux sociétés et de ce que nous avons appelé, après Marc Maurice, de leurs « cohérences nationales » (Maurice, 1989) plutôt que par comparaison statistique terme à terme. Nous avons cherché à comprendre comment s'agençaient, dans chaque pays, les faisceaux de déterminants relatifs au positionnement des hommes et des femmes sur le marché du travail, aux changements dans les structures familiales et aux priorités affichées dans les politiques nationales. Dans quelle mesure les cohérences nationales ne sont-

elles que les expressions particulières d'une même logique sociale, ici la division sexuelle du travail ? Quels sont les mécanismes qui font que les interactions entre les divers éléments présents dans les systèmes de facteurs nationaux produisent, ici et là, un même résultat ? Comment peut-on expliquer des pratiques similaires lorsque les contextes qui les font naître sont différents ?

Il n'est évidemment pas possible de reprendre, dans le cadre de ce mémoire, l'ensemble des conclusions de cette recherche comparative. Je résumerai d'abord les grandes tendances de la participation des hommes français et néerlandais au travail domestique et parental accompli au sein de leur foyer avant d'en tirer les leçons concernant le positionnement des hommes dans les rapports sociaux de sexe.

Au total, les ressemblances dominent et d'abord celle du degré d'engagement des hommes de chaque pays dans le partage du travail domestique alors même que les femmes sont très différemment insérées sur le marché du travail, que les systèmes de garde des enfants sont inégalement développés ici et là, et que le contexte idéologique plaide différemment en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes. En France comme aux Pays-Bas, les hommes effectuent environ moitié moins de tâches domestiques que les femmes, même si, ici et là, leur contribution a progressé en dix ans dans une proportion d'ailleurs similaire (passant de 30 à 34 % du total du travail domestique et parental effectué aux Pays-Bas, et de 32 à 35 % en France).

Indépendamment de systèmes de représentations différents –par exemple, quant aux rôles paternel et maternel- et des spécificités de mode de vie –par exemple, du point de vue des rythmes et des horaires scolaires-, les hommes ont les mêmes préférences à l'égard de certaines tâches du travail domestique (achats, bricolage, jardinage) et partagent les mêmes réticences pour d'autres (entretien du linge, ménage, rangement quotidien, garder les enfants).

La recherche a passé en revue les grands types d'explications traditionnellement avancées pour justifier la faible contribution masculine au travail domestique et parental et le fait que les femmes se retrouvent en charge de sa plus grande part. Ainsi, remettant en cause l'idée couramment admise que le partage du travail domestique serait aujourd'hui plus équitable dans les jeunes générations, la comparaison franco-néerlandaise montre une plus forte activité domestique chez les hommes aux âges avancés, notamment à l'âge de la retraite. Comme la moyenne des hommes, les jeunes hommes n'effectuent que le tiers du travail domestique accompli par leur classe d'âge, laissant par exemple aux jeunes filles le soin d'assurer le travail domestique quotidien et, aussi, la garde des jeunes enfants, ceci de manière similaire dans les deux pays. Chez les hommes âgés, le fait que leur conjointe ait été elle-même active produit une prise en charge plus égalitaire de tâches pourtant habituellement délaissées par eux comme la cuisine ou le ménage. Les âges correspondant à la construction de la carrière sont, par contre, les plus inégalitaires, même si la conjointe est elle-même active.

Nous avons particulièrement étudié l'hypothèse du « manque de temps » : n'est-ce pas faute de temps que les hommes, contraints d'investir particulièrement la sphère du travail pour assurer les finances de la vie familiale, délaissent le travail domestique ? Evidemment, cette hypothèse est depuis longtemps contestée par l'insertion des femmes sur le marché du travail, mais on pourrait supposer que les inégalités temporelles subsistant entre les sexes, le travail domestique des hommes en est contrarié. A l'aide de différents indicateurs, le travail domestique en semaine et pendant les jours de congé de fin de semaine, la réduction du temps de travail<sup>48</sup>, ou encore les effets d'un rapprochement domicile-travail en matière de gain de temps pour l'homme ou pour la femme, nous avons montré l'étonnante constance du niveau d'implication des hommes dans le travail domestique et, même, les effets plus

---

<sup>48</sup> Concernant les effets de la réduction du temps de travail sur la contribution masculine au travail domestique, nous nous sommes appuyés sur les données d'une enquête menée au même moment par la Dares (Ministère de l'Emploi) sur « La réduction du temps de travail et les modes de vie » pour laquelle j'avais été appelée comme expert au moment de la fabrication du questionnaire et de la définition des critères d'échantillonnage (Estrade, Méda et Orain, 2001).



inégalitaires encore du « relâchement » lors des fins de semaine. Quel que soit le jour, quel que soit le nombre d'enfants, quels que soient les gains en temps de transport, la part des hommes dans le travail domestique tend à se conformer au modèle général : deux parts pour les femmes, une part pour les hommes.

Dans les deux pays, l'émergence du phénomène des « nouveaux pères » semble reposer davantage sur un nouveau stéréotype que sur une réalité tangible, du moins si l'on tient le fait de s'occuper matériellement de ses enfants pour un critère nécessaire à la réalité d'un lien, non de parenté et de filiation, mais de parentalité, comme je l'ai définie plus haut. En effet, devenus pères, les hommes ont plutôt globalement tendance à contenir, voire diminuer, le temps consacré au travail domestique et parental. On connaît par d'autres études (Fermanian et Lagarde, 1998) les phénomènes de surinvestissement des hommes dans le travail professionnel au fur et à mesure que s'accroît le nombre d'enfants.

Pour ce qui est du travail parental (qui agrège ici les activités de soins corporels et de garde des enfants, de jeux, de suivi du travail scolaire et de transports pour les besoins des enfants), la construction de l'enquête française permet mieux que les données néerlandaises de le distinguer des tâches domestiques proprement dites. En France, en vingt ans, l'évolution la plus sensible s'est produite dans les familles comptant deux enfants. En 1974, si l'arrivée du deuxième enfant induisait un travail parental des hommes plus important, leur investissement dans le travail domestique restait, quant à lui, indépendant du nombre d'enfants. En 1999, les choses changent : les hommes font davantage de travail domestique quand la famille ne compte qu'un enfant puis cette prise en charge décroît au fil des naissances tandis que la durée moyenne du travail parental effectué par les pères reste stable quel que soit le nombre d'enfants. La part des hommes dans le total des charges familiales baisse de 33% pour un enfant à 31% pour deux enfants et à 28% pour trois enfants et plus. De manière corrélative, le nombre d'hommes ayant déclaré avoir participé aux activités domestiques et parentales se réduit de manière

frappante. Il indique notamment que, dans les familles comptant deux ou trois enfants, trois pères sur dix n'ont fait strictement aucun travail d'ordre domestique. Quant aux soins aux enfants, ce sont trois pères sur quatre qui n'en ont prodigué aucun, quelle que soit la taille de la famille (tandis que 95% des femmes en couple avec enfants ont fait du travail domestique et 45% environ du travail parental, l'âge des enfants ne nécessitant pas toujours de telles activités au cours d'une journée moyenne). En outre, lorsqu'ils déclarent en avoir effectué, les pères qui font du travail ménager y consacrent autant de temps, ni plus ni moins, quel que soit le nombre d'enfants présents dans la famille, tandis que cette durée s'accroît pour les femmes.

Pour les Pays-Bas, les données d'une autre enquête<sup>49</sup> nous ont permis de compléter notre analyse, notamment en étudiant la division sexuelle du travail domestique et parental en fonction de l'âge des enfants (Jacobs, Frinking, Keuzenkamp et Willemsen, 2000). Dans les familles comptant au moins un jeune enfant (de moins de 7 ans), les hommes assurent le quart du travail domestique et parental. Mais, dans cet ensemble, les Néerlandais favorisent les tâches parentales. Quand les enfants grandissent, la durée du travail domestique et parental diminue plus vite pour les hommes que pour les femmes. Ainsi, la diffusion de l'image des « nouveaux pères », plus récente aux Pays-Bas qu'en France, semble avoir particulièrement agi chez les pères néerlandais de jeunes enfants. Ces pères sont alors « nouveaux » non seulement par rapport à l'ancien modèle du père peu préoccupé des soins aux enfants, mais aussi parce qu'ils sont « jeunes » pères, découvrant le lien paternel. Mais, que le plus jeune enfant grandisse (et entre à l'école, ce qui, aux Pays-Bas se produit généralement à 4 ans, contre 3 ans en France), et la répartition du travail entre les sexes se trouve alors remise en cause. D'une façon générale, on peut conclure que la paternité, en particulier une paternité récente, favorise davantage un comportement égalitaire chez les hommes des Pays-Bas que ne le fait le mariage qui voit, dans ce pays, les hommes se retirer

---

<sup>49</sup> Volet néerlandais de l'enquête menée dans le cadre du Réseau européen sur les politiques et la division du travail payé et non payé, fondé par Gerard Frinking et Tineke Willemsen, chercheurs au Work and Organization Research Center de l'Université de Tilburg aux Pays-Bas.

des « affaires domestiques » ce qui est l'inverse de ce qui se passe en France où divers analystes (Brousse, 1999) et nous-mêmes constatons une certaine « fièvre domestique » lors de la mise en couple, de la part des deux conjoints.

En France, on note une augmentation importante du temps parental dédié aux jeunes enfants chez les hommes depuis vingt-cinq ans : ces soins occupent environ 6 heures par semaines dans l'emploi du temps des pères contre 18 heures dans celui des mères, ce qui pour les hommes, représente un quasi doublement depuis 1974. Mais, à la différence des Pays-Bas, les pères français de jeunes enfants portent aujourd'hui davantage leur effort sur le domaine domestique proprement dit. Concernant l'impact de la présence de jeunes enfants sur la division du travail domestique et parental entre les sexes, nous constatons que si la contribution des hommes s'effectue ici et là dans des proportions relativement proches, elle privilégie un pôle d'activités différent dans chacun des deux pays. En présence de jeunes enfants, les Néerlandais se consacrent davantage aux tâches directement liés aux enfants, tandis que les pères français accroissent leur effort dans le domaine purement domestique. Or les discours sur les « nouveaux pères » sont plus récents aux Pays-Bas où ils se sont développés seulement à partir des années 90.

Pour les deux pays, cette recherche comparative confirme que la situation de la conjointe par rapport à l'emploi, comme son niveau d'étude et sa place dans l'échelle des statuts socioprofessionnels ont un impact sur la division sexuelle du travail domestique et parental, ainsi que l'avaient déjà attesté les analyses de l'enquête Emploi du temps de 1986 (Zarca, 1990). De façon plus fine, nous avons pu montrer que c'est davantage l'histoire de la femme par rapport au salariat (être ou avoir été active) que son appartenance effective du moment au monde de travail qui joue le rôle d'un argument face à son conjoint : les hommes en couple avec une femme active ou chômeuse ou retraitée sont plus « participants » que les conjoints d'inactives totales, un cas de figure qui est en voie de disparition en France, à la différence des Pays-Bas où il représente un élément encore important du contexte dans lequel s'inscrivent les pratiques domestiques masculines.

Dans des contextes différents et face à des femmes diversement impliquées dans la vie professionnelle, les hommes français et néerlandais ont un degré d'investissement dans la vie domestique assez similaire, avec une légère progression depuis vingt ans. Une progression sans commune mesure pourtant avec le développement de l'emploi féminin aux Pays-Bas, même s'il se fait prioritairement à temps partiel, ou avec la présence persistante des Françaises sur le marché du travail.

Il faut donc faire l'hypothèse qu'au-delà des évolutions des différents éléments des contextes nationaux, les hommes résistent au changement de leur statut dans la famille et de leur participation dans le travail domestique. Les conditions extérieures à l'exercice de leur rôle familial ayant changé, il semble qu'ils jouent de ces nouvelles conditions différemment ici et là pour maintenir globalement le *statu quo* quant à leurs responsabilités et à leur charge de travail domestique. En bref, ils résistent au changement d'une part en choisissant le degré de leur investissement, d'autre part en choisissant le domaine privilégié de leurs interventions dans la vie domestique, en fonction précisément des valeurs associées, dans chaque société, aux différentes tâches et au statut social qui est lié aux acteurs qui les assument.

Ainsi, au-delà du constat de la proportion de travail domestique qu'accomplissent les hommes, sa mise en perspective avec les éléments des contextes nationaux révèle surtout le cumul de travail assumé par les femmes, quelle que soit leur situation professionnelle, et l'inadaptation des pratiques domestiques des hommes aux changements sociaux. Le changement le plus important dans le domaine du partage du travail domestique vient finalement des femmes elles-mêmes qui, dans les deux pays, ont réduit la durée de leur propre travail domestique, rendant ainsi possible un rapprochement quantitatif de la part de chacun des deux sexes : elles en font moins, font tout plus vite, entremêlent davantage leurs différentes activités et leurs différentes temporalités, quand, dans le même temps, les hommes maintiennent fermement leur niveau de participation au tiers du total des charges familiales. Assez peu de facteurs incitent finalement les hommes à modifier leur comportement dans

le sens d'un plus grand engagement : en France, les débuts de la vie de couple ou, à l'autre bout de l'itinéraire individuel, la cessation d'activité professionnelle si la conjointe a elle-même été salariée. Ce sont là deux facteurs qui concernent directement les hommes. Mais l'agrandissement de la famille avec l'arrivée des enfants n'a pas l'impact proportionnel qu'on aurait pu attendre et, comme l'a montré l'exemple néerlandais, si l'appartenance des femmes au marché du travail modifie la part de chaque sexe dans le total du travail domestique, c'est d'abord par le changement des pratiques féminines, et ensuite seulement par une plus grande implication des hommes dans la sphère domestique.

Le fait que l'on puisse observer un contexte idéologique plus favorable au partage des responsabilités familiales entre les hommes et les femmes, plus favorable aussi à l'émancipation des femmes par leur participation au travail professionnel, voire à l'égalité des chances entre les sexes, comme on peut le voir aux Pays-Bas, sans assister à un véritable changement dans les pratiques domestiques des hommes, donne la mesure de leur force de résistance dans l'évolution des rapports entre les sexes. Le pouvoir que les femmes détiendraient dans la sphère domestique selon certains auteurs (Glaude et de Singly, 1986 ; Neyrand, 2000), du fait même qu'elles seraient en prise directe avec la réalisation des tâches domestiques et parentales, a, en tout cas, un équivalent masculin : le pouvoir de se dégager du travail domestique et de le déléguer, si ce n'est à l'extérieur du ménage, du moins à sa femme ou à la mère de ses enfants, un pouvoir qui tient au fait que, en toute légitimité sociale, un homme peut être absent du foyer pour raison professionnelle (y compris, par exemple, quand le lieu de travail est rapproché du domicile), ce à quoi une femme, même à plein temps, peut moins légitimement prétendre.

La recherche a également montré l'importance du statut social des acteurs dans l'adoption d'un mode de partage du travail domestique plus égalitaire, ce facteur jouant essentiellement quand il s'agit du bagage culturel et du niveau de formation des femmes face à leur conjoint. Cependant, l'état de la division du travail domestique entre les sexes aujourd'hui et la très lente

progression de la part qu'y prennent les hommes interdisent de supposer que le changement social en la matière pourrait venir d'une diffusion spontanée d'un modèle égalitaire issu des « élites » et se répandant dans toutes les couches sociales. Les profits de « distinction » que procure aujourd'hui la paternité dans certains milieux (intellectuels, catégories sociales intermédiaires ou supérieures) n'existent pas forcément ou ne sont pas susceptibles de produire un capital de reconnaissance sociale de la même façon dans tous les milieux sociaux. Dans certains milieux, avoir des enfants mais ne pas s'en occuper soi-même peut avoir autant de valeur que, dans d'autres, le fait de se montrer en train de jouer avec son enfant ou de changer sa couche. Autrement dit, la valorisation de la paternité ne prend pas les mêmes voies partout : une activité remarquable dans un pays ou dans un milieu social peut ne plus l'être dans un autre. La maternité et les activités qui lui sont liées ont certes, elles aussi, une valeur sociale mais la prise en charge des enfants par les femmes est d'abord de l'ordre de la nécessité et non du libre choix, sans que cela exclut, d'ailleurs, tout « bénéfique » affectif de la maternité. Autrement dit, la division sexuelle du travail domestique et la spécialisation sexuée des tâches peuvent aussi se perpétuer à travers le clivage qui existe entre tâches effectuées par choix, du fait de la reconnaissance sociale qui s'attache à l'individu qui les accomplit, et tâches effectuées sous la contrainte de la nécessité, celles-ci demeurant socialement plus invisibles que celles-là.

La comparaison des pratiques masculines et des choix que font les hommes dans l'ensemble de ces pratiques dans chaque pays a permis de mettre en évidence le fait que les tâches parentales ont un statut particulier dans les activités domestiques et qu'une nouvelle division du travail entre les sexes semble se mettre en place autour d'une spécialisation entre les tâches parentales nobles et les tâches domestiques non nobles. Cette spécialisation s'appuie sur un nouveau type d'argument relatif à l'intérêt de l'enfant. Si cet intérêt n'est pas contestable, il reste néanmoins que la division sexuelle du travail n'aurait pas disparu parce que les pères choisiraient d'investir dans le travail parental, tout en délaissant les tâches ménagères aux dépends des

femmes. La comparaison de deux sociétés ayant placé l'une et l'autre la paternité sur le devant de la scène familiale laisse apparaître une construction sociale de nouvelles valeurs attachées à une partie du travail domestique et, de manière conjointe et implicite, une dévalorisation sociale, d'autant plus confortée, des tâches domestiques non directement liées aux enfants, tâches invisibles entre toutes.

Ne pas prendre en charge et déléguer une partie des tâches dont on a besoin qu'elles soient effectuées pour sa propre subsistance ou celle de ses descendants permet d'améliorer son statut social, par exemple en surinvestissant la sphère professionnelle. Ce qui est vrai autant des femmes qui délèguent ces tâches à d'autres femmes (femmes de ménage, assistantes maternelles, etc.) que des hommes qui les délèguent à leur conjointe. A ceci près que les premières rémunèrent cette délégation (qui est aussi le fait de leur conjoint et père de leurs enfants) et que les seconds profitent d'un travail gratuit. Le non partage du travail domestique comporte aussi cet enjeu où le temps conservé comme disponible devient un capital qui peut être valorisé dans les sphères économique et sociale où se construisent les statuts sociaux.

La recherche a montré que, toutes proportions gardées, la réduction du temps de travail ne produit pas des effets de même nature que le temps partiel subi sur la contribution des hommes au travail domestique : la réduction du temps de travail maintient les salariés, hommes et femmes, dans un statut de travailleur à temps complet tout en leur octroyant du temps libre. Les hommes en font alors davantage du temps personnel que ne le font les femmes qui le convertissent en plus grande partie en temps de service domestique. Quant à lui, le temps partiel subi semble créer, pour les hommes comme pour les femmes, une situation de travailleur incomplet (comme on parle des femmes à temps partiel aux Pays-Bas comme de « semi-actives »), et le temps non occupé par le travail professionnel ne peut légitimement devenir du temps libre, du temps pour soi : c'est peut-être pour cette raison que les hommes à temps partiel se montrent beaucoup plus égalitaires que les salariés à temps complet, quelle que soit la situation professionnelle de leur conjointe. Ainsi, en

termes de temps, on peut dire que, pour les hommes, la division sexuelle du travail domestique a aussi pour enjeu immédiat d'éviter d'assumer les activités domestiques pour garder « pour soi » du temps transformable en valeur sociale, c'est-à-dire transformable en capitaux matériels ou symboliques.

L'indépendance relative de la part prise collectivement par les hommes dans le travail domestique et parental par rapport au contexte et aux évolutions qui ont lieu autour et au sein de la famille a donc amené à penser à des stratégies masculines de résistance, de lutte pour ne pas perdre les bénéfices du travail gratuit effectué collectivement par les femmes. Ce n'est pas que les hommes ne font pas du tout de travail domestique, encore qu'il en reste une bonne fraction pour ignorer jusqu'à ce que nourrir ses enfants, voire soi-même, veut dire (puisque plus d'un Français sur deux (55%) ne fait jamais ni cuisine, ni vaisselle, ni la moindre activité nécessaire à la préparation de ses repas). Mais c'est surtout qu'ils s'abstiennent à chaque moment, en chaque occasion, d'en faire un peu plus, et, partant, d'aller concrètement (au-delà des discours par conséquent) vers un peu plus d'égalité.

Pour ma part, après cette analyse de l'évolution du travail domestique et parental des hommes, j'analyse comme une expression de l'antagonisme entre les sexes la résistance, constante et volontaire, des hommes à ne pas prendre leur part de l'entretien de leur lieu de vie et de celui de leurs enfants.

#### **IV-4 Le partage de l'autorité parentale : interactions de l'idéal et du matériel dans la définition du droit de la famille**

C'est dans ce contexte d'une reproduction des inégalités de sexe dans le partage des charges familiales que s'est faite, en France, la mise en place des nouvelles lois sur le partage de l'autorité parentale puis sur la garde des enfants après le divorce en 1996 puis en 2002. Au sein de la société, elle a été l'occasion d'une expression peut-être plus explicite qu'auparavant des



représentations de la parentalité des hommes et des femmes et du partage des charges parentales entre pères et mères. En étudiant la signification de la lutte que certains hommes, par la voix de groupes de pression masculins, ont menée pour obtenir la mise en place de l'autorité parentale conjointe et de la garde alternée des enfants après le divorce ou la séparation du couple parental (Devreux, 2004), j'ai repris le fil d'une réflexion engagée avec Danièle Combes lors de la recherche sur la construction sociale de la parenté à propos du sens de l'autorité parentale (Combes et Devreux, 1991 et 1994).

La loi de mars 2002 devait, selon ses promoteurs et notamment la Ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance, énoncer le « droit de l'enfant d'être éduqué et protégé par ses deux parents » et « la responsabilité commune des deux parents pour assurer le développement de l'enfant » (textes préparatoires au projet de loi). L'argumentaire officiel ne manquait pas cependant de rappeler que « l'exercice de la fonction parentale ne peut être considérée indépendamment des questions d'égalité, égalité sociale, égalité entre les sexes ». On voit, d'une part, que la réflexion sur les rapports inégalitaires entre les hommes et les femmes fait aujourd'hui partie intégrante des discours des politiques, et, d'autre part, qu'une réforme du droit de la famille intègre d'emblée la question de l'égalité entre les sexes dans ses attendus, alors que l'Etat français se veut, comme on l'a vu plus haut, traditionnellement neutre du point de vue des rapports intra-familiaux.

Dans le discours du législateur, la relation de partage qui est au cœur de la définition de l'autorité parentale est double : elle concerne les acteurs et l'objet du partage. La nouvelle loi devait inscrire ou plutôt parachever l'égalité juridique des parents et renforcer l'interdépendance entre les droits et les devoirs, une préoccupation résumée dans la formule : « le droit et le devoir pour un parent de pourvoir aux besoins de son enfant, de lui prodiguer les soins dont il a besoin au quotidien » (présentation du projet de loi par la Ministre devant l'Assemblée nationale). Les groupes de pression masculins rappelaient, quant à eux, leur combat pour la mise en œuvre de « l'égalité parentale concrète » et du « principe de coparentalité en cas de divorce » (site internet de

l'association SOS Papa). Le principe d'égalité défendu concerne donc ici la parentalité effective et non pas seulement le lien de parenté.

La notion de parentalité, construite à la suite de mes recherches sur les articulations entre vie professionnelle et maternité ou paternité, considère ces dernières comme les deux faces d'un même fait social (cf. supra, chapitre II). Elle permet de traiter, dans le champ des pratiques parentales, de la division sexuelle du travail et elle l'intègre comme une donnée sociale en évolution. La parentalité est un fait social, non un fait de nature. La « coparentalité » dont le principe est revendiqué dans le débat sur l'égalité des droits parentaux tente, quant à elle, de rendre théoriquement neutre quelque chose qui ne l'est pas dans la réalité sociale, comme je l'ai montré dans la recherche sur le travail domestique des hommes.

Concernant la parentalité des hommes après le divorce ou la séparation du couple parental, cette recherche révèle d'ailleurs, à travers l'examen des situations de monoparentalité, que les hommes et les femmes ayant déclaré vivre seul ou seule avec un ou plusieurs enfants ne subissent pas les mêmes contraintes et ne sont finalement pas, au quotidien, dans une situation familiale similaire. En effet, à peine plus d'un père seul chargé d'enfants sur dix (12%) a exécuté des tâches relevant du domaine parental (contre plus de trois mères sur dix) et moins de la moitié de ces hommes (43%) ont préparé un repas ou fait la vaisselle (contre 81% des mères isolées). Ces pères déclarés en situation de monoparentalité ont consacré au travail domestique à peine plus de la moitié du temps que celui qu'y passent les femmes en situation familiale analogue. Par contre, ils ont bénéficié de plus de temps de loisir et de davantage de disponibilité pour leurs relations sociales. La relative faiblesse des effectifs de pères « isolés » ayant déclaré avoir fait du travail domestique ou parental, ainsi que le temps réduit que ceux qui en ont effectué y consacrent, amènent à s'interroger sur la division du travail qui subsiste entre père et mère après la séparation. En effet, de parents séparés ou non, un enfant a des besoins matériels similaires au quotidien : il a besoin de repas, de linge propre,

d'attention pour l'aider à faire ses devoirs, etc., et ceci autant lorsqu'il vit chez son père que lorsqu'il vit chez sa mère.

Dans les débats qui ont entouré la mise en place de la loi sur l'autorité parentale conjointe puis celle du principe de garde alternée, on a assisté à la montée en puissance de la notion de « droit des pères » avec sa traduction juridique en termes d'égalisation des droits entre les parents. D'un autre côté, se reproduisaient les phénomènes de résistance des hommes à prendre en charge les besoins quotidiens des enfants alors même que, comme on l'a vu plus haut, les conditions dans lesquelles ils étaient censés ne pas pouvoir le faire autant que les femmes se sont profondément modifiées.

Ce contexte invite à réfléchir à l'usage social qui est fait de la notion d'« intérêt de l'enfant » et de la notion de « garde ». La notion de « parent gardien » avait déjà disparu lors des précédentes réformes du droit du divorce, au profit de la notion de « résidence habituelle de l'enfant » : en cas de séparation du couple parental, les décisions de justice domiciliaient l'enfant chez l'un de ses parents mais l'autorité parentale étant désormais partagée conjointement, le parent chez qui résidait l'enfant n'en était plus, en droit, le « gardien ». C'était déjà disjoindre la réalité juridique de la réalité pratique de l'activité quotidienne de « garde » des enfants, assumée très majoritairement par les femmes.

Exercer la parentalité et « garder » un enfant dans son « intérêt » sont des activités qui parachèvent la reproduction de la vie humaine. Or, dans cette fonction qui est au fondement même de la reproduction de la société, il s'avère qu'aujourd'hui encore, les mères assurent, pour sa plus grande part (des trois-quarts à la totalité selon les milieux socio-professionnels ou l'âge des enfants) la permanence de l'entretien et de la sécurisation des enfants, leur « garde » à proprement parler, permettant ainsi leur développement physique et intellectuel.

Il est vrai que les tâches liées au développement intellectuel des enfants (les jeux, les sorties, le suivi des devoirs) sont celles qui, à la fois

traditionnellement et de plus en plus au cours des dernières années, restent les mieux prises en charge par la parentalité masculine. Liées dans les représentations sociales à la spécificité des rapports affectifs père-enfant, les tâches d'éveil intellectuel sont davantage prisées par les hommes dans une division sexuelle du travail de soin aux enfants qui, toutefois, ne change ainsi ni de structure ni de signification sociale. Ainsi, tant que les hommes n'en investissent pas le domaine, les tâches parentales relatives à l'entretien et la sécurisation de l'espace et du corps restent peu valorisées socialement et sont laissées aux femmes, dans la plus grande invisibilité et la plus grande répétitivité. A cet égard, on ne peut que constater la validité d'analyses déjà anciennes, devenues des classiques de l'analyse féministe du travail domestique, et qui mettaient en évidence la disponibilité permanente des femmes pour l'entretien des membres de la famille et l'invisibilisation sociale de cette activité (Chabaud-Rychter, Fougeyrollas-Schwebel, Sonthonnax, 1985). L'analyse de l'enquête française de 1999 sur les emplois du temps montre que les hommes continuent de sélectionner parmi les contraintes liées à l'élevage et à l'éducation des enfants les tâches qui n'entrent pas en contradiction avec leurs autres domaines d'activité. Pas beaucoup plus aujourd'hui qu'hier, ils ne se rendent disponibles à ces tâches, sauf exceptions dans certaines catégories sociales (couches moyennes urbaines et intellectuelles), des exceptions pas toujours durables dans le temps mais systématiquement mises en avant et généralisées par les discours sur la nouvelle paternité. Un nouvel état de la division sexuelle du travail semble ainsi se mettre en place : valorisation sociale des tâches parentales liées au développement intellectuel des enfants, occultation des tâches d'entretien physique auxquelles les femmes restent, de fait, assignées. Les tâches effectuées ou commençant d'être effectuées par des hommes sont mises en avant et « anoblies », tandis que sont maintenues dans l'invisibilité les tâches féminines, plus quotidiennes, plus routinières.

Le partage de l'autorité parentale, s'il n'est pas lié à l'égalité de celui de la prise en charge matérielle des enfants, est source d'une nouvelle inégalité

dans les rapports hommes-femmes : il est un nouvel avatar de la matérialité des rapports sociaux de sexe dont les cadres généraux perdurent.

L'idée de « nouvelle paternité » oppose une représentation des pères « d'avant », inactifs dans la prise en charge des enfants, à celle de pères contemporains supposés être davantage portés vers les soins parentaux ; elle compare ainsi des pères porteurs de l'ancienne puissance paternelle qui reposait sur l'image mythique d'un père distant, situé au-dessus des contingences matérielles de la vie familiale (voir supra, chapitre III) aux pères d'aujourd'hui dont on suppose la proximité spontanée aux enfants. C'est au nom de cette nouvelle attitude que les hommes devraient bénéficier des avantages que les femmes auraient acquis du fait de leurs disponibilité et proximité aux enfants. Une logique égalitariste qui trouve son fondement dans l'équation qui est faite entre deux pouvoirs, celui de la domination masculine contre les femmes et le supposé pouvoir que les mères auraient pris sur les enfants, le second étant considéré comme le complément, voire même le « pendant » du premier, c'est-à-dire ayant le même poids social, un pouvoir décrit comme « une position de force dans la gestion du rapport concret à l'enfant » (Neyrand, 2000). Or, comme on l'a vu, les pères, dans leur grande majorité, ne prennent pas en charge ce rôle de « gestion du rapport concret à l'enfant ». On pose ainsi une équivalence entre un rapport d'oppression et d'exploitation (la domination des hommes sur les femmes) et un rapport de prise en charge matérielle et affective (le « pouvoir » des mères sur les enfants).

Tout comme le père absent et distant représentait la figure autoritaire et le référent moral nécessaires au bon fonctionnement de la famille patriarcale (Devreux, 1985c le nouveau père constitue la figure mythique contemporaine de la paternité. C'est là la « forme » actuelle du mythe. Quant au « mobile qui fait proférer le mythe », pour poursuivre dans la terminologie adoptée par Roland Barthes dans son analyse du « mythe comme système sémiologique » (1957), il transparait dans le recours exacerbé à la notion de partage dans le débat social sur l'autorité parentale. Comme dans la figure traditionnelle du

patriarche distant, dans celle du nouveau père, le mobile du mythe est l'autorité paternelle elle-même : hier, elle se voulait pouvoir sans partage sur la famille, aujourd'hui elle doit venir faire contrepoids au pouvoir supposé des mères (Dufresne et Palma, 2002). L'autorité des pères n'est plus tant nécessaire auprès des enfants qu'à côté des femmes dont la connaissance pratique des besoins des enfants peut justifier qu'elles disent ce qu'elles croient être l'intérêt de ceux-ci. C'est aussi pourquoi, dans le débat social, la notion de droit pèse plus lourd que celle de devoir : le père doit pouvoir rappeler à la mère le droit, la règle, tout en la laissant assumer le tout venant de la pratique.

Les enjeux sociaux de l'égalité parentale telle qu'elle est conçue dans les notions juridiques d'autorité parentale conjointe et de résidence alternée (Dekeuwer-Défossez, 2004) constituent un exemple de la complexité des rapports sociaux de sexe gérant la répartition du pouvoir entre les hommes et les femmes dans la sphère familiale. Cette « activité » des rapports sociaux de sexe s'opère, comme on le voit, en étroite imbrication avec la division sexuelle du travail et la production de catégories sexuées.

Il semble que le domaine du droit soit un espace particulièrement propice à l'étude de cet enchevêtrement des trois modalités d'action des rapports sociaux de sexe dans la mesure où il est l'enregistrement, à un moment donné, de l'état des rapports de force présents dans la société au plan matériel comme au plan symbolique.

\*

\*       \*

Théoriquement, la propriété d'antagonisme des rapports sociaux de sexe est liée au fait que les groupes de sexe que ces rapports opposent ont des intérêts contraires au regard de l'avenir du rapport c'est-à-dire de l'évolution de la domination. Pour étudier cet aspect du fonctionnement des rapports sociaux de sexe, dans sa dimension la plus courante, la plus quotidienne, il faut étudier les résistances d'un groupe de sexe contre l'autre. Ces résistances

prennent le plus souvent la forme d'une lutte non structurée, non explicitée. Parfois elles prennent la forme d'un mouvement social dans lequel les individus se battent ensemble pour obtenir la reconnaissance d'un besoin, d'un droit ou contrecarrer des actions organisées des dominants.

J'ai pris le parti d'étudier les phénomènes de lutte entre les sexes, au sein du rapport social de sexe, à partir d'une sociologie des pratiques et des représentations des dominants. D'autres étudient ces phénomènes de lutte propres au rapport entre les sexes à partir des pratiques et représentations des dominées.

A mon sens, la perspective de recherche que j'ai adoptée ici n'en est qu'à ses débuts. Les études sur le masculin ou les masculinités ont longtemps tenu lieu d'analyse sur la place des hommes dans les rapports entre les sexes. Si la construction sociale de l'identité masculine et de la virilité doit faire l'objet d'une analyse sur la place spécifique des hommes dans les rapports sociaux de sexe pour comprendre le rôle qu'elle joue dans la reproduction de la domination masculine, cette analyse ne saurait recouvrir tout le champ d'étude de la catégorie sociale des hommes.

Mon propre itinéraire de recherche m'a d'abord amenée à considérer les hommes comme une catégorie socialement construite ce qui m'a permis d'envisager que tous les hommes ne sont pas, par essence, dans la même position par rapport à la domination masculine, à la division sexuelle du travail et à la répartition du pouvoir entre les sexes, et par conséquent, dans la même position par rapport au centre de leur catégorie de sexe. En m'interrogeant ensuite sur les conditions de reproduction de la catégorie masculine comme catégorie de dominants dans les rapports sociaux de sexe, j'ai abordé la question à la fois par la production des représentations de l'infériorité féminine et de la supériorité masculine et par l'organisation de la division du travail, entre individus socialement sexués. Les résistances des hommes à adapter leurs pratiques au changement social, dans la division du travail au sein de la famille, ont confirmé que la sphère domestique reste une « place forte » qui permet aux dominants de continuer à reproduire leur supériorité dans tous les

autres champs. La question des enjeux de pouvoir a été abordée par celle du partage de l'autorité parentale et des liens entre droits et obligations parentaux. Elle constitue un exemple des luttes actuelles entre les hommes et les femmes au sein de la sphère familiale, un exemple qui, pour être correctement compris, doit lui aussi mettre en relation les processus de catégorisation, de division du travail et de répartition du pouvoir entre les sexes.

Le débat sur l'action propre des hommes dans la reproduction de la domination masculine a commencé à se développer au sein des sciences sociales. Quelques rencontres scientifiques ont eu lieu à ce propos ces dernières années, en particulier à l'occasion de numéros de revue centrés sur ces questions (numéro conjoint de *Recherches Féministes* et *Nouvelles Questions Féministes* « Ils changent, disent-ils » –Dagenais et Devreux (dir.), 1998 ; *Travail, Genre et Société* « Le genre masculin n'est pas neutre » 2000 ; *Cahiers du genre* « Les résistances des hommes au changement » –Devreux (dir.), 2004) ou dans des colloques (dans l'atelier « Le féminisme, les hommes et le masculin » du 3<sup>ème</sup> colloque international de la recherche féministe francophone à Toulouse, 17 au 22 septembre 2002). Au fil de ces échanges, je me suis petit à petit posé la question de la manière dont on peut conceptualiser cette action propre des dominants dans le rapport social de sexe. Je reprends ici la présentation que j'ai faite de cette question dans l'introduction du numéro des *Cahiers du genre* consacré à ce domaine de recherche (op.cité) : « Comment conceptualiser ces alternances de mouvements positifs et négatifs, comment nommer ces faits de résistance face à l'évolution des rapports de domination entre les sexes ? Doit-on parler, comme le fait Pierrette Bouchard (2003 et 2004), de « ressac » pour nommer « un processus en continuité avec les visées d'une société patriarcale très agissante » ou encore de « réaction » et de « choc en retour », de « backlash », comme le faisait Susan Faludi (1993) pour désigner la violence des réactions des hommes contre les acquis des femmes obtenus par leurs luttes ? Doit-on adopter la perspective plus radicale encore d'une guerre entre les sexes, menées par les hommes contre les femmes en lutte pour leur émancipation, avec le concept de « guerre de basse



intensité » utilisé par Jules Falquet (Faludi parlait de « guerre non déclarée ») pour illustrer le caractère permanent, combatif et au long cours du travail de sape et de violence que les hommes ont entrepris contre les avancées sociales et politiques dont les femmes peuvent bénéficier suite à leur propre lutte, ici et là (Falquet, 1997) ?

« Parler de **résistances** des hommes au changement social permet de désigner les phénomènes de freins répétés au quotidien, observables au niveau micro-sociologique des pratiques individuelles des hommes et tendant à protéger leurs privilèges et les bénéfices qu'ils tirent personnellement de l'exploitation collective et individuelle du travail des femmes. Ils peuvent aussi, à travers des collectifs, militants dans le cas des groupes de pressions masculinistes, ou professionnels dans le cas des syndicats ou des collectifs de travail, aller jusqu'à l'obstruction vis à vis des avancées sociales dont pourraient bénéficier les femmes. Le cas de ce qu'il est advenu, en France, de la loi sur la parité en politique, en est un exemple clair, où l'on a vu des candidats masculins « déclassés » sur les listes de candidatures aux élections au profit de femmes préférer quitter la liste et jouer un jeu électoral individuel d'une autre manière plutôt que de se trouver derrière une femme, ou des partis préférer la sanction d'une amende plutôt que de respecter la loi (Mossuz-Lavau, 2002). »

L'idée d'antagonisme liée à la définition du concept de rapport social de sexe est, selon moi, une nécessité théorique absolue bien qu'elle soit d'une part difficile à faire accepter dans la communauté scientifique (sa démonstration passera facilement pour un discours intrinsèquement militant et subjectif), d'autre part difficile à manier car la réalité du fonctionnement des rapports sociaux de sexe offre un visage beaucoup plus complexe que l'idée d'opposition radicale et ouverte incluse dans celle d'antagonisme suggère. Avant que d'être une guerre ouverte contre les femmes, l'antagonisme porté par les pratiques des hommes dans la réalité des rapports sociaux de sexe est surtout fait de protection de leurs privilèges et de leurs prérogatives acquises du fait de la domination, ou d'obstruction vis-à-vis des avancées sociales dont

peuvent bénéficier les femmes, voire de détournement à leur profit de ces avancées. Penser l'antagonisme des rapports sociaux de sexe devrait, selon moi, permettre de faire un bilan de ces pratiques qui conditionnent la reproduction de ces rapports.

## **Conclusion**

L'émergence de la sociologie des rapports sociaux de sexe est le fruit d'une collaboration de nombreuses chercheuses. Elle s'est faite en lien avec d'autres disciplines comme on a pu le voir brièvement dans ce mémoire à propos de l'apport des ethnologues, des historiennes et parfois des biologistes.

Toutefois, la quasi absence de références à l'interdisciplinarité est, sans aucun doute, un des points faibles du bilan de recherche que je présente. La sociologie qui s'exprime de préférence en terme de genre est probablement, pour le moment, plus ouverte au dialogue avec les autres disciplines que ne l'est celle qui parle de rapports sociaux de sexe, en tout cas, la mienne. Ce n'est pas une position de refus, c'est, à mes yeux, un ordre de priorité.

L'analyse des rapports hommes-femmes comme rapports sociaux inscrit sa démarche dans une perspective clairement sociologique puisqu'il s'agit d'étudier les relations de groupes socialement constitués. Comme on l'a vu plus haut, je revendique cette position tendant à insérer l'étude des rapports sociaux entre les hommes et les femmes dans le projet scientifique et le développement de la discipline sociologique. Et je défends l'idée que, pour bien dialoguer avec les autres, chaque discipline doit avoir clairement à l'esprit ce que sont ses outils et ses contours, afin d'apporter à la construction pluridisciplinaire d'objets communs le maximum de ses capacités d'analyse.

Cependant, plusieurs bilans parus au cours des dernières années sur les catégories de sexe ou le genre s'efforcent de définir les avancées respectives de chaque discipline qui pourront servir à délimiter les contributions ultérieures à l'étude de l'objet qui leur est commun : la fabrication sociale et historique de la différence de sexe et des inégalités sociales entre les hommes et les femmes qui en découlent.

Je pense que nous sommes actuellement dans ce moment où chaque discipline doit encore faire l'effort de son bilan propre, de ses angles morts, de ses évitements et de ses points acquis, et, déjà, s'inspirer des autres disciplines

pour compléter son panel de questionnements, ouvrir de nouvelles pistes, revenir sur d'autres.

En gardant bien sûr un œil sur ce qui se fait au-delà de nos frontières : un autre point faible du bilan personnel que j'ai présenté dans ce mémoire.

A cet égard, il me semble que la francophonie comme relation internationale a joué un rôle majeur dans la construction du domaine des rapports sociaux de sexe (Dagenais, 1999). La compréhension d'un « rapport social » tel que nous l'entendons ne se fait manifestement pas de la même façon dans le monde scientifique anglo-saxon, bien que, comme on a pu le voir dans l'étude que Cynthia Cokburn (1981) fait des rapports de domination matérielle des hommes sur les femmes dans le salariat, la perspective du matérialisme et celle des interférences entre rapports sociaux de classes et de sexe n'en soient pas absentes. Il est toutefois évident que le raisonnement en terme de « gender », de genre, est plus propice aux échanges avec les sciences sociales anglo-saxonnes. Il convient probablement d'approfondir le dialogue conceptuel et, par conséquent, épistémologique avec les spécialistes du genre de langue anglaise.

\*

\*      \*

Après ce bilan, la vie continue... Au cours de mes précédentes recherches, ont affleuré de nouvelles questions théoriques. Ou, plus exactement, des questions classiques du domaine, comme celle des articulations entre les rapports sociaux de sexe et les autres rapports sociaux, ont été réactivées.

La recherche sur la socialisation des garçons par l'armée a ainsi fait apparaître le jeu complexe entre les rapports de génération et la domination des hommes sur les femmes ou la catégorisation de sexe.

Elle a aussi confirmé ce que les travaux sur la jeunesse et les rapports intergénérationnels ont depuis longtemps montré : la définition des

« générations » est plurielle. Elle s'appuie autant sur l'âge biologique comme critère de classement social (les « classes d'âge » des statistiques) que sur les constructions sociales des groupes d'âge définis par division ou opposition : jeunes/adultes, jeunes/vieux et même actifs/retraités.

Le service militaire est traversé de multiples façons par les rapports intergénérationnels : les rapports hiérarchiques croisent et s'appuient sur les rapports entre jeunes (à instruire) et adultes (instructeurs) et, comme on l'a vu dans l'exposé de ma recherche, entre nouveaux et anciens dans l'institution.

Dans le fonctionnement de ces rapports de génération aux configurations complexes, les rapports sociaux de sexe et la catégorisation sociale qu'ils imposent font office de référence idéale. Ils proposent un clivage qui est utilisé par les dominants dans la hiérarchie des générations pour forcer les garçons, par le jeu des sanctions positives ou négatives, matérielles ou symboliques, à intégrer la classe des adultes mâles afin d'échapper au risque de basculer ou d'être rejeté dans le groupe des « infants », des individus immatures et féminisés.

Par ailleurs, j'ai rencontré la question de la prise en charge matérielle des personnes dépendantes, enfants ou personnes âgées, dans ma recherche sur le travail domestique des hommes. Le travail de « care » est aujourd'hui bien étudié pour ce qui concerne le travail parental. La question de la prise en charge des générations âgées est traitée depuis moins longtemps, bien que des ouvrages récents s'en soient fait l'écho (Weber, Gojard et Gramain, 2003).

L'analyse du travail domestique des hommes a montré l'importance de la division sexuelle du travail et des rapports sociaux de sexe dans la réalité matérielle des liens pères-enfants. Sur ce point, on peut dire que les rapports entre les sexes autorisent et organisent matériellement les rapports de génération : ils en permettent et en garantissent la permanence.

D'une façon plus générale, la question des solidarités intergénérationnelles s'éclaire d'un jour particulier quand elle est croisée avec celle de la division sexuelle du travail de soin, du « care ». Dans la mise

en œuvre et l'entretien de ces « solidarités », hommes et femmes jouent un rôle inégal.

Je souhaiterais aller plus loin dans le sens de cette problématique en utilisant la comparaison internationale que j'ai entamée ces dernières années entre la France et le Japon. Venue dans ce pays pour y exposer les schémas théoriques de la sociologie féministe française, je me suis efforcée de comprendre le fonctionnement des rapports entre les sexes qui s'y développent. Pour cela, j'ai commencé des investigations dans l'histoire politique et sociale japonaise, en m'intéressant particulièrement à l'usage qui est fait, tant dans les représentations de la nation, que dans le féminisme japonais, de la notion de différence et de la revendication du particularisme (Devreux, 2002f).

Au plan de l'évolution des structures familiales, le Japon connaît depuis quelques décennies, les étapes de la séparation des générations que les pays occidentaux ont vécues antérieurement, avec, parallèlement, des tendances démographiques qui vont faire se poser, dans les toutes prochaines années, la question de la prise en charge des personnes âgées dépendantes mais aussi celle de l'activité post-salariale des nouveaux retraités. Dans ces processus, hommes et femmes interviennent différemment, en fonction notamment de leur rapport historique aux fonctions productive et reproductive et au salariat.

Ce décalage dans le temps et les configurations différentes des deux sociétés française et japonaise me paraissent susceptibles d'offrir des conditions méthodologiques intéressantes pour distinguer ce qui, dans la prise en charge matérielle des générations dépendantes, relève des rapports de générations de ce qui relève des rapports sociaux de sexe.

Au plan théorique, j'aimerais donc poursuivre ainsi mon travail de décomposition des rapports sociaux de sexe en complétant l'analyse de leurs divers modes d'action dans un système social. Peut-on théoriquement faire de la fonction de « gestion » d'autres rapports sociaux qu'assureraient ainsi les rapports sociaux de sexe une « activité », une modalité d'action comme celles

qui ont déjà fait l'objet de nos analyses, à savoir la division sexuelle du travail, la répartition des pouvoirs et la catégorisation sociale de sexe ? Pourrait-on, de cette manière, progresser vers une réponse à la question du caractère primordial ou non des rapports sociaux de sexe par rapport à d'autres rapports sociaux ?



## **Références bibliographiques**

Afsa Cédric (1996). L'activité féminine à l'épreuve de l'allocation parentale d'éducation. *Recherches et Prévisions*, n°46, décembre, pp.1-8

Afsa Cédric (1999). L'allocation parentale d'éducation : entre politique familiale et politique de l'emploi. In *Données sociales*. Paris : INSEE, pp.413-417

Bajos Nathalie, Ferrand Michèle, équipe GINÉ (2002). *De la contraception à l'avortement. Sociologie des grossesses non prévues*. Paris : Editions de l'INSERM, Questions en Santé publique

Bard Christine (2003). Une préférence pour l'histoire des femmes. In Fougeyrollas-Schwebel Dominique, Planté Christine, Riot-Sarcey Michèle et Zaidman Claude (dir.), *Le genre comme catégorie d'analyse. Sociologie, histoire, littérature*. Paris : L'Harmattan, Bibliothèque du féminisme/RING, pp.99-105

Barel Yves (1973). *La reproduction sociale. Systèmes vivants, invariance et changement*. Paris : éditions anthropos

Baricco Alessandro (2002). *Next. Petit livre sur la globalisation et le monde à venir*. Paris : Albin Michel

Barrère-Maurisson Marie-Agnès et Marchand Olivier (2000). Famille et marché du travail dans les pays développés au seuil de l'an 2000. *Premières synthèses*, 2000.03-n°11

Barthes Roland (1957, réédition utilisée 1970). *Mythologies*. Paris : Le Seuil, Collection Points

Battagliola Françoise, Barrère-Maurisson Marie-Agnès et Daune-Richard Anne-Marie (1983). Trajectoires professionnelles des femmes et vie familiale, *Consommation*, n°4

Battagliola Françoise, Combes Danièle, Daune-Richard Anne-Marie, Devreux Anne-Marie, Ferrand Michèle et Langevin Annette (1986, réédité en 1990). *A propos des rapports sociaux de sexe. Parcours épistémologiques*. Paris : CNRS, Collection CSU

Bertaux Daniel (1977). *Destins personnels et structure de classe*. Paris : PUF.

Bidet-Mordrel Annie (dir.) (2001). Les rapports sociaux de sexe. *Actuel Marx*, n°30, deuxième semestre

Bloch Françoise et Buisson Monique (2003). Mesures politiques et division sociale du travail entre femmes : la garde des enfants par les assistantes maternelles. *Cahiers du Genre*, n°34, pp.193-216

Bonnet Carole et Labbé Morgane (2000). L'activité des femmes après la naissance du deuxième enfant. L'allocation parentale d'éducation a-t-elle un effet incitatif au retrait du marché du travail ? *Recherches et Prévisions*, n°59, mars, pp.9-23

Bouchard Pierrette (2004). Les masculinistes face à la réussite scolaire des filles et des garçons. A propos de la réception des résultats d'une recherche. *Cahiers du Genre*, n°36, « Les résistances des hommes au changement », Paris : L'Harmattan, pp.21-44

Bouchard Pierrette, Boily Isabelle et Proulx Marie-Claude (2003). *La réussite scolaire comparée selon le sexe : catalyseur des discours masculinistes*. Ottawa : Condition féminine Canada

Bourdieu Pierre (1990). La domination masculine. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 84, pp.3-31

Bourdieu Pierre (1998). *La domination masculine*. Paris : Seuil

Brousse Cécile (1999). La répartition du travail domestique entre conjoints reste très largement spécialisée et inégale. In INSEE, *France, portrait social*, pp.135-151

Chabaud Danielle et Fougeyrollas-Schwebel Dominique (1984). A propos de l'autonomie relative de la production et de la reproduction. In Collectif, *Le sexe du travail*. Grenoble : PUG, pp.239-254

Chabaud-Rychter Danielle, Fougeyrollas-Schwebel Dominique et Sonthonnax Françoise (1985). *Espace et temps du travail domestique*. Paris : Librairie des Méridiens-Klinksieck

Chaudron Martine (1984). Sur les trajectoires sociales des femmes et des hommes : Stratégies familiales de reproduction et trajectoires individuelles. In Collectif, *Le sexe du travail*. Structures familiales et système productif, Grenoble : PUG, pp.17-27

Chombart de Lauwe Marie-Josée (1963). *La femme dans la société. Son image dans différents milieux sociaux*. Paris : Editions du CNRS

Cokburn Cynthia (1981). The Material of Male Power. *Feminist Review*, n°9. Traduit en 2004 in *Cahiers du Genre*, n°36, « Les résistances des hommes au changement », Paris : L'Harmattan, pp.89-120

Combes Danièle (1988). Reproduction de l'espèce et oppression des femmes : la production-reproduction des êtres humains est-elle l'enjeu des rapports sociaux de sexe ? *Cahiers de l'APRE*. Paris : PIRTTEM-CNRS, n°7, vol.1, pp.100-105

Combes Danièle et Devreux Anne-Marie (1991). *Construire sa parenté. Reconnaissance, légitimation, dénomination des enfants*. Paris : CNRS, Collection CSU

Combes Danièle et Devreux Anne-Marie (1994). Les droits et les devoirs parentaux ou l'appropriation des enfants. *Recherches féministes*, vol.7, n°1, pp.43-58.

Combes Danièle et Devreux Anne-Marie (1998). Le concept de rapport social de sexe : genèse, construction et usages. In Naoko Tanasawa (dir.), *Anthologie de textes féministes français*, Tokyo : Keiso Shobo, pp.65-116 (en japonais, disponible en français au CSU)

Combes Danièle et Haicault Monique (1984). Production et reproduction, rapports sociaux de sexes et de classes. In Collectif, *Le sexe du travail. Structures familiales et système productif*. Grenoble : PUG, pp.155-174

Combes Danièle, Daune-Richard Anne-Marie et Devreux Anne-Marie (1991). Mais à quoi sert une épistémologie des rapports sociaux de sexe ? In Marie-Claude Hurtig, Michèle Kail, Hélène Rouch (eds.), *Sexe et genre. De la hiérarchie entre les sexes*. Paris : Editions du CNRS, pp.59-68

Commaille Jacques (1992). *Les stratégies des femmes. Travail, famille et politique*. Paris : La Découverte, Textes à l'appui/Série Sociologie

Cornu R. (1984). « Je suis une légende »... ou la production d'un chantier symbolique. Aix-en-Provence : LEST-CNRS

Cutarello Paul et Godard Francis (1982). *Familles mobilisées*. Paris : Plan Construction

Dagenais Huguette (dir.) (1999). *Pluralité et convergences. La recherche féministe dans la francophonie*. Montréal : les éditions du remue-ménage

Dagenais Huguette et Devreux Anne-Marie (1998). Les hommes, les rapports sociaux de sexe et le féminisme : des avancées sous le signe de l'ambiguïté. *Nouvelles Questions Féministes*, vol.19, n°s 2-3-4 et *Recherches féministes*, vol.11, n°2, numéro conjoint « Ils changent, disent-ils », pp.1-22

Dagenais Huguette et Devreux Anne-Marie (dir.) (1998). Ils changent, disent-ils. Numéro conjoint de *Nouvelles Questions Féministes*, vol.19, n°s 2-3-4 et de *Recherches féministes*, vol.11, n°2

Daune-Richard Anne-Marie (1984). *Travail professionnel et travail domestique : Etude exploratoire sur le travail et ses représentations au sein de lignées féminines*. Paris/Aix-en-Provence : Documents Travail et Emploi/Petite Collection CEFUP

Daune-Richard Anne-Marie et Devreux Anne-Marie (1985). La construction sociale des catégories de sexe, *BIEF, Bulletin d'Information sur les Etudes Féminines*, Université de Provence, n°17, pp.39-54

Daune-Richard Anne-Marie et Devreux Anne-Marie (1990). Catégorisation sociale et rapport social : réflexions à partir de l'exemple des rapports sociaux de sexe. In Freyssenet Michel et Magri Susanna (dir.), *Les rapports sociaux et leurs enjeux*. Séminaire du Centre de Sociologie Urbaine 1986-1988, volume 2, Paris : CSU-CNRS, pp.107-129

Daune-Richard Anne-Marie et Devreux Anne-Marie (1992). Rapports sociaux de sexe et conceptualisation sociologique. *Recherches féministes*, vol.5., n°2, p.7-30

Daune-Richard Anne-Marie et Haicault Monique (1985). Le poids de « l'idéal » dans les rapports sociaux de sexe. *Cahiers de l'APRE*, n°3, septembre, pp.49-93

Daune-Richard Anne-Marie et Marry Catherine (1990). Autres histoires de transfuges ? Le cas de jeunes filles inscrites dans des formations masculines de BTS et de DUT industriels. *Formation-Emploi*, n°29, pp.39-50

Dauphin Cécile (2003). La catégorie de genre à l'épreuve des pratiques de recherche. In Fougeyrollas-Schwebel Dominique, Planté Christine, Riot-Sarcey Michèle et Zaidman Claude (dir.), *Le genre comme catégorie d'analyse. Sociologie, histoire, littérature*. Paris : L'Harmattan, Bibliothèque du féminisme/RING, pp.113-123

Daval Robert, Bourricaud François, Delamotte Yves et Doron Robert (1963). *Traité de psychologie sociale*. Paris : PUF

de Singly François (1987). *Fortune et infortune de la femme mariée*. Paris : PUF

Dejours Christophe (1998). « Travailler » n'est pas « déroger ». *Travailler*, n°1, pp.5-12

Dekeuwer-Défossez Françoise (2004). Les effets juridiques de la filiation. In de Singly François (dir.), *Enfants Adultes. Vers une égalité de statuts ?* Paris : Universalis, Le tour du sujet, pp.163-169

Delphy Christine (1970). L'ennemi principal, *Partisans*, n°54-55, juillet-août

Delphy Christine (1978). Travail ménager ou travail domestique ? In Michel Andrée (dir.), *Les femmes dans la société marchande*, Paris : PUF, pp.

Delphy Christine (1991, réédition 2002). Penser le genre : quels problèmes ? In Hurtig Marie-Claude, Kail Michèle et Rouch Hélène (dir.) (1991, rééd.2002). *Sexe et genre. De la hiérarchie entre les sexes*. Paris : CNRS Editions, pp.89-101

Delphy Christine (1998). *L'ennemi principal. Tome 1 : Economie politique du patriarcat*. Paris : Syllepse, Nouvelles questions féministes

Delphy Christine (2001). *L'ennemi principal. Tome 2 : Penser le genre*. Paris : Syllepse, Nouvelles questions féministes

Devreux Anne-Marie (1981). Pour un petit bout de papier. *Autrement*, « Un enfant ? », n°35, novembre, pp.192-199

Devreux Anne-Marie (1982). De la dissuasion à la normalisation. Le rôle des conseillères dans l'entretien pré-IVG. *Revue française de sociologie*, XXIII-3, juillet-septembre, pp.455-471

Devreux Anne-Marie (1984a). La parentalité dans le travail : rôles de sexe et rapports sociaux. In Collectif, *Le sexe du travail. Structures familiales et système productif*. Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble, pp. 113-126

Devreux Anne-Marie (1984b). Parentalité et vie professionnelle. Questions sur la définition des classes de sexe. In *Actes du colloque national « Femmes, féminisme et recherches »*, Toulouse, décembre 1982. Toulouse : AFFER, pp.239-242.

Devreux Anne-Marie (1985a). Articulation production-reproduction et construction d'objets transversaux. *Cahiers de l'APRE*, n°3, pp.5-28

Devreux Anne-Marie (1985b). De la condition féminine aux rapports sociaux de sexe. *BIEF, Bulletin d'Information sur les Etudes Féminines*, Université de Provence, n°16, pp.13-23

Devreux Anne-Marie (1985c). La mémoire n'a pas de sexe. *Pénélope, pour l'histoire des femmes*, n°12, printemps, pp.55-68

Devreux Anne-Marie (1985d). Maternité et travail : le prix de l'autonomie pour les femmes. In *L'autonomie sociale aujourd'hui*. Actes du colloque de Biviers, organisé par le Centre d'Etudes des Pratiques Sociales (CEPS) et le Centre de Recherche sur l'Epistémologie et l'Autonomie (CREA) en novembre 1983. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, pp.477-486

Devreux Anne-Marie (1986a). *Biographies masculines et féminines et mémoire sexuée : l'exemple des modèles parentaux*. XI ème Congrès de l'Association Internationale de Sociologie, Comité de Recherche 38 : Biographie et société, session 4, New-Dehli, 18-24 août

Devreux Anne-Marie (1986b). *La double production. Les conditions de vie professionnelle des femmes enceintes*. Paris : CNRS, Collection CSU

Devreux Anne-Marie (1986c). La maternité des femmes actives : un enjeu des rapports sociaux de sexe. In de Vilaine Anne-Marie, Gavarini Louisa et Le Coadic Michèle, *Maternité en mouvement*, Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble et Montréal : Editions Saint-Martin, pp.120-124 (aussi traduit en japonais)

Devreux Anne-Marie (1988). Les rapports sociaux de sexe constituent un rapport social et les hommes en sont l'un des termes : conséquences sur la construction des objets d'analyse. Actes de la Table ronde internationale « Les rapports sociaux de sexe : problématiques, méthodologies, champs d'analyse », *Cahiers de l'APRE*, n°7, pp.150-157

Devreux Anne-Marie (1990a). *Creux et bosses : la tradition orale de la grossesse*. VII International Oral History Conference, Essen, 29-30-31 mars-1<sup>er</sup> avril.

Devreux Anne-Marie (1990b). Le vécu de la grossesse des femmes actives. *Les Dossiers de la Lettre CAF*, n°1/90, supplément à la Lettre CAF n°5, juillet, pp.13-21

Devreux Anne-Marie (1991). *Les appelés volontaires du service long. Trajectoires, représentations et pratiques*. CSU-CNRS et Centre de Sociologie de la Défense Nationale

Devreux Anne-Marie (1992a). Etre du bon côté. In Daniel Welzer-Lang et Jean-Paul Filiod, *Des hommes et du masculin*. Lyon : Presses universitaires de Lyon et Bief-Cefup, pp.147-164

Devreux Anne-Marie (1992b). *Le service militaire dans l'itinéraire familial, scolaire et professionnel des jeunes hommes*. CSU-CNRS et Centre de Sociologie de la Défense Nationale

Devreux Anne-Marie (1994). La catégorie masculine comme catégorie de sexe spécifique. Pour une analyse de la reproduction des dominants. In Beauchesne Marie-Noël et Zaïd Lydia (coord.), *Women's Studies. Manuel de ressources*. Bruxelles : Services fédéraux des affaires scientifiques, techniques et culturelles, pp.149-159

Devreux Anne-Marie (1995). Sociologie « généraliste » et sociologie féministe : les rapports sociaux de sexe dans le champ professionnel de la sociologie. *Nouvelles Questions Féministes*, vol.16, n°1, pp.83-110

Devreux Anne-Marie (1997). Des appelés, des armes et des femmes : l'apprentissage de la domination masculine à l'armée. *Nouvelles Questions Féministes*, vol.18, n°s 3-4, pp.49-78.

Devreux Anne-Marie (1999). Thèmes et problématiques des recherches sur les hommes : un état de la question. In Ferrand Michèle et Marry Catherine (coord.), *Actes des Journées d'études du MAGE « Du côté des hommes »*. Paris : CNRS, Document de travail du MAGE, n°1, pp.4-13.

Devreux Anne-Marie (2000). Sociologie contemporaine et re-naturalisation du féminin. In Delphine Gardey et Ilana Löwy (dir.), *L'invention du naturel. Les sciences et la fabrication du féminin et du masculin*. Paris : Editions des archives contemporaines, pp.125-135.

Devreux Anne-Marie (2001). Les rapports sociaux de sexe : un cadre d'analyse pour des questions de santé ? In Aïach Pierre, Cèbe Dominique, Cresson Geneviève et Philippe Claudine (dir.), *Femmes et hommes dans le champ de la santé*. Rennes : Editions de l'Ecole Nationale de la Santé Publique, pp.97-116.

Devreux Anne-Marie (2002a). Du balai au fusil, l'apprentissage de la domination masculine à l'armée. In Bessin Marc (dir.), *Autopsie du service militaire 1965-2001*. Paris : Editions Autrement, Collection Mémoires, n°76, pp.117-123.

Devreux Anne-Marie (2002b). Gagner en virilité, ou les volontaires du service long. In Bessin Marc (dir.), *Autopsie du service militaire 1965-2001*. Paris : Editions Autrement, Collection Mémoires, n°76, pp.124-129.

Devreux Anne-Marie (2002c). Hélène H., volontaire du service féminin. In Bessin Marc (dir.), *Autopsie du service militaire 1965-2001*. Paris : Editions Autrement, Collection Mémoires, n°76, pp.111-116.

Devreux Anne-Marie (2002d). *La définition du changement social, enjeu de la lutte entre savoirs féministes et sciences sociales « légitimes »*. Colloque « Savoirs féministes et pratiques quotidiennes », Congrès de l'ACFAS, Québec, Université Laval, 13-17 mai 2002.



Devreux Anne-Marie (2002e). *Les rapports sociaux de sexe et l'hypothèse des résistances masculines au changement social : le cas du travail domestique des hommes*. 3<sup>ème</sup> colloque international des Recherches féministes francophones : « Ruptures, Résistances & Utopies », Université de Toulouse- Le Mirail, 17-22 septembre 2002

Devreux Anne-Marie (2002f). Rapports hommes/femmes et comparaisons internationales : à quoi sert la notion de différence ? In Yasuko Kato et Naoko Tanasawa (dir.), *Pour la comparaison franco-japonaise des études sur les femmes. Actes des recherches collectives franco-japonaises*. Tokyo : Société Franco-Japonaise des Etudes sur les Femmes, pp.63-69

Devreux Anne-Marie (2004). Les résistances des hommes au changement social : émergence d'une problématique. In Devreux Anne-Marie (dir.), « Les résistances des hommes au changement ». *Cahiers du Genre*, n°36, Paris : L'Harmattan, pp.5-20

Devreux Anne-Marie (à paraître en 2004). Autorité parentale. Droits des pères et obligations des mères ? *Dialogue*

Devreux Anne-Marie (dir.) (2004). Les résistances des hommes au changement. *Cahiers du Genre*, n°36, Paris : L'Harmattan

Devreux Anne-Marie et Ferrand Michèle (1986). Nouvelle paternité ou parentalité masculine ? *Le groupe familial*, n°110, 1/86, pp.48-53

Devreux Anne-Marie et Ferrand Michèle (1986). Paternité et « pouvoir » des femmes. In de Vilaine Anne-Marie, Gavarini Louisa et Le Coadic Michèle, *Maternité en mouvement*, Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble et Montréal : Editions Saint-Martin (aussi traduit en japonais)

Devreux Anne-Marie et Ferrand-Picard Michèle (1981) *Vécu de la paternité et rôle paternel*. CAESAR, Université Paris X-Nanterre et Ministère de la Santé

Devreux Anne-Marie et Ferrand-Picard Michèle (1982). La loi sur l'avortement. Chronologie des événements et des prises de position. *Revue française de sociologie*, XXIII-3, juillet-septembre, pp.503-518

Devreux Anne-Marie et Frinking Gerard (2001). *Les pratiques des hommes dans le travail domestique. Une comparaison franco-néerlandaise*. CSU-CNRS, WORC-Tilburg University et DARES-Ministère de l'Emploi et de la Solidarité

Devreux Anne-Marie et Langevin Annette (1987). *Contribution au rapport de synthèse du groupe « Générations et mémoire collective » de la Table ronde « Du biographique »*. Colloque Sociologies III, Strasbourg, 14-15-16 mai

Devreux Anne-Marie et Saurel-Cubizolles Marie-Josèphe (1990). *Travail et grossesse au quotidien. Dispositions légales et vécu des femmes actives*. Paris : CNAF, Collection Espaces et familles

Devreux Anne-Marie, Horellou-Lafarge Chantal et Picard Michèle (1978). *La prévention des risques liés à l'interruption volontaire de grossesse*. Rapport pour la DGSRT, action concertée Socio-Economie de la santé, LEGOS, CNRS-Paris IX-Dauphine

Dubar Claude (1991, réédition 2002). *La socialisation*. Paris : Armand Colin

Dufresne Martin et Palma Hélène (2002). Autorité parentale conjointe : le retour de la loi du père. *Nouvelles questions féministes*, vol.21, n°2, pp.31-54

Eiguer Alberto (1984). Le mythe familial, le mythe social, le mythe du couple. *Dialogue*, « Les mythes familiaux », 2<sup>ème</sup> trimestre

Estrade Marc-Antoine, Méda Dominique et Orain Renaud (2001). Les effets de la réduction du temps de travail sur les modes de vie : qu'en pensent les salariés un an après ? *Premières synthèses*, n°21-1, mai

Fagan Colette, O'Reilly Jacqueline et Rubery Jill (1998). Le temps partiel aux Pays-Bas, en Allemagne et au Royaume-Uni : un nouveau contrat social entre les sexes ? in Maruani Margaret (dir.). *Les nouvelles frontières de l'inégalité. Hommes et femmes sur le marché du travail*. Paris : La Découverte, Recherches/Mage, pp.263-275

Falconnet Georges et Lefaucheur Nadine (1975, réédition 1979). *La fabrication des mâles*. Paris : Seuil, Points Actuels

Falquet Jules-France (1997). Guerre de basse intensité contre les femmes. La violence domestique comme torture. Réflexions à partir du cas salvadorien. *Nouvelles questions féministes*, vol.18, n°3-4, pp.127-157

Faludi Susan (1993). *Backlash. La guerre froide contre les femmes*. Paris : des Femmes

*Femmes, féminisme et recherches* (1984). Actes du colloque national de 1982. Toulouse : édition AFFER

Fermanian Jean-David et Lagarde Sylvie (1998). Les horaires de travail dans le couple. *Economie et Statistique*, n°321-322, pp.89-110

Ferrand Michèle et Jaspard Maryse (1987). *L'IVG en France*. Paris : PUF, Que sais-je ?

Fougeyrollas-Schwebel Dominique (1999). Le contrat social entre les sexes. *Cahiers du genre*, n°24, pp.135-144

Fougeyrollas-Schwebel Dominique, Planté Christine, Riot-Sarcey Michèle et Zaidman Claude (dir.) (2003). *Le genre comme catégorie d'analyse. Sociologie, histoire, littérature*. Paris : L'Harmattan, Bibliothèque du féminisme/RING

Gadéa Charles et Marry Catherine (2000). Les pères qui gagnent. Descendance et réussite professionnelle chez les ingénieurs. *Travail, genre et sociétés*, n°3, Paris : L'Harmattan, pp.109-135

Gardey Delphine et Löwy Ilana (dir.) (2000). *L'invention du naturel. Les sciences et la fabrication du féminin et du masculin*. Paris : Editions des Archives Contemporaines

Gimenez Martha E. (2001). Le capitalisme et l'oppression des femmes : pour un retour à Marx. *Actuel Marx*, n°30, « Les rapports sociaux de sexe », Paris : PUF, pp.61-84

Glaude Michel et de Singly François (1986). L'organisation domestique : pouvoir et négociation. *Economie et statistique*, n°187, pp.3-30

Godelier Maurice (1984). *L'idéal et le matériel*. Paris : Fayard

Goffman Erving (1977, traduction française 2002). *L'arrangement des sexes*. Paris : La Dispute, Le genre du monde

Guay Hélène (1988). Femmes Inuit, développement et catégories sociales de sexe. *Recherches féministes*, volume 1, n°2, pp.91-102

Guilbert Madeleine (1966). *Les fonctions des femmes dans l'industrie*. Paris : Mouton

Guillaumin Colette (1978). Pratiques du pouvoir et idée de Nature. 1 : L'appropriation des femmes. *Questions Féministes*, n°2, février. Pratiques du pouvoir et idée de Nature. 2 : Le discours de la Nature. *Questions Féministes*, n°3, mai

Guillaumin Colette (1981). Femmes et théories de la société : Remarques sur les effets théoriques de la colère des opprimées. *Sociologie et Sociétés*, Volume XIII, n°2

Guillaumin Colette (1988). Le chou et le moteur à deux temps. De la catégorie à la hiérarchie. *Le genre humain*, n°2, février, Paris : Seuil, pp.30-36

Guillaumin Colette (1990). Folie et norme sociale. A propos de l'attentat du 6 décembre 1989. *Sociologie et Sociétés*, XXII, 1

Guillaumin Colette (1992). *Sexe, Race et Pratique du pouvoir. L'idée de Nature*. Paris : côté-femmes

Haicault Monique (1984). La gestion ordinaire de la vie en deux. *Sociologie du travail*, n°3

Haicault Monique (2000). *L'expérience sociale du quotidien. Corps, espace, temps*. Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa, Sciences sociales

Haicault Monique et Tahon Marie-Blanche (2002). Le tiers inclus dans les rapports sociaux de sexe. In Le Feuvre Nicky (dir.), Le genre de la catégorisation de sexe, *Utinam-Revue de sociologie et d'anthropologie*, n°5, Paris : L'Harmattan, pp.247-265

Haicault Monique, Coucoureux Hélène et Pagès Martine (1985). *La vie en deux. Ouvrières de l'électronique en habitat individuel du péri-urbain toulousain*. Paris : Plan Construction

Halbwachs Maurice (1925, édition utilisée 1976). *Les cadres sociaux de la mémoire*. Paris : Mouton

Héritier Françoise (2002). *Masculin/Féminin II. Dissoudre la hiérarchie*. Paris : Odile Jacob

Hirata Helena (1984). Vie reproductive et production : Famille et entreprise au Japon. In Collectif, *Le sexe du travail*, pp.191-205

Hirata Helena et Zarifian Philippe (2000). Travail (le concept de). In Hirata Helena, Laborie Françoise, Le Doaré Hélène et Senotier Danièle, *Dictionnaire critique du féminisme*. Paris : PUF, Politique d'aujourd'hui, pp.230-235

Hurtig Marie-Claude et Pichevin Marie-France (1986). *La différence des sexes. Questions de psychologie*. Paris : Tierce, Sciences

Hurtig Marie-Claude, Kail Michèle et Rouch Hélène (dir.) (1991, rééd.2002). *Sexe et genre. De la hiérarchie entre les sexes*. Paris : CNRS Editions

Jacobs Menno J.G., Frinking Gerard A.B., Keuzenkamp Saskia and Willemsen Tineke M. (2000). *The Evaluation of Policies in Relation to the Division of*

*Unpaid and Paid Work in the Netherlands*. Tilburg University : WORC Report 00.06.001

Jaspard Maryse et alii (2003). *Les violences envers les femmes en France. Une enquête nationale*. Paris : La documentation française

Josselin, Capitaine de frégate (1991). *Rapport sur le volontariat service long*. Ministère de la Défense, Direction de la fonction militaire et des relations sociales, Observatoire Social de la Défense

Junter-Loiseau Annie (1999). La notion de conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale. Révolution temporelle ou métaphore des discriminations ? *Cahiers du Genre*, n°24, pp.73-98

Kergoat Danièle (1982). *Les ouvrières*. Le Sycomore.

Kergoat Danièle (2000). Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe. In Hirata

Helena, Laborie Françoise, Le Doaré Hélène et Senotier Danièle, *Dictionnaire critique du féminisme*. Paris : PUF, Politique d'aujourd'hui, pp.35-44

Kergoat Danièle (2001). Le rapport social de sexe. De la reproduction des rapports sociaux à leur subversion. *Actuel Marx*, n°30, « Les rapports sociaux de sexe », PUF, pp.85-100

Kergoat Danièle, Imbert Françoise, Le Doaré Hélène et Senotier Danièle (1992). *Les infirmières et leur coordination 1988-1989*. Paris : Editions Lamarre

Kraus Cynthia (2000). La bicatégorisation par sexe à l' « épreuve de la science ». Le cas des recherches en biologie sur la détermination du sexe chez les Humains. In Gardey Delphine et Löwy Ilana (dir.), *L'invention du naturel. Les sciences et la fabrication du féminin et du masculin*. Paris : Editions des Archives Contemporaines, pp.187-213

Labourie-Racapé Annie, Letablier Marie-Thérèse et Vasseur Anne-Marie (1977). L'activité féminine. Enquête sur la discontinuité de la vie professionnelle. *Cahiers du Centre d'Etudes de l'Emploi*, n°11

Lagrave Rose-Marie (1990). Recherches féministes ou recherches sur les femmes. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°83, pp.27-39

Langevin Annette (1984). Régulation sociale du temps fertile des femmes. In Collectif, *Le sexe du travail. Structures familiales et système productif*, Grenoble : PUG, pp.97-112

Le Feuvre Nicky (2003). Le « genre » comme outil d'analyse sociologique. In Fougeyrollas-Schwebel Dominique, Planté Christine, Riot-Sarcey Michèle et Zaidman Claude (dir.), *Le genre comme catégorie d'analyse. Sociologie, histoire, littérature*. Paris : L'Harmattan, Bibliothèque du féminisme/RING, pp. 39-52

Le Feuvre Nicky (2003). *Penser la dynamique du genre : Parcours de recherche*. Dossier pour l'Habilitation à diriger des recherches. Université de Toulouse-Le Mirail

Le Feuvre Nicky (dir.) (2002). Le genre : de la catégorisation du sexe. *Utinam-Revue de sociologie et d'anthropologie*, n°5. Paris : L'Harmattan

Lefebvre Henri (1961). *Critique de la vie quotidienne. Tome II : Fondements d'une sociologie de la quotidienneté*. Paris : L'Arche Editeur, Le sens de la marche

Lemaire Jean G. (1984). La réalité informe, le mythe structure. *Dialogue*, n°84, « Les mythes familiaux », 2<sup>ème</sup> trimestre

Lequin Yves et Métral Jean (1980). A la recherche d'une mémoire collective : les métallurgistes retraités de Givors. *Annales E.S.C.*, numéro 1, janvier-février

Levy Emile, Bungener Martine, Devreux Anne-Marie, Dumenil Gérard, Horellou-Lafarge Chantal, Lafarge Hervé et Picard Michèle (1977). *Hospitalisation publique, hospitalisation privée. Différenciation médicale, économique et sociale*, LEGOS, CNRS-Paris IX-Dauphine.

Louveau Catherine (2004). Sexuation du travail sportif et construction sociale de la féminité. *Cahiers du genre*, n°36, « Les résistances des hommes au changement », Devreux Anne-Marie (dir.), Paris : L'Harmattan, pp.163-183

Malenfant Romaine (1996). *Travail et grossesse. Peut-on laisser la maternité à la porte de l'entreprise ?* Montréal : Liber

Malenfant Romaine (1999). Régulation sociale et prévention des risques pour la santé : les femmes enceintes au travail. In Dagenais Huguette (dir.), *Pluralité et convergences. La recherche féministe dans la francophonie*. Montréal : Les Editions du remue-ménage, pp.136-160

Mamelle Nicole (1981). Activité professionnelle et grossesse. *Concours médical*, Supplément au n°47 du 26 décembre

Mamelle Nicole et alii (1981). Quantification de la charge de travail féminin pendant la grossesse. Communication aux XVIèmes journées nationales de

médecine du travail. Clermont-Ferrand, 21-24 mai 1980, *Archives des malades professionnelles*, Volume 42, n°4

Mathieu Nicole-Claude (1971). Notes pour une définition sociologique des catégories de sexe. *Epistémologie sociologique*, n°11, 1<sup>er</sup> semestre, pp.19-39

Mathieu Nicole-Claude (1973). Homme-culture et femme-nature, *L'Homme*, juillet-septembre

Mathieu Nicole-Claude (1991). *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe*. Paris : côté-femmes

Mathieu Nicole-Claude (1999). Bourdieu ou le pouvoir hypnotique, *Les Temps modernes*, n°604, mai-juillet, pp.286-324

Mathieu Nicole-Claude (2000). Sexe et genre. In Hirata Helena, Laborie Françoise, Le Doaré Hélène et Senotier Danièle, *Dictionnaire critique du féminisme*. Paris : PUF, Politique d'aujourd'hui, pp.191-200

Maurice Marc (1989). Méthode comparative et analyse sociétale. Les implications théoriques des comparaisons internationales. *Sociologie du travail*, n°2, pp.175-191

Michard Claire (2002). *Le sexe en linguistique. Sémantique ou zoologie ?* Paris : L'Harmattan, Bibliothèque du féminisme.

Michel Andrée (1972). *Statut professionnel de la femme et structure du couple*. Paris : CNRS

Michel Andrée (1974). *Activité professionnelle de la femme et vie conjugale*. Paris : CNRS

Michel Andrée (1975). *Inégalités professionnelles et socialisation différentielle des sexes*. Rapport de recherche pour le CORDES, Paris : CNRS

Michel Andrée (dir.) (1977). *Femmes, sexisme et société*. Paris : PUF, Sociologie d'aujourd'hui

Michel Andrée (dir.) (1978). *Les femmes dans la société marchande*. Paris : PUF, Sociologie d'aujourd'hui

Molinier Pascale (2000). Virilité défense, masculinité créatrice. *Travail, genre et sociétés*, n°3, Paris : L'Harmattan, pp.25-44

Morin B. et alii (1981). Etude de la capacité physique de travail et de la tolérance à l'effort au cours de la grossesse. Intérêt et application pratiques.

Communication aux XVIèmes journées nationales de médecine du travail. Clermont-Ferrand, 21-24 mai 1980, *Archives des maladies professionnelles*, Volume 42, n°4

Morokvasic-Muller Mirjana (1981). Prendre les risques. Femmes immigrées entre la contraception et l'avortement. *Temps modernes*, n°4, mai, pp.1933-1953

Mossuz-Lavau Janine (2002). La parité hommes/femmes en politique : bilan et perspectives. *Population et sociétés*, n°377, mars

Neyrand Gérard (2000). Conjugalités plurielles et renouvellement de la parentalité. *Dialogue* « Nouveaux couples, nouvelles familles ? », n°150, 4<sup>ème</sup> trimestre

Neyrand Gérard (2002). Parentalité : une notion-piège ou un concept en devenir ? *Enfances et Psy*, n°20, pp.129-134

Perrot Michèle (dir.) (1984). *Une histoire des femmes est-elle possible ?* Paris : éditions Rivages

Peyre Evelyne, Wiels Joëlle et Fonton Michèle (1991, réédition 2002). Sexe biologique et sexe social. In Hurtig Marie-Claude, Kail Michèle et Rouch Hélène (dir.). *Sexe et genre. De la hiérarchie entre les sexes*. Paris : CNRS Editions, pp. 27-50

Pitrou Agnès (1981). Travail féminin et institutions familiales. Bilan des approches récentes en France. *L'Année sociologique*

Pochic Sophie (2000). Comment retrouver sa place ? Chômage et vie familiale de cadres masculins. *Travail, genre et sociétés*, Paris : L'Harmattan, pp.87-108

Raphaël R. (1980). Le travail de la mémoire et les limites de l'histoire orale. *Annales E.S.C.*, numéro 1, janvier-février

Rocheblave-Spenlé Anne-Marie (1970). *Les rôles masculins et féminins*. Paris : Editions universitaires (2<sup>ème</sup> édition)

Rumeau-Rouquette Claude (1996). La grossesse. Santé des femmes, santé des enfants. In Saurel-Cubizolles Marie-Josèphe et Blondel Béatrice (dir.), *La santé des femmes*. Paris : Flammarion, Médecine-Sciences, pp.101-117

Saurel-Cubizolles M.-J. et Garcia J. (1983). Activité professionnelle pendant la grossesse en France et en Grande-Bretagne. *Revue française des affaires sociales*, n°3, juillet-septembre



Saurel-Cubizolles Marie-Josèphe (1988). *Mesures concernant la protection des femmes enceintes au travail : fondements, principes et réalités*. Paris : INSERM et CNAF

Saurel-Cubizolles Marie-Josèphe, Kaminski Monique et Rumeau-Rouquette Claude (1982). Activité professionnelle des femmes enceintes, surveillance prénatale et issue de la grossesse. *Journal de Gynécologie Obstétrique, Biologie, Reproduction*, n°11

Scott Joan (1988). Genre : Une catégorie utile d'analyse historique. *Les cahiers du GRIF*, n°37-38, « Le genre de l'histoire », Printemps, Paris : Editions Tierce, pp.125-153

Spensky Martine (1996). *Instances de pouvoir et rapports hommes/femmes dans l'Angleterre des dix-neuvième et vingtième siècles*. Mémoire pour l'Habilitation à diriger des recherches. Université Paris 4

Stengers Isabelle (1992). *La volonté de faire science. A propos de la psychanalyse*. Paris : Delagrangue/Synthélabo, Les empêcheurs de penser en rond

Stoetzel Jean (1963). *La psychologie sociale*. Paris : Flammarion

Tabet Paola (1985). Fertilité naturelle, reproduction forcée. In Mathieu Nicole-Claude (dir.), *L'arraisonnement des femmes*, *Cahiers de l'homme*, n°24, pp.61-146

Tabet Paola (1998). *La construction sociale de l'inégalité des sexes. Des outils et des corps*. Paris : L'Harmattan, Bibliothèque du féminisme

Tahon Marie-Blanche et de Pesloüan Geneviève (1990). Sociologie de la famille et des rapports sociaux de sexe. In Durand Jean-Pierre et Weil Robert (dir.), *Sociologie contemporaine*. Paris : Editions Vigot, pp.439-456

*Travail, genre et sociétés* (2000). Dossier : Le genre masculin n'est pas neutre. Paris : L'Harmattan

Vandelac Louise (1981). « ... Et si le travail tombait enceinte ??? », Essai féministe sur le concept travail. *Sociologie et Sociétés*, Volume XIII, n°2, octobre, pp.67-82

Weber Florence, Gojard Séverine et Gramain Agnès (dir.) (2003). *Charges de famille. Dépendance et parenté dans la France contemporaine*. Paris : La Découverte, Textes à l'appui/enquêtes de terrain

Welzer-Lang Daniel (dir.) (2000). *Nouvelles approches des hommes et du masculin*. Toulouse : Presses Universitaires du Mirail, Féminin & Masculin

Welzer-Lang Daniel et Filiod Jean Paul (1993). *Les hommes à la conquête de l'espace domestique*. Montréal et Paris : Le Jour/VLB

Welzer-Lang Daniel et Filiod Jean Paul (dir.) (1992). *Des hommes et du masculin*. Lyon : Presses Universitaires de Lyon

Woolf Virginia (1927, édition française utilisée 1992). *La promenade au phare*. Paris : Stock, Le livre de Poche Biblio

Zarca Bernard (1900). La division du travail domestique. Poids du passé et tensions au sein du couple. *Economie et statistique*, n°228, janvier, pp.29-40

Zarifian Philippe (2003). *À quoi sert le travail ?* Paris : La Dispute, Comptoir de la politique